

REVUE IVOIRIENNE
DES SCIENCES
HISTORIQUES

JUIN 2023
Numéro 13

VARIA

REVUE IVOIRIENNE DES SCIENCES HISTORIQUES NUMERO 13 JUIN 2023

ISSN 2520-9310



Prix de vente au numéro :
7€ 50 / 5 000 FCFA



REVUE IVOIRIENNE DES SCIENCES HISTORIQUES

UNIVERSITE JEAN LOROUGNON GUEDE
DALOA, CÔTE D'IVOIRE



Juin 2023
Numéro 13

Revue
Ivoirienne
d'Histoire,
D'Art et
Archéologie

NUMÉRO 13

***REVUE IVOIRIENNE DES SCIENCES
HISTORIQUES
(RISH)***

Revue d'Histoire, d'Art et d'Archéologie de l'Université Jean
Lorougnon Guédé de Daloa

Revue électronique

ISSN 2520-9310

Courriel : revuerish.univdaloa@gmail.com

Adresse Bp 150 Daloa (Côte d'Ivoire)

Directeur de publication

ALLOU Kouamé René,
Professeur des Universités,
Professeur titulaire d'histoire
africaine, Université Félix
Houphouët-Boigny.

Comité Scientifique

Pr. KONÉ Issiaka, Professeur
des Universités,
Professeur titulaire, Université
Jean Lorougnon Guédé, Daloa ;

Pr. MOEGLIN Jean Marie,
Professeur des Universités,
Professeur titulaire d'histoire
médiévale, École Pratique des
Hautes Études, Université Paris
Sorbonne ;

Pr PAVIOT Jacques, Professeur
des Universités, Professeur
titulaire d'histoire médiévale,
Université de Paris -Est Créteil ;

Pr. EKANZA Simon Pierre,
Professeur des Universités,
Professeur titulaire d'histoire ;

Pr. OUATTARA Tiona Ferdinand,
Directeur de recherches d'histoire
africaine, Institut d'Histoire d'Art et
d'Archéologie Africains d'Abidjan ;

Directeur de rédaction

YAO-BI GNAGORAN,
Maître de conférences
d'histoire religieuse,
Université
Félix Houphouët-
Boigny d'Abidjan- Cocody ;

Pr. LATTE Euge Jean Michel,
Professeur des Universités,
Professeur titulaire
d'histoire économique ,
Université
Alassane Ouattara

Pr. KOUAME Aka, Professeur
des Universités, Professeur
titulaire d'histoire moderne,
Université Félix Houphouët-
Boigny.

Pr. KOFFIE-BIPKO Céline
Yolande, Professeur des
Universités, Professeur titulaire de
Géographie, Université Félix
Houphouët-Boigny

Pr. SETTIE Louis Édouard,
Professeur des Universités,
Professeur titulaire d'histoire
économique, Université Félix
Houphouët-Boigny d'Abidjan-
Cocody ;

Pr. GOMGNINBOU Moustapha,
Directeur de recherches, Université
de Ouagadougou (Burkina –Faso)

Pr. YAO-BI GNAGORAN, Maître
de conférences d’histoire religieuse,
Université Félix Houphouët-Boigny
d’Abidjan- Cocody.

Pr. PARE Moussa, Maître de
conférences d’histoire médiévale,
Université Félix Houphouët-Boigny
d’Abidjan- Cocody ;

Pr. KOUADIO Guessan, Maître de
conférences d’histoire contemporaine,
Université Félix Houphouët-Boigny

Comité de Lecture Scientifique

Pr Allou Kouamé René
Pr KOFFI-BIKPO Céline
Yollande

Pr GOMGNINBOU Moustapha
Pr KOUAME Aka
Pr LATTE Euge Jean-Michel
Pr MOEGLIN Jean-Marie
Pr PAVIOT Jacques
Pr YAO BI Gnagoran

Recommandations aux auteurs

L'article à soumettre à la revue doit être inédit et n'avoir pas été publié nulle part ailleurs (ni en ligne, ni sur papier). Tout texte proposé doit donc être inédit et impérativement transmis ou envoyé au secrétariat et/ou au rédacteur en chef de la revue. Il sera soumis au comité de lecture pour avis. Le texte ne doit pas comporter des emprunts de quelque nature que ce soit qui seraient susceptibles d'engager la responsabilité du département.

Les thématiques sont variées et essentiellement constituées d'articles. Peuvent être publiés les articles :

- Qui ont fait préalablement objet d'une pré-expertise par le comité de rédaction. Cela suppose que l'article répond à l'appel à contribution ;
- Dont la rigueur scientifique est suffisante (maîtrise et pertinence du thème, de la problématique, la méthodologie, la qualité de la langue et le respect des normes de rédaction) ;
- Dont l'exactitude des informations, l'originalité du contenu et la vérification de l'absence de plagiat ont été évaluées ;
- Qui reçoivent au moins trois (3) avis favorables. Toutefois, en cas de divergences d'avis, le comité de lecture sollicite d'autres avis.
- Les articles sont transmis à des instructeurs sous le sceau de l'anonymat. Lorsqu'un article est refusé, la direction de la revue en informe l'auteur et lui transmet le manuscrit dans les deux mois qui suivent ainsi que les rapports d'évaluation. Pour un article accepté sous réserve de certaines corrections, l'auteur doit tenir compte des remarques des instructeurs et doit impérativement le modifier dans le délai prescrit. La seconde mouture est vérifiée par un membre du comité de lecture. Une fois validée, la version finale de l'article est transmise à son auteur pour approbation.

Afin de traiter de la meilleure façon les articles envoyés à notre revue, quelques règles sont à suivre par les auteurs dans la présentation et les formats des fichiers. Ces préconisations (recommandations) permettent de gagner du temps sur la mise en forme et la correction des textes.

Règles de base de présentation

Les textes à soumettre doivent être fournis sous Word, au format doc ou rtf, en pièce jointe à un courriel. La dimension maximale du fichier : entre 30 000 et 60 000 signes (espaces résumés, corps du texte et bibliographie compris). L'auteur doit proposer un résumé de l'article en français et en anglais (respectivement 600 signes maximum) et cinq « mots-clés ». Il doit mentionner son nom et prénom, son titre académique ou professionnel.

Typographie

Pour le corps du texte, la série de caractère à adopter est la police « Arial Narrow », style « Normal », taille 12.

L'italique est réservée aux mots, locutions et citations empruntés aux langues anciennes ou autre que le français (ex. : *ad valorem*, *a priori*, *de facto*, *brain storming*, *Kru boy*, *Sikefwe*) et aux titres d'ouvrages (ex. : Jean Noel Loucou publie *La Côte d'Ivoire coloniale 1893-1960*).

Les citations courtes sont intégrées au texte et placées entre guillemets (choisir les guillemets « à la française »). Les citations longues (plus de trois lignes) sont à indiquer dans le corps du texte par un retrait avec tabulation 1,25 et le texte mis en taille 11, entre guillemets. Toute suppression ou coupure dans une citation doit être signalée par des crochets. Toute citation doit faire l'objet d'une note en précisant la source. Les majuscules sont accentuées.

Recommandations aux auteurs

L'article à soumettre à la revue doit être inédit et n'avoir pas été publié nulle part ailleurs (ni en ligne, ni sur papier). Tout texte proposé doit donc être inédit et impérativement transmis ou envoyé au secrétariat et/ou au rédacteur en chef de la revue. Il sera soumis au comité de lecture pour avis. Le texte ne doit pas comporter des emprunts de quelque nature que ce soit qui seraient susceptibles d'engager la responsabilité du département.

Les thématiques sont variées et essentiellement constituées d'articles. Peuvent être publiés les articles :

- Qui ont fait préalablement objet d'une pré-expertise par le comité de rédaction. Cela suppose que l'article répond à l'appel à contribution ;
- Dont la rigueur scientifique est suffisante (maîtrise et pertinence du thème, de la problématique, la méthodologie, la qualité de la langue et le respect des normes de rédaction) ;
- Dont l'exactitude des informations, l'originalité du contenu et la vérification de l'absence de plagiat ont été évaluées ;
- Qui reçoivent au moins trois (3) avis favorables. Toutefois, en cas de divergences d'avis, le comité de lecture sollicite d'autres avis.
- Les articles sont transmis à des instructeurs sous le sceau de l'anonymat. Lorsqu'un article est refusé, la direction de la revue en informe l'auteur et lui transmet le manuscrit dans les deux mois qui suivent ainsi que les rapports d'évaluation. Pour un article accepté sous réserve de certaines corrections, l'auteur doit tenir compte des remarques des instructeurs et doit impérativement le modifier dans le délai prescrit. La seconde mouture est vérifiée par un membre du comité de lecture. Une fois validée, la version finale de l'article est transmise à son auteur pour approbation.

Afin de traiter de la meilleure façon les articles envoyés à notre revue, quelques règles sont à suivre par les auteurs dans la présentation et les formats des fichiers. Ces préconisations (recommandations) permettent de gagner du temps sur la mise en forme et la correction des textes.

Règles de base de présentation

Les textes à soumettre doivent être fournis sous Word, au format doc ou rtf, en pièce jointe à un courriel. La dimension maximale du fichier : entre 30 000 et 60 000 signes (espaces résumés, corps du texte et bibliographie compris). L'auteur doit proposer un résumé de l'article en français et en anglais (respectivement 600 signes maximum) et cinq « mots-clés ». Il doit mentionner son nom et prénom, son titre académique ou professionnel.

Typographie

Pour le corps du texte, la série de caractère à adopter est la police « Arial Narrow », style « Normal », taille 12.

L'italique est réservée aux mots, locutions et citations empruntés aux langues anciennes ou autre que le français (ex. : *ad valorem, a priori, de facto, brain storming, Kru boy, Sikefiwe*) et aux titres d'ouvrages (ex. : Jean Noel Loucou publie *La Côte d'Ivoire coloniale 1893-1960*).

Les citations courtes sont intégrées au texte et placées entre guillemets (choisir les guillemets « à la française »). Les citations longues (plus de trois lignes) sont à indiquer dans le corps du texte par un retrait avec tabulation 1,25 et le texte mis en taille 11, entre guillemets. Toute suppression ou coupure dans une citation doit être signalée par des crochets. Toute citation doit faire l'objet d'une note en précisant la source. Les majuscules sont accentuées.

Références et citations

Les références et citations sont intégrées au texte citant, selon les cas, des façons suivantes : (Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur, année de publication, pages citées) ;

Exemples :

-Faisant une mise au point sur des questions de méthodes S.P. Ekanza (2015, p. 7), note que « l'histoire est une pratique professionnelle »

-Malgré sa brièveté, la colonisation est caractérisée par des changements importants, souvent brutaux qui affectèrent les populations africaines, leurs structures et leurs institutions politiques, économiques, sociales et culturelles. Ces changements ont des conséquences qui pèsent encore aussi bien sur les anciens pays colonisateurs que sur les ex- pays colonisés. C'est pourquoi l'histoire de la colonisation oscille entre deux tendances : l'apologie du système colonial et sa condamnation (J.N Loucou, 2012, p.5).

Les envois dans le texte se présentent en notes en bas de page en numérotation continue.

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

Les illustrations

Les illustrations (cartes, photos, schémas, tableaux, graphiques) doivent être présentées en numérotation continue) en chiffres arabes selon l'ordre de leur apparition dans le texte. Ils doivent comporter un titre concis, placé au-dessus de l'élément d'illustration (centré). La source est indiquée (centrée) au-dessous de l'élément (taille 10). Il est important que ces éléments d'illustration soient d'abord annoncés, ensuite insérés, et enfin commentés dans le corps du texte.

Références bibliographiques

Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit :

NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, titre, lieu de publication, éditeur, les pages (p.) des articles pour une revue.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone éditeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au

cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2^{de} éd.).

Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Par exemple:

AMEGBO Joseph ; LIGIER Françoise, 1976, *Ossei TUTU, fondateur de la Confédération ashanti, XVII^e siècle*, Abidjan ; Dakar, NEA, Paris, ABC, 112 p.

CANGAH Guy ; EKANZA Simon- pierre, 1978, *La côte d'Ivoire par les textes. De l'aube de la colonisation à nos jours*, Abidjan ; Dakar, NEA ,237 p.

MIAKA Oureto, 1982, « Quelques réflexions sur l'usage de la monnaie en Afrique noire à la place du troc traditionnel », *Annales de l'Université d'Abidjan*, série K (sciences économiques), tome V, pp. 59-68.
1871, Paris, La Haye, Mouton et Co, 286p.

SURET-CANALE Jean, 1977, *Afrique Noire Occidentale et Centrale, L'ère coloniale (1900-1945)*, Paris, Éditions Sociales, 636 p.

ZINSOU-DERLIN Lionel, 1976, « La banque de l'Afrique occidentale dans la crise », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, tome 63, n° 232-233, « L'Afrique et la crise de 1930 (1924-1938) p.506-518.

Pour les ressources électroniques et les travaux en ligne ajouter l'adresse électronique (URL) et la date de consultation.

Soumissions d'articles : contact

Université Jean Lorougnon Guédé, Daloa, Côte d'Ivoire
revuerish.univdaloa@gmail.com
(+225) 07 57 19 57 80

SOMMAIRE

| | |
|--|-----|
| Les Maghcharen : quelques notes et hypothèses sur l'identité d'une tawšit tourègue, Jean Charles DEDÉ | 13 |
| Insertion des étrangers dans les activités économiques de la région de la Mé, GNAMIEN Gnamien Roger, SERHAN Nasser, MAFOU Kouassi Combo | 37 |
| Le riz dans la colonie de Côte d'Ivoire de 1908 à 1955, YÉO Lassina Songfolo | 59 |
| Femmes, production et commercialisation du riz dans les sous-préfectures de Daloa et Gagnoa (centre-ouest de la Côte d'Ivoire) KROU Epouse N'Goran Amelan Bertille, NASSA Dabié Axel Désiré, MAFOU Kouassi Combo | 80 |
| Apport des migrants agricoles aux innovations du système de production agricole dans la région du Guémon (ouest de la Côte d'Ivoire) GUEHI Kiéder Hermann Emmanuel ¹, SERHAN Nasser ², MAFOU Kouassi Combo ³ | 104 |
| La promotion et la protection des droits humains au Burkina Faso : regard historique, KIENDREBEOGO Salif | 120 |
| Les activités féminines en Occident au Moyen Âge, ETTIEN Comoé Fulbert | 137 |
| Le mysticisme islamique au soudan occidental médiéval : entre légitimation politique et révolution religieuse (XI ^{ème} -XVI ^{ème} siècle) BENE BI Djézié Guénolé Charlot ; NOGBOU M'domou Eric | 155 |
| Les marchés hebdomadaires périodiques de la sous-préfecture de Daloa et l'approvisionnement des marchés quotidiens de la ville de Daloa (centre-ouest, Côte d'Ivoire), TRAORÉ Fousseni ; OUATTARA Sahoti ; YAO Kouassi Ernest | 173 |

**LES MAGHCHAREN: QUELQUES NOTES ET
HYPOTHÈSES SUR L'IDENTITÉ D'UNE TAWŠIT
TOUARÈGUE**
**THE MAGHSHARAN: SOME NOTES AND HYPOTHESES
ON A TUAREG TAWŠIT**

Jean Charles DÉDÉ
Maître-Assistant
Université Alassane OUATTARA
ddjch_2005@yahoo.fr

Résumé

Cet article propose un éclairage nouveau sur l'identité véritable des Touaregs Maghcharen, ces nomades sahariens que les traditions historiques soudanaises présentent comme étant les fondateurs de la cité de Tombouctou. Il se trouve, en effet, que l'ethnonyme « Maghcharen » qui sert à les désigner n'est pas leur véritable nom. Ces derniers s'appelleraient, en réalité, Kel Azawad. Ils sont une *tawšit* touarègue appartenant au groupe des Messoufa, eux-mêmes, issus, de la grande confédération berbère des Sanhadja qui a essaimé dans le Maghreb et le Sahara, au lendemain des invasions arabes de l'Afrique du Nord, au VIII^e siècle.

Mots-clés : Touareg– Tawšit– Identité– Azawad– Sanhadja.

Abstract

This article sheds new light on the true identity of the Tuareg Maghsharan, the saharan nomads whom sudanese historical traditions present as the founders of Timbuktu. It turns out that the ethnonym 'Maghsharan' used to designate them is not their real name. They are, in fact, called Kel Azawad. They are a tuareg *Tawšit* belonging to the group of Massufa, themselves, descended from the great berber confederation of the Sanhadja, which spread throughout the Maghreb and the Sahara after the arab invasions of North Africa, in the 7th century.

Keywords: Tuareg – Tawsit, Identity– Azawad– Sanhadja

Introduction

Évoquer les Maghcharen semble aujourd’hui relever d’un discours parfaitement banal, tant ce nom est d’un emploi courant dans les ouvrages qui racontent l’histoire de la naissance de la cité de Tombouctou ou encore celle de l’Empire songhoy. Pourtant, quand l’on tente d’identifier le peuple qui se cache derrière cet ethnonyme, l’exercice se transforme immédiatement en une entreprise fort malaisée. Henri Lhote qui fut l’un, sinon, le premier à tenter d’élucider ce problème dans sa « Contribution à l’étude des Touaregs soudanais. Les Sagmara, les Maghcharen, les expéditions de l’Askia Mohamed en Air et la confusion Takadda-Tademekka »¹, se heurta très vite aux réfutations de Mohammed El Chennafi (1970, p. 103) et de Sékéné Mody Cissoko (1975, p. 22 & 46) qui formulèrent des hypothèses clairement différentes des siennes. Nous avons, nous-mêmes, été confrontés à ce malaise et à ces contradictions, quand il a fallu, dans le cadre de notre travail de thèse², reconstituer l’histoire de la fondation de Tombouctou. Aujourd’hui, grâce à la relecture de travaux menés par des anthropologues sur l’univers berbéro-touareg, ceux, notamment, d’Hélène Claudot-Hawad, de Dominique Casajus, d’Edmond et Suzanne Bernus, puis d’André Bourgeot – pour ne citer qu’eux – nous avons vite compris la nécessité de réévaluer nos propres réponses et celles des auteurs qui ont tenté, avant nous, de démêler le « mystère » qui entoure l’identité véritable des Maghcharen.

Ces sommes anthropologiques qui, s’appuyant sur une riche tradition orale touarègue et des enquêtes de terrain méthodiques, décrivent, avec suffisamment de détails et de précision, l’histoire et la civilisation millénaires de ces peuples du désert, donnent, en effet, accès à des ressources politiques, institutionnelles, sociales et culturelles insoupçonnées permettant d’atteindre cet objectif

¹ H. LNOTE, 1955, « Contribution à l’étude des Touaregs soudanais. Les Sagmara, les Maghcharen, les expéditions de l’Askia Mohamed en Air et la confusion Takadda-Tademekka », *Bulletin de l’I.F.A.N.*, t. XVIII, série B, n° 3-4, p. 334-370.

² Cf. J. C. DÉDÉ, 2010, *Les Kel Tamasbeq et la cité de Tombouctou (XIIe-XVIe siècle)*, Thèse de doctorat unique, sous la direction de Simon-Pierre Ekanza, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan, 490 p.

scientifique. Au regard de toutes ces considérations, nous repons, donc, les questions suivantes : qui sont les « Maghcharen » ? Quel est leur nom véritable ? Et à quelle communauté « tribale » ou ethnique appartiennent-ils ?

Cette étude entend établir l'identité des Touaregs que les traditions et usages populaires à Tombouctou ont pris l'habitude de désigner par le nom « Maghcharen ». Pour y arriver, elle construit son analyse sur l'exploitation des Tarikhs soudanais, en l'occurrence, le *Tarikh Es-Sūdan* et le *Tarikh El-Fettach*. Elle y associe l'utilisation de la tradition orale songhoï et touarègue, sans oublier la littérature géographique arabe médiévale avec des auteurs tels que El Edrisi, Ibn Battuta et Ibn Khaldun. Enfin, elle fait intervenir les récits des explorateurs européens du XIX^e siècle et les monographies historiques et ethnographiques des administrateurs coloniaux français qui ont exercé leur emploi dans les pays saharo-sahéliens et soudanais.

La première partie de ce texte évoque l'orthographe et la signification exactes du vocable « Maghcharen », après avoir, bien sûr, pris soin de rappeler brièvement la controverse qui l'a entourée durant des décennies. Il détermine ensuite, le nom véritable des Touaregs connus sous cette dénomination. Il conclut enfin, en précisant leurs origines ethniques et généalogiques.

1. « Maghcharen » : graphie et acception véritables d'un ethnonyme générique

Qui sont, réellement, les Touaregs Maghcharen ? C'est la question qui conduit l'ensemble de cette réflexion. Il se trouve que « Maghcharen », comme l'a signifié Octave Houdas³, ne ramène à aucune des nombreuses entités politiques berbères ou touarègues connues ou évoquées par les auteurs anciens. Aucun voyageur ou géographe arabe ou arabo-berbère ne mentionne leur existence dans son récit. Al Bakri, El Edrisi, Ibn Battuta et Ibn Khaldun, par exemple, qui ont laissé à la postérité les plus importantes descriptions des pays et des sociétés touarègues du *Bilād al-Sūdan*, ne les évoquent point dans leurs carnets. Et, il faut prendre garde de les confondre avec les « Maghsharen », qu'El Edrisi⁴ évoque dans son

³ Cf. note 2 dans A. ES SA'DI, 1981, *Tarikh es-Sūdan*, Lib. Maisonneuve & Larose, Paris, p. 17.

⁴ E. EDRISSI, 1999, *La première géographie de l'Occident*, Paris, Flammarion, p. 72, 82 & 100.

texte. Bien que ces deux mots soient graphiquement et phonétiquement très ressemblants, ils ne désignent, cependant, pas la même population. Les « Maghsharen » qui vivent à l'ouest du « pays wankara et au sud de Ghana »⁵, si on se réfère à la description qu'il fait de leurs traits physiques et raciaux, ne sont pas des Touaregs, des *Beïdan*, des Blancs ; car, comme il précise, leurs *femmes* « n'ont pas de chevelures lisses et flottantes comme les Nubiennes »⁶. Il s'agit donc de Noirs, très vraisemblablement, des Soninké qui vivaient sur les rives du fleuve Sénégal, dans le Magzara, le pays des Nègres, comme il dit dans sa *Géographie*. C'est, certainement, ce mot « Magzara », mal orthographié, qui a donné « Maghsharen » qu'emploie El Edrisi dans son texte. Il a fallu attendre la découverte, à la fin du XIXe siècle, du *Tarikh es-Sûdan* pour découvrir ce nom « Touaregs Maghcharen ». Voici à ce propos le premier passage qui les révèle :

« Vers la fin de la domination des princes de Melli, les Touaregs Maghcharen commencèrent leurs incursions contre la ville de Tombouctou ; ils avaient à leur tête leur sultan Akil Akamelouel et ravageaient le pays de tous côtés et dans tous les sens. (...) Les Touaregs Maghcharen dominèrent ensuite durant quarante ans à partir de l'année 837 (1433-1434) ; après eux, vint Sonni Ali dont le règne, commencé en 873 (1468-1469) dura vingt-quatre ans. »⁷

Si ces extraits révèlent leur existence, ils posent, cependant, la question de leur identité. Et ce n'est pas parce qu'on retrouve la graphie « Maghcharen » dans bon nombre de textes contemporains, et qu'il est le terme le plus usité pour désigner ces Touaregs que la tradition présente comme les fondateurs de Tombouctou, que la question ne devrait pas se poser. Il faut savoir que la formulation « Maghcharen » est celle qu'on retrouve dans les trois manuscrits A, B et C⁸ qui ont servi pour l'élaboration du texte du *Tarikh es-Sûdan* paru pour la

⁵ *Ibidem*, p. 72.

⁶ *Ibidem*, p. 82 & 100.

⁷ A. ES SA'DI, *Op. cit.*, p. 17.

⁸ Selon O. Houdas, le premier manuscrit, le A, est celui que posséda le général Archinard. Son texte n'est pas daté, mais remonterait très probablement au XVIIIe siècle. Plusieurs feuillets de son texte ont été altéré par l'humidité, rendant illisibles certains de ses passages. Le deuxième manuscrit, le B, est la copie que Félix Dubois a fait exécuter pour lui lorsqu'il séjourna à Tombouctou en 1896. Il serait de la même famille que le manuscrit A dont il ne diffère pour ainsi dire, pas. La troisième copie désignée par la lettre C serait toujours, d'après O. Houdas, supérieure en qualité aux deux premiers. Son écriture est d'assez bonne facture, lisible, et les voyelles qui accompagnent en général les noms sont mis avec soin. Cependant, son principal

première fois en 1900⁹. Elle sera reprise dans les rééditions de 1913, 1964, 1981, et même dans la version anglaise proposée en 2003 par John Hunwick¹⁰. Ce dernier y reprend la même graphie, remplaçant uniquement, comme il est de coutume dans les traductions du français à l'anglais pour les mots étrangers, le « c » par un « s » ; ce qui donne, dans le texte anglais, « Magsharan » au lieu de « Maghcharen ». Félix Dubois, l'auteur de la première véritable synthèse sur l'histoire de Tombouctou¹¹, l'orthographe, pourtant, différemment. Il écrit « Maksara »¹² pour les désigner. Dans le texte de Paul Marty¹³, c'est plutôt « Imaqcharen » qui est utilisé pour les nommer. Toutes ces déclinaisons nous obligent, donc, à nous interroger sur la graphie exacte de cet ethnonyme qu'on découvre pour la première fois dans la chronique de A. Es Sa'di. C'est même la première tâche à mener pour arriver à identifier ces Touaregs.

O. Houdas¹⁴ a très vite significé, s'appuyant certainement sur les propos de H. Barth¹⁵, dans une des notes qui accompagnent le texte du *Tarikh es-Sudan*, que le mot « Maghcharen » était en réalité une erreur. Elle proviendrait, selon lui, de la confusion dans l'écriture des noms d'origine soudanaise qu'on retrouve dans les trois manuscrits A, B et C. Il a relevé, en effet, que les voyelles de ces noms locaux ne sont, malheureusement, pas toujours placées sur la consonne qu'elles doivent accompagner ; ce qui fait que leur orthographe se retrouve très souvent altérée ou changée, et que leurs transcriptions ne cadrent pas toujours exactement avec la prononciation courante¹⁶. C'est le cas précisément du mot

défaut est qu'il comporte des passages qui ont été mal reproduits et quelques autres omissions. Ces écueils relèveraient, non pas de la négligence ou de l'ignorance du copiste, mais des défauts de l'exemplaire qu'il a copié. Cf. « Introduction » dans A. ES SA'DI, *Op. cit.*, p. XIV-XVIII

⁹ Note 2 dans A. ES SA'DI, *Op. cit.*, p. 17.

¹⁰ AL-SA'DI, 2003, *Timbuktu and the songhay empire : Al-Sa'dis Ta'rikh al-Sudan down to 1613 and other contemporarv documents*, translated and edited by J. O. HUNWICK, Leiden-Boston, Brill, 414 p.

¹¹ F. DUBOIS, 1900, *Tombouctou la mystérieuse*, Paris, Flammarion, 429 p.

¹² *Ibidem*, p. 261.

¹³ P. MARTY, 1920, *Études sur l'Islam et les tribus du Soudan ; les Kounta de l'Est, les Bérabich, les Iguellad*, t. 1, Paris, Ed. Ernest Leroux, p. 180.

¹⁴ Cf. note 2 dans A. ES SA'DI, *Op. cit.*, p. 35.

¹⁵ H. BARTH, 1861, *Voyages et découvertes dans l'Afrique septentrionale et centrale pendant les années 1849 à 1855*, trad. Paul Ithier, tome 4, Paris, A. Bohné, p. 5.

¹⁶ Cf. « Introduction » dans A. ES SA'DI, *Op. cit.*, p. XVI-XVII

« Maghcharen » qui serait, donc, une transcription fautive de « *imajer'en* »¹⁷. En effet, sa vocalisation en langue tamacheq donne, si on la retranscrit dans le système phonétique français, [*imag'sharan*]. Cette lettre convertie dans l'orthographe classique, fixe un mot sensiblement identique à « Maghcharen ». C'est ce qui explique que ses variantes, dans toutes les versions imprimées des Tarikhs, en langue latine, soient pareilles. En effet, on voit souvent écrit « Magcharen », « Magsharan » « Imagsharen » ou « Imagsharan ». On comprend aussi les différentes déclinaisons dans les textes de Félix Dubois¹⁸ et Paul Marty¹⁹ qui écrivent, respectivement, « Maksara » et « Imaqcharen ».

C'est le lieu de préciser que ce terme « *imajer'en* » qui s'écrit, le plus souvent, *imochar'*, *imouchar*, *imouscharb*, *imouchag*, *imoubar* ou encore *imoujjar*, est l'une des nombreuses formes dialectales du nom que se donnent les Touaregs (H. Lhote, 1955, p. 150). Il est le masculin pluriel du mot *amabagh* ou *amajagh* qui sert, chez ces peuples du désert, à désigner toute personne issue de l'aristocratie guerrière. Rappelons à ce propos que la société touarègue est organisée selon une hiérarchisation et une différenciation sociale très rigides. C'est un modèle divisé en classes disposées comme suit :

- les *Imajeghen*, l'aristocratie guerrière ou le clan des chevalier-guerriers, comme préfère les appeler J. Hureiki (2003, p. 102). Elle est la classe la plus élevée. Détenteurs de tous les pouvoirs politiques, ils ont sous leur autorité toutes les autres classes d'hommes libres et de captifs, à qui ils offrent leur protection dans le cadre de confédérations politiques et guerrières, ce, en échange de redevances diverses (E. Bernus, 1966, p. 12).

- les *Ineslemen* qui désignent les clans maraboutiques ou les religieux. Leurs fonctions sont celles de professeurs, de conseillers et de juges, pour tout ce qui concerne la loi et les traditions musulmanes. Ils ne participent pas aux guerres et dépendent des *Imajeghen* qui assurent leur protection.

- les *Imghad* ou *Imrad*, les vassaux ou plébéiens-vassaux. Eux sont quasiment les égaux des *Ineslemen*. Ce sont généralement des clans touaregs qui ont dû accepter

¹⁷ Cf. note 2 dans A. ES SA'DI, *Op. cit.*, p. 35

¹⁸ F. DUBOIS, *Op. cit.*, p. 261.

¹⁹ P. MARTY, *Op. cit.*, p. 180.

la suprématie des *Imajeghen*. Ils étaient assujettis à ces derniers par des rapports de vassalité²⁰.

- les *Enaden* ou les artisans dont le rôle consiste à fabriquer, pour les Touaregs, tous les objets et articles qui permettent d'accomplir les activités de la vie quotidienne (armes, ustensiles de cuisine, selles, etc.)

Ces quatre premiers groupes constituent, selon la classification d'André Bourgeot (1972, p. 536), les catégories des hommes libres. Ils ont sous leur autorité les *Iklan*, dernière classe de cette armature sociale, constituée d'esclaves noirs. Corvéables à souhait, ils sont la propriété de leurs maîtres qui se recrutent tous dans l'une des quatre catégories susmentionnées. Ils gardent les troupeaux ou vivent dans des villages où ils s'adonnent à l'agriculture.

En conclusion, la graphie exacte du mot « Maghcharen » est « *Imajeghen* ». Ce vocable sert à désigner les membres de l'aristocratie guerrière dans l'univers sociopolitique touareg. Ils constituent sa classe la plus élevée et détiennent tous les pouvoirs politiques. Ceci dit, il importe maintenant d'identifier le groupe touareg que les traditions désignent par cet ethnonyme.

2. Le nom véritable des touaregs « maghcharen » : l'hypothèse « kel azawad »

Depuis que les Tarikhs ont révélé à notre connaissance l'existence des Touaregs « Maghcharen », plusieurs hypothèses ont été proposées au sujet de leur identité. Mais le fait que ces dernières soient divergentes, souvent imprécises, interpelle de nouveau et nous oblige à reposer la question. Quel groupe touareg se cache derrière le nom « Maghcharen » ? Avant d'apporter quelque réponse à cette interrogation, rappelons brièvement les premières explications qui ont été avancées. Les premières hypothèses qui ont tenté de répondre à cette question fondamentale sont, d'abord, celles de M. Delafosse dans son monumental *Haut-Sénégal-Niger*. Cet administrateur colonial qui s'est spécialisé dans l'étude des civilisations soudanaises de l'espace ouest-africain affirme que les « Maghcharen » seraient probablement une tribu ou une sous-tribu spéciale des

²⁰ Ces rapports de vassalité étaient de deux ordres : un rapport de domination politique et économique et un autre de protection.

Touaregs (M. Delafosse, 1912, t. 2, p. 106). Malheureusement, sa réponse, trop sommaire, car ne s'énonçant qu'en une seule phrase, ne nous apprend rien sur leur nom, leur origine culturelle et leur appartenance « tribale ».

Paul Marty²¹ qui s'est également essayé à l'exercice, lui, indique que les « Maghcharen » devaient être un vaste agglomérat de diverses fractions d'origine berbères qui, sous les coups répétés des conquérants arabes, ont essaimé dans le Sahara où ils se sont, ensuite, fondus dans d'autres tribus. Il renchérit en disant que leur présence dans l'Azawad et la Boucle du Niger, remonterait, probablement, aux VIII-IX^{ème} siècle. Bien que sa présentation soit un peu plus argumentée, elle manque, cependant, de précision. Il ne nomme pas, en effet, les différents groupes qui se sont agrégés, encore moins les tribus dans lesquelles ces exilés au Sahara se sont fondus.

Il faut attendre les travaux de H. Lhote (1955) pour avoir plus de détails et de faits sur ces Touaregs. Cet ethnologue français, réinvestissant les récits des géographes arabes, a conclu, en effet, que les « Maghcharen » seraient issus de la tribu des Beni Antassar appelés encore Kel Antasar, comme mentionné dans le *Livre des routes et des royaumes* d'Al Bakri²² et le *Masālik al-abṣār* d'Al Ūmari²³. Ses conclusions sont, cependant, réfutées par M. el-Chennafi²⁴ qui, lui, croit que ces pasteurs nomades n'étaient pas issus d'une seule tribu, mais étaient, plutôt, un agrégat de plusieurs tribus berbères parmi lesquelles se trouvent les Kel Antassar. Il dit fonder son avis sur des annonces d'Al-Ūmari qui signalerait l'existence d'un agrégat de tribus berbères vivant sous la domination des souverains du Mali, au nord. Et ces dernières seraient, s'appuyant, dit-il, sur le récit d'A. Es Sadi, très probablement les Maghcharen de l'amenokal Akil Ag Melouel établis à Oualata²⁵. Quant à la dernière hypothèse, elle est celle de S. M. Cissoko (1975, pp. 22 &

²¹ P. MARTY, *Op. cit.* t. 1, p. 180.

²² J. CUOQ, 1975, *Recueil des sources arabes concernant l'Afrique occidentale du VIII^{ème} au XVI^{ème} siècle*, Paris, CNRS, p. 86.

²³ *Ibidem*, p. 265.

²⁴ M. EL-CHENNAFI, 1970, « Sur les traces d'Awdagust : les Tagdāwast et leur ancienne cité » dans *Tegdaoust I : recherche sur Aoudaghost*, (s/dir.) Denise & Serge ROBERT, Jean Dévisse, Paris, Arts et Métiers graphiques, p. 103.

²⁵ A. ES SA'DI, *Op. cit.*, p. 41.

46). Reprenant, en réalité, la conception du Dr Richer²⁶ qui s'inscrit dans la même idée de regroupement tribal, il affirme que les « Touaregs Maghcharen » sont plutôt une association de « fractions nobles des tribus Sanhadja Medaça, Messoufa, Antassar et probablement d'autres tribus touaregs ».

Ces réponses, toutes plus différentes les unes que les autres, rappellent donc que la question de l'identité culturelle et de l'appartenance ethnique de ces Touaregs Maghcharen se pose encore avec acuité. Mais la première chose que nous avons retenue après l'analyse de ces différents avis, c'est qu'elles pèchent toutes par le fait que leurs auteurs se sont plus appesantis sur les récits des géographes arabes et les chroniques de Tombouctou, et ont oublié de leur associer les traditions orales touarègues. En effet, pendant longtemps, ces dernières ont été inaccessibles à un grand nombre de savants ; ou ont été mises à l'écart à cause de trois facteurs principaux. Il s'agit, en effet, de leur trop grande diversité découlant de l'existence d'une multitude de groupes, de sous-groupes et de clans dont les trajectoires historiques s'entremêlent continûment au point de constituer un écheveau inextricable.

Il y a aussi la difficile distinction entre récits formalisés et non-formalisés, ces derniers étant, d'ailleurs, les plus nombreux ; et, enfin, l'absence, chez les Touaregs, de véritables traditionnistes, ces spécialistes de la « parole historique », comme en trouve chez leurs voisins mandingues ou songhoy (C. Grémont, 2010, p. 39). Mais, aujourd'hui, grâce à l'ouvrage acharné des anthropologues qui collectent puis publient, depuis quelques décennies maintenant les textes oraux et les traditions de ces communautés sahariennes, on connaît un peu mieux leur histoire qu'on relit, d'ailleurs, à la lumière des textes des explorateurs européens du XIXe siècle. La prise en compte de cette source fondamentale qu'est la tradition orale touarègue et la relecture attentive des Tarikhs montrent, en effet, que l'idée d'agrégat de différentes tribus berbères tient difficilement. Ce que vient, également, confirmer leur idéologie de la parenté qui définit la classification de l'individu au sein du groupe, détermine les hiérarchies sociales et organise, surtout, les relations interpersonnelles et celles entre groupes touaregs différents.

²⁶ Dr. A. M. J. RICHER, 1924, *Les Touareg du Niger : (région de Tombouctou-Gao). Les Oulliminden*, Paris, E. Larose, p. 59.

La première chose qu'il faut, alors, préciser, c'est que la tribu n'existe pas dans l'univers social des Touaregs. Bien que le terme « tribu » revient fréquemment sous la plume des observateurs, des ethnologues et de tous les autres spécialistes qui s'intéressent à cette nation du désert, il est, malheureusement, impropre à traduire la réalité politique et sociale des corps qui sont désignés par ce vocable, comme l'a rappelé P. Pandolfi (1993, p. 25). C'est ce qui explique, d'ailleurs, la mise en garde de S. Bernus (1976, p. 104) qui appelle à limiter son usage à cause de son imprécision. Et pour bien entendre toutes ces clarifications, rappelons simplement l'organisation sociopolitique qui prévaut chez les Touaregs.

La structure sociopolitique chez les Touaregs présente cinq niveaux de segmentation, chacun étant désigné par un terme précis. Dans cet échafaudage, la tente ou *Eben*, qui représente la famille nucléaire (H. Claudot-Hawad, 1977, p. 126) est la première unité. Elle est celle qui matérialise l'appartenance sociale de l'individu au groupe. Elle lui confère et lui transmet des droits et des devoirs, généralement, des fonctions et des droits politiques et matériels. C'est à partir de cette entité que se construisent les généalogies et les divisions entre les groupes sociaux.

Après ce premier échelon, nous avons l'*amezzagh*, le campement. Il est constitué du regroupement de plusieurs tentes. Il est le palier auquel est rattaché le pouvoir politique. En troisième position nous avons l'*aghref* ou le *taqabilt*²⁷. Il est quelquefois, encore, appelé *tawšit*. Sauf que dans ce cas, comme l'a souligné H. Claudot-Hawad (1977, p. 127), on l'oppose, alors, à « tawsit ta maqqaret » qui signifie, en tamacheq, « la grande *tawšit* », qui renvoie à l'échelon au-dessus. L'*Aghref* ou *Taqabilt* est le regroupement des campements de plusieurs familles différentes, mais, qui ramènent, toutes, leurs origines à un ancêtre éponyme féminin (H. Claudot-Hawad, 1977, p. 127).

La *tawšit*, elle, vient en quatrième position dans cette structure. Elle est un groupe de descendance qui rassemble, soit, des individus ayant le même statut et se situant dans la même strate hiérarchique, ou, comme l'a noté P. Bonté (1986, p. 4), « des individus ayant de statuts différents, la référence généalogique ne concernant alors que le groupe du statut le plus élevé ». L'appartenance à un

²⁷ Pluriel *tiqabilén*, *tegebâl*.

tawšit est donc synonyme de rang social, comme a conclu P. Pandolfi (1998, p. 11). Se représentant comme un groupe de filiation unilinéaire issu d'un ancêtre commun autour de qui se construit la cohésion du groupe, et qui est, très souvent, une femme ancêtre, il constitue, dans l'univers socioculturel touareg, l'unique cadre de la vie économique et sociale des individus (G. Henri, 1976, p. 115). La *tawšit* délimite, surtout, les frontières de l'unité parentale la plus large (H. Claudot-Hawad (1977, p. 127).

C'est probablement cette dernière caractéristique qui a fait maladroitement traduit *tawšit* par le mot « tribu ». Il ne faut, par ailleurs, pas confondre la *tawšit* à l'*ettebel*, la confédération qui, elle, est plutôt un regroupement de circonstance réunissant plusieurs *timsatin*²⁸ autour d'objectifs militaires ou sécuritaires tels que l'élaboration d'une défense commune face à une menace étrangère ou la conquête d'un territoire convoité.

Quand on prend en compte toutes ces précisions relatives à l'organisation sociopolitique des Touaregs, puis l'histoire des « Maghcharen » telle qu'elle est narrée dans les chroniques soudanaises et les traditions orales touarègues, on est, alors, convaincu du fait que les « Maghcharen » ne sont pas une tribu, encore moins une association de tribus comme l'ont cru certains. Que sont-ils donc ? Un *eben* ? Un *amezɣagh* ? Un *aghref* ? Une *tawšit* ? Ou un *ettebel* ?

En vérité, l'aventure historique de ces « Maghcharen » n'est pas un parcours linéaire et sans dynamique. La lecture attentive de leur histoire narrée par les *Tarikhs* et les traditions orales découvrent qu'ils ont connu une évolution et une expansion régulières. Leur trajectoire historique, depuis le XI^e siècle où ils auraient créé la cité de Tombouctou, jusqu'au XV^e siècle où ils subjuguent tous les pays de la boucle du Niger, atteste, en effet, qu'ils sont passés par les différents stades de cette structure hiérarchique. C'est ainsi qu'on remarque que quand ils fondent Tombouctou, ils sont alors un *amezɣagh*. La présentation que le *Tarikh Es-Sūdan*²⁹ fait de leur présence sur les rives du Niger le démontre. Elle correspond bien à celle d'un *amezɣagh*. On y aperçoit les principales caractéristiques de ce groupe domestique qui est composé de plusieurs familles conjugales possédant, d'après ce que précise A. Bourgeot (1983, p. 70) un

²⁸ *Timsatin* est le pluriel du mot *Tawšit*.

²⁹ A. ES SA'DI, *Op. cit.*, p. 35-36.

nombre minimal de bêtes destinées à la satisfaction de ses besoins alimentaires. La taille minimale de ce troupeau est déterminée, d'une part, par le nombre de personnes et, d'autre part, par la capacité des puits et des puisards à abreuver, en saison sèche, le bétail et les individus. Lorsque les capacités d'abreuvement des points d'eau sont insuffisantes, ces nomades déplacent alors leur unité résidentielle vers des zones plus humides. La vie de l'*amezɣagh* est donc rythmée, comme le dépeint A. Es Sa'di³⁰, par des déplacements cycliques ou saisonniers afin d'assurer leur subsistance et de gérer économiquement leurs terres.

Au début du XVe siècle, quand la domination du Manding commença à décroître dans la Boucle du Niger, ces Touaregs refirent surface. Selon ce que précise la tradition³¹, ils commencèrent à mener des incursions contre la ville de Tombouctou qu'ils parvinrent à soumettre définitivement, en 1433. Ils dominèrent, ainsi, tout le pays qui s'étend de Oualata, dans le Hodh, jusque dans la boucle du Niger. L'immensité de l'espace soumis, la puissance militaire dont ils firent montre, la rapidité avec laquelle cette domination s'établit, laisse deviner que ce groupe de « Maghcharen » s'était élargi et n'était plus un *amezɣagh*. Ils étaient, visiblement, passés à deux ou trois échelons au-dessus dans la pyramide sociopolitique touarègue. Le fait qu'ils soient menés par un *amenokal*, le chef de guerre (S. Bernus, 1976, p. 107), et les rapports que ce dernier entretint avec les dirigeants de Tombouctou où on le voit distribuer les redevances qu'il percevait périodiquement, laissent, aisément, deviner qu'ils étaient soit une *tawšit*, soit un *ettebel*. Cependant, leurs relations avec les empereurs songhoï qui parviennent à les soumettre à leur suzeraineté, à la fin du XVe siècle, font davantage penser à la *tawšit*. Car ils seront, plus tard, intégrés à la structure militaire de l'Empire ; ce qui aurait été impossible s'ils étaient un *ettebel* composé de groupes assez hétéroclites qui ne se rassemblent que pour des situations ponctuelles.

Notons, par ailleurs, qu'à propos du nom « Maghcharen » par lequel cette *tawšit* est désignée, cela serait, très vraisemblablement le fait des populations sédentaires établies dans le Moyen Niger ; ces communautés d'agriculteurs à qui ces Touaregs imposèrent, pendant longtemps, leur domination politique. Elles les ont appelés, certainement, par souci de simplification, avec ce qui constitue

³⁰ A. ES SA'DI, *Op. cit.*, p. 35-36.

³¹ *Ibidem*, p. 17.

la principale marque de leur stature sociale et politique : *imajeghen*. La question qu'il faut maintenant se poser est celle-ci : quel est donc le nom véritable de cette *tamšit* ?

Les « Maghcharen » sont, selon ce que rapporte A. Es Sa'di³², les fondateurs de la ville de Tombouctou. Quoique la désignation de ces Touaregs par le vocable « Maghcharen » se soit perpétuée jusqu'à nos jours, il n'est pourtant pas leur vrai nom. Connaissant, en effet, les usages nominaux chez ces Sahariens, il est très peu probable qu'eux-mêmes se soient appelés avec. Nous savons qu'habituellement, avant que la colonisation européenne ne vienne bouleverser les structures traditionnelles des Touaregs, les *timsatin* portaient des noms qui se référaient, très rarement, à un ancêtre éponyme, comme l'a noté S. Bernus (1976, p. 104) ; et, encore moins, à la désignation générique d'une classe de leur modèle hiérarchique social. Les noms qu'ils s'attribuaient étaient, très souvent, mis en rapport avec l'appellation du lieu qui avait vu naître le groupe ou qui avait accueilli une installation marquant une césure importante dans leur trajectoire historique ; ou, encore, qui avait été le lieu de la survenue d'un évènement important de leur histoire. Même si, comme l'a souligné S. Bernus (1976, p. 104-105), il existe quelques cas où la référence topographique est difficile à démontrer³³, la toponymie reste, cependant, le principal procédé de dénomination. Et ce biais ne change pas, même si ces derniers abandonnent, plus tard, ce lieu historique. C'est dans cette logique que les noms des Kel Ahaggar, des Kel Aïr, des Kel Tadmakkat, pour ne citer que ces trois, signifient, respectivement, « les gens de la montagne du Hoggar », « les gens de l'Aïr », « les gens de Tadmekka ». Alors, quel pourrait bien être le nom réel de ces Touaregs Maghcharen ?

Nous disposons d'éléments nouveaux qui laissent entendre que ces Sahariens s'appelleraient, en réalité, « Kel Azawad ». La première preuve qui nous conforte dans cette conclusion est un passage précis dans le récit de l'histoire des Touaregs

³² *Ibidem*, p. 35-36

³³ Suzanne Bernus cite par exemple celui des Illabakan et des Immededren qui disent venir d'un lieu nommé Tilbaq situé « non loin de la Mecque ». Cf. S. BERNUS, « Stratégie matrimoniale et conservation du pouvoir dans l'Aïr et chez les Iullemeden », *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, n°21, p. 104

recueillie, en 1915, auprès du dénommé Alwata, alors chef des Kounta. Voici l'extrait, en question, rapporté par le Dr. Richer³⁴ :

« Les Touaregs qui arrivèrent les premiers dans le pays appartenait à deux familles : les Azaouadioun et les Idemkioun. Les premiers s'établirent dans l'Adrar (on ne sait qui habitait cette région avant eux) ; les seconds descendirent jusque dans l'Air. Après bien des années, les Azaouadioun, ayant eu beaucoup d'enfants, durent s'étendre vers le sud-ouest ; ils se répandirent jusque dans l'Azaouad, à qui ils donnèrent leur nom. »

La trajectoire historique de ces « Azaouadioun », telle que décrite dans cette tradition populaire kounta, rappelle, explicitement, celle des Touaregs Maghcharen. C'est aussi une tranche d'histoire confirmée par le *Tarikh Es-Sūdan* qui précise que l'Azawad est le pays où ces Touaregs Maghcharen étaient établis, depuis probablement le VIII-IX^{ème} siècle, si l'on en croit P. Marty³⁵. Les Touaregs que les traditions nomment « Maghcharen » s'appelleraient, donc, selon ce que laisse entendre ce récit kounta, « Azaouadioun ». Ces premières évidences sont d'autant plus crédibles qu'elles sont complétées par les témoignages de René Caillié³⁶ et du Dr Richer³⁷. Le premier signale, en effet, dans son journal, l'existence d'une « tribu de Zaouat qui erre dans le désert de ce nom » et qui se serait spécialisé dans le commerce du sel et l'élevage de dromadaires. Le « désert » dont il est question ici, et que l'auteur situe à deux jours de marche, au nord-est de Tombouctou, est, en réalité, le pays de l'Azawad. Le nom « Zaouat » de la tribu à laquelle il fait allusion renvoie, indubitablement, à celui du pays où ils nomadisent, l'Azawad. Quant au Docteur Richer³⁸, il pense que les Azaouadioun qu'évoquent les traditions kounta seraient plutôt les « Zuaden ».

Ce qu'on note, à la vue de ces noms « Azaouadioun », « Zaouat » et « Zuaden », et qui confirme l'idée que les Touaregs Maghcharen s'appelleraient, en réalité, «

³⁴ Dr RICHER, *Op. cit.*, p. 54-55

³⁵ P. MARTY, *Op. cit.* t. 1, p. 180.

³⁶ R. CAILLIÉ, 1830, *Journal d'un voyage à Temboctou et à Jenné dans l'Afrique centrale*, T. 2, Paris, Imprimerie royale, p. 315.

³⁷ Dr RICHER, *Op. cit.*, p. 51.

³⁸ *Ibidem.*

Kel Azawad », est qu'ils sont tous dérivés d'une même racine : « azawa » qui a donné le nom « Azawad »³⁹. On rappelle, en effet, que ce dernier, mot d'origine berbère, provient du Kel Antassar « *Azaoua* » qui est le nom de l'abreuvoir circulaire en bois et de son féminin et diminutif *tazaouat* qui est laalebasse en bois de taille, notablement, plus réduite que l'*Azaoua* et servant de cuve à lait » (L. Poussibet, 1961, p. 589). E. Bernus (1990, p 1207) pense que le mot pourrait venir également de *azawa*, nom par lequel les Touaregs appellent le *Tamarix aphylla* L., cet arbre qui pousse dans les régions arides sahariennes. Il est, donc, évident que ces trois désignations « Azaouadioun », « Zauat » et « Zuaden » sont toutes des transcriptions altérées du mot « Azawad ».

Le nom véritable de ces Touaregs « Maghcharen » serait, donc, très vraisemblablement, « Kel Azawad », « Kel Azawa » ou « Kel Azawagh ». Ce qui est parfaitement conforme aux traditions nominales touarègues qui précisent toujours l'appellation du lieu qui a vu naître le groupe ou qui l'a accueilli, à une période charnière de son histoire. Ce qu'est l'Azawad pour ces « Maghcharen ». De plus, cette dénomination concorde parfaitement avec les témoignages des traditions locales et des Tarikhs de Tombouctou.

On doit, donc, retenir que les Touaregs « Maghcharen », à qui les traditions attribuent la fondation de la ville de Tombouctou, seraient, en réalité, une *tamsit* de Kel Azawad. Cela dit, il reste maintenant, pour clore ce parcours sur leur identité, à rappeler leurs origines ethniques et généalogiques.

3. De la filiation ethnique et généalogique des Kel Azawad

Sur la question des origines ethniques, généalogiques et culturelles des Touaregs « Maghcharen » ou « Kel Azawad », on peut déjà se satisfaire du fait que les traditions locales et celles rapportées par le *Tarikh Es-Sūdan* y ont apporté des réponses relativement précises. En effet, ce qu'on retient de leur exploitation est que les « Maghcharen » ou Touaregs « Kel Azawad » sont des Inassoufa, ou Messoufa, comme les appellent les auteurs arabes⁴⁰. Voici, à ce propos, les

³⁹ Il s'écrit aussi Azawagh.

⁴⁰ On les appelle encore dans l'Air, Inassoufites ou Amussoufanés. Cf. H. LHOTE, 1988, « Anisaman », *Encyclopédie berbère*, Vol. 5, p. 673.

précisions qu'a faites A. Es Sa'di dans une notice explicative complétant l'histoire de leur domination dans la Boucle du Niger, et narrée au chapitre septième du *Tarikh Es-Sūdan*⁴¹ : « Les Touaregs sont les Messoufa qui rattachent leur généalogie aux Senhadja, qui, eux-mêmes, font remonter leur origine à Himyar, ainsi qu'il est dit dans l'ouvrage intitulé *El-holel el-mououachiya fi dīkr el-akbbār el-Merrakochiya*. »

Ce fragment, on ne peut plus clair, vient donc lever toute équivoque sur la filiation ethnique et les origines généalogiques de ces Touaregs qu'on retrouve dans les Tarikhs soudanais, et qui vivent sous l'autorité d'un Maghcharen-koï. Dans le récit relatant l'histoire de l'Empire songhay, avant sa disparition en 1591, l'emploi du mot « Touareg » a toujours ramené à ce clan de chevaliers-guerriers⁴². Avec la débâcle de Tondibi et l'arrivée sur la scène d'autres groupes touaregs, A. Es Sa'di, pour les distinguer, a commencé à les désigner en ajoutant à leur nom « Touareg », celui de la *tamšīt*. Ce fut, notamment, le cas dans son récit qui rappelle l'expédition des Touaregs Kel Amini contre Aousenba Et Targui, l'amenokal des « Maghcharen », au moment de l'occupation marocaine⁴³. Il est opportun de le signifier pour ne pas qu'une lecture inattentive des Tarikhs ne sème la confusion dans les esprits, quant à l'emploi du mot « Touareg » dans les textes. L'auteur du *Tarikh Es-Sūdan*, qui est très bien informé sur l'histoire de ce peuple vivant, alors, dans le Sahel nigérien, fait, bel et bien, allusion aux « Maghcharen », chaque fois qu'il emploie ce vocable. Il ne les rattache, ni aux Madaça, ni aux Goddala qui sont pourtant d'autres groupes touaregs présents dans la Boucle du Niger, ce, depuis des siècles maintenant.

Cette filiation généalogique et ethnique des « Maghcharen » se vérifie, d'ailleurs, quand on définit l'espace que les Messoufa occupèrent, depuis leur exode au sud, devant l'invasion des arabes, au VIIe siècle. On sait, par exemple, qu'ils se signalèrent, dès le Xe siècle, dans le désert saharien, « au cœur du continent » comme l'a précisé Ibn Hawqal⁴⁴. Ils vivaient alors — cette information a été

⁴¹ A. ES SA'DI, *Op. cit.*, p. 42.

⁴² *Ibidem*, p. 17, 35, 38-42, 48.

⁴³ *Ibidem*, p. 241.

⁴⁴ Ibn Hawqal in J. CUOQ, 1975, *Recueil des sources arabes concernant l'Afrique occidentale du VIIIème au XVème siècle*, Paris, CNRS, p. 75.

attestée, plus tard, par Al Bakri⁴⁵ — dans le désert, entre Awdaghost et Sidjilmassa, près des points d'eau. Ils étaient d'excellents guides capables de « repérer les points d'eau sur une simple indication ou de mémoire »⁴⁶. Quand Ibn Battuta voyagea dans le *Bilād al-Sūdān* en 1353, il constata qu'ils dominaient tout le pays saharien, depuis Tegahazza, où leurs esclaves extrayaient le sel⁴⁷, jusque dans l'Azawad et le pays de Tombouctou dont ils constituaient la majorité des habitants⁴⁸. Cette domination était effective, depuis au moins le XIII^e siècle, si on se réfère au récit de Zakariya al-Kazwini⁴⁹.

Cette présence à l'Est est, en réalité, la conséquence d'un vaste mouvement migratoire qui les conduisit vers l'Air. Il est consécutif au déferlement de violence qui accompagne le djihad almoravide, à partir de 1049. Les *Al-Murabiūn*, conduits d'abord par 'Abd Allāh ben Yasīn, et, plus tard, Abū Bakr ben 'Umar, avaient, en effet, réussi, en suivant les axes du commerce transsaharien, à conquérir un territoire immense qui comprenait tout le Sahara occidental, depuis le Sous, au nord, jusqu'au Wagadu, au Sud. Il s'étendait d'Ouest en Est, depuis le rivage de l'Atlantique, jusqu'au Hodh.

La conquête de ce vaste pays s'accompagna, très souvent, malheureusement, de nombreuses exactions contre les populations arabo-berbères et soudanaises qui y vivaient. Dans toutes les villes qu'ils prirent d'assaut, ils pillèrent systématiquement les biens des habitants dont ils firent un butin légal. Ils massacrèrent tous ceux qui refusèrent de se soumettre à leur idéologie. À Awdaghost, par exemple, en plus de s'emparer des biens des populations, ils violèrent les femmes comme l'a précisé Al Bakri⁵⁰. Tous ces raids dévastateurs, et la rigueur de la foi qu'ils imposèrent dans ces provinces sahariennes, déclenchèrent un vaste mouvement de Messoufa en direction de l'Est du Sahara ; ce qu'atteste la littérature géographique arabe décrivant l'occupation territoriale des Messoufa, après le XI^e siècle. Cette migration se serait tenue, selon ce que

⁴⁵ AL BAKRI, 1913, *Description de l'Afrique septentrionale*, tr. Baron de Slane, Alger, Imprimerie Adolphe Jourdan, p. 284.

⁴⁶ Ibn Hawqal in J. CUOQ, *Op. cit.*, p. 75.

⁴⁷ Ibn Battuta in J. CUOQ, *Op. cit.*, p. 291.

⁴⁸ *Ibidem*, p. 314

⁴⁹ Al Kazwini in J. CUOQ, *Op. cit.*, p. 199.

⁵⁰ Al Bakri in J. CUOQ, *Op. cit.*, p. 91.

précise J. Hunwick⁵¹, vers la fin du XIe, et aurait, finalement, atteint les frontières de l’Air, au début du XIIe siècle. Ce serait également elle qui aurait donné naissance au royaume d’Azelik, selon les traditions d’In Gall et de Tegidda-n-temset rapportées par Suzanne Bernus et Pierre Gouletquer⁵².

Il faut également faire attention de confondre les Messoufa aux autres groupes berbères établis dans le désert et qui partagent, avec eux, les mêmes particularismes culturels tels qu’Ibn Khaldun⁵³ les a décrits dans ce passage :

« Se tenant ainsi éloigné du Tell et du pays cultivé, ils en remplaçaient les produits par le lait et la chair de leurs chameaux ; évitant les contrées civilisées, ils s’étaient habitués à l’isolement, et, aussi braves que farouches, ils n’avaient jamais plié sous le joug d’une domination étrangère. Ils occupèrent les lieux voisins du Rif de l’Abyssinie et la région qui sépare le pays des Berbères de celui des Noirs. Ils se voilaient la figure avec le litham, objet d’habillement qui les distinguait des autres nations. »

Il s’agit, en effet, des Lemtouna, des Lemta et des Goddala qui formaient avec les Messoufa, la grande communauté des « *Mulatbthamūn* »⁵⁴, « les hommes voilés », en référence à leur principal marqueur identitaire et ethnique qu’est le *litham*, et mentionné, pour la première fois, par Al Bakri⁵⁵. Les Lemtouna, eux, sont plutôt établis dans le pays saharien qu’Ibn Khaldun⁵⁶ appelle *Kakdem* ou *Kakdam*, le pays « à l’extrémité des pays d’Islam, au voisinage des Sūdan, et touchant du côté de l’ouest, à l’océan » comme le définit, par ailleurs, Ibn Abi Zar’ al-Fasi⁵⁷. Il s’agit de la vaste bande du littoral atlantique s’étalant de l’oued Draa, dans le Sous marocain, au nord, jusqu’à l’Adrar mauritanien, au sud ; ce qui correspond, aujourd’hui, au Sahara occidental et à l’actuelle Mauritanie (S. Chaker, 2008, p. 4364). Les Lemta que certaines traditions arabes rapportées par

⁵¹ Cf. note 1 dans AL-SA’DI, *Op. cit.*, p. 29.

⁵² S. BERNUS, P.-L. GOULETQUER, 1976, « Du cuivre au sel. Recherches ethno-archéologiques sur la région d’Azelik (campagnes 1973-1975) », *Journal des africanistes*, t. 46, fascicule 1-2, p. 10-13

⁵³ I. KHALDUN, 1854, *Histoire des Berbères et des dynasties musulmanes de l’Afrique septentrionale*, tr. Baron de Slane, Alger, Imprimerie du gouvernement, tome 2, p. 65

⁵⁴ Vient de l’arabe *Al-Molattamoun* (singulier *Molattam*). On retrouve quelques fois le terme « *Ahl Al-Litam* » qui signifie « les gens du voile ».

⁵⁵ AL BAKRI, *Op. cit.*, p. 320-321.

⁵⁶ IBN KHALDUN, *Op. cit.*, p. 65.

⁵⁷ Ibn Abi Zar’ al-Fasi dans J. CUOQ, *Op. cit.*, p. 231.

Ibn Khaldun⁵⁸ assimilent aux Lemtouna – ils en seraient même les ancêtres éponymes – en raison de leur généalogie commune, de leurs localisations très proches dans l'Ouest saharien et de leur appartenance explicite aux *Mulaththamūn* (S. Chaker, 2008, p. 4364), étaient, selon ce qu'indique Ibn Abi Zar' al-Fasi⁵⁹, établis sur le littoral atlantique à l'Ouest. Quant aux Goddala, ils occupaient la partie sud-occidentale du Sahara. Limités au sud par le fleuve Sénégal, ils étaient les plus méridionaux de ces Sahariens.

Au regard donc de ces premières indications, et pour clore cette étude, il faut noter que les Touaregs « Maghcharen », sont donc une fraction messoufa issue de la grande confédération des Sanhadja qui se partage, avec celles des Zénètes et des Masmuda, le contrôle des terres du Maghreb et du Sahara au sud. Se dénommant encore *Isenhadjen*, *Izenagen* ou *Zenaga*, dans la langue amazighe, cette nation était composée d'une multitude de *tivsatīn*, elles-mêmes formées « de plusieurs ramifications dont chacune occupait un territoire différent »⁶⁰. Ibn Abi Zar'⁶¹ affirme que ces Sanhadja étaient composés de « 70 tribus », elles-mêmes divisées en sous-tribus. A. Bouzid (2010, p. 45) qui a tenté de mesurer l'importance de cette confédération par rapport aux autres « tribus » berbères connues au moment de l'invasion arabe de l'Afrique du Nord, comme il le dit lui-même, « à partir des mythes d'origine du peuple berbère, des anciens récits de la conquête arabe et des anciens traités de géographie et de généalogie », pense que le chiffre de 70 est sous-évalué. Il avance, plutôt, le chiffre de 90 fractions « tribales » composant les Sanhadja. Il faut, par ailleurs, distinguer parmi ces *tivsatīn*, les groupes sédentaires restés en Ifriqiya et les nomades qui avaient investi le vaste pays s'étendant du Maghreb central à la savane soudanaise, au sud. Voici, à ce propos, ce que cet auteur précise :

« Les tribus, fractions et clans appartenant aux Sanhâja se répartissent essentiellement en deux groupes (ou *tabaqa* dans le langage d'Ibn Khadûn) bien distincts par leur genre de vie : - Le premier groupe est constitué de Sanhâja sédentaires : ce sont les Talkâta qu'on trouve établis à l'est de Tlemcen, dans la région d'Alger, de M'sila, de Hamza, de Médéa et de Bougie. Ils comptent

⁵⁸ IBN KHALDUN, *Op. cit.*, p. 169-174.

⁵⁹ Ibn Abi Zar' al-Fasi dans J. CUOQ, *Op. cit.*, p. 231.

⁶⁰ IBN KHALDUN, *Op. cit.*, p. 3.

⁶¹ Ibn Abi Zar' al-Fasi dans J. CUOQ, *Op. cit.*, p. 230.

plusieurs fractions dont les plus connus sont : Les Matennân, les Ouannougha, les Banu Mazghinna, les Banu Uthman, les Banû Khalil et les Botouia. - Le deuxième groupe est formé de « Sanhâja nomades : ce sont principalement les Lamtouna, les Massûfa, les Guddâla, les Utrîka (Outriga), les Tarja (Targa), les Zaghaoua (Zagoua), et les Charta ». - À côté des Talkâta du Nord et les Lamtouna du sud fondateurs de royaumes, Ibn Khaldûn connaît un autre groupe de Sanhâja, les Sanâka, qui dit-il « se distinguent des premiers par le fait qu'ils n'ont jamais fondé un pouvoir dynastique. » (A. Bouzid, 2007, p. 22 & 26)

Les Sanhadja occupaient, comme on le perçoit donc, un territoire immense qui s'étendait des massifs montagneux du Maghreb méridional aux plaines sablonneuses de Tombouctou, sur le Niger, au sud. Al Tabari et Ibn Al-Kalbi qu'Ibn Khaldun⁶² cite, affirment que cette étendue équivalait « à une distance de six mois de marche ». Les Sanhadja constituaient la majeure partie de la population du Maghreb, établis dans les plaines et les massifs montagneux de ce septentrion africain, au point que, comme l'a noté Ibn Khaldun, « bien des personnes les regardent comme formant le tiers de toute la race berbère »⁶³.

Au total, il faut retenir que les Touaregs « Maghcharen » étaient des Messoufa. Ils étaient donc issus de la grande confédération Sanhadja qui dominait le pays s'étendant du Maghreb méridional aux berges du Niger, au Sud.

Conclusion

Retenons en conclusion que « Maghcharen », nom avec lequel les Touaregs présentés comme les fondateurs de Tombouctou sont appelés, est, en vérité, une altération du mot « *Imajeghen* » qui sert à désigner les membres de l'aristocratie guerrière chez ces nomades sahariens. Leur véritable nom serait Kel Azawad, en référence à leur foyer d'origine, l'Azawad, pays à partir duquel ils ont essaimé dans la boucle du Niger. D'origine berbère, ils sont une fraction messoufa issue de la grande confédération des Sanhadja qui se partage, avec celles des Zénètes et des Masmuda, le contrôle des terres du Maghreb et du Sahara au sud.

⁶² IBN KHALDUN, *Op. cit.*, p. 3.

⁶³ *Ibidem*, p. 1.

Sources et références bibliographiques

Sources

AL-BAKRI Abū 'Ubayd 'Abd Allāh, 1913, *Description de l'Afrique septentrionale*, tr. Baron de Slane, Alger, Imprimerie Adolphe Jourdan, 407 p.

AL-SA'DI 'Abd al-Rahman ibn 'Abd Allah, 2003, *Timbuktu and the songhay empire: Al-Sa'dis Ta'rikh al-Sūdan down to 1613 and other contemporarv documents*, translated and edited by J. O. Hunwick, Leiden-Boston, Brill, 414 p.

BARTH Heinrich, 1861, *Voyages et découvertes dans l'Afrique septentrionale et centrale pendant les années 1849 à 1855*, T. 4, Paris, Paul Ithier, A. Bohné, 324 p.

CAILLIÉ René, 1830, *Journal d'un voyage à Tombouctou et à Jenné dans l'Afrique centrale : précédé d'observations faites chez les Maures Braknas, les Nalous et d'autres peuples, pendant les années 1824, 1825, 1826, 1827, 1828*, T. 2, Paris, Imprimerie royale, 426 p.

CUOQ Joseph, 1975, *Recueil des sources arabes concernant l'Afrique occidentale du VIIIème au XVème siècle*, Paris, CNRS, 485 p.

DELAFOSSÉ Maurice, 1912, *Haut-Sénégal-Niger : L'histoire*, T. 2, Paris, Émile Larose, 430 p.

DUBOIS Félix, 1900, *Tombouctou la mystérieuse*, Paris, Flammarion, 429 p.

EL EDRISI Abu Abdallah, 1999, *La première géographie de l'Occident*, Paris, Flammarion, 1999, 516 p.

ES SA'DI Abderrahmane, 1981, *Tarikh es-Sūdan*, trad. O. Houdas, 3e éd., Paris, A. Maisonneuve, 548 p.

KATI Mahmoud, 1981, *Tarikh el-Fettach*, trad. O. Houdas, 3e éd., Paris, A. Maisonneuve, 361 p.

IBN KHALDUN Mohammed, 1854, *Histoire des Berbères et des dynasties musulmanes*

de l'Afrique septentrionale, tr. Baron de Slane, T. 1 & 2, Alger, Imprimerie du gouvernement, 481 + 640 p.

MARTY Paul, 1920, *Études sur l'Islam et les tribus du Soudan ; les Kounta de l'Est, les Bérabich, les Iguellad*, t. 1, Paris, Ed. Ernest Leroux, 358 p

RICHER Ange Marie Joseph, 1924, *Les Touareg du Niger : (région de Tombouctou-Gao). Les Oulliminden*, Paris, E. Larose, 359 p.

Références bibliographiques

BERNUS Edmond, 1966, « Les Touareg du Sahel nigérien », *Cahiers d'outre-mer*, n° 73, p. 5-34

BERNUS Edmond, 1990, « Azawad », *Encyclopédie berbère* [En ligne], Vol. 8, consulté le 31 janvier 2023. URL : <http://journals.openedition.org/encyclopedieberbere/197>

BERNUS Suzanne, 1976, « Stratégie matrimoniale et conservation du pouvoir dans l'Air et chez les Iullemmeden », *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, n°21, p. 101-110.

BERNUS Suzanne, GOULETQUER Pierre-Louis, 1976, « Du cuivre au sel. Recherches ethno-archéologiques sur la région d'Azelik (campagnes 1973-1975) », *Journal des africanistes*, tome 46, fascicule 1-2. p. 7-68.

BOURGEOU André, 1972, « Idéologie et appellations ethniques : l'exemple twareg. Analyse des catégories sociales », *Cahiers d'Études africaines*, vol. 48, p. 533-554.

BOURGEOU André, 1983, « Facteur humain », in BARRY Jean Paul P., BOUDET Gabriel, BOURGEOU André (et al), *Étude des potentialités pastorales et de leur évolution en milieu sabélien au Mali*, Paris, ORSTOM, p. 65-95.

BOUZID Aleya, 2010, « Recherches sur les tribus berbères médiévale. Encore sur les subdivisions des Sanhâja », *Journal of oriental and African Studies*, vol. 19, p. 45-71.

BOUZID Aleya, 2007, « Contribution à l'étude des tribus berbères : les Sanhâja », *Journal of Oriental and African studies*, vol. 16, p. 15-87.

CHAKER Salem, 2008, « Lemtouna, Lamtûna, Lemta, Lamta/Ilemteyen », *Encyclopédie berbère*, Vol. 28-29, p. 4364-4365.

CISSOKO Sékéné Mody, 1975, *Tombouctou et l'empire songhay*, Abidjan/ Dakar, NEA. 246 p.

CLAUDOT-HAWAD Hélène, 1977, « Étude formelle de la parenté chez les Touaregs de l'Ahaggar (Sahara algérien). L'exemple des Isseqqamarènes », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, Vol. 24, p. 125-139.

DÉDÉ Jean Charles, 2010, *Les Kel Tamasheq et la cité de Tombouctou (XIIIe-XVIe siècle)*, Thèse de doctorat unique, sous la direction de Simon-Pierre Ekanza, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan, 490 p.

EL-CHENNAFI Mohammed, 1970, « Sur les traces d'Awdagust : les Tagdāwəst et leur ancienne cité », in *Tegdaoust I : recherche sur Aoudaghost*, (s/dir.) Denise & Serge ROBERT, Jean DÉVISSE, Paris, Arts et Métiers graphiques, p. 79-107.

GRÉMONT Charles, 2010, *Les Touaregs Inwellemmedan (1647-1896). Un ensemble politique de la Boucle du Niger*, Paris, Karthala, 552 p.

GUILLAUME Henri, 1976, « Les liens de dépendance, à l'époque pré-coloniale, chez les Touaregs de l'Imannen (Niger) », *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, n°21, p. 111-129, p.

HUREIKI Jacques, 2003, *Essai sur les origines des Touaregs : herméneutique culturel des Touaregs de la région de Tombouctou*, Paris, Karthala, 764 p.

LHOTE Henri, 1955, « Contribution à l'étude des Touaregs soudanais. Les Sagmara, les Maghcharen, les expéditions de l'Askia Mohamed en Aïr et la

confusion Takadda-Tademekka », *Bulletin de l'I.F.A.N*, t. XVIII, série B, n° 3-4, p. 334-370.

LHOTE Henri, 1988, « Anisaman », *Encyclopédie berbère* [En ligne], Vol. 5, consulté le 12 octobre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/encyclopedieberbere/2510>

PANDOLFI Paul, 1998, *Les Touaregs de l'Ahaggar, Sahara algérien : parenté et résidence chez les Dag Ghali*, Paris, Karthala, 469 p.

PANDOLFI Paul, 1993, « De l'origine d'un nom à l'histoire d'une *tamsit* : les Ikeshshemaden », in CLAUDOT-HAWAD Hélène (Ed.), *Le politique dans l'histoire touarègue*, Aix-en-Provence, IREMAM, p. 25-34.

POUSSIBET François, 1961, « Notes sur l'Azaouad », *Bulletin de l'IFAN*, t. XXIII, 1961, série B, n° 3-4, p. 573-595.

INSERTION DES ÉTRANGERS DANS LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE LA RÉGION DE LA MÉ

INSERTION OF FOREIGNERS INTO ECONOMIC ACTIVITIES IN THE ME REGION

GNAMIEN Gnamien Roger ¹, SERHAN Nasser ², MAFOU Kouassi Combo ³
¹ Doctorant, Institut de Géographie Tropicale, Université Félix Houphouët Boigny.

² Maître de Conférences, Institut de Géographie Tropicale, Université Félix Houphouët Boigny.

³ Maître de Conférences, Département de Géographie, Université Jean Lorougnon Guédé.

Résumé

La migration étrangère a contribué au développement des activités économiques en Côte d'Ivoire et surtout l'économie de traite (O. MEREBET, 2006. p. 8). La région de la Mé, jadis dominée par l'économie de traite et caractérisée par le binôme café-cacao était une destination préférentielle des peuples étrangers surtout les ressortissants de la CEDEAO. L'immigration étrangère s'est intensifiée après les indépendances au point où la région de la Mé compte aujourd'hui un taux de 24,0% d'étrangers (INS, 2014). Le foisonnement et le développement des activités économiques ont amplifié l'immigration des étrangers. Insérée dans la société, cette colonie étrangère se caractérise par une diversité de catégories socioprofessionnelles qui s'investissent dans tous les secteurs d'activités économiques. La démarche méthodologique a consisté en une collecte des données grâce à la recherche bibliographique, à l'enquête de terrain, à l'enquête par questionnaire et aux observations. Les résultats obtenus montrent que la région de la Mé est une zone d'immigration depuis à l'époque coloniale. Ce phénomène a impacté les activités économiques et occasionné des mutations dans le paysage démographique, économique et socioculturel.

Mots- clés : Région– Insertion– Immigration– Activités économiques.

Abstract

Foreign migration has contributed to the development of economic activities in Côte d'Ivoire and especially the trading economy (O. MEREBET, 2006. p. 8). The Mé region, formerly dominated by the trading economy and characterized by the coffee-cocoa binomial, was a preferential destination for foreign peoples, especially ECOWAS nationals. Foreign immigration intensified after independence to the point where the Mé region now has a rate of 24.0% foreigners (INS, 2014). The proliferation and development of economic activities have amplified the immigration of foreigners. Inserted into society, this foreign colony is characterized by a diversity of socio-professional categories involved in all sectors of economic activity. The methodological approach consisted of collecting data through bibliographic research, field survey, questionnaire survey and observations. The results obtained show that the Mé region has been an area of immigration since colonial times. This phenomenon has impacted economic activities and caused changes in the demographic, economic and socio-cultural landscape.

Keywords: Region– Integration– Immigration– Economic activities.

Introduction

La dynamique économique de la Côte d'Ivoire a favorisé l'immigration importante des peuples étrangers. Commencée depuis la période coloniale au XXe siècle, l'immigration étrangère s'est intensifiée après l'indépendance et les principales destinations des étrangers sont les régions forestières et côtières. S. Affou, K. Tano (1987, p. 2-3, p.308-309) font remarquer que le développement de l'économie de plantation introduite au début du XXe siècle par le colonisateur dans les régions forestières de la Côte d'Ivoire occasionnaient la venue des étrangers.

À l'instar des régions forestières et côtières de la Côte d'Ivoire, la région de la Mé, zone située au sud-est, va enregistrer un fort taux d'immigrants. En effet, dominés par les ressortissants de la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la région de la Mé abritait 16,80% d'étrangers en 1975

(RGP, 1975). Ce taux régional est passé à 17,24% en 1988 ; puis 17,70% en 1998 et à 23,82% en 2014 avant d'atteindre 24,40% en 2020 (RGPH, 1988, 2014, estimation 2020). Cette dynamique progression de taux se caractérise par un important capital humain d'étrangers qui contribue au développement des activités économiques. Cette présence étrangère impacte le développement régional.

Cette étude vise à analyser l'interaction entre la population étrangère, les activités économiques et le développement de la région de la Mé.

1. Méthodes et collectes des données.

La recherche documentaire et l'enquête de terrain ont été nécessaires pour la réalisation de ce travail. Dans les bibliothèques et centres de documentation, nous avons consulté des ouvrages méthodologiques, des documents administratifs, des thèses et mémoires, des recueils de cartes thématiques qui abordent la question de l'immigration économique des étrangers et leur répartition spatiale dans le monde en général et en Côte d'Ivoire en particulier.

L'investigation du terrain nous a permis aussi de nous familiariser avec les réalités de l'espace d'étude. Les vingt localités enquêtées dans les quatre départements nous ont suffisamment permis d'identifier les activités économiques qui animent la région ainsi que le poids des étrangers dans ces activités. Les données collectées nous ont permis de faire une extrapolation sur toute la région.

Pour déterminer notre échantillon représentatif, nous avons opté pour la méthode à probabilité inégale. C'est un sondage dans lequel toutes les localités de la figure 1 n'ont pas le même poids d'étrangers et donc une probabilité égale d'être tirée. Pour cela, nous nous sommes basés sur les informations statistiques du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH, 2014), fournies par l'Institut National de la Statistique (INS). Les critères sont fonctions des objectifs fixés à savoir la taille des étrangers par localité, l'origine de l'étranger, leurs profils sociodémographiques et économiques, les phénomènes dynamiques de la mobilité des étrangers dans la région de la Mé.

La formule suivante nous a servi de déterminer la taille de l'échantillon (n) :

$$n = t^2 \frac{P(1-P)}{e^2} \times D \text{ avec } n : \text{taille d'échantillon requise.}$$

P : proportion d'étrangers dans la région de la Mé (24,0%)

t : niveau de confiance à 95% (valeur type de 1,96)

e : marge d'erreur à 5% (valeur type de 0,05).

D : l'effet du plan d'échantillonnage (valeur type de 2).

$$n = 1,96^2 \frac{0,24(1-0,24)}{0,05^2} \times 2$$

$n = 554 \times 1,05 = 581,7$ donc $n = 582$ ménages étrangers enquêtés.

❖ Pour déterminer le nombre de ménages d'étrangers par département, nous avons procédé comme suit :

X : effectif des ménages étrangers à enquêter dans l'ensemble du département,

Y : poids des étrangers des six (6) localités tirées du département : 18 258 habitants,

Z : poids des étrangers des vingt (20) villages tirés dans l'ensemble de la région : 60 172 habitants. n : taille de l'échantillon.

$$X = n \frac{Y}{Z} \longrightarrow X = 582 \times \frac{18258}{60172} \longrightarrow X = 176,5 \approx 177 \text{ ménages à enquêter}$$

X = 177 ménages à enquêter dans l'ensemble du département d'Adzopé.

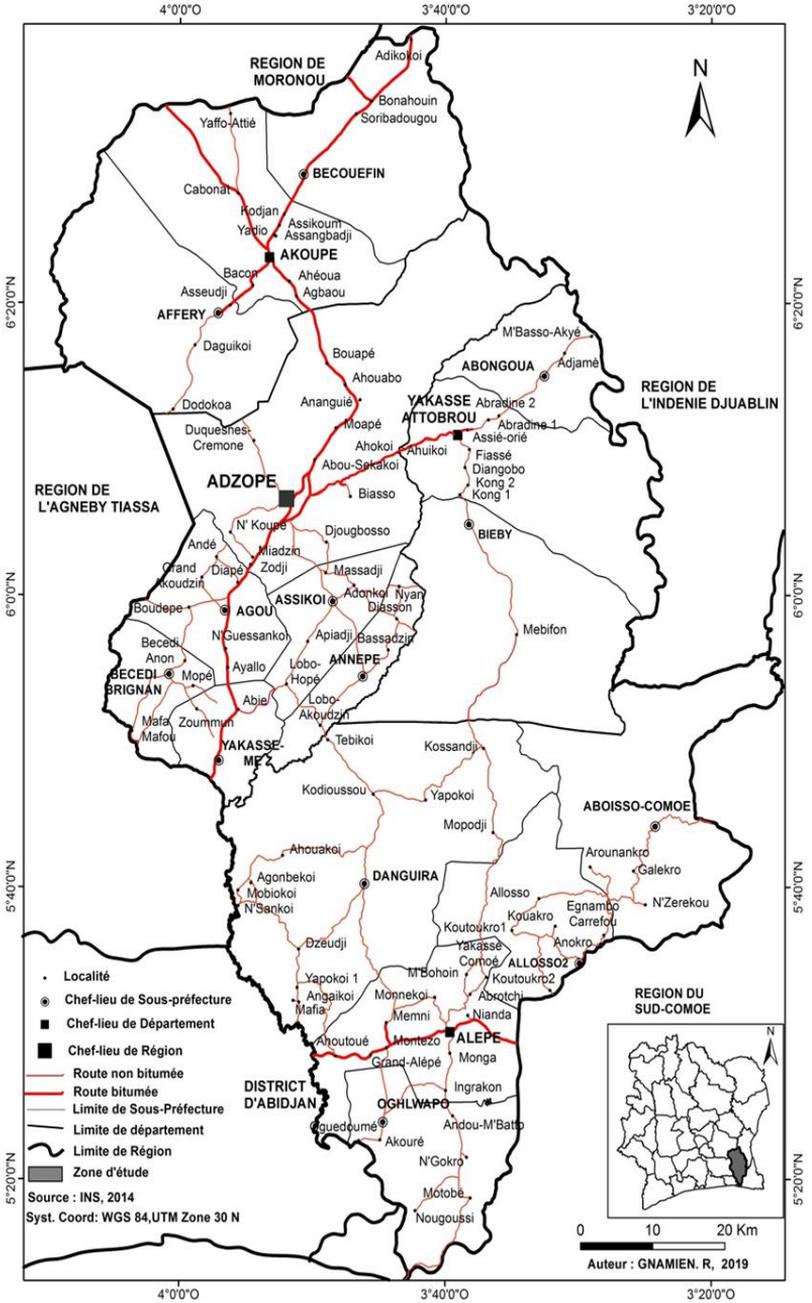
Le tableau suivant correspond à la répartition du nombre de ménages par département.

Tableau 1 : Répartition du nombre de ménages étrangers enquêtés par département

| Département | Nombre de ménages étrangers |
|---------------------------------|-----------------------------|
| Adzopé | 177 |
| Alépé | 160 |
| Akoupé | 178 |
| Yakassé-Attobrou | 67 |
| Ensemble région de la Mé | 582 |

Source : INS, 2014. Nos enquêtes, 2009

Figure 1 : LIMITE ADMINISTRATIVE DE LA RÉGION DE LA MÉ



2. Résultats

2.1. Les mécanismes d'insertion des étrangers

Plusieurs modes opératoires permettent aux étrangers de s'insérer dans la région de la Mé. Le mode dominant est l'accession à la terre.

2.1.1. L'accession à la terre

Les données consignées dans le tableau montrent que 57,20% des étrangers opèrent par l'accès à la terre pour intégrer la région contre 42,80% d'étrangers qui utilisent d'autres moyens d'accession. Dans ce mode d'accès à la terre, la majorité des étrangers acquièrent la terre par la méthode d'achat, de don et du partage de champ, soit 52,20%. Parmi ces étrangers, 5% accèdent à la terre par les locations ou les prêts.

L'enquête a donné 249 étrangers, soit 42,80 des enquêtés qui emploient d'autres voies pour accéder à la terre ou des étrangers ne mènent pas d'activités agricoles.

Tableau 3: *Accession à la terre par l'étranger ?*

| Méthode d'accession | Effectif des étrangers | % |
|------------------------------------|------------------------|------------|
| Achat/ don/ partage d'exploitation | 304 | 52,20 |
| Location/ prêt | 29 | 5 |
| Autres moyens | 249 | 42,80 |
| Total | 582 | 100 |

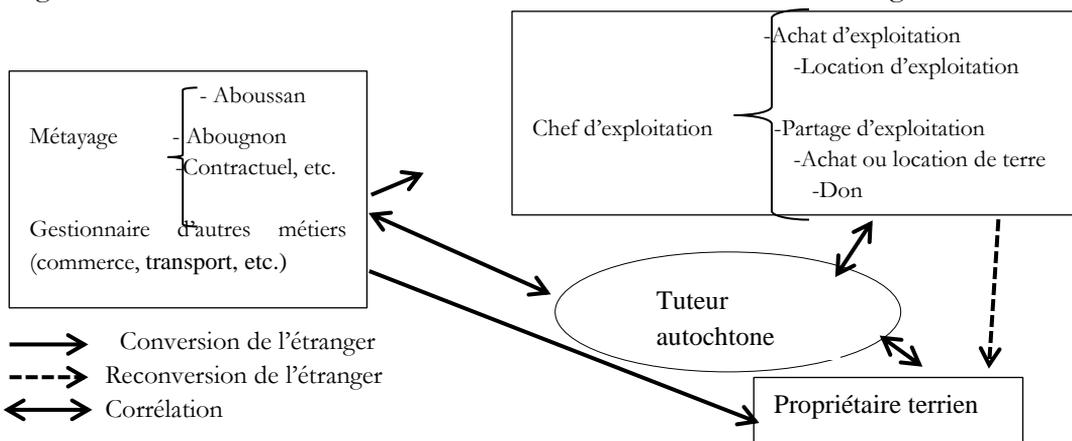
Source : Nos enquêtes, 2019

Dans cette conquête terrienne, sur les 57,20% étrangers qui opèrent par le moyen agraire pour intégrer la région, 21,1% parmi eux se convertissent en chef d'exploitation puis en propriétaire terrien pour une intégration sociale et économique du milieu d'accueil.

2.1.2. Conversion de l'étranger dans la société accueillante

L'on constate un taux de 21,1% d'étrangers qui se convertissent en chef d'exploitation puis se reconvertissent en propriétaire terrien dans la région de la Mé. Le modèle simplifié permet de mettre en relief le mécanisme de valorisation du statut socioprofessionnel de l'étranger du point de vue économique.

Figure 2 : Schéma de l'accession de la terre et de valorisation de l'étranger



Réalisation : Gnamien R, 2019

La conversion de l'étranger ou phase directe : la conversion directe de l'étranger en propriétaire terrien se matérialise généralement par la vente du domaine foncier à l'étranger avec un autochtone. Coïncé dans des circonstances urgentes, l'autochtone cède sa parcelle moyennant une infime contrepartie à l'étranger. Ce dernier s'approprie de la terre vendue et devient propriétaire terrien.

La reconversion de l'étranger ou phase indirecte : Après des années de labours à titre de métayer, l'étranger peut se convertir indirectement en propriétaire terrien passant par le volet chef d'exploitation. En effet, auprès de

son tuteur, l'étranger observe scrupuleusement les conventions agraires établies. J. P. CHAUVEAU (2000, p. 14) qualifie certaines de « tutorat ». Par sa cohabitation pacifique dans le milieu d'accueil, l'hospitalité reçue et le respect du tutorat, l'étranger peut devenir chef d'exploitation par des promesses de bail emphytéotique auprès de son titulaire autochtone ou d'autres autochtones. Après des années de coexistences pacifiques avec les autochtones, l'étranger obtient certaines prérogatives qui lui offrent des possibilités s'il le désire, d'acquérir définitivement la terre de l'exploitation achetée, louée, de l'exploitation partagée ou avoir un don de la terre. Par contre, d'autres deviennent chefs d'exploitation puis se reconvertissent en propriétaire terrien au travers de leurs activités entrepreneuriales.

La corrélation : Au centre de cette dynamique d'intégration géoéconomique se trouve le titulaire autochtone, l'épicentre, source et acteur principal influent du jeu de changement de la vie socioéconomique et professionnelle de l'étranger. Son hospitalité, ses relations réciproques et cohésion sociale avec l'étranger aident ce dernier à s'intégrer au plan économique. Analysons les activités économiques développées par la population étrangère dans la région de la Mé.

2.2. Analyse sectorielle des activités économiques

La région de la Mé est exclusivement animée par les trois grands secteurs d'activités économiques du pays qui ont fait d'elle une zone de convoitise et d'attraction de la population étrangère. Il s'agit du secteur primaire, du secteur secondaire et du secteur tertiaire. En effet, les activités économiques qui animent l'espace que nous étudions et regroupant ces secteurs sont :

-Au niveau du secteur primaire : l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'activité forestière.

-Au niveau du secteur secondaire : l'industrie.

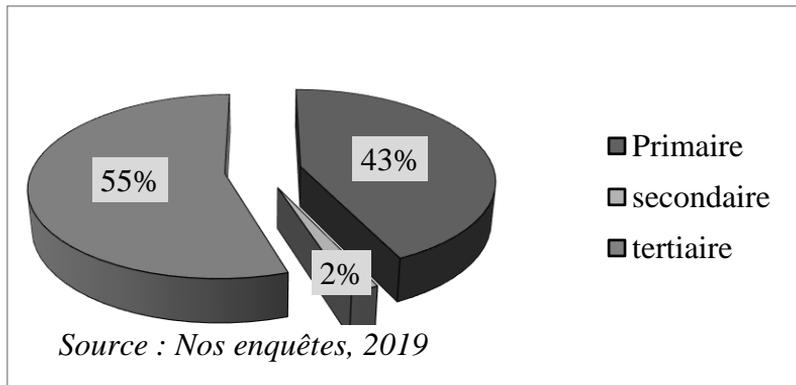
-Au niveau du secteur tertiaire : le commerce, le transport, tourisme, l'artisanat, les services, les télécommunications, etc.

La dynamisation de ces activités dans la région se matérialise d'une part des potentialités du milieu naturel et d'autre part de la contribution de la population.

2.2.1. Les étrangers dans les secteurs primaire, secondaire et tertiaire

Le regroupement sectoriel des activités économiques de la région montre la prédominance du secteur tertiaire. Ensuite, le secteur primaire et enfin le secteur secondaire. En effet, la prédominance de l'activité tertiaire est attestée par 55% des étrangers qui travaillent dans ce domaine contre 43% dans le primaire et 2% d'étrangers dans le secteur secondaire comme l'indique le graphique 1.

Graphique 1: Répartition des effectifs étrangers par secteur d'activité



La tertiarisation dans la région de la Mé résulte de la concentration des étrangers dans le commerce (31% d'étrangers) puis dans les autres activités tertiaires (transport, bâtiment, artisanat, réparation...) d'un taux de 24% d'étrangers. Le secteur primaire qui vient en seconde position se justifie par la pratique intense de l'activité agricole par les étrangers en milieu rural. Le secteur secondaire est moins développé et même inexistant dans certains départements. C'est ce qui justifie sa faible présence dans la région. A travers ces secteurs d'activités, se trouvent des domaines d'activités beaucoup investis par les étrangers.

2.2.2. Analyse spatiales des activités économiques

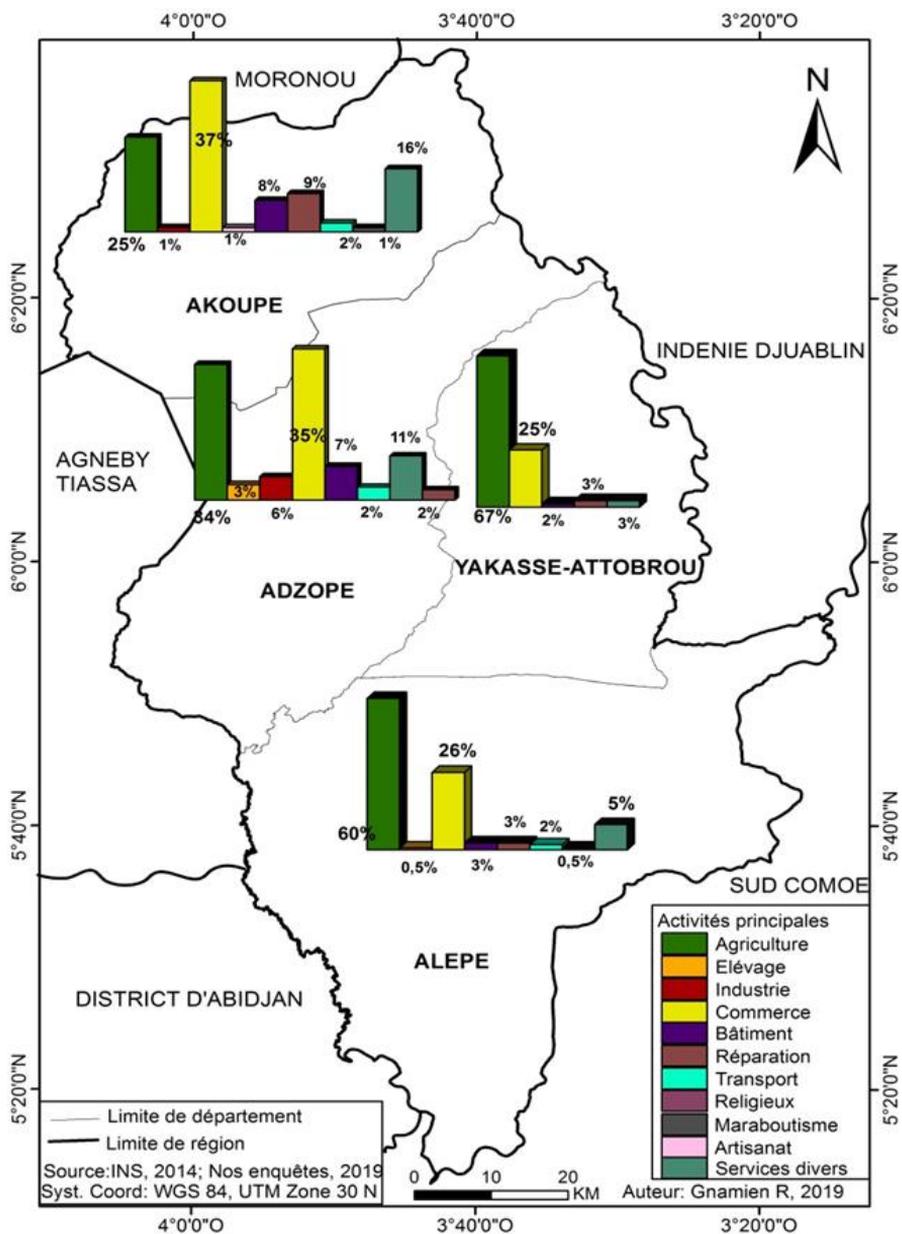
L'analyse spatiale met en évidence la répartition des domaines d'activités économiques investis par les étrangers. Cette répartition spatiale permet de montrer deux grandes principales activités économiques développées par les

étrangers dans la région au détriment des autres (figure 2). Selon l'ordre d'importance, nous avons l'agriculture qui emploie une forte population étrangère. Cette activité est suivie du commerce qui occupe le second rang. En effet, l'observation par département montre que la filière agricole emploie assez d'étrangers dans les départements de Yakassé-Attobrou et d'Alépé, soient des proportions respectives de 67% et 60%. Alors qu'Adzopé et Akoupé abritent des proportions de 34% et 25% d'étrangers.

Au niveau commercial, les étrangers se sont beaucoup investis dans les départements d'Akoupé et d'Adzopé avec des proportions de 37% et 35%. Alors qu'ils représentent 26% et 25% des départements d'Alépé et de Yakassé-Attobrou.

L'agriculture et le commerce constituent les deux principales activités économiques pratiquées dans les différents départements. Dans l'ensemble de la région de la Mé et selon l'enquête, L'agriculture et le négoce emploient respectivement 42% et 31% d'étrangers. Par ailleurs, les étrangers sont des animateurs dans d'autres activités économiques (bâtiment, transport, réparation, industrie, élevage, artisanat, etc.). La pratique de l'activité économique par l'étranger opère des transformations par leur insertion dans la société d'accueil.

Figure 2: REPARTITION DES PROPORTIONS ETRANGERES PAR ACTIVITE SELON LE DEPARTEMENT DANS LA REGION DE LA ME



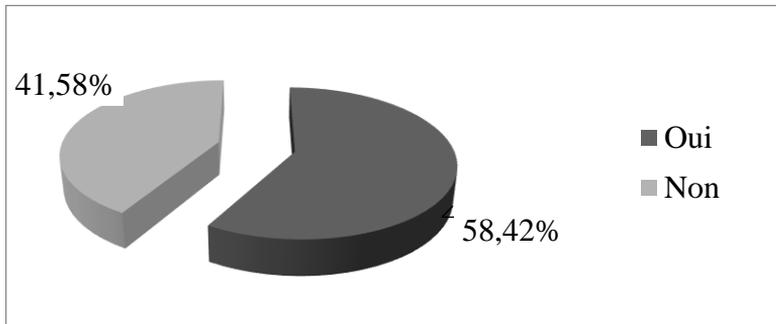
2.3. Les transformations induites par l'insertion étrangère.

L'insertion de l'étranger dans le milieu d'accueil transforme la société sous l'action conjuguée des potentialités du milieu physique et des activités économiques développées par sa force de travail étrangère.

2.3.1. La contribution des étrangers à la croissance de la fiscalité régionale

D'une manière générale, les étrangers de la région de la Mé contribuent activement à la création de la richesse de la région comme l'indique le graphique 2. En effet, sur 582 étrangers interrogés, 340 ont affirmé qu'ils paient convenablement des taxes, soit un taux de 58,42% de contribuables contre 242 non-contribuables soit 41,58%. Cette contribution à la fiscalité de la région est caractérisée par la contribution des patentes, d'impôt synthétique, de la taxe spéciale sur les véhicules à moteur, etc.

Graphique 2: Répartition des proportions étrangères par affirmation au niveau de la contribution fiscale.



Source : Nos enquêtes, 2019

Dans cette dynamique de croissance fiscale, la majorité des nationalités rencontrées comme illustre le tableau 3 constituent de véritables actrices de développement de l'économie. Cependant, le Burkina Faso est le pays qui affiche une proportion dominante de non-contribuables (53,05%) contre 46,95% de contribuable. Ce taux élevé de non-contribuables burkinabés s'explique par le fait que bon nombre d'entre eux s'est investis dans l'agriculture comme

mentionné précédemment. Or il n'y a pas de taxes forfaitaires pour un étranger qui mène ses travaux dans le travail de la terre.

Parmi les étrangers qui participent à la fiscalité, la Mauritanie et le Liban affichent des proportions dominantes (100% chacune). Ils sont suivis du Nigéria (90,90%), du Sénégal (88,88%), du Ghana (83,78%), du Niger (72,73%), du Mali (70,20%). Hormis ces pays, on observe d'autres pays comme la Guinée Conakry, le Bénin, le Togo et le Libéria qui indiquent des proportions remarquables.

On peut conclure que la présence des étrangers dans la région de Mé permet de générer des capitaux dans la trésorerie de la région voire dans la trésorerie nationale. Cette population étrangère crée fortement de la richesse pour le développement de la région à cause de leur forte implication dans le tissu économique. Les Mauritaniens, les Guinéens et les Libanais disposent des boutiques et magasins de produits alimentaires et cosmétiques. Aussi, les Libanais disposent de gros halls de stockage et de commercialisation des matières premières. Ils payent des impôts et des taxes communales.

Tableau 3: *Payez-vous des taxes ?*

| Nationalité \ Réponse | OUI | | NON | | Total |
|-----------------------|------------|--------------|------------|--------------|------------|
| | | % | | % | |
| Burkina Faso | 123 | 46,95 | 139 | 53,05 | 262 |
| Mali | 40 | 70,20 | 17 | 29,80 | 57 |
| Guinée C | 18 | 69,23 | 8 | 30,77 | 26 |
| Niger | 32 | 72,73 | 12 | 27,27 | 44 |
| Togo | 37 | 52,86 | 33 | 47,14 | 70 |
| Bénin | 19 | 59,40 | 13 | 40,60 | 32 |
| Ghana | 31 | 83,78 | 6 | 16,22 | 37 |
| Nigéria | 20 | 90,90 | 2 | 9,10 | 22 |
| Sénégal | 8 | 88,88 | 1 | 11,11 | 9 |
| Mauritanie | 9 | 100 | 0 | 0 | 9 |
| Libéria | 2 | 66,67 | 1 | 33,33 | 3 |
| Autre Afrique | 0 | 0 | 2 | 100 | 2 |
| Français | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Libanais | 1 | 100 | 0 | 0 | 1 |
| Autre non Afrique | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| ND | 0 | 0 | 8 | 100 | 8 |
| Total | 340 | 58,42 | 242 | 41,58 | 582 |

Source : Nos enquêtes 2019

Les Maliens et les Guinéens se retrouvent dans le commerce où ils contribuent aux taxes commerciales, dans le transport où ils payent des patentes et vignettes, dans l'immobilier où ils participent aux impôts. Toutefois les Nigériens et les Ghanéens contribuent aux taxes régionales, car leur nombre est important dans la commercialisation de la friperie, des produits sanitaires et phytosanitaires. Les Peuls (Maliens et Guinéens) impliqués dans la mercantilisation du cheptel bovin, ovin, caprin, volaille, etc. contribuent aux paiements des taxes régionales. Aussi, payent-ils des patentes et des vignettes dans le domaine du transport. Malgré leur forte implication dans l'agriculture, les Burkinabés se retrouvent dans le commerce où ils contribuent aux taxes communales, dans le transport où ils payent des patentes et vignettes, dans l'immobilier où ils participent aux impôts. Par ailleurs, d'autres contributions proviennent des sociétés étrangères agro-industrie de transformation de bois et agro-industrie alimentaires. Ces résultats sont confirmés par PRAO (2014, p. 4) disant que : « *les étrangers contribuent à la croissance l'économie des pays accueillants* ».

Les étrangers qui ne contribuent pas à la fiscalité sont ceux qui mènent généralement des petits métiers ou qui travaillent à la terre. Ces activités échappent souvent au contrôle de l'État.

L'insertion des étrangers se remarque aussi par leurs investissements et par le transfert de leur savoir-faire dans la région accueillante.

2.2.3. Des investissements de la population étrangère dans la région de la Mé

L'analyse des données proportionnelles des effectifs aux différentes affirmations consignées dans le tableau montre que 52,2% des étrangers investissent dans la région de la Mé contre 47,8% de non-investisseurs étrangers.

Tableau 4: *Investissements dans la région ?*

| Réponse | Effectif | % |
|---------|----------|------|
| Oui | 304 | 52,2 |
| Non | 278 | 47,8 |
| Total | 582 | 100 |

Source : Nos enquêtes, 2019

S. A. DIENG (op.cit. p.2) confirme le résultat de l'enquête lorsqu'il ajoute que les étrangers ont contribué significativement au développement de l'économie de la Côte d'Ivoire. La Côte d'Ivoire doit en partie son dynamisme et ses performances économiques à sa politique d'ouverture et à l'apport de la force de travail des étrangers. Cette main-d'œuvre a joué et continue de jouer un rôle important dans l'agriculture, dans la mise en place des infrastructures économiques, etc. Une bonne partie des revenus des étrangers est investie en milieu rural comme en milieu urbain. Dans le monde rural, les étrangers ont investi dans le commerce (construction de boutiques ou de magasins), l'achat des matières premières (café, cacao, hévéa). Ces investissements locaux permettent aux villageois de s'approvisionner de produits de première nécessité et d'éviter la question de distance d'approvisionnement.

Dans les zones urbaines (Adzopé, Akoupé, Alépé et Yakassé-Attobrou) beaucoup d'entre eux investissent leurs revenus surtout dans l'immobilier, dans le commerce, dans le transport et dans le secteur du bois. En dehors des gammes d'investissements, les étrangers contribuent au développement socioéconomique de la région et du pays d'origine grâce au transfert de leur savoir-faire et des rapatriements de fonds.

2.3. Une insertion étrangère au service du développement régional et des pays d'origine

2.3.1. Le transfère du savoir-faire de l'étranger : un vecteur de développement régional

Le transfert du savoir-faire se matérialise par la création des activités entrepreneuriales émanant des connaissances de la population étrangère. On peut citer l'implantation des sociétés agro-industries de bois à Adzopé et Akoupé. Ces usines de transformation du bois ont été installées par les opérateurs économiques français et italiens. Ces usines génèrent des opportunités d'emplois et de richesses à la population régionale. Aussi, existe-t-il les industries agro-alimentaires dans les localités d'Adikokoi, d'Ingrakon, de Motobé et de Montézo des Sous-préfectures de Bécouéfin, d'Alépé et d'Oghlwapo. Ces unités de conservation et d'évacuation de la banane douce et

des régimes d'élés ont été implantées par les belges, les *Libanais*, etc. Nous citons la Société Agro-Piscicole de la Mé (SAP-Mé) créée par les Français dans la sous-préfecture d'Adzopé. Les images 1 et 2 représentent la création des agro-industries de bois et alimentaires dans les localités d'Adzopé et de Motobé. L'industrie de bois (INPROBOIS) a été implantée par la famille SERVANT, un groupe français et l'industrie alimentaire a été implantée par la famille EGLIN, des Italiens.

Photo 1 : L'industrie de promotion de bois (INPROBOIS) d'Adzopé

Photo 2 : L'industrie alimen
plantation Jean EGLIN de M



Gnamien, 2019

En dehors de ces agro-industries, l'existence du secteur informel fait proliférer d'autres micro-projets créés par les étrangers dans la région. Dans le domaine du bâtiment, il s'agit surtout de l'implantation de petites unités de sillage, de rabotage et de traçage de bois. Dans l'alimentation, on peut citer des unités de décortiquage de manioc, de céréales, des agrumes. La population régionale bénéficie de ces industries, car elles génèrent des emplois aux ivoiriens et non ivoiriens et créées des richesses dans la région de la Mé. Les étrangers apportent en général avec eux leur énergie, leur détermination, leur envie d'entreprendre et dynamisent les économies et l'organisation sociale de la région de la Mé.

2.3.2. Les rapatriements de fonds des étrangers vers leurs pays d'origine ou ailleurs

La plupart du temps, l'objectif des étrangers est de rechercher des ressources qu'ils pourront rapatrier dans leur pays d'origine. Les populations étrangères de la région de la Mé ne sont pas en reste. L'analyse des données du tableau 3

indique que les étrangers qui rapatrient des fonds vers leur pays d'origine sont plus nombreux que ceux qui n'effectuent pas de rapatriement de fonds, soient des proportions respectives de 55,1% contre 44,0%. Les étrangers qui rapatrient des fonds dans d'autres pays sont inférieurs à un pour cent (0,9%).

Tableau 5: *Transferts d'argent dans les pays d'origine des étrangers*

| Destination | Effectif | % |
|-----------------|----------|------|
| Pays d'origine | 321 | 55,1 |
| Aucun transfert | 256 | 44,0 |
| Autre pays | 5 | 0,9 |
| Total | 582 | 100 |

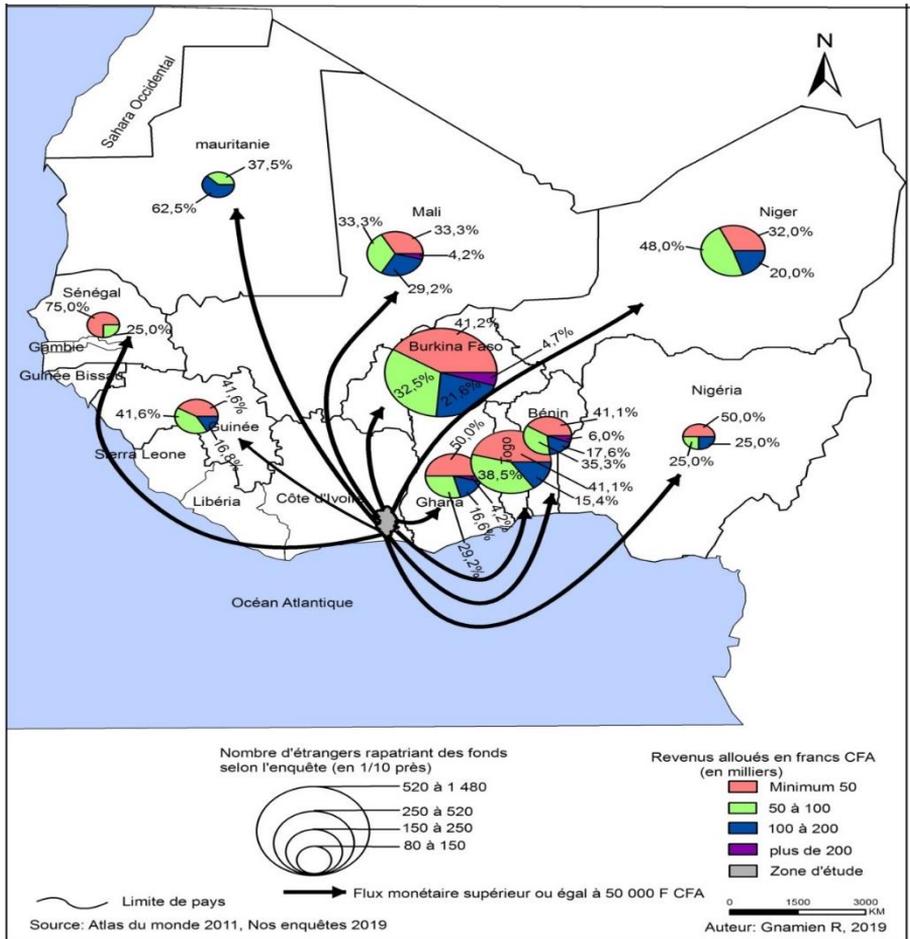
Source : Nos enquêtes, 2019

Dans cette dynamique de flux monétaires vers les pays d'origine, s'observent les tranches de revenus alloués ainsi que la nationalité étrangère dominante dans le transfèrement des fonds comme l'indique la carte thématique de la figure 3. Il faut noter que cette thématique prend exclusivement en compte les étrangers qui ont déclaré les rapatriements de fonds. Cependant, les nationalités ignorées dans ce paragraphe transfèrent des revenus certes, mais ils ont préféré rester dans l'anonymat sur les revenus alloués. Aussi, à l'exception des moments imprévus, les étrangers de la région de la Mé rapatrient des revenus vers leur pays d'origine chaque année. En effet, dans ce contexte de rapatriement de fonds, les ressortissants de la CEDEAO sont majoritaires. Dans cette majorité, les burkinabés sont plus représentés. Parmi eux, 41,2% rapatrient les revenus de 50 000 F CFA au maximum ; 32,5% rapatrient les revenus allant de 50 à 100 000 F CFA ; 21,6% rapatrient les revenus de 100 à 200 000 F CFA et plus de 200 000 F CFA sont rapatriés par 4,7% de burkinabés.

Ce pays est suivi du Togo selon l'enquête. 41,1% des Togolais transfèrent les revenus de 50 000 F CFA au maximum. 38,5% parmi eux envoient les sommes de 50 à 200 000 F CFA et 15,4% transfèrent les montants de plus de 200 000 F CFA. 32,0% des Nigériens rapatrient des revenus de 50 000 F CFA. 48,0% parmi eux envoient les montants oscillant de 50 000 à 100 000 F CFA et 20,0% expédient les sommes de plus de 100 000 F CFA.

Les communautés à faibles effectifs (Mauritanie, Sénégal, Nigéria) dans la région de la Mé rapatrient plus des revenus de 50 000 F CFA au minimum et plus de 100 000 F CFA.

Figure : 3: FLUX MONÉTAIRES DES REVENUS ALLOUÉS SELON LES PROPORTIONS DES NATIONALITÉS ÉTRANGÈRES VERS LES PAYS D'ORIGINE



On peut conclure que c'est la communauté burkinabé qui rapatrie suffisamment de revenus dans leur pays d'origine parce que cette communauté présente assez de ressortissants dans la région de la Mé. Aussi, sont-ils représentatifs dans le

rapatriement des fonds à faibles revenus (au minimum 50 000 F CFA) et à revenus élevés (plus de 200 000 F CFA). Alors que les ressortissants à faibles effectifs (Mauritanie) dans la région transfèrent les capitaux élevés.

3. Discussion

L'immigration étrangère en Côte d'Ivoire et principalement dans la région de la Mé est une immigration à caractère économique. Cette région attractive par ses potentialités naturelles développe des activités économiques. Ces activités dominées par l'agriculture constituent une zone de convoitise de la population étrangère. Le développement des activités économiques a fait de la région une zone de destination des étrangers. L'agriculture, activité consommatrice de main d'œuvre emploie 42% des étrangers.

Ce taux agricole étranger comparé avec le résultat de l'INS (RGPH, 2014) disant que l'agriculture ivoirienne occupe une population active de 46%. Un écart très faible entre le niveau national (ivoirien et étranger) à celui de la région, montre une colonie étrangère dans l'agriculture de la Mé. Aussi, D. ERDIN et B. ABPLANAL (2014, p. 3) montrent que l'agriculture Suisse emploie une main d'œuvre étrangère de 68,8% des pays de l'UE. En comparaison avec le taux agricole de l'espace étudié, nous disons que l'agriculture Suisse consomme une main d'œuvre étrangère malgré sa technologie agricole. Donc, l'immigration étrangère est beaucoup orientée dans l'activité agricole.

Arrivés dans la région de la Mé, la majorité des étrangers agricoles deviennent des chefs d'exploitation puis propriétaire terrien en s'insérant par le bas. Métayers dès le départ, ces étrangers se convertissent en chef d'exploitation par des négociations ou des liens de connaissances puis se reconvertissent en propriétaire terrien. Jadis, Y. S. AFFOU (1979, p. 25) démontre que les étrangers agricoles étaient exclusivement limités aux manœuvres journaliers, mensuels, annuels, contractuels et manœuvres rémunérés en nature. Aujourd'hui, l'on constate que presque un demi-siècle après, la région de la Mé subit d'une part une migration étrangère à caractère économique et définitive, et d'autre part une valorisation du statut professionnel de l'étranger.

Leur insertion dans le milieu d'accueil s'accompagne de transformations démographiques économiques et socioculturelles. Se limitant sur le volet économique, 58,42% sont des contribuables à la fiscalité contre 41,58% de non-contribuables. Aussi, 52,2% sont des investisseurs contre 47,8% de non-investisseurs étrangers. Ces résultats comparés à ceux de N. SERHAN et al (2016, pp. 8-9) stipulant que 66,6% des étrangers sont des contribuables contre 33,4% de non-contribuables et 72,8% sont des investisseurs contre 27,2% de non-investisseurs. Nous déduisons que du point de vue économique, les étrangers contribuent au développement régional.

Conclusion

L'insertion de la population étrangère dans les secteurs d'activités économiques dans la région de la Mé s'observe par des mutations sociodémographiques, économiques et culturelles. Le volet économique révèle que les étrangers constituent une cheville ouvrière au développement des activités économiques. Ils intègrent la région et la majorité de ceux du domaine agricole (57,2% d'étrangers) accèdent à la terre qui leur permet de mener des activités à des fins économiques dont 21,1% parmi eux se convertissent en chef d'exploitation puis en propriétaire terrien. Leurs contributions à l'essor des activités économiques mettent en relief une prédominance des étrangers dans l'agriculture et dans le commerce de taux respectifs de 42% d'agriculteurs et 31% de commerçants. Par ailleurs, les transformations au niveau économique de l'insertion des étrangers dans la région se matérialisent par leurs apports à la croissance de l'économie régionale. 58,42% sont des contribuables contre 41,58% de non-contribuables. Les étrangers transfèrent leur savoir-faire et s'investissent considérablement dans la région (52,2% investisseurs contre 47,8% non-investisseurs). Aussi, beaucoup parmi eux (55,1%) rapatrient-ils leurs revenus dans leurs pays respectifs ou autres pays. Par conséquent, l'insertion des étrangers dans les activités économiques participe au développement durable de la région.

Références bibliographiques

AFFOU Yapi Simplicie ; TANO Kouadio ,1987, *La boucle du cacao en Côte d'Ivoire : une situation migratoire inversée*, ORSTOM, Abidjan, 9 p, p. 307-314.

AFFOU Yapi Simplicie , 1979, *Le grand planteur villageois dans le procès de valorisation du capital social. Une introduction à l'organisation socio-économique Akyé*, ORSTOM, Abidjan, 1979, 945 p.

CHAUVEAU Jean Pierre, 2000, *La question foncière en Côte d'Ivoire et le coup d'État*, in *Politique Africaine*, n° 78, spécial Côte d'Ivoire, 35 p.

DIENG Ababacar Seydi, 2008, *Déterminants, caractéristiques et enjeux de la migration Sénégalais*, *REVUE Asylon(s)*, N°3, mars 2008, Migrations et Sénégal. 38 p.

ELDIN Michel ,1971, *Milieu naturel de la Côte d'Ivoire – Le climat*. Paris, ORSTOM, 401 p.

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ,2014, *Rapport d'exécution et présentation des principaux résultats*, 49 p.

LUTUTALA Mumpasi, 2002, *Les migrations en Afrique centrale : caractéristiques, enjeux et rôles dans l'intégration et le développement des pays de la région*. Université Kinshasa, 27 p.

MAROIS Claude ,2012, *Migration : Théorie de la migration*, 68 p.

MERABET Omar, 2006, *terme de référence pour une étude sur le profil migratoire de la Côte d'Ivoire*, Rapport final, Abidjan 24 janvier au 21 février 2007, 96 p.

PRAO Yao Séraphin, 2014, *Pourquoi la Côte d'Ivoire n'a pas une politique d'immigration ?* Côte d'Ivoire, Abidjan.

SATO. Akira, 2003, *L'évolution historique de la subdivision territoriale administrative en Côte d'Ivoire*, 31 p. 44-72.

SERHAN Nasser, 1998, *Les Libanais en Côte d'Ivoire, mobilités et fronts*

pionniers, Thèse de Doctorat unique, Université de Paris VII, SEDET, 432 p.

SERHAN Nasser, WADJA Jean Bérenger, ADOU Diané Lucien ,2016 : *Impact des populations étrangères sur les activités économiques dans le département d'Adzopé* (Côte d'Ivoire), p. 12, p. 92-103.

LE RIZ DANS LA COLONIE DE CÔTE D'IVOIRE DE 1908 À 1955

RICE IN THE COLONY OF CÔTE D'IVOIRE FROM 1908 TO 1955

YÉO Lassina Songolo

Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et Professionnel-
Côte d'Ivoire

E-mail : ylassina@yahoo.fr

Résumé

La période coloniale en Côte d'Ivoire a été marquée par l'introduction de nouvelles cultures telles que le café, le cacao, le coton et l'hévéa. Ces cultures de rente visaient à alimenter les industries françaises et à bâtir une économie de plantation dans les colonies. Pour atteindre ce but, une attention particulière a été portée sur les cultures vivrières, notamment le riz, qui, en plus de son rôle primaire d'alimentation, servait à des fins économiques et politiques. La riziculture fut développée durant la période 1908 - 1955. Les nombreuses actions des autorités coloniales en faveur du développement de la culture du riz, ne sont pas restées sans résultats escomptés. En raison du rôle important que joue le riz dans l'alimentation des populations ivoiriennes, cet article voudrait retracer l'historique de la politique coloniale de cette denrée alimentaire. Pour atteindre notre objectif, nous avons eu recours aux sources d'archives, à la source orale et à l'ensemble de l'historiographie portant sur la question du riz en Côte d'Ivoire.

Mots- clés : Côte d'Ivoire– colonisation– riz– alimentation– impôt.

Abstract

The colonial period in Côte d'Ivoire was marked by the introduction of new crops such as coffee, cocoa, cotton and rubber. The growth of these cash crops was intended to fuel industries and builds a plantation economy. The rise of these cash crops aimed to fuel French industries and builds a plantation

economy in the colonies. To achieve this goal, particular attention was paid to food crops, in particular rice, which, in addition to its primary role of food, was used for economic and political purposes. Rice cultivation was developed during the period 1908 – 1955. The many actions of the colonial authorities did not remain without expected results. Because of the important role that rice plays in the diet of Ivorian populations, this article would like to retrace the history of the colonial policy of this foodstuff. To achieve our objective, we used archival sources, the oral source and all of the historiography on the question of rice in Côte d’Ivoire.

Keywords: Côte d’Ivoire – colonization – rice– food – tax.

Introduction

L’histoire de la Côte d’Ivoire est rythmée par des événements qui renseignent sur l’évolution des politiques de développement agricole, notamment en ce qui concerne la riziculture. Devenue colonie française en 1893, le rôle de la Côte d’Ivoire dans l’empire colonial était de fournir les produits afin d’alimenter la métropole. Aussi, l’administration orienta-t-elle sa politique vers le développement des structures de production et de commercialisation des cultures d’exportation et même vivrières. À cet effet, un programme de mise en valeur et de développement des pratiques culturelles a été mis en place.

Déjà en 1905, des études ont été menées pour l’intensification de la culture du riz. Selon les autorités coloniales, ni le développement des productions d’exportation, ni l’industrialisation de l’Afrique occidentale ne pouvaient se réaliser sans l’extension des cultures vivrières. Les efforts fournis par les autorités coloniales, afin de vulgariser la culture du riz, ont poussé plusieurs régions de la Côte d’Ivoire à s’adonner à la riziculture de gré ou de force. Ainsi, le riz entre dans les mœurs des populations qui ne le cultivaient pas traditionnellement (J. Dresch, 1949, p. 298). Une politique d’autosuffisance alimentaire a été associée à l’action coloniale en 1908. Cette même année, les autorités coloniales effectuèrent de nombreux essais de différentes variétés de riz *Oryza sativa* dans le jardin botanique de Bingerville. Ces différents essais et actions du colonat ont

d'avantage repositionné la riziculture dans toute la colonie. De la région de Grand Lahou, sur le littoral, à la région Ouest, en passant par le Baoulé sud de la colonie jusqu'au Baoulé Nord et la région de Kong, la pratique rizicole était en plein essor. Aussi, l'année 1908 marque l'introduction de la riziculture irriguée.

Pendant cette période, un nouveau type de riziculture et une nouvelle variété de riz furent donc imposés aux populations ivoiriennes, transformant même les conditions de culture du riz. De nouveaux types de culture apparaissent. On note qu'à côté des formes traditionnelles, se développe un type moderne de riziculture qui pourrait assurer une nourriture plus abondante, un niveau de vie plus élevé. (J. Dresch, 1949, p. 299). Cet engagement de l'administration coloniale, en faveur de la culture du riz, s'est poursuivi jusqu'en 1955, date à laquelle les autorités coloniales décident de vulgariser la riziculture irriguée en Côte d'Ivoire. Cette période marque également une nouvelle ère dans le paysage rizicole ivoirien avec une orientation accrue vers l'autosuffisance en riz.

Aussi, l'intérêt fondamental de cette étude est d'analyser comment la culture du riz, marginalisée au départ, devient primordiale à l'économie de la colonie. Autrement dit, il s'agit d'étudier la réorientation du riz comme produit d'exportation à l'époque coloniale.

Quelles ont été les actions posées par l'administration coloniale en faveur de la riziculture en Côte d'Ivoire ?

L'objectif majeur de cette étude est de présenter les actions de l'administration coloniale en matière de pratique rizicole et les changements intervenus au niveau des techniques culturales. Il s'agit donc de montrer à la fois les efforts fournis par les autorités coloniales et l'importance du riz dans le paysage agricole colonial.

Pour cette étude, nous nous sommes appuyés sur les archives coloniales, des articles de revue scientifiques et des ouvrages. La difficulté à laquelle nous avons été confrontés a été le manque de sources orales pouvant nous éclairer sur les faits. Aussi le caractère disparate des informations recueillies aux archives nationales, a-t-elle constitué une entrave à cette étude. Les résultats des recherches obtenus ont été confrontés entre eux pour effectuer des recoupements nécessaires. Ces recoupements nous ont permis d'avoir une idée

assez nette de la situation rizicole coloniale.

La présente étude s'articule autour de trois principaux points. Le premier consiste à montrer la place du riz dans l'administration coloniale. Le deuxième point permet d'indiquer les actions du colonat pour le développement de la riziculture dans la colonie de Côte d'Ivoire. Enfin, le bilan des actions de l'administration coloniale en matière de riziculture constitue l'objet de la dernière articulation de l'étude.

1. Les différents usages du riz en Côte d'Ivoire pendant la période de 1908 à 1912

Le riz, en tant que produit stratégique, a joué un rôle de premier plan dans la colonie. Sa prédominance s'illustre à travers les multiples fonctions qu'il remplit. En plus d'être une source alimentaire essentielle, le riz revêt également une importance commerciale majeure, étant utilisé comme moyen d'échange et de paiement des impôts de capitation imposés par l'administration coloniale. Son utilisation variée témoigne non seulement de son statut privilégié en tant que denrée vitale mais aussi du pouvoir symbolique qu'il pouvait exercer au sein du système colonial.

1.1 Le riz : moyen de paiement de l'impôt de capitation

Le riz, bien qu'étant une denrée alimentaire, revêt un rôle à la fois économique et politique. En effet, cette denrée dans le cadre de l'impôt de capitation¹ a contribué efficacement à la satisfaction des colons. La recherche de ressources financières conduisit l'administration coloniale à recourir à l'impôt de capitation. La contribution due par chaque habitant indigène, homme, femme et enfant âgé de plus de 10 ans, était primitivement fixée à 2,50 francs par an (F. J. Clozel, 1906, p. 10). L'instauration de cet impôt visait à rendre autonome chaque colonie. Ainsi, le principe de l'autonomie financière des colonies permettait de

¹JOCI 1901 : Arrêté instituant un impôt de capitation en Côte d'Ivoire. Cet impôt concernait uniquement les indigènes. Il faut noter que l'impôt de capitation a été instauré en Côte d'Ivoire par le gouverneur Clozel, par arrêté du 14 mai 1901

définir de nouveaux rapports entre la France et les colonies en matière financière. Désormais les colonies devaient supporter elles-mêmes toutes les dépenses découlant soit de leur propre conquête, soit du fonctionnement normal de leur administration et des divers services. Cependant, il fallait prévoir une contribution à verser au budget de l'Etat.

À ce sujet, les habitants qui n'arrivaient pas à s'acquitter en numéraire de leur impôt fixé à 2,50 francs, procédaient au paiement en nature, notamment en riz. Ils devaient fournir dix bottillons de riz, l'équivalent de 20 kilogrammes. Ainsi, l'impôt est réuni dans tous les villages et sa perception s'effectue facilement ; il était entièrement perçu au cours du premier trimestre. Cette méthode permettait aux villages réunis autour du paiement collectif facilitant ainsi sa perception globale durant le premier trimestre fiscal complet. Le village de Pissankaha fut fortement sollicité dans ce contexte où sa petite population dut étendre ses champs cultivables afin d'augmenter ses différentes récoltes dont celles du maïs, des arachides, du riz et du coton (D. K. M'brah, 2013, p.57). Cette pression exercée par l'administration coloniale met en évidence l'importance des produits agricoles dans le mécanisme de paiement de cet impôt. Par exemple, en 1912, le cercle du Baoulé Nord avait fourni près de 400 tonnes comme impôt capitation (J.B Yapo ,2009, p.73).

Cependant, la fonction du riz ne se résumait pas uniquement à son utilisation pour payer les taxes. En effet, cette culture jouait un rôle essentiel dans les activités agraires et même dans la pharmacopée traditionnelle ivoirienne. Le riz à grain rouge ou *Oryza glaberima* était utilisé à des fins médicinales notamment avec la levure de riz rouge qui est considérée comme un complément alimentaire permettant potentiellement de contrôler le taux sanguin de cholestérol. Elle est d'ailleurs, largement utilisée dans la pharmacopée ivoirienne en prévention des accidents cardio-vasculaires, car elle contient une substance naturelle, la lovastatine, qui permet d'abaisser le taux de cholestérol dans le sang. Pendant la période précoloniale, plusieurs pouvoirs royaux utilisaient le riz comme impôt. C'est le cas du chef des Senoufo *Tiembara* de Korhogo, *Zouakagnon Soro*, qui entretenait son pouvoir avec le riz remis à la cour royale en guise d'impôt. Le riz servait de moyen d'échange et de paiement d'impôt dans les cantons du Nord de la colonie de Côte d'Ivoire. (L. S. Yéo, 2014, p.199).

Comme le stipulait l'article 4 de l'arrêté du 14 mai 1901, l'impôt de capitation pouvait être payé en numéraire ou en nature. Parmi les produits agricoles servant de moyen de paiement figurait le riz. Pour la perception, le gouverneur Clozel précisait :

« Les denrées alimentaires consommables des régions étaient susceptibles d'être cédées au service des troupes. Les états de versement mentionneront la nature de l'objet et sa valeur. Les agents spéciaux établiront alors les factures ordinaires au nom des chefs comme si ces denrées étaient achetées pour le service local. Ils en porteront immédiatement le montant en dépense et, au lieu de remettre la somme, ils la reprendront en recettes dans leurs écritures au titre de l'impôt du village »².

À partir de 1908, Angoulvant, prenant en main la destinée de la colonie, décide de redéfinir les méthodes de règlement de l'impôt de capitation. Il préconisa le paiement à travers les denrées alimentaires, en privilégiant le paiement par le riz (J. B. Yapo, 2009, p.70). Le choix porté sur cette céréale par le gouverneur, n'est pas fortuit. Il envisageait promouvoir la riziculture. Par ailleurs, l'impôt de capitation permettait aux autorités coloniales, d'encourager la culture du riz d'origine asiatique dans la colonie. Selon (J. B Yapo, 2009, p. 112), l'impôt de capitation a semé la désolation dans les villages, car les récoltes des produits à l'impôt empiétaient sur les productions vivrières.

Les *Akyé* abandonnèrent momentanément les cultures vivrières. Cependant cet abandon était dû en partie aux faibles rendements. Le riz *Oryza glaberrima* d'origine africaine était jugé peu productif et ne permettait pas aux populations de payer aisément l'impôt de capitation. C'est pourquoi, la culture du riz *Oryza sativa* fut vulgarisée. Elle permettait aux populations de maîtriser le niveau de production de l'année. Aussi, permettait-elle aux producteurs de bénéficier de revenus conséquents. Ces revenus devaient couvrir tous les besoins alimentaires, et de payer l'impôt de la famille.

L'importance économique du riz vient essentiellement de son rôle dans l'alimentation humaine, malgré son utilisation comme moyen d'échange et de paiement de l'impôt. Bien que le grain de riz soit employé en divers endroits, il a constitué l'aliment le plus consommé sur les chantiers engagés par le pouvoir colonial.

² ANCI/ 2EE 10 relative aux impôts et mains-d'œuvre indigènes

1.2 Le riz : un aliment consommé en abondance sur les chantiers coloniaux

Un bon aliment doit comprendre des matières azotées, des graisses, de l'amidon, du sucre, des sels minéraux, quelques matières inertes et enfin les vitamines considérées comme essentielles pour le développement et la santé de l'organisme humain. Fort de ces atouts, le colonisateur a axé sa politique de ravitaillement en aliment sur le riz.

En effet, avant l'usinage, le grain de riz contient des matières azotées des graisses, de l'amidon, du sucre, des sels minéraux, de la cellulose et de la vitamine B, mais ces constituants ne sont pas en proportion convenables pour satisfaire les besoins d'une alimentation normale (G. Capus, 1930, p. 45). Après l'usinage, le riz poli, privé de son enveloppe et de son germe, ne contient plus qu'une partie des matières azotées, de la graisse et des sels minéraux et est pratiquement dépourvu de vitamine ; il constitue cependant un aliment de valeur. Comparé à la farine de blé, le riz poli contient moins de protéines, mais plus d'amidon et sa valeur nutritive exprimée en calorie, est à peu près la même que celle des autres céréales, soit environ 3.500 calories par kilogramme (G. Capus, 1930, p. 58). Le riz usiné était fourni par la rizerie de la Compagnie Générale de l'Afrique Française située à Bouaké. Cette rizerie ravitaillait d'abord l'administration centrale, les entreprises et les chantiers publics tels que la construction de Wharfs, de chemins de fer, de routes et de ponts. Elle ravitaillait également les exploitations agricoles et industrielles privées ainsi que l'armée.

À partir de 1908, avec l'arrivée du gouverneur Angoulvant à la tête de la colonie, la riziculture connut un succès relatif. Il adopta des méthodes coercitives et répressives pour imprimer sa vision. L'autorité coloniale mena des actions pour développer la riziculture irriguée. Le gouverneur Angoulvant imposa la culture du riz aux populations en la rendant obligatoire. Chaque famille devait posséder un champ de riz et fournir à la fin de la récolte du paddy de qualité. Cette situation a modifié profondément les rapports politiques et économiques entre la métropole européenne et ses possessions africaines sous l'influence d'un apport majeur à savoir la contribution à l'approvisionnement en vivres de la métropole.

Entre 1908 et 1912, le gouverneur a procédé à une technique de ravitaillement de son ministère par la réquisition de paddy et du monopole de la rizerie. Ainsi, pendant cette période, 600 tonnes de riz avaient été produites dont la moitié fut destinée aux troupes coloniales et l'autre moitié aux travailleurs des chantiers de la voie ferrée (L. S. Yéo, 2015, p. 70). Edmond Maestri atteste que le cas du riz était fort différent. Nécessaire pour nourrir les manœuvres des exploitations forestières, du chemin de fer, ainsi que les populations flottantes de Bassam, Abidjan, Dimbokro, Bouaké. (E. Maestri, 1976, p. 332).

D'après le commandant Thomasset, la direction des voies de pénétration aurait eu besoin en 1911 de 1100 tonnes de riz pour nourrir ses travailleurs, de 2000 tonnes dès 1912. Il estimait que la Côte d'Ivoire représentait un marché de consommation d'environ 3000 tonnes. Le riz constituait une part belle du régime alimentaire des troupes coloniales. Comme tous les employés de l'administration, les soldats bénéficiaient eux aussi de dotations en vivres. Cette dotation était gérée par le service d'alimentation des troupes. Ainsi, la ration alimentaire normale des troupes était composée de viande fraîche : 300 g ; huile de palme : 20 g ; piment : 1 g ; bois à brûler : 1 kg ; riz : 500 g. Pour Meignan Richard, le riz était destiné uniquement aux troupes indigènes alors que les troupes françaises bénéficiaient d'aliments tels que le pain frais et biscuité, la pomme de terre, les conserves de viande, les volailles et autres gibiers (G. R. Meignan, 2014, p. 112). Cela laisse à croire que le riz n'était pas prisé par les Français.

Pendant cette période les cercles du Baoulé et des Tagouana fournissaient au total, 3250 kilogrammes de riz par jour pour le compte de l'administration. Plusieurs tonnes de riz produites en Côte d'Ivoire ont pu être rassemblées puis exportées vers la France par le Ministère du ravitaillement. Près de 3500 tonnes au total de riz furent exportées vers la France entre 1909 et 1912.

2 .Les actions de l'administration coloniale en faveur de la riziculture de 1912 à 1939

La pratique de la riziculture remonte à une période antérieure à l'arrivée des colons, mais il est indéniable que ces derniers ont joué un rôle crucial dans la promotion de cette culture irriguée, en particulier celle du *Oryza sativa* d'origine

asiatique. Il convient donc d'examiner les expérimentations menées pendant cette période avant d'aborder les initiatives des gouverneurs Angoulvant et Reste.

2.1. L'organisation de la première croisade du riz

La riziculture fut la préoccupation des autorités coloniales. Cette ambition s'est matérialisée par les nombreux essais effectués dans le jardin botanique de Bingerville³. Un essai extrêmement important avait pu conclure que la riziculture sous forme aquatique était parfaitement réalisable dans la colonie. L'administration coloniale a réussi à hâter la culture du riz dans le pays, notamment dans les cercles du baoulé sud et du Baoulé Nord⁴. Elle n'a donc pas hésité à distribuer gratuitement du paddy pour les semences afin d'accélérer la diffusion et l'adoption de la culture du riz. A cet effet, les autorités coloniales ont encouragé, par une note circulaire en date du 29 février 1912, le développement de la riziculture⁵. Cette note adressée aux administrateurs des cercles et des subdivisions recommandait l'installation des rizières dans les dépressions humides à proximité des villages. Mais si des progrès sont constatés dans l'étendue consacrée à la culture du riz, l'on doit noter les conditions défectueuses dans lesquelles les peuples ivoiriens pratiquaient cette culture. Pour Bervas sous-inspecteur chargé de l'agriculture de la colonie de Côte d'Ivoire, « l'indigène ne cultive le riz que sous la forme sèche, dite de montagne ou non irriguée

³ Son établissement, en tant que jardin officiel de la Côte d'Ivoire, commence le 8 septembre 1900. L'agent de culture A. Jolly en est nommé directeur le 8 avril 1902. Le jardin, dont les collections végétales sont, au départ, constituées à partir de celles de Dabou, couvre environ un hectare. Il est situé sur le plateau nord-est, à 80 mètres d'altitude. En 1905, sous la direction de A. Jolly, les travaux du jardin d'essais de Bingerville ont porté sur : les cultures vivrières, manioc (pour la fabrication de la semoule de manioc appelée en Côte d'Ivoire « l'attiéké »), ignames, patates douces, maïs, banane plantain ; les fruitiers, manguiers, avocatiers ; les caféiers et cacaoyers ; les arbres à caoutchouc.

⁴ ANCI : 1RR 76, rapport agricole et économique du troisième trimestre 1905.

⁵ Journal Officiel de Côte d'Ivoire (JOI) : 1912, du 29 février 1912, au sujet de la culture irriguée du riz.

encore moins inondée »⁶. Selon le colonat, ce type de culture ne permettait pas un progrès rapide. Les rendements étaient faibles. Ils pouvaient être nuls si les pluies sont insuffisantes, car soumis seulement aux conditions climatiques.

En plus de ces conditions défavorables, la culture sèche présentait plusieurs inconvénients tels que, le choix et l'entretien de la zone de production qui rendait difficile le travail de la culture sèche de riz. En 1912, un essai important concluait que la culture du riz irrigué est parfaitement réalisable dans la colonie de Côte d'Ivoire et que son rendement était supérieur à celui de la culture sèche. Sur 1 hectare de riz cultivé, on avait 2 tonnes dans les rizières irriguées contre 1,074 tonne en culture sèche (H. Y. D'Alepé, 1976, p. 305). Cet essai a été réalisé au poste de Diakpo (Boca N'da) par le chef de poste, le lieutenant Pravaz qui avait fait un long séjour en Indochine où il avait acquis une connaissance pratique de la culture du riz irrigué. Les populations locales témoins de cet essai ont reconnu l'efficacité de ce système cultural. A cet effet, les rizières, les dépressions humides, les sols à consistance forte chargés de matières organiques étaient mis en valeur pour la riziculture irriguée. Les terrains choisis étaient délimités en compartiment destiné à retenir l'eau. Ensuite des digues étaient formées, entassées jusqu'à 0,40 à 0,50 mètre de hauteur et sur une largeur un peu plus grande.

En plus des nombreux essais effectués pour le compte de la riziculture, l'administration coloniale a aussi procédé à l'implantation d'une unité de transformation en 1912. Il s'agit de l'installation de la rizerie de Bouaké, un investissement de la Compagnie Générale de l'Afrique Française. Elle avait une capacité théorique d'usinage de 200 kg / h. En procédant à la mise en place de cette unité de transformation de paddy, l'objectif des autorités était d'amener les populations à produire plus de paddy, afin d'alimenter la rizerie en matière première comme l'indique le tableau n°1 ci-dessous. Ainsi cette usine bénéficiait du monopole de la transformation du riz.

⁶ ANCI : 1912, 1RR80, circulaire n° 81 à messieurs les administrateurs commandant des cercles au sujet de la culture du riz irrigué

Tableau 1 : paddy exporté par la Côte d'Ivoire vers la France de 1916 à 1918

| Années | 1916 | 1917 | 1918 |
|--------------------|------|------|------|
| Quantité en tonnes | 8 | 540 | 53 |

Source: -Archives Nationales de Côte d'Ivoire (ANCI), 1912, 1RR80

Aussi la métropole fut-elle servie en riz avec l'intensification de la riziculture. Comme l'indique le tableau n°1, plusieurs tonnes de riz produites en Côte d'Ivoire ont pu être rassemblées puis exportées vers la France par le Ministère du ravitaillement. Près de 600 tonnes au total de riz ont été exportées vers la France entre 1916 et 1918. Cette action rentrait dans le cadre de l'effort de guerre à la métropole. La culture du riz en Côte d'Ivoire fut développée durant le gouvernorat d'Angoulvant et de Dieudonné François Joseph Reste de la Rocca.

2.1. Les initiatives des gouverneurs Angoulvant et Reste de la Rocca en faveur de la riziculture

Au fur et à mesure des progrès de la pacification, les autorités françaises mettent en place une politique de mise en valeur du territoire qui prend en compte les cultures vivrières. Contrairement à ce qu'une vue superficielle des faits pourrait laisser croire, les colonisateurs ne se sont pas totalement désintéressés de la production alimentaire. En effet, même s'ils ne s'en préoccupent guère jusqu'au début du siècle, leur attitude change à partir de 1912, date d'arrivée d'Angoulvant à la tête de la colonie. D'abord, il fallait nourrir les populations locales convenablement pour assurer la paix sociale et favoriser la croissance démographique de la colonie, fondement de l'expansion économique. En outre, il fallait veiller au ravitaillement, des fonctionnaires, des commerçants européens et des militaires, nombreux pendant la période de pacification.

Pour favoriser ces actions, le jardin botanique de Bingerville fut créé sous l'auspice du Gouverneur Angoulvant. À partir de 1912, les efforts de l'administration se portèrent sur la région du Baoulé, où la culture non irriguée du riz était déjà connue. Cette céréale participait à l'alimentation de la population. Aussi, en 1913, la production atteignit-elle le millier de tonnes, dont une partie fut utilisée pour nourrir les employés du chemin de fer et une partie fut exportée par des marchands dioulas.

En payant 21, 40 francs pour le convoyage par chemin de fer, 5 francs pour le transport et la manutention en lagune, le prix de la tonne de riz baoulé, d'après Thomasset, était compris entre 225 et 340 francs, à Grand Bassam⁷. Ainsi le chemin de fer favorisa le développement d'une céréale ; connue mais non répandue, susceptible de contribuer efficacement à l'alimentation de toutes les populations de la Côte d'Ivoire et plus tard d'être exportée.

Par ailleurs, les populations de certaines régions telles que le Baoulé Sud, s'opposèrent à la riziculture. Ils procédaient à un boycott de la riziculture irriguée. En effet, les chefs, les notables, les têtes couronnées, les sorciers et les féticheurs interdisaient aux populations de pratiquer la riziculture. Cette méthode employée en pays baoulé avait été déjà lancée quelques années auparavant, mais elle ne connut aucun succès pendant cette période. Ces actions avaient pour but de marquer le désaccord des populations vis-à-vis de la colonisation et des actions menées par l'administration coloniale. Selon Chaléard ces actions visaient à « hâter le départ des envahisseurs (colonisateur) » (J. L. Chaléard, 1996, p. 90). Le désaccord des populations à pratiquer la riziculture s'est soldé par un échec, car l'administration coloniale avait reçu à imposer la riziculture.

Dans le Moronou, les premiers ensemencements de riz, sous le contrôle du service de l'Agriculture, se sont opérés en 1911, c'est-à-dire trois années après la soumission des populations des populations. La répartition de grains de riz, destinés à l'ensemencement et portant sur une tonne de paddy, s'inscrivait dans le cadre du programme de diffusion de cette céréale, recommandé par le gouverneur Anqoulvant. Sur ce volume de semences, 500 kilogrammes étaient destinés aux chefs de groupes ou de villages les mieux disposés de la circonscription de Bongouanou (S. P. Ekanza, 1983, p. 368). Tandis que le reste devra être réparti au gré de l'Administration, de façon à permettre la plus grande diffusion de la précieuse céréale. En 1917, la répugnance des Agni à l'égard du riz, l'importance commerciale était remarquable.

⁷ ANCI : 1913, 1RR 62 note sur le riz du pays

Au fur et à mesure des progrès de la pacification, les autorités françaises mettent en place une politique de mise en valeur du territoire. Cette politique était axée sur l'intensification de la riziculture, faisant du gouvernorat d'Angoulvant l'une des périodes fastes de la riziculture dans la colonie. Dans l'Est et le Sud-Est, du fait du développement des cultures du café et du cacao, la riziculture eut du mal à se développer. Ainsi, avec la pacification du pays, le gouverneur Angoulvant permit de diffuser la riziculture. C'est le cas du pays *Abbey* qui s'est orienté vers la riziculture, depuis la résistance à la pénétration française, en 1910, résistance violemment réprimée avec destruction massive de l'économie s'est orientée vers la riziculture (G. R. Meignan, 2011, p. 123). Cette orientation s'est donc faite sous contrainte de l'administration coloniale. Quelques années plus tard, près de la moitié des villages *Abbey* cultivèrent le riz, soit plus de 320 hectares de riz cultivés (J. L. Chaléard, 1996, p. 90).

Si Angoulvant a permis une amélioration de la production rizicole dans la colonie, les actions du gouverneur Dieudonné François Joseph Reste de la Rocca ont été d'un apport incommensurable. Il fut l'un des initiateurs de la politique vivrière coloniale. Pour lui, le devoir de la colonie était d'apporter à la métropole des matières premières de plus en plus abondantes et les denrées de consommation dont elle avait besoin. Si le rythme du progrès économique a été relativement lent, voire freiné par la réticence de la population qui n'en perçoit pas toujours le bien-fondé, celui-ci s'accélère au lendemain de la crise de 1929, sous l'impulsion du gouverneur Reste. On enregistra alors la fin des disettes, l'intégration de produits agricoles de plus en plus nombreux au marché international.

Les effets de la crise économique se faisant sentir le gouverneur Reste décide alors d'élaborer en 1931, une stratégie permettant de faire face aux difficultés de ravitaillement en denrée alimentaire, voire même économique. Cette stratégie se reposait sur trois axes majeurs. D'abord, un programme d'intensification de la production vivrière, notamment rizicole fut élaboré. Ensuite, le gouverneur Reste envisagea de subdiviser la colonie en plusieurs circonscriptions agricoles reflétant la réalité des productions agricoles. Cette spécialisation permettait aux différentes populations de fournir des efforts supplémentaires. Pour le riz, les cercles de Daloa, de Tagouana, de Man, de N'zi Comoé, de Ouorodougou, de

Gouro, de l'Indenié, de Kong et de Baoulé furent désignés.

En ce qui concerne le manioc, le maïs, la patate, la banane, le haricot, l'igname, ils furent cultivés dans tous les cercles de la colonie. Enfin, entre 1931 et 1933, le gouverneur Reste entreprend une tournée d'information et de sensibilisation pour une production accrue du riz. Il multiplie les tournées à travers la colonie et les rencontres avec les acteurs du monde agricole. En effet, il effectue trois grandes tournées. Elles le mènent à Bouaké, Tabou, Man, Guiglo, Sassandra, Gagnoa, Bouaflé, Oumé et Tiassalé (A. S. Gbodje, 2005, p. 329). Cette démarche lui permet de recenser les difficultés des peuples et les besoins immédiats avant de lancer sa politique économique en faveur de la colonie.

Au cours de cette période, les résultats ne se sont pas fait attendre. La production qui n'était que de 51 000 tonnes en 1932 dans la colonie, atteint 95 000 tonnes en 1938. On enregistra une évolution notable de la production rizicole, à telle enseigne que l'autorité coloniale envisagea une exportation.

3. Les conséquences économiques et techniques de l'action coloniale en faveur du riz de 1939 à 1955)

Les progrès des vivriers, notamment au cours des deux décennies qui suivent la fin des deux guerres mondiales, résultent de l'action concertée de l'Administration incitant à l'augmentation des surfaces cultivées et d'une saine réaction des habitants qui, face à la pénurie alimentaire, accroissent spontanément les productions de première nécessité, notamment le riz.

3.1. Augmentation de la production et variation des importations du riz dans la colonie

La stratégie d'approche du gouverneur Reste a été perçue comme une véritable révolution ; il a conçu un plan de relance et d'incitation à la croissance économique, adapté à la situation de crise. Sa volonté de rendre féconde l'économie de la colonie se résume en ces termes :

il est apparu que, dans nos colonies, la mise en valeur méthodique et raisonnée du sol, amorcée depuis quelques années, devait être poursuivie et disciplinée avec ténacité et opiniâtreté qui doivent s'attacher à la réalisation des œuvres belles et fécondes (...) la

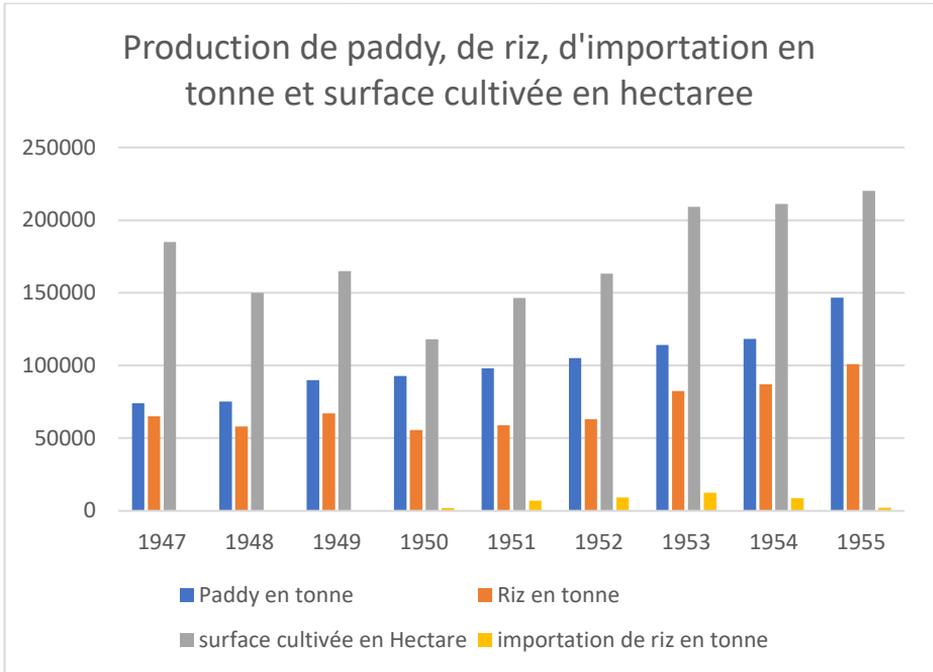
mise en valeur de la colonie, dès aujourd'hui en excellente voie, doit s'accroître, de plus en plus, car elle offre un champ d'action admirable à toutes les bonnes volontés⁸.

L'intervention du gouverneur se situe dans cet état d'esprit. Il s'est évertué à remettre en route, de 1931 à 1935, l'économie en agonie de la Colonie. Ainsi, des mesures incitatives sont prises pour accroître la production économique : la mise en place d'une politique d'encadrement des paysans indigènes, la distribution des plants, l'institution de "journées agricoles" et de foires d'exposition. Toutes ces mesures économiques ont eu des effets positifs sur la production agricole. On observe une augmentation de la production rizicole qui fait de la Côte d'Ivoire l'un des principaux greniers de la métropole jusqu'en 1939. En effet, l'abolition du travail forcé en 1946 donna une impulsion au développement des cultures vivrières pour assurer l'alimentation des manœuvres. Le marché des agglomérations de basse côte attira une vague de cultivateurs spécialisés dans la culture commerciale de produits vivriers dès son application. Par ailleurs, l'urbanisation entraîna le développement dans les grands centres urbains d'une agriculture périurbaine et intra-urbaine.

Concernant le riz, il occupa une place remarquable dans la politique agricole coloniale. Il était très apprécié des populations locales. Déjà avant la guerre, la production locale était insuffisante et on devait importer 5000 à 7.000 tonnes par an. Des efforts furent menés pour l'amélioration de la production et la diminution des importations. La période 1939 - 1948 avait vu l'arrêt presque total des importations de riz et le développement constant et simultané de la production et de la consommation de riz en Côte d'Ivoire.

⁸ www.data.bnf.fr/12788722/joseph_francois_reste/ la vie du gouverneur Joseph François Reste. Consulté le 12 mars 2018 à 10h 20 min.

Histogramme n°1 Histogramme n°1



Source : MINISTERE DE L'AGRICULTURE, SERVICE DE L'AGRICULTURE, Rapport annuel 1960 (partie technique et économique), p 45

En 1949, la liberté de commerce des céréales fut totale. La colonie fut autosuffisante en matière d'équilibre vivrier. Les surfaces cultivées s'étaient étendues de façon remarquable. Si l'on compare la moyenne des années 1947, 1948 et 1949 à celle des quatre dernières années ; c'est-à-dire, 1951, 1952, 1954 et 1955, on constate que les superficies cultivées sont passées de 185 000 hectares à 220 000 hectares soit une augmentation de 13,5%⁹. Pendant la même période, la production rizicole a augmenté. Les tonnages sont passés de 74 000 tonnes en 1947 à 146 000 tonnes en 1955, soit une augmentation de 71,6%. Le riz décortiqué est passé de 65 000 tonnes à 101 000 tonnes pour la même période.

⁹ Ministère de l'agriculture, service de l'agriculture, Rapport annuel 1960 (partie technique et économique), p. 29

Ces résultats probants ont été possibles du fait de l'expérimentation de la riziculture irriguée dans la colonie après la Seconde Guerre mondiale. Elle était pratiquée avec une maîtrise parfaite de l'eau. Ce choix des autorités répondait au souci de pouvoir exporter le surplus de la production rizicole dans les autres colonies où le besoin criard se faisait sentir. En effet, l'ancien mode de production pluviale, mobilise 120 jours de travail par an et par hectare contrairement à la riziculture irriguée. L'option irriguée permettait ainsi aux producteurs de travailler pendant toute l'année soit deux récoltes par an. Les semis du premier cycle de culture se faisaient entre le mois de mars et mai. Ceux du second cycle en juillet avec un cycle végétatif compris entre 125 jours et 140 jours. Toutefois, l'accroissement de la production avait suffi à couvrir l'augmentation considérable de la consommation enregistrée au cours des dernières années, amenant les autorités à exporter vers la métropole et dans les colonies de l'AOF et de l'AEF.

3.1. Introduction de semences améliorées et accroissement des exportations de riz

L'introduction récente de la riziculture irriguée moderne en Côte d'Ivoire, par rapport à la riziculture pluviale, s'est produite entre 1948 et 1955 sous l'impulsion du service de génie rural. Cette forme de culture visait à augmenter considérablement la productivité malgré les investissements nécessaires tels que l'aménagement des terres et la construction d'infrastructures hydroagricoles. L'objectif des autorités coloniales était d'accroître la production pour répondre aux besoins croissants, car cette méthode permettait deux saisons de cultures.

À partir de 1954, lors du deuxième plan quadriennal, le gouvernement colonial a fixé comme objectif principal l'élimination des importations de riz qui avaient dépassé plus de 10 000 tonnes par an en 1953. Pour faire face à ce déficit, un investissement important a été réalisé grâce au Fonds d'Investissement pour le Développement Economique et Social de l'Outre-Mer (FIDES). Environ 41% des crédits alloués par le FIDES ont été consacrés au développement de la riziculture, soit près de 750 millions de francs (L.S. Yéo, 2015, p 62). Grâce à ces crédits, les producteurs et les commerçants de riz ont organisé des coopératives. En parallèle, la caisse de péréquation fut créée en 1955, dans le but de restaurer

l'équilibre entre le prix du riz local et celui du riz importé. Les autorités coloniales ont également mis en place une structure financière appelée "Crédit de la Côte d'Ivoire" afin de fournir des prêts aux agriculteurs et aux commerçants.

Il convient de mentionner que la production de semences a débuté en Côte d'Ivoire en 1955 avec l'établissement de la Station Agricole de Ferké (SAF), qui était la première ferme semencière créée dans la colonie, plus précisément à Nambingué dans la sous-préfecture de Ferkessédougou. Cette structure initiale se concentrait sur le processus de multiplication et diffusion des cultivars sélectionnés par la SAF, principalement pour les variétés pluviales et inondées du riz. Parmi les variétés concernées figuraient le *Moroberekan*, *l'Iguapé Catéo*, le *Dourado* précoce pour le riz pluvial ; ainsi que *IM 16*, *L78* et *Gambiaka* pour le riz inondé.

Ces mesures ont permis à la colonie d'améliorer sa productivité agricole tout en réduisant considérablement ses importations alimentaires. En introduisant des semences améliorées, l'objectif principal du secteur colonial était d'atteindre une autosuffisance alimentaire durable tout en envisageant également un potentiel d'exportation vers les autres colonies françaises africaines. Parallèlement à ces initiatives agricoles visant à augmenter les rendements céréaliers nationaux, il est important également de souligner qu'un financement adéquat devait être mis en place afin de fournir un soutien financier essentiel au secteur avant même l'avènement des indépendances politiques.

Conclusion

La politique agricole de l'administration coloniale a accordé une attention particulière à la question alimentaire, en mettant notamment l'accent sur le riz. Contrairement aux autres produits vivriers, le riz était considéré comme un produit stratégique par les autorités coloniales. Il remplissait différentes fonctions : à partir de 1908, il servait de moyen de paiement pour l'impôt de capitation. Il était également consommé sur les chantiers coloniaux lors des travaux de construction des chemins de fer et des routes, ainsi que sur le front pendant la Première Guerre mondiale en 1914. Deux gouverneurs ont joué un rôle clé dans la promotion du développement du secteur rizicole en Côte d'Ivoire

: Gabriel Angoulvant (1908-1916) et Dieudonné Reste De La Rocca (1931-1935). Malgré leurs méthodes différentes, ils ont tous deux contribué à augmenter la production nationale de riz tout en réduisant les importations. Après la Seconde Guerre mondiale, l'administration coloniale décida d'introduire des pratiques culturales nouvelles qui plaçaient une importance particulière sur l'utilisation des semences améliorées et le financement du secteur grâce au FIDES. En outre, elle créa une caisse péréquation en 1955 afin d'exercer un contrôle plus strict sur les importations nationales de riz.

Sources et références Bibliographiques

Sources

JOCI 1901 : Arrêté instituant un impôt de capitation en Côte d'Ivoire.

Archives Nationales de Côte d'Ivoire (ANCI), 1912, 1RR80

ANCI : 1913, 1RR 62 note sur le riz du pays

ANCI : 1912, 1RR80, circulaire n° 81 à messieurs les administrateurs commandant des cercles au sujet de la culture du riz irrigué

Références bibliographiques

CAPUS Guillaume, 1930, *Les produits coloniaux d'origine végétale*, Paris, Larose.

CHALEARD Jean. Louis, 1996, *Temps des villes, temps des vivres: l'essor du vivrier marchand en Côte d'Ivoire*, Paris, Karthala.

CLOZEL. François. Joseph, 1906, *Dix ans à la Côte d'Ivoire*, Paris, Librairie Maritime et Coloniale.

DRESCH Jean, 1949, « La riziculture en Afrique occidentale » In *Annales de Géographie*, Numéro 312, tome 58, pp 258 - 312

EKANZA Simon Pierre, 1983, *Mutations d'une société rurale les Agni du Moronou 18^e Siècle – 1939*, Thèse pour le Doctorat d'Etat, Université de Provence, tome 1, 1007 p

GBODJE Alphonse Sekré, 2005, *Evolution économique de Bouaké: de l'économie précoloniale à l'économie colonial de marché (1858 – 1939)*, Thèse de doctorat unique d'histoire contemporaine, tome 1, université nationale de Cocody, 594 p.

MAESTRI Edmond, 1976, *Le chemin de fer en Côte d'Ivoire : Historique, problèmes techniques, influences sociales économique et culturelles*, Thèse de Doctorat de troisième cycle, Université Aix en Provence, volume 1, 864 p

M'BRAH Désiré Kouakou, 2013, « Les Nafara Niarafolo de Pissankaha. Des origines à la colonisation française » *EDUCI 2013, GODO GODO- Rev Hist Arts Archéol Afr*, ISSN 1817 – 5597, n°23, pp 121 – 135.

MEIGNAN Gouédan Richard, 2011, « Étude d'un aspect de la politique coloniale en Côte d'Ivoire : le rationnement alimentaire » *Rev. in.hist.*, N° 19, 201, p 6 – 23.

MEIGNAN Gouédan Richard, 2014, « Les dotations et indemnités alimentaires dans la Côte d'Ivoire coloniale : La loi des deux poids, deux mesures. 1^{ère} partie. Le personnel civil et militaire européen : Les privilégiés du système » *SIFOE, revue électronique d'Histoire*, numéro 1, Juin 2014, pp 99- 113.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, SERVICE DE L'AGRICULTURE, *Rapport annuel 1960 (partie technique et économique)*.

www.data.bnf.fr/12788722/joseph_francois_reste/ la vie du gouverneur Joseph François Reste. (Consulté le 12 mars 2018).

www.data.bnf.fr/12460025/gabriel_angoulvant/ les actions du gouverneur Reste en Côte d'Ivoire. (Consulté le 12 mars 2018).

YAPO Jean- Baptiste, 2009, *L'impôt de capitation en pays Akyé de 1904 à 1930*, Mémoire de Maîtrise d'Histoire, Université de Bouaké, 198 p.

YAYAT D'ALEPE Hubert, 1973, *Economie coloniale de transition de la Côte d'Ivoire, de 1893 à 1919*, Thèse de Doctorat de 3^e cycle, Paris, Université de Paris VII, 557 p.

YEO Lassina Songfola, 2014, « La riziculture et le développement socio-économique du Nord de la Côte d'Ivoire : Le cas de Korhogo 1965- 1977 », *SIFOE, revue électronique d'Histoire* n°2, décembre 2014, p 195 – 209.

YEO Lassina Songfola, 2015, *L'histoire d'une société rizicole en Côte d'Ivoire : le cas de la société de développement de la riziculture (SODERIZ) 1970 – 1977*, Paris, Edilivre.

**FEMMES, PRODUCTION ET COMMERCIALISATION
DU RIZ DANS LES SOUS-PREFECTURES DE DALOA
ET GAGNOA (CENTRE-OUEST DE LA CÔTE
D'IVOIRE)**

**WOMEN, RICE PRODUCTION AND MARKETING IN
THE SUB-PREFECTURES OF DALOA AND GAGNOA
(CENTER-WEST OF CÔTE D'IVOIRE)**

KROU Epouse N'Goran Amelan Bertille ¹, NASSA Dabié Axel Désiré ²,
MAFOU Kouassi Combo ³

¹ Doctorante, Institut de Géographie Tropicale, Université Félix Houphouët Boigny. ² Professeur Titulaire, Institut de Géographie Tropicale, Université Félix Houphouët Boigny ³ Maître de Conférences, Département de Géographie, Université Jean Lorougnon Guédé.

Résumé

La Côte d'Ivoire est un pays de l'Afrique de l'Ouest qui présente toutes les caractéristiques naturelles favorables à la production du riz sur toute l'étendue du territoire. Cependant, malgré ces avantages naturels et la grande implication de sa population, le riz reste encore une denrée très chère sur le marché ivoirien. Cela est dû à l'insuffisance de la production nationale face à une population qui ne cesse d'augmenter. Selon le ministère de la promotion du riz, en 2019, la production nationale de riz blanchi était de 1 280 000 tonnes pendant que les besoins de consommation en riz de la population étaient estimés à 1 877 060 tonnes. Aussi, pour combler ce déficit, les autorités ivoiriennes sont intervenues d'une part dans l'organisation du marché interne en intensifiant l'importation du riz et d'autre part, en incitant à la production nationale à travers des programmes initiés dans plusieurs zones de production dont le centre-ouest de la Côte d'Ivoire notamment les régions du Gôh et du Haut Sassandra. Aussi, ces localités où, le riz revêt des habitudes culturelles, constituent un important centre de vulgarisation pour la promotion du riz au niveau national. Ce sont des zones réputées pour leur forte production de riz, soit 17 % de la production nationale. Ainsi, dans le centre-ouest de la Côte d'Ivoire et comme partout en

Côte d'Ivoire d'ailleurs, la société est organisée telle que la production vivrière soit du ressort exclusif des femmes. Il s'agira donc pour nous de montrer l'implication des femmes dans la production et la commercialisation du riz dans les Sous-Préfectures de Daloa et de Gagnoa dans le centre-ouest de la Côte d'Ivoire. Ce travail est le résultat de profondes investigations menées rigoureusement sur différents espaces sur notre site d'enquête. Cette étude repose sur l'approche mixte à savoir la méthode quantitative et qualitative basée sur des enquêtes de terrain. Pour ce fait, un interview a été réalisé avec 110 rizicultrices recensées sur 12 villages de la sous-préfecture de Daloa et 254 rizicultrices issues de 18 villages de la sous-préfecture de Gagnoa. Les résultats obtenus de cette analyse nous révèlent que la femme constitue l'épine dorsale de la production et la commercialisation du riz dans les sous-préfectures de Daloa et de Gagnoa. Ainsi, spécialistes de la riziculture pluviale pour certaines d'une part notamment les autochtones puis fortement impliquées dans la riziculture inondée et irriguée en ce concerne les allochtones et allogènes d'autre part, les femmes ont su s'imposer dans la sphère de production et de commercialisation du riz en s'appuyant sur les groupements à caractère économique. De ce fait, elles acquièrent un statut particulier au sein de la société de par son autonomisation autant au plan financier, social et agraire. Dès lors, elle est reconnue comme un acteur indispensable au bien-être familial et au développement local.

Mots-clés : Côte d'Ivoire– Daloa – Gagnoa –Commercialisation – Femme– Production.

ABSTRACT

Côte d'Ivoire is a West African country that has all the natural characteristics favorable to rice production throughout the territory. However, despite these natural advantages and the great involvement of its population, rice is still a very expensive commodity on the Ivorian market. This is due to the insufficiency of national production in the face of a population that continues to increase. According to the Ministry of Rice Promotion, in 2019, the national production of milled rice was 1,280,000 tons while the rice consumption needs of the

population were estimated at 1,877,060 tons. Also, to make up for this deficit, the Ivorian authorities intervened on the one hand in the organization of the internal market by intensifying the importation of rice and on the other hand, by encouraging national production through programs initiated in several areas. of production, including the center-west of Côte d'Ivoire, in particular the regions of Gôh and Haut -Sassandra. Also, these localities where rice takes on cultural habits, constitute an important extension center for the promotion of rice at the national level. These are areas renowned for their high rice production, i.e. 17% of national production. Thus, in the center-west of Côte d'Ivoire and as everywhere else in Côte d'Ivoire, society is organized such that food production is the exclusive responsibility of women. It will therefore be for us to show the involvement of women in the production and marketing of rice in the Sub-Prefectures of Daloa and Gagnoa in the center-west of Côte d'Ivoire.

This work is the result of in-depth investigations carried out rigorously on different spaces on our survey site. This study is based on the mixed approach, namely the quantitative and qualitative method based on field surveys. For this, an interview was conducted with 110 women rice farmers identified in 12 villages of the sub-prefecture of Daloa and 254 women rice farmers from 18 villages of the sub-prefecture of Gagnoa. The results obtained from this analysis reveal that women constitute the backbone of the production and marketing of rice in the sub-prefectures of Daloa and Gagnoa. Thus, specialists in rainfed rice cultivation for some on the one hand, particularly the natives, then heavily involved in flooded and irrigated rice cultivation with regard to non-natives and non-natives on the other hand, women have been able to impose themselves in the sphere of production and rice marketing based on economic groups. As a result, they acquire a special status within society through its financial, social and agrarian empowerment. It is therefore recognized as an essential player in family well-being and local development.

Keyword : Côte d'Ivoire– Daloa– Gagnoa– Marketing– Woman– Production.

Introduction

1. Généralités

Le riz constitue une priorité absolue pour la sécurité alimentaire en Côte d'Ivoire. C'est d'ailleurs le seul aliment ayant bénéficié d'un programme national JICA/JAICAF, 2013, p xvii. En effet, le riz est devenu l'aliment de base de la majorité de la population en bouleversant les habitudes alimentaires Kotchi et al, 2018, p 1. Selon l'institut national de statistique (INS), rapporté par le PAM, 2019, p15, la consommation du riz est estimée en Côte d'Ivoire en 2015 à 135 g/hbt/j. Cependant la production de cette denrée reste insuffisante face aux besoins de la population. Ainsi, dans le souci de relever le niveau de production de cette céréale, nombreux espaces ont été aménagés à travers le pays. Au nombre de ces zones de production, on distingue le Centre-Ouest précisément les régions du Gôh et du Haut Sassandra. Toutefois, cette zone retient notre attention de par le lien étroit entretenu par la population avec la culture du riz. En sommes, contrairement aux autres pôles de production, cette céréale représente dans ces régions un fait de société. Il s'agit d'une denrée culinaire traditionnelle dont la production est exclusivement concédée à la femme bété. Selon Mouton et Merny, 1959, p30 la culture du riz chez ce peuple est faite entièrement par les femmes, chacune ayant à cultiver, en moyenne, un hectare. Aussi, dans le contexte de crise alimentaire, la question de la production du riz par les femmes afin de répondre suffisamment aux besoins de la population se pose incessamment. Le riz connaît alors un regain depuis une certaine période faisant de sa production et de sa commercialisation une activité économique pourvoyeuse d'emplois et de revenus notamment pour les femmes de cette localité et désormais pour les hommes. Une étude d'évaluation des programmes de la FAO en Côte d'Ivoire sur les périodes allant des années 2012 à 2016 a relevé que le sous-secteur rizicole en Côte d'Ivoire constitue une opportunité d'affaires vu le déséquilibre entre l'offre et la demande nationale. Eu égard à l'emprise de ce produit dans la vie socioculturelle et économique de cet espace, il est important de se pencher sur le rôle des femmes dans la production et la

commercialisation de cette denrée à portée traditionnelle.

2. Énoncé du problème

Dans le pays bété, le riz était cultivé par quelques tribus à la veille de la colonisation. Il devient sous l'égide de l'administration coloniale le produit vivrier qui assure pour une large partie la subsistance des populations autochtones Dozon,1985, p317. Le riz paddy se présente dans la société bété comme une denrée traditionnelle. La culture de cette denrée est devenue pour les femmes un véritable appui financier pourvoyeuse d'emplois et de revenus. Selon Ducroquet et al, 2017, p 93, l'ONDR relève que les femmes sont très présentes dans la filière riz au niveau de la production et dans les opérations de post-récolte (battage, vannage). Cette structure mentionne qu'elles ont un quasi-monopole du commerce de détail du riz local sur les marchés dans la plupart des zones de production. Ainsi elles bénéficient des opportunités d'affaire du secteur riz surtout qu'elles sont les promotrices de cette culture chez le peuple bété. En sommes, la question de départ de connaître l'implication des femmes dans la production et la commercialisation du riz à l'échelle régionale notamment dans les sous-préfectures de Gagnoa et de Daloa est fondée. Aussi, répondre à cette question revient à nous pencher sur de nombreuses interrogations à savoir :

- Quel est le profil sociodémographique des productrices et des commerçantes de riz dans le centre ouest de la Côte d'Ivoire ?
- Comment les femmes arrivent-elles à s'introduire dans la sphère de production du riz ?
- Quelle est la contribution de "l'économie du riz" dans le développement des sous-préfectures de Gagnoa et de Daloa ?

2.Approche méthodologique

2.1. Modèle d'analyse et son utilité

Toute recherche scientifique n'est crédible que lorsqu'elle est élaborée dans le strict respect méthodologique. Ainsi notre étude est organisée autour d'une approche méthodologique objective basée sur six (6) points définis comme

suivants : les hypothèses de la recherche, les unités d'observation, l'échelle de l'étude, les variables d'analyse ainsi que les techniques de collecte et de traitement des données.

2.2. Présentation du cadre d'étude

L'étude se déroule dans les régions du Gôh et du Haut Sassandra dans la grande zone forestière du centre ouest de la Côte d'Ivoire. Les localités concernées sont en occurrence les sous-préfectures de Gagnoa et de Daloa. (Voir figure 1)

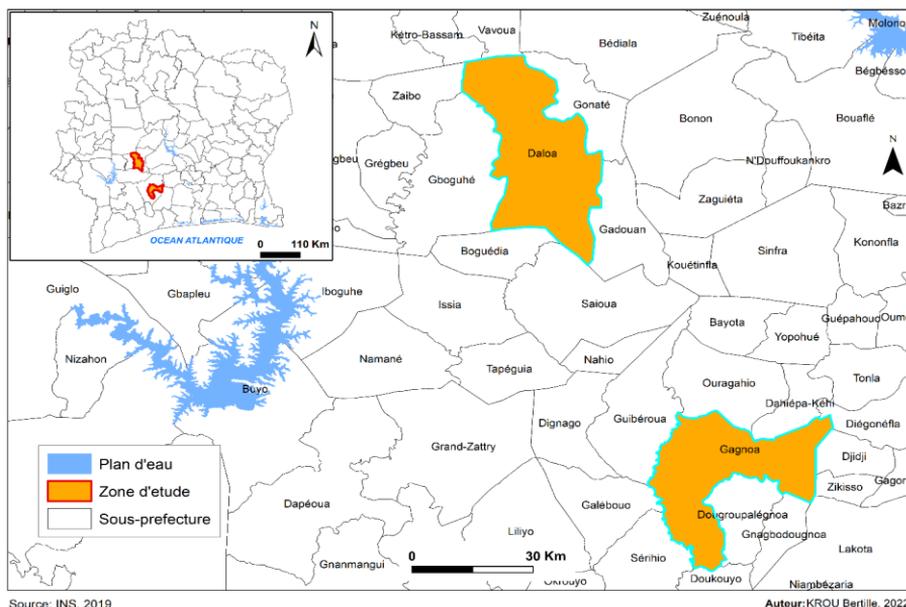


Figure 1 : Présentation de la zone d'étude

2.3. Unités d'observation et échelles de l'étude

Les éléments d'observation de notre étude qui constitue les centres d'intérêt sont le marché du riz, le paysage urbain et le paysage rural. Les variables d'analyse sont d'ordre quantitatif et qualitatif. Les variables quantitatives sont relatives au profil sociodémographique des productrices et des commerçantes de riz, les variables d'appréciation des activités des femmes dans la production et la

commercialisation du riz et les variables liées aux autres acteurs de la filière riz à savoir les variables d'appréciation de l'introduction des femmes dans la sphère de production. Les variables qualitatives sont des variables d'appréciation de l'impact des activités des femmes dans le tissu économique et social du centre ouest de la Côte d'Ivoire.

2.4. Techniques de collecte et de traitement des données

Cette phase de notre étude a consisté à recueillir le maximum d'informations relatives à notre sujet. Cela nous a conduit à mener des investigations dans les bibliothèques, mais aussi auprès de nombreuses structures spécialisées dans la filière riz. Ce sont : l'ADERIZ (Agence National pour le Développement du riz), la Direction départementale du Centre National de Recherche Agronomique (CNRA), l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER) de chaque région la CIDV, le ministère de l'agriculture et le ministère de la promotion du riz. Les informations ont également été collectées auprès de personnes-ressources par le biais d'un questionnaire ou sous la forme d'une interview. Pour mener à bien notre recherche le terrain a été organisé en deux phases à savoir la pré-enquête qui intervient dans le but de tâter et prendre attache avec le terrain afin d'affirmer les objectifs préalablement établis et l'enquête à proprement dite. Dès lors l'échantillonnage a été élaboré sur la base des rapports trimestriels 2013 et 2018 de l'ANADER dans les localités de Daloa et de Gagnoa. Ainsi, en absence de données exactes sur la quantité de riz produit dans chaque village, trois sous-groupes ont été formés selon les données de l'ANADER. Ce sont les zones de forte production, les zones de moyenne production et les zones de faible production. Cette classification a pour but de mieux nous orienter dans la sélection de la population à interroger afin de comprendre les réalités des zones de production ainsi que les disparités au niveau des productrices dans une même zone écologique. Vu l'étendue de notre zone d'étude, il a été judicieux de faire une sélection des localités à visiter. Ainsi, ce choix a été élaboré selon la technique d'échantillonnage du choix raisonné. Les sous-groupes obtenus sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 Populations interrogées

| Sous-groupes | Localités de la sous-préfecture de Gagnoa | Total |
|----------------------------|---|--------------|
| Zone de forte production | Gagnoa;Guessihio;Atonihio ;Bogrégnoa ;Mahidio ; Bobia | 06 |
| Zone de moyenne production | Lélébrékoua;Tchédjelet ;Grébré ;Gnanhio-dégoué ; Ahizabré | 05 |
| Zone de faible production | Dagodio; Tipadipa; Kakrédou; Moko; Obodroupa; Zokrobouo ;Toutoubéré | 07 |
| | Total | 18 |
| Sous-groupes | Localités de la sous-préfecture de Daloa | Total |
| Zone de forte production | Daloa ; Wouandagué ; Zéprégoué ; Zokogué-Didégoué ; Brizéboua | 5 |
| Zone de moyenne production | Tapégoué ;Boboua-bahouan | 2 |
| Zone de faible production | Zaguiguia ; Torogoué ; Zakaria ; Madougoué ; Bla ; | 5 |
| Sous-groupes | Total | 12 |

Au total, notre enquête couvre dix-huit localités dans la Sous-Préfecture de Gagnoa et douze dans celle de Daloa tel qu'affiché dans le tableau 1. La sélection de ces circonscriptions administratives est fonction de plusieurs critères :

- La quête de représentativité géographique (c'est-à-dire réussir à prendre en compte sur un large spectre les différents villages qui composent les Sous-Préfectures de Daloa et de Gagnoa)
- La présence significative et régulière d'activités de production et de commercialisation du riz des femmes
- L'accessibilité géographique permettant d'y mener la recherche de terrain

Les productrices et les commerçantes de riz interrogées sur notre zone d'étude ont été déterminées par la méthode non probabiliste de la technique d'échantillonnage de proche en proche ou par réseau. L'échantillon des productrices de riz selon le type de riz et selon les localités dans chaque sous-préfecture étudiée est présenté dans le tableau suivant.

Tableau 2 : Localités et types de riz pratiqués

| Localités /type de riz pratiqué | Riz pluvial | Riz inondé | Riz irrigué | Total |
|---------------------------------|-------------|------------|-------------|-------|
| Daloa | 67 | 22 | 21 | 110 |
| Gagnoa | 88 | 136 | 36 | 254 |

Source : Nos enquêtes, 2020

De ce tableau, on dénombre cent dix (110) et deux cent cinquante-quatre (254) femmes productrices de riz respectivement dans la sous-préfecture de Daloa et de Gagnoa vers lesquelles a été conduite notre enquête. Ces femmes sont réparties sur l'ensemble des différentes localités sélectionnées et présentées dans le tableau 1. Ce sont aussi bien des spécialistes du riz pluvial, inondé et irrigué vers lesquelles nous nous sommes tournés. L'investigation a donc lieu sur les différents marchés fixes ou hebdomadaires de la zone communale. La zone rurale étant le lieu des transactions entre producteurs et collecteurs a été écartée. Aussi étant donné qu'il n'existe pas de marché de riz dans le milieu rural puisque chacun s'autonourrit par la production locale, notre enquête s'est tournée vers les marchés urbains notamment ceux des chefs-lieux de région à savoir Daloa et Gagnoa. Ce sont quarante (40) Moulins et vingt-cinq (25) magasins de riz qui ont été associés à notre étude.

3. Résultats

3.1. Une baisse des rizicultrices dans les sous-préfectures de Daloa et Gagnoa

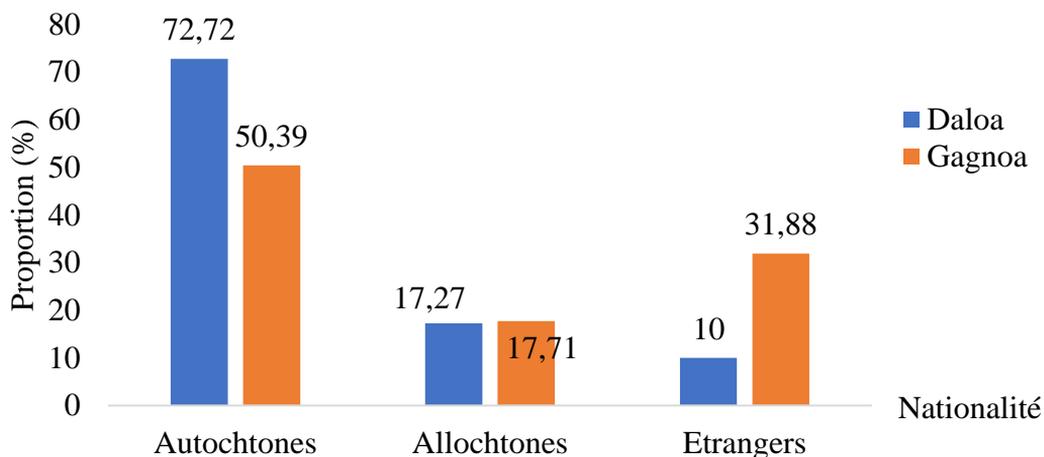
Deux périodes sont mises en relief. D'une part la période avant les années 2015 et d'autre part après 2015. En effet, avant 2015, les femmes constituaient un nombre très influent dans l'activité de production du riz. Cependant, les années qui vont suivre après, cette population va considérablement se réduire, ceci au profit d'autres vivriers. On observe une évolution à la baisse en ce qui concerne

la sous-préfecture de Daloa. En 2013, les femmes représentaient 45,53% des producteurs de riz, en 2015, elles correspondent à 32,52 % de cette population, en 2017, elles passent à 21,08 % et enfin en 2019, elles sont seulement 10,04 % des acteurs de production du riz. Dans le cas de la sous-préfecture de Gagnoa, il est question d'une évolution en dent de scie. En 2013, ce sont 43,62% de femmes au compte des producteurs de riz, en 2015, elles ne correspondent qu'à seulement 27,24 %. En 2017, on enregistre 30,06% de femmes puis en 2019, ce chiffre ne s'élève qu'à 41,75%. Ce sont des chiffres révélateurs de l'instabilité des activités de production du riz des femmes. Ceci est lié aux nombreuses difficultés qu'elles vivent au quotidien. En effet, en absence de moyens de production notamment la terre et les ressources financières, les femmes interrompent par moment leur activité de production à la recherche de revenus et de terres cultivables pour ensuite reprendre plus tard. A toutes ces difficultés il faut ajouter, la rareté des pluies qui constitue un problème majeur vu que la plupart des femmes était concentrée dans la production du riz pluvial dont la rentabilité est étroitement liée à l'abondance des pluies. Ainsi, les femmes de plus en plus se convertissent à la culture de nouveaux produits vivriers moins contraignants et surtout qui sembleraient plus rentables notamment le manioc et le maraicher.

3.2. Une activité rizicole dominée par les femmes autochtones et une commercialisation du riz aux mains des allochtones malinké

Dans les sous-préfectures de Daloa et de Gagnoa, les autochtones bété restent les plus nombreuses. Une analyse relative à l'origine a été faite suivant les sous-préfectures afin de dégager les tendances. Les données obtenues sont présentées dans la figure 2 ci-dessous.

Figure 2 : Répartition des productrices de riz selon l'origine et la Sous-Préfecture



Source : Nos enquêtes, 2020

De la figure 2, on observe une relative parité dans les deux zones de collecte au niveau des allochtones (environ 17%).

Pour ce qui est des autochtones, la sous-préfecture de Gagnoa concentre 50,39 % contre 72,72% à Daloa. Parlant des étrangers, la sous-préfecture de Gagnoa enregistre 31,88 % contre 10% dans la sous-préfecture de Daloa. Les allochtones identifiés sont pour la plupart les Mandé nord appelés communément « Dioula ». D'autres peuples issus des autres régions de la Côte d'Ivoire sont également présents. Il s'agit notamment des Wan appelés par les autochtones les « Konari » ainsi que quelques Akan (Baoulé). Somme toute, on note une présence plus importante des étrangers dans la sous-préfecture de Gagnoa par rapport à la sous-préfecture de Daloa. On observe une répartition qui est étroitement liée à la géomorphologie de l'espace dans la sous-préfecture de Gagnoa. La quasi-totalité des étrangers et quelques allochtones en particulier les Mandé nord occupent les zones bénéficiant de bas-fonds aménagés où se pratique le riz irrigué. Aussi, la forte présence des non communautaires dans la production du riz irrigué n'étonne en rien puisqu'il s'agit d'un domaine de culture fort bien maîtrisé par ces dernières et cultivé sur leur terre d'origine. Dans la zone de

Daloa, le contexte est différent lorsqu'on tient compte de certains facteurs. En fait, le vieillissement des parcelles aménagées conduit à la production en abondance du riz inondé par rapport au riz irrigué. Aussi, dans toutes les zones de production du riz (fortes, moyennes ou faibles), autochtones, allogènes et étrangères s'intéressent de plus en plus à la production du riz inondé. L'activité commerciale quant à elle est aux mains des allochtones et des étrangers. Ils se partagent le marché du riz par une forte représentation soit 44,74% et 36,84% pour chaque communauté dans la sous-préfecture de Daloa. Au niveau de Gagnoa, l'on enregistre 44,18% d'allochtones et 46,51 % d'allogènes. Quelle que soit la localité, les autochtones représentent moins de 20% des acteurs du commerce de riz.

3.3. L'appartenance nuptiale comme facteur dominant au niveau des productrices et des commerçantes de riz

L'état matrimonial d'un individu étant considéré comme sa position par rapport au mariage ou union à une date donnée. Dans les sous-préfectures de Daloa et de Gagnoa, nombreuses sont les rizicultrices autochtones rencontrées qui sont en union avec un homme, soit 75 % à Daloa et 78,12 % à Gagnoa. Les veuves ont une proportion de 8,75 % à Daloa et 4,68 % à Gagnoa et sont peu nombreuses par rapport aux femmes en couple. Les célibataires sont faiblement présentes avec une proportion de 16,25 % à Daloa et 17,18 % à Gagnoa. Cette situation est similaire chez les non communautaires avec quelques différences liées aux traditions de chaque peuple au niveau des deux zones d'étude. En effet, chez les allochtones et les étrangers, les veuves sont les plus nombreuses soit 68,42 % d'allochtones et 72,72 % d'étrangers dans la sous-préfecture de Daloa. Les femmes en couple représentent respectivement que 21,05 % et 27,27 %. Puis, en nombre très restreint, viennent les célibataires à hauteur de 10,52 % seulement représenté par les allochtones, cela est similaire dans la sous-préfecture de Gagnoa qui affiche 8,88% et 1,23 %. Cependant, on observe des contrastes à certains niveaux, car contrairement à la sous-préfecture de Daloa, celle de Gagnoa présente une forte présence de femmes en couple soit 77,77 % pour les allochtones et 70,37 % des étrangers. Néanmoins, le nombre de veuves reste important soit 13,33 % d'allochtones et 28,39 % des étrangers. Ainsi, il faut

préciser que les étrangers en couple qui produisent individuellement le riz sur leur propre parcelle n'existent quasiment pas. En effet, les femmes en couple et les veuves sont plus nombreuses dans les deux sous-préfectures, parce qu'elles travaillent généralement en famille sur la parcelle familiale avec leurs époux ou enfants. Dans la sous-préfecture de Daloa, il s'agit de productrices de riz irrigué, impliquées par leurs époux dans les programmes de répartition de bas-fonds aménagés par le gouvernement. Au niveau de la commercialisation, la tendance globale demeure la même que celle décrite en amont tout comme dans le cas de la production. La proportion des femmes en union est forte, quel que soit le site. En effet, la proportion de femmes vivant en couple est de 65,79% dans la zone de Daloa et 48,84% du côté de Gagnoa. Contrairement à Daloa, la zone de Gagnoa enregistre une forte population de commerçantes de riz célibataires (41,86%). Les veuves sont moins nombreuses étant donné qu'il s'agit d'une activité qui se développe dans les zones urbaines où elles ne sont pas à nombre élevé, car la plupart retournent en milieu rural du fait des nombreuses charges liées à vie en ville. Aussi, l'importance des célibataires cache un certain nombre de femmes en union libre en attente du mariage.

3.4. Des rizicultrices et des commerçantes au niveau d'instruction faible

Les rizicultrices et les commerçantes rencontrées ont un niveau d'instruction dans l'ensemble faible dans chacun des villages aussi bien dans la sous-préfecture de Daloa que celle de Gagnoa. Dans la sous-préfecture de Daloa, les femmes qui n'ont eu accès à l'école représentent 75%. À Gagnoa, elles occupent une proportion de 65,74 %. Les rizicultrices de Gagnoa comptent en leur sein plus de personnes analphabètes que dans la sous-préfecture de Daloa. Par contre, contrairement aux productrices de riz, les commerçantes de riz, elles, sont plus ou moins instruites. Presque la moitié de toutes les femmes enquêtées sur les deux sites ont atteint le niveau primaire. L'on remarque que la plupart des commerçantes ont fait le cycle primaire. En effet, 48,15% des femmes interrogées ont au moins atteint le niveau primaire contre 17,28% d'analphabète. Aussi, l'on constate une part importante de personnes (19,75%) ayant fait l'école franco-arabe. Les acteurs ayant atteint le niveau secondaire représentent environ 14,81%.

3.5. Des rizicultrices à l'âge adulte au côté de commerçantes jeunes

En milieu rural, se concentrent les rizicultrices dont le conjoint est lui-même agriculteur. En effet pendant que ce dernier s'occupe de la production des cultures pérennes, la femme, elle est chargée de la production vivrière notamment le riz devant servir à l'alimentation de la famille et à subvenir à ses besoins personnels par ce qu'elle obtiendrait de la commercialisation d'une partie de sa production. Dans ce contexte, la production du riz dans les sous-préfectures de Daloa et de Gagnoa ne concentre que des femmes adultes. Ainsi, 57,57 % des femmes rizicultrices à Daloa et 84,44 % des femmes à Gagnoa ont l'âge compris entre 40-50 ans. Contrairement aux productrices de riz des Sous-Préfectures de Daloa et de Gagnoa, les commerçantes de riz de ces zones sont en majorité jeune. La moyenne d'âge est de 32 ans à Gagnoa et 37 ans à Daloa.

3.6. La valeur culturelle du riz en pays Bété

Les valeurs socio-culturelles sont les idées, des perceptions que les populations ont d'un phénomène. En effet, du bété de Daloa au bété de Gagnoa, le riz est implanté dans les habitudes cela, bien avant la colonisation. Ladurantie, 1943, p132 soutient que, la culture du riz pluvial existait en pays bété notamment dans les tribus du sud et du nord de la subdivision de Gagnoa, avant l'arrivée des colons. Il était question de petite portion de terre qu'on retrouvait absolument quelque part dans tous les champs familiaux. Ainsi au-delà d'être un vivrier à forte demande locale comme d'ailleurs partout en Côte d'Ivoire autant dans les zones urbaines que rurales, il s'agit ici dans ces localités d'une denrée qui est associée aux rites et habitudes traditionnelles.

3.7. La femme au cœur de l'activité de production agricole

À Gagnoa, la riziculture est la principale culture vivrière. Sur notre population enquêtée, 86% dans la sous-préfecture de Gagnoa et 98 % dans celle de Daloa participent à tous les niveaux de la production du riz. Ainsi, même si les femmes

semblent s'effacer lors des activités telles que le défrichage et le battage qui nécessitent une importante force physique, elles restent les pionnières du travail rizicole. En effet, une fois la machette passée par les hommes, les femmes achèvent le défrichage en enlevant à la daba les herbes jusqu'à la racine. Ensuite, elles débarrassent le sol des mauvaises herbes afin de l'aplanir. Le semis ou le repiquage leur reviennent exclusivement sans compter l'étape de la surveillance assurée par des enfants toujours sous leur supervision. Au battage du riz, elles supervisent le travail, veillent à sa bonne réalisation, rendent disponible le matériel de travail et assurent le repas des travailleurs. L'organisation du travail des rizicultrices rencontrées dans les sous-préfectures de Daloa et de Gagnoa se présente sous deux aspects. Il y a le travail en association et le travail individuel. Ainsi dans tous les villages visités, nous avons découvert de petites associations de femmes rizicultrices sans statut et non officielles, mais œuvrant efficacement à la production du riz. En ville, le travail individuel est le plus promu. Néanmoins, le travail en famille reste d'actualité. Les manœuvres viennent en guise d'aide pour les travaux pénibles et pour ceux nécessitant une main-d'œuvre abondante surtout dans le cas du riz irrigué. Les manœuvres sont généralement des contractuels rémunérés selon le type de travail abattu par casier ou par hectare (Voir tableau 3).

Tableau 3 : Rémunération de la main d'œuvre extérieure selon l'activité en franc CFA

| Tâches | Défrichage + Planage (à l'hectare) | Labour (à l'hectare) | Repiquage (5 personnes en moyenne) | Semis (5 personnes moyenne) | Récolte (à l'hectare) | Battage (5 personnes en moyenne) | Vannage/par sac de 100 Kg |
|--------------|------------------------------------|----------------------|------------------------------------|-----------------------------|-----------------------|----------------------------------|---------------------------|
| Riz bas fond | 35 000 | 25000 | 6000/tête | +++++++ | 30 000 | 1500/tête | 100 / 200 |
| Riz plateau | 25000 | +++++++ | +++++++ | 6000/tête | 30 000 | 1500/tête | 100 / 200 |

Source : Nos enquêtes, 2020

L'analyse du tableau nous indique qu'à l'hectare, la main-d'œuvre est estimée à environ cent trente mille francs CFA (150000 F CFA) dans le cas du riz bas-

fond et quatre-vingt-dix mille francs CFA (90 000 F CFA) pour le riz pluvial. Ces coûts pourraient être plus élevés vu que certaines tâches n'ont pas été prises en compte, notamment la surveillance et le ramassage qui sont, très souvent conduites par l'agriculteur lui-même et sa famille surtout lorsque nous nous trouvons en milieu rural. Pour le battage, la prise en charge du repas des manœuvres pendant l'opération est considérée comme un devoir de la part du riziculteur.

3.8. Une diversité d'intervenants dans le processus de commercialisation du riz

Les riziculteurs sont les premiers acteurs de la mise en marché de la production. Ils constituent donc le point de départ des circuits de commercialisation. Dans le cas où les exploitants sont organisés en coopérative ou en groupement, la commercialisation du riz est entièrement (ou presque) assurée par cette organisation. L'action de la coopérative ou du groupement au niveau de la commercialisation consiste à collecter le riz auprès des producteurs membres, à le stocker et à le vendre. Ensuite viennent les pisteurs ou collecteurs qui interviennent exclusivement en milieu rural. Ces acteurs assurent la collecte du paddy pour ensuite les acheminer sur les centres de groupage avant d'être transformés par les décortiqueuses ou les mini-rizeries de la ville. Le pisteur travaille, soit pour son propre compte, soit pour le compte des grossistes ou des détaillants basés sur les marchés urbains. Les transformateurs quant à eux constituent un maillon essentiel de la chaîne de commercialisation. Le secteur de la transformation est constitué d'artisans décortiqueurs dont l'activité consiste à faire de la prestation de service qui se résume à décortiquer le paddy des producteurs moyennant une rétribution dont le tarif est compris entre 25 et 50 francs CFA le kilogramme de riz blanchi.

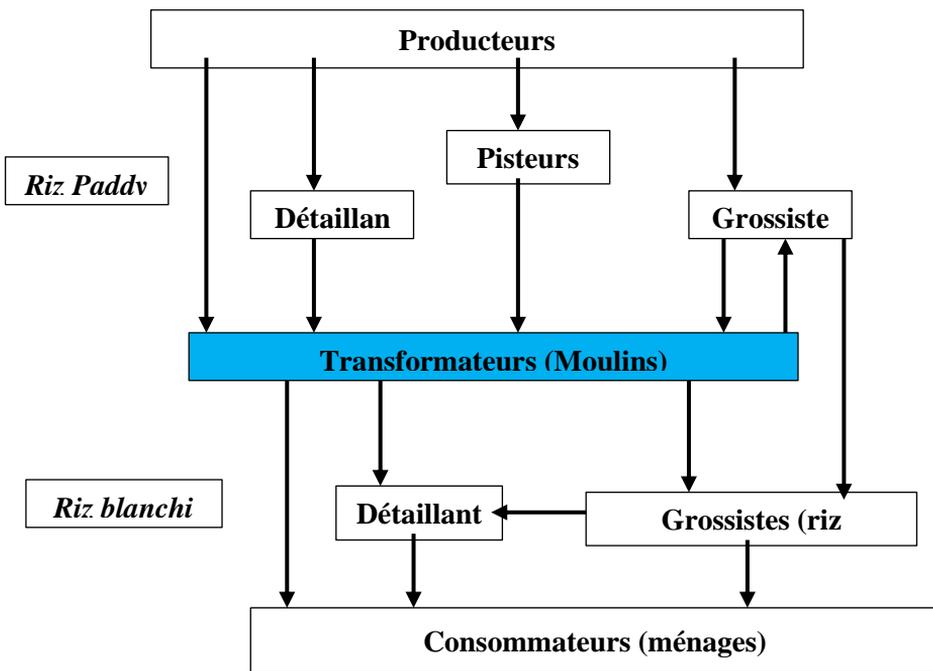
Il existe également les grossistes-acheteurs (grossiste-commerçant ou transformateur). Parmi eux, on peut dénombrer quelques rares femmes. Ainsi, elles préfinancent la production en octroyant des subventions et des intrants à un certain nombre de producteurs qui constituent pour elles des clients sûrs. Une fois la récolte terminée, elles viennent chercher la production. Ces acheteurs de paddy sont généralement des particuliers indépendants, le plus souvent originaires du nord de la Côte d'Ivoire ou de nationalité étrangère. Enfin, le

transporteur joue un rôle déterminant dans le circuit de commercialisation du riz dans la zone d'étude. L'évacuation se fait de la parcelle au lieu de stockage ou directement vers les moulins à travers les bennes, les tricycles ou kia...etc.

3.9. Les circuits de commercialisation du riz dans les sous-préfectures de Gagnoa et Daloa

Par circuit de commercialisation, on entend la succession d'intermédiaires et de marchés par lesquels passe un bien ou un ensemble de biens, depuis le producteur jusqu'au consommateur final, Kanga, 2013, p19. Le circuit de commercialisation est spatialisable, socialement identifiable et techniquement spécifique. La figure 3 en est un parfait aperçu.

Figure 3 : Aperçu global du circuit de commercialisation du riz à Gagnoa et Daloa



Au regard de cette figure, l'on distingue le circuit direct ou court du circuit

indirect ou long. La commercialisation du riz local est donc régie par trois strates que sont le producteur, le collecteur et le détaillant. Tout compte fait, tout part du producteur. Ce dernier livre sa production en paddy au collecteur qui correspond soit au grossiste lui-même ou est en étroite collaboration avec lui. Le grossiste (qui correspond aux différents moulins implantés) quant à lui, se charge de blanchir le riz, et le commercialiser aux détaillants.

En ce qui concerne la vente de riz dans les sous-préfectures de Gagnoa et Daloa, elle se fait de différentes manières et à plusieurs niveaux. Parmi elles, on compte la vente en bottillon. Ici, le riz est vendu en grande partie sous forme primaire notamment en paddy tel qu'illustré sur la photo 1.



Photo 1 : Commercialisation du riz en bottillon
Cliché : Krou B, octobre 2020

Le riz est stocké comme présenté sur la photo ci-dessus après la récolte. Les producteurs vendent les bottillons de riz directement aux pisteurs ou responsables de moulins. Cela s'explique par le fait que dans certains villages il n'existe pas de moulins ; et là où il en existe, le coût du décorticage est jugé trop élevé surtout en milieu rural (25 à 30 F/kg). Il y a aussi que les villages les plus retirés sont souvent confrontés au problème de transport, donc la première solution qui s'offre à eux c'est de vendre le riz en paddy surtout qu'elle permet également d'exclure les coûts du transport. À cette technique de commercialisation s'ajoutent la vente de détail à l'aide d'une unité de mesure

traditionnelle (boîte de tomate vide) et la vente de gros à travers des sacs à poids fixe.

Par ailleurs, l'analyse des données montre que les prix du riz ne sont pas fixes. Les prix se négocient en fonction des moments de pénurie et d'abondance comme présenté dans le tableau 4 ci-dessous.

Tableau 4 : Prix du riz selon les périodes la période

| | Riz paddy en franc CFA | Riz blanchi en franc CFA |
|--|-------------------------------|---------------------------------|
| Période de pointe (Octobre, Novembre, Décembre) | 150 / kg | 350/kg à 400/kg |
| Période creuse | 175 /kg à 200 /kg | 450/kg à 500/kg |

Source : Nos enquêtes, 2020

Il s'agit dans ce tableau de prix homologués conformes à la plateforme (la plateforme est un regroupement des acteurs de la chaîne de valeur du riz créé en 2012 sous le programme APRAO. Sa mission est de mieux organiser la filière riz et faciliter l'accès aux crédits afin de booster la production). Toutefois sur le terrain les prix peuvent baisser selon le rapport entre producteurs et acheteurs. Le prix du riz atteint son niveau le plus bas à la grande période de récolte du riz pluvial et du riz bas-fond, c'est-à-dire entre novembre et décembre, cela dû à l'abondance de l'offre. À cette période, le riz pluvial ainsi que le riz bas-fond sont récoltés, ce qui entraîne une hausse de la production de riz.

3.10. La filière rizicole, un moyen d'autonomisation de la femme dans les sous-préfectures de Daloa et Gagnoa

La culture du riz a d'énormes retombées sociales et économiques sur les acteurs. Son développement participe à la modification du paysage naturel et au développement local. Cela au profit des femmes fortement lésées surtout

s'agissant de l'accès au foncier. Ainsi, dans la société Krou, l'héritage revient aux enfants de sexe masculin. Dans la sous-préfecture de Daloa et de Gagnoa, la femme n'a aucun droit de propriété sur la terre. Toutefois, dans certaines familles, la femme peut disposer de l'espace au travers de ses enfants, mais n'en est pas propriétaire. Aussi, dans les sous-préfectures de Gagnoa et de Daloa, le mariage est un moyen important d'accès à la terre pour les femmes. Ainsi, par la donation, l'emprunt, la location ou l'achat, les femmes ont pu améliorer leur situation quant à l'accès à la terre aujourd'hui dans cette société. Aussi, la taille des exploitations n'atteint guère 3 hectares quel que soit le mode d'accès et lui est fortement dépendant. Par ailleurs, l'analyse poussée montre que les ressources financières issues des activités rizicoles permettent à 41,8% de femmes de participer aux charges totales de la famille et à 58,2% de participer partiellement aux besoins de leurs familles. La quasi-totalité des rizicultrices interrogées sont autonomes financièrement. Ainsi, la riziculture permet à la femme de se prendre en charge, elle-même, ainsi que le reste de la famille.

3.11. L'économie du riz dans le développement local

Outre les différents acteurs de la riziculture, il faut noter que cette activité participe au développement local. Cela à travers les différentes actions menées par les acteurs au niveau local. Ce sont les prêts octroyés par les coopératives sous forme de fond d'entraide ainsi que le développement d'activités d'intérêt public. En effet, des points de location des chaises et de bâches de cérémonies ont été créés dans les villages. Des équipements comme des moulins et des broyeuses pour faciliter la tâche aux ménagères ont été acquis. C'est un stimulant pour le renforcement des effectifs et d'adhésion des femmes aux coopératives. Encore, pour 26,79% des personnes interrogées, la riziculture est une activité génératrice de revenus pour les acteurs. Elle leur permet de sortir de la pauvreté. La riziculture est en plus, une source de financement pour d'autres activités agricoles et/ou non agricoles. Enfin, l'activité rizicole se présente comme une source d'emplois selon 64,29% des individus interrogés.

3.12. Les problèmes liés à la production du riz

Sur les deux sites d'enquêtes, la production du riz est confrontée à plusieurs

difficultés, à savoir que sont les problèmes socioéconomiques et politiques, les problèmes de dysfonctionnement et de gestion, les risques liés à la production et enfin les problèmes socioéconomiques et politiques. Les rizicultrices de la sous-préfecture de Gagnoa et de Daloa ont du mal à se procurer le matériel moderne de production à savoir les machines et intrants pour d'accroître leur production. En effet, les résultats d'enquêtes ont révélé que 20,9% des rizicultrices ont des difficultés de financement, 38,2% n'ont pas accès aux engrais et 8,2% les produits phytosanitaires. De plus, les moyens de production sont personnels et sont issus de leurs petits commerces. Ensuite, dans les programmes nationaux de développement du riz, la priorité est donnée au riz irrigué pour son rendement élevé. Cette culture est majoritairement dominée par les hommes (15,5% des femmes cultivent le riz irrigué). Ces derniers reçoivent la plupart des subventions au détriment des femmes qui elles s'adonnent à la culture du riz plateau. En plus, la majeure partie de ces femmes sont analphabètes (31,8%) et la moitié ont le niveau primaire (50,9%). Elles ignorent non seulement l'importance de l'usage des intrants, mais aussi son mode d'application encore moins les périodes d'usage. Aussi les rares cas de prêts alloués aux coopératives s'étendent sur de longues durées avec des pourcentages élevés. Les productrices de riz ne bénéficient d'aucune formation ni information pour le développement de leur activité. Aussi, dans les sous-préfectures de Gagnoa et de Daloa, les investigations ont révélé une mauvaise gestion des coopératives à vocation rizicole. Ce sont des structures fragiles avec très souvent une courte durée d'existence. Quant aux risques, selon les populations interrogées, les principaux liés à la production sont les maladies, les courbatures, les difficultés de déplacement, les sangsues. Au-delà, ce sont les risques d'endettement ainsi que les aléas climatiques qui entraînent des modifications du calendrier agricole et des difficultés d'adaptations. Enfin, on a les difficultés liées au foncier face à une urbanisation galopante. Face à toutes ces difficultés et compte tenu de l'importance de la production rizicole en Côte d'Ivoire, les acteurs espèrent ou aspirent à de meilleures conditions de travail. Les besoins sont de tout ordre à savoir la modernisation de la riziculture pour une forte production, une meilleure structuration des coopératives et la dynamisation les programmes nationaux de promotion du riz.

Conclusion

A travers cette étude comparative, il était question pour nous de montrer le rôle des femmes dans la production et la commercialisation du riz dans les sous-préfectures de Daloa et de Gagnoa. Aussi, l'analyse du profil sociodémographique de ces femmes laisse apparaître une population non moins différente de celle du milieu agricole rurale en général en Côte d'Ivoire. La maturité de cette population en tenant compte de la moyenne d'âge qui varie entre 32 et 37 ans nous permet d'affirmer qu'il s'agit d'une population adulte. La typologie de la production nous permet d'observer une forte production du riz pluvial pour les autochtones puis du riz inondé et irrigué en ce qui concerne les allochtones et les allogènes. En plus, les résultats révèlent également que malgré le taux d'alphabétisation faible de ces femmes, elles constituent les principaux acteurs de la filière riz. Dans le cadre de la production, elles interviennent en amont comme en aval dans tout le système de production soit à 86 % dans la zone de Gagnoa ou à 98% dans celle de Daloa. Au niveau de la commercialisation du riz, les femmes en tant que détaillants, constituent l'intermédiaire entre grossistes et consommateurs. En outre, pour être plus productives et faire face aux nombreuses difficultés qui freinent leurs activités dans un contexte où le riz, denrée traditionnelle locale, acquiert une valeur marchande, les femmes, aussi bien les productrices que les commerçantes de riz privilégient les plateformes d'innovation afin de parfaire le processus d'autonomisation dans lequel elles se sont engagées. Ainsi, en s'organisant en groupements d'intérêts économiques (GIE), le pouvoir décisionnel de ces femmes s'est substantiellement amélioré sensiblement à leurs pairs les hommes. Les retombés issus de ces activités bénéficient autant à la famille qu'à la société. En créant des emplois, en contribuant au bien être financier de la famille et en assurant le repas quotidien de celle-ci puis en s'impliquant dans la mise en place d'équipements socioéconomiques dans sa localité, cela à travers le développement d'activités liées au riz, la femme démontre une fois de plus sa

place incontournable dans le développement économique.

Références bibliographiques

ADERIZ, avril 2020, *Bulletin d'information statistique économique de la filière riz en Côte d'Ivoire*, 3p.

ANADER, 2014 , *Rapport d'activités trimestrielles, exercice 2014*, 16p.

BNETP, 2008 : *Étude relative à la définition d'une politique rizicole en Côte d'Ivoire et d'un plan d'action opérationnel*, 110p.

CIRAD, 2002, *Le riz qui nourrit le monde*, 8p.

CNRA, 2011, *La contribution de la recherche agronomique à la réalisation de la sécurité alimentaire en Côte d'Ivoire*, 52p.

CORAF/WECARD, 2014, *Étude régionale de la Chaîne de Valeur du Riz en Afrique de l'Ouest (Côte d'Ivoire, Libéria, Mali, République de Guinée et Séra Léone), Étude de cas de la Côte d'Ivoire*, 72p.

DEPIEU AROUNA ET SEKOU DOUMBIA, 2011, *Analyse diagnostique des systèmes de culture en riziculture de bas-fonds à Gagnoa, au Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire*, 14p.

DOUMBIA SEKOU ET DEPIEU, 2014 , *Analyse des caractéristiques structurelles et des performances technico-économiques de la riziculture irriguée en Côte d'Ivoire*, 9p.

DOZON JEAN PIERRE, 1985, *La société bété : histoire d'une ethnie de Côte d'Ivoire*, Karthala édition, 367p.

FAO, 2011, *Plan d'action pour la Côte d'Ivoire, renforcer les moyens d'existence des ménages vulnérables pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition*, 23p.

FAO, 2011, *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture*, 172p.

IIED, 1999, *Régime foncier et accès aux ressources naturelles en Afrique de L'Ouest : Questions et opportunités pour les 25 ans à venir*, 46p

INS, 2015, *Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH)*, Répertoire

des localités : Région du Gôh 34p.

INS, 2015, *Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH)*, Répertoire des localités : Région du Haut Sassandra, 47p

JICA/ JAICAF, 2013, *Côte d'Ivoire, Étude de collecte des informations dans le secteur agricole en Côte d'Ivoire*, Rapport final, 236p

JICA/ JAICAF, 2020, *Projet de promotion du riz local en République de Côte d'Ivoire (Proril)* ; rapport d'achèvement du projet, 255p.

KANGA KOCO MARIE-JEANNE, 2013, *Étude géographique des circuits de distribution et de commercialisation des produits vivriers dans l'approvisionnement d'Abidjan*, doctorat thèse unique géographie, université Félix Houphouët Boigny de Cocody-Abidjan, 284p.

KOUASSI BEKANTY ANGE CHIMENE DOMINIQUE, 2019 , *Analyse des déterminants du choix et de l'adoption de variétés améliorées du riz. Cas des zones de Gagnoa et de Korbogo en Côte d'Ivoire*, 117 p.

ONDR, 2012, *Stratégie nationale révisée de développement de la filière riz en Côte d'Ivoire (sndr) 2012-2020*, 40p.

PRESAO, 2011, *Analyse de la compétitivité du riz local en Côte d'Ivoire*, <http://www.aec.msu.edu/fs2/presao.htm>

LORRE GEOFFREY, 2016 , *Variation du prix et comportement productif des riziculteurs*, thèse de doctorat de l'Université de Paris-Dauphine Spécialité Science Economiques, 227p.

MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA RIZICULTURE, 2020 : *Projet de stratégie nationale de développement de la riziculture (sndr) 2020 – 2030*, 37p.

Mouton Jean et Merny Georges, 1959, *La riziculture en pays bété et le faux-charbon du riz*. Riz et Riziculture, 1959, p. 30-36.

ROPPA, 2011, *Note de synthèse sur les politiques et programmes régionaux relatifs aux droits et activités des femmes en Afrique de l'ouest*, 28p.

YEO LASSINA SONGFOLO, 2021, *Le développement de la riziculture en Côte d'Ivoire : Une stratégie pour l'autosuffisance alimentaire (2012-2019)*, 18p.

APPORT DES MIGRANTS AGRICOLES AUX INNOVATIONS DU SYSTÈME DE PRODUCTION AGRICOLE DANS LA RÉGION DU GUEMON (OUEST DE LA CÔTE D'IVOIRE)

CONTRIBUTION OF AGRICULTURAL MIGRANTS TO INNOVATIONS AGRICULTURAL PRODUCTION SYSTEM IN THE REGION OF GUEMON (WESTERN CÔTE D'IVOIRE)

GUEHI Kiéder Hermann Emmanuel ¹, SERHAN Nasser ², MAFOU Kouassi Combo ³

¹ Doctorant, Institut de Géographie Tropicale, Université Félix Houphouët Boigny. ² Maître de Conférences, Institut de Géographie Tropicale, Université Félix Houphouët Boigny. ³ Maître de Conférences, Département de Géographie, Université Jean Lorougnon Guédé,

Résumé

Le début de la décennie 2000 marque l'avènement d'innovations dans le système de production agricole au niveau du Guémon. Cette période est également caractérisée par une arrivée massive de migrants agricoles dans cette région. La présente contribution a pour objectif d'analyser l'apport des migrants agricoles dans les innovations du système de production agricole de la région du Guémon. La méthode de travail utilisée repose sur une recherche documentaire complétée par des enquêtes de terrain. Ces enquêtes ont été menées dans 22 villages repartis entre les départements de Bangolo, Duékoué, Facobly et Kouibly. Elles ont porté sur un échantillon de 1087 exploitants et des responsables des structures agricoles. Il ressort de notre analyse que les migrants agricoles ont été les acteurs clés des innovations du système de production agricole de la région du Guémon.

Mots-clés : Côte d'Ivoire – Guémon – Migrants agricoles –Innovations agricoles

Abstract

The beginning of the 2000s marked the advent of innovations in the agricultural production system in Guémon. This period is also characterized by a massive

influx of agricultural migrants in this region. The present contribution aims to analyze the contribution of agricultural migrants in the innovations of the agricultural production system of the Guémon region. The working method used is based on documentary research supplemented by field surveys. These surveys were conducted in 22 villages distributed between the departments of Bangolo, Duékoué, Facobly and Kouibly. They focused on a sample of 1087 farmers and managers of agricultural structures. Our analysis shows that agricultural migrants have been the key actors in the innovations of the agricultural production system in the Guémon region.

Keywords : Côte d'Ivoire : Côte d'Ivoire – Guémon – Agricultural migrants – Agricultural innovations

Introduction

Le développement de l'agriculture est la principale orientation que se donne la jeune république de Côte d'Ivoire au lendemain de son accession à la souveraineté internationale. D'où le slogan du premier du Président, feu Félix Houphouët Boigny « *le succès de ce pays repose sur l'agriculture* ». Les autorités ivoiriennes marquent ainsi un intérêt particulier pour ce secteur d'activité en y investissant massivement. On assiste alors à son essor avec le développement des cultures de rente dominées par le binôme café- cacao. Leur développement a également eu des effets directs sur la vie des paysans. Il assure la meilleure rémunération du travail et son écoulement est garanti (K.L. Atta et Alii, 2015, p.223). Cette période post coloniale est aussi caractérisée par l'arrivée massive de migrants agricoles qui s'installent à travers les grands foyers de productions agricoles telles que l'Indénié -Djuablin, le Moronou et le Sud Comoé. Fruit de la politique volontariste de l'Etat de Côte d'Ivoire, héritée du pouvoir colonial. Elle est fondée sur le recrutement d'une main-d'œuvre non originaire des bassins de production (M. Fofana. et K.Traore , 2015, p.3). Toutes les régions agricoles de la Côte d'Ivoire parmi lesquelles figure celle du Guémon sont prises d'assaut par ces populations migrantes en vue d'apporter leur contribution au développement agricoles de leur région d'accueil. Avec leur arrivée, le système de production agricole de cette zone connaît de véritables innovations (L.F.E Koffi et Alii, (2020, p.229). Ce sont la réduction du temps de jachère et la

surexploitation des superficies agricoles des vivriers sur les hautes terres dans le Guémon, la réduction du temps de jachère et la surexploitation des superficies agricoles des vivriers sur les hautes terres dans le Guémon. Elles ne sont que la résultante du développement des cultures de rente dans cette région. La question de recherche qui fonde cette étude est la suivante : quelle est l'apport des migrants dans les innovations du système de production agricole dans la région du Guémon ? Découlant de cette question de recherche, l'objectif est d'analyser l'apport des migrants agricoles migrants dans les innovations du système de production agricole dans la région du Guémon.

1.Méthodologie

La région du Guémon qui constitue notre zone d'étude, est située dans l'Ouest de la Côte d'Ivoire et comprend quatre départements (Bangolo, Duékoué, Facobly et Kouibly), 23 sous-préfectures et 222 villages, avec une superficie de 6695,01 km². Sa population est cosmopolite et se compose d'autochtones Wê (Guéré et Wobé), d'allochtones (Baoulé, Senoufo, Lobi etc.) et d'allogènes (Burkinabé, Maliens etc.). Dans le cadre de cette recherche, nous avons eu recours à la recherche documentaire et à des enquêtes conduites à l'aide de questionnaires. La recherche documentaire s'est faite auprès des services de l'administration publique, à savoir l'INS, l'ANADER et la Direction départementale de l'agriculture. Les données collectées sont des statistiques sur la population agricole. Cette enquête s'est déroulée dans les zones de production et de la région au cours de deux périodes (de Juillet à Août et de Novembre à Décembre). La période allant de Juillet à Août est celle où les paysans sont en plein travaux champêtres. A l'intérieur de leurs exploitations agricoles, nous avons pu observer les différents types de produits agricoles qu'ils utilisent. De Novembre à Décembre, qui représente la période des récoltes, ils sont tous au village, donc disponibles pour les enquêtes. En effet, pendant cette période, ils se reposent en attendant les prochaines semences. Aussi, il ne pleut pas à ce moment, par conséquent, les voies de circulations sont praticables.

La méthode d'enquête utilisée pour cette étude est la méthode des quotas. Elle a consisté à choisir l'échantillon de l'enquête qui soit représentatif de la population cible. D'abord, nous avons retenu 1/10e du nombre total des villages à savoir 22 villages en fonction de leur situation géographique (appartenance à une sous-préfecture), de leur taille démographique et la nature des produits agricoles cultivés dans ces villages (au moins une culture de rente et/ou une culture vivrière). Le questionnaire a été adressé aux chefs d'exploitations agricoles. Pour déterminer la taille minimum n dans chaque département de l'échantillon à enquêter, nous nous sommes basés sur la proposition P des chefs d'exploitations agricoles dans chacun d'eux, à partir de la formule statistique (Magnani, 1997, p.10) suivante :

$n = t^2 \cdot p(1-p) / m^2$, avec P de Bangolo = 22 % ; P de Duékoué = 23% ; P de Facobly = 20 % et P de Kouibly = 26 %

Ainsi, nous avons obtenu comme taille minimum de l'échantillon à enquêter par village, les résultats suivants (tableau 1) :

Tableau 1: Choix de l'échantillon des personnes enquêtées

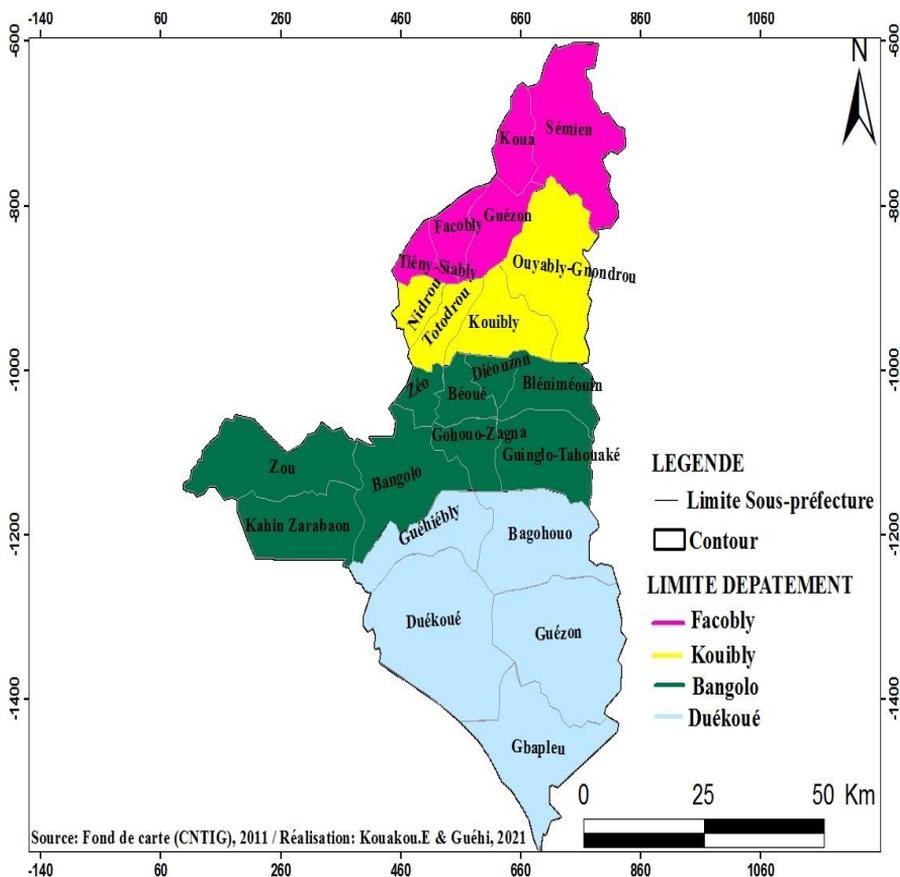
| Départements | Sous-préfectures | Villages | Nombre d'enquêtés | | |
|--------------|----------------------------------|---------------------|-------------------|-------------|------|
| | | | Total | Pourcentage | |
| Bangolo | Bangolo | Dah | 33 | 264 | 24,3 |
| | Béoué | Gloplou | | | |
| | Diéouzon | Baibly | | | |
| | Bléniméouin/ Guinglo Tahouaké | Guinglo Tahouaké | | | |
| | Kahin Zarabaon | Kahin Zarabaon | | | |
| | Zéo | Zéo | | | |
| | Zou | Zou | | | |
| Duékoué | Bagohouo | Bagohouo | 55 | 275 | 25,3 |
| | Duékoué | Fengolo | | | |
| | Gbapleu | Gbapleu | | | |
| | Guéhiébly | Diourouzon | | | |
| | Guézon | Guézon | | | |
| Facobly | Guézon/ Koua | Guézon | 62 | 248 | 22,8 |
| | Facobly | Kiriaó | | | |
| | Sémien | Sémien | | | |
| | Tiény-Siably | Tiény-Siably | | | |
| Kouibly | Kouibly | Tacourably | 60 | 300 | 27,6 |
| | | Keiténanbly | | | |
| | Nidrou | Nidrou | | | |
| | Ouyably-Gnondrou | Douagué | | | |
| | Totodrou | Kodrou | | | |
| Total | | | 1087 | 100 | |

Source : RGPH (2014) et nos enquêtes de terrain, 2019

Les données obtenues ont été traitées à partir du logiciel sphinx. C'est à partir du traitement analytique que nous avons réalisé la confrontation des résultats issus de l'étude théorique avec les données fournies par l'enquête de terrain. Nous avons également pris en compte la distribution des différentes données selon les unités d'observations pour dégager les relations existantes entre les différents thèmes d'étude

Figure 1: Localisation des villages enquêtés par département et par sous-préfecture du Guémoz

Localisation des villages enquêtés par département et par sous- préfecture du Guémoz



Résultats

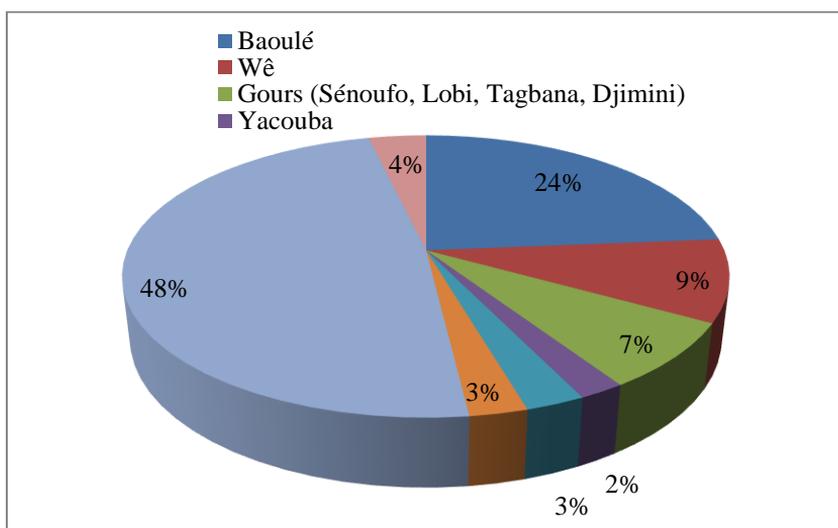
1-Caractéristiques sociodémographiques des migrants agricoles

Etudier les caractéristiques sociodémographiques des migrants agricoles dans le Guémon, revient à les répartir en fonction de plusieurs indicateurs en vue de connaître leur différente composante.

1.1. Répartition des migrants agricoles allochtones et allogènes en fonction de leur ethnie et de leur nationalité

Les migrants agricoles du Guémon allochtones et allogènes du Guémon ont été répartis en fonction selon l'ethnie et la nationalité (figure 2).

Figure 2 : Répartition des migrants agricoles allochtones et allogènes du Guémon selon l'ethnie et la nationalité



Source : RGPH 2014

La lecture de la figure 2 montre que 72 % des migrants agricoles dans le Guémon sont à 48 % des Burkinabés et des Baoulés (24 %). Ils sont suivis d'autochtones Wê (9 %) et de Gour (Sénoufo et Lobi) qui représentent 7 %. Les autres ethnies et nationalités représentent 12% des migrants. Si les migrants allochtones et allogènes sont à 87,5% des migrants externes et internes contre 12,5% de migrants de retour, l'ensemble des Wê sont des migrants de retour. La forte

représentativité de la nationalité burkinabé parmi les ressortissants de la CEDEAO dans le milieu agricole ivoirien est impérativement due au choix d'une main-d'œuvre tournée vers le Burkina Faso. Ces écrits ne contredisent pas ceux de S. Coulibaly (2015, p.7) concernant la région du Sud-Comoé (Aboisso et Adiaké). Pour cet auteur, les flux des migrants vers les régions forestières répondaient d'abord à un important besoin de manœuvres agricoles grâce au développement de l'économie de plantation. C'est dans cette optique que les Burkinabés représentent 56,40 % de l'ensemble de la population étrangère dans le Sud-Comoé, précisément à Aboisso et à Adiaké dès l'introduction du binôme café-cacao par les colons. En plus de l'ethnie et de la nationalité, cette répartition s'est étendue aux classes d'âge et à la situation matrimoniale.

1.2.Répartition des migrants agricoles selon leur classe d'âge et leur situation matrimoniale

Les migrants agricoles ont également été répartis selon leur classe d'âge (*tableau 2*).

Tableau 2 : Effectifs des migrants agricoles selon leur classe d'âge

| Classe d'âge | Effectifs |
|--------------|-----------|
| 20 - 30 | 259 |
| 30 - 40 | 285 |
| 40 - 50 | 179 |
| 50 – 70 | 58 |
| Total | 781 |

Source : Notre enquête de terrain, 2019

L'analyse de ce tableau, révèle que 92,57% des migrants agricoles ont l'âge compris entre 20 et 50 ans contre 7,43% qui ont plus de 50 ans. La jeunesse des migrants agricoles demeure un atout pour le développement agricole dans le Guémon. S.Y. Coulibaly (2016, p. 189), affirme que le facteur âge est un élément déterminant pour la réussite agricole dans les pays du tiers monde. En effet, l'utilisation de moyens productions rudimentaires demande de la part des paysans une importante débauche d'énergies physiques. Ces migrants agricoles

sont à 85% mariés contre 15% de célibataires (*tableau 3*).

Tableau 3 : Effectifs des migrants agricoles en selon leur situation matrimoniale

| Situations matrimoniales | Effectifs |
|--------------------------|-----------|
| Mariés (es) monogames | 652 |
| Mariés(es) polygames | 12 |
| Célibataires | 117 |
| Veufs/ veuves | 0 |
| Total | 781 |

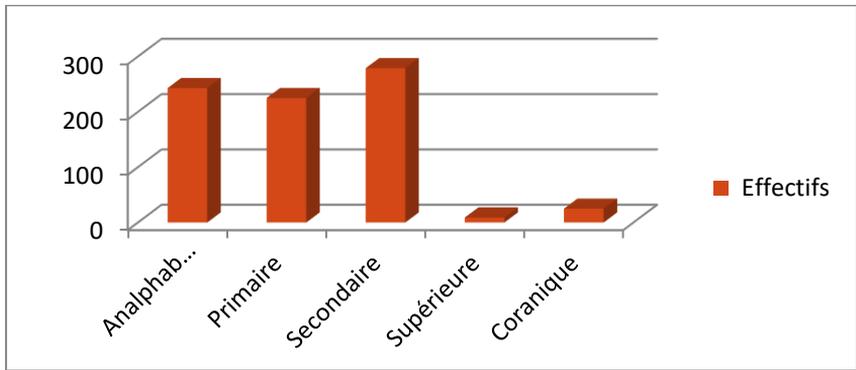
Source : Notre enquête de terrain, 2019

A l'analyse de ce tableau, on constate que 85% des migrants agricoles sont mariés. L'importante proportion de mariés s'explique par le fait que le mariage est une forme d'ascension sociale dans toutes les sociétés africaines. En pays Wê, il permet de se voir léguer une portion de terre à exploiter par les parents en vue de subvenir aux besoins quotidiens de ta famille. Pour CHALEARD J.L. (2003, p.8), le mariage est aussi un facteur très important pour l'activité agricole. Selon lui, les charges étant nombreuses dans les exploitations agricoles, la présence d'une femme permet d'y répartir les tâches. Ainsi, les hommes qui sont les chefs de famille, s'occupent de la production des cultures de rente. Quant à leurs femmes s'occupent largement des cultures vivrières et conservent un rôle majeur dans ce domaine. Cependant quels est le niveau d'instruction de chacun d'eux ?

1.3. Répartition des migrants agricoles du Guémon selon leur niveau d'instruction

La répartition des migrants agricoles du Guémon selon leur niveau d'instruction a été réalisée (*figure 3*).

Figure 3 : Proportion des migrants agricoles du Guémon selon leur niveau d'instruction



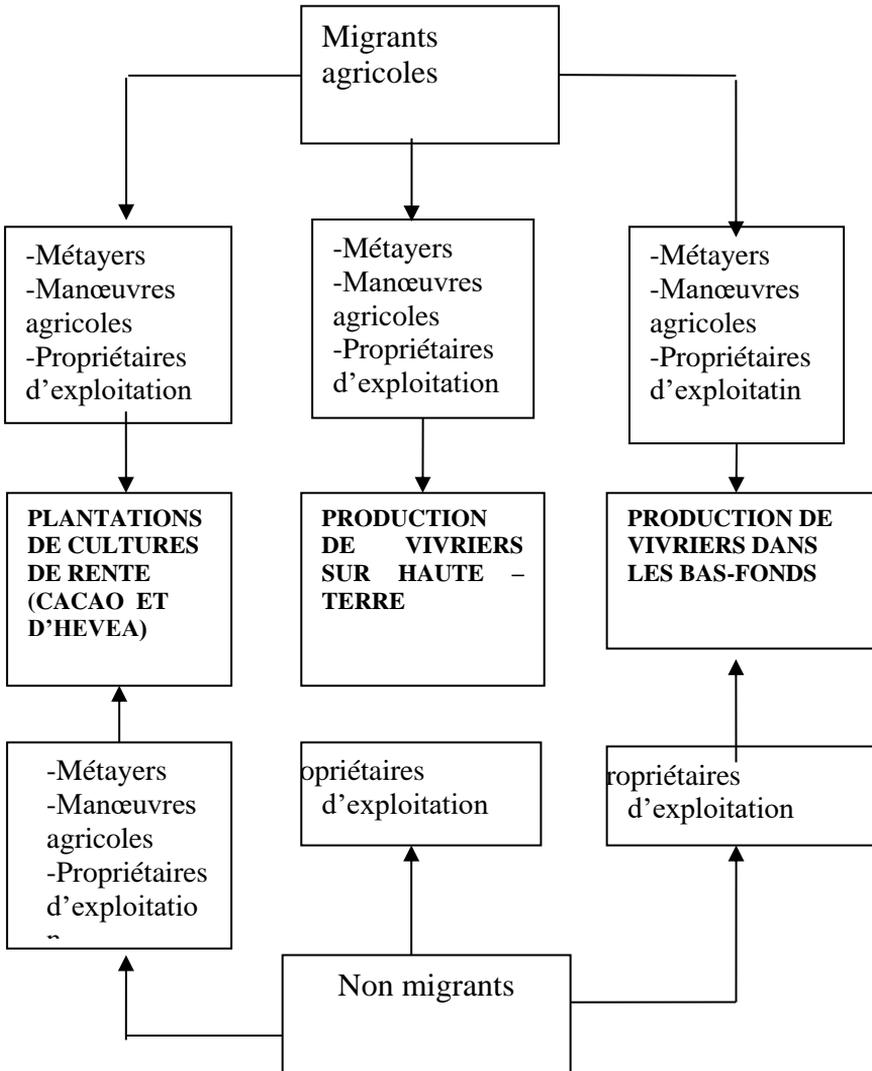
Source : Notre enquête de terrain, 2019

L'analyse de la figure 3 montre que 67,7% des migrants agricoles sont instruits avec 28,8% ayant un niveau primaire, 35,72% le niveau secondaire et 3,18% le niveau supérieure. Par contre, 31,11% des migrants agricoles sont analphabètes et 3,2 % ont uniquement fréquenté l'école coranique. La forte proportion de migrants agricoles instruits dans le Guémon s'explique par la présence d'un important contingent de migrants de retour dans le Guémon qui par manque d'emploi en ville après êtes sortis du circuit scolaire, ont jugé utile de revenir travailler la terre. Les analphabètes et ceux ayant un niveau coranique, sont à 17,3 % venue directement des grands foyers migratoires (le Burkina Faso, la zone savanicole de la Côte d'Ivoire) et à 62,4% des fronts pionniers en déclin (centre Ouest et Sud-Ouest). Si 21,7% ont des qualifications, le manque de formation qualifiante de 78,3% des migrants agricoles est un handicap qui ne leur permet pas d'entrer dans la vie active en milieu urbain. L'agriculture se présente alors comme le seul secteur où ils espèrent avoir la chance de s'assumer socialement.

1. Une forte représentativité des migrants dans la division du travail à l'intérieur des exploitations agricoles en mutation

L'apport des migrants agricoles dans la division du travail à l'intérieur des exploitations agricoles innovées a été analysé à partir du schéma ci-dessous (figure 4).

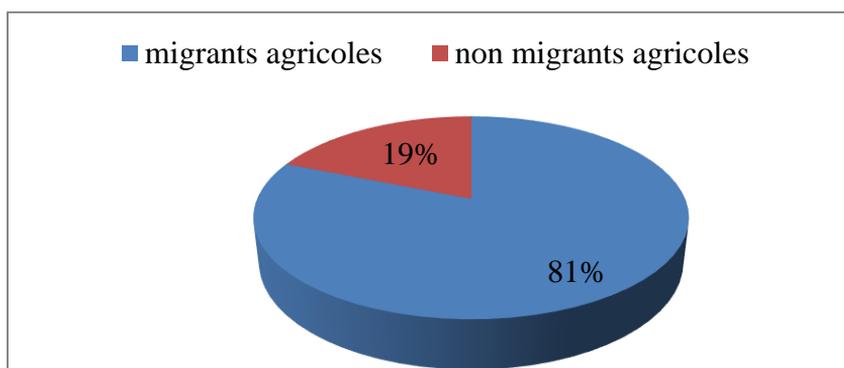
A l'observation de ce tableau, l'on constate que les migrants les migrants agricoles sont acteurs de la production de culture de rente, de celle des vivriers sur les hautes terres comme dans les bas-fonds.



Hormis la production de cultures de rente où ils jouent pratiquement le même rôle dans la division du travail comme propriétaires, de métayers et manœuvres agricoles, ils demeurent les acteurs clés de la production vivrière où ils tiennent le même rôle. Dans le cadre du développement des cultures de rente, 63,38% des propriétaires de plantations dans le Guémon sont des migrants contre

36,62% de non migrants. Ils sont également très majoritaires dans l'utilisation du travail planter-partager pour la création de plantation en qualité de métayers. Les migrants agricoles y représentent 90,37% contre 9,63% non migrants. Ceux sont également eux qui entretiennent plus les plantations avec 90,3% contre 9,7% de non migrants. En sommes, les migrants agricoles sont plus impliqués (74,78%) dans le développement des cultures de rente au niveau du Guémon. A l'image des cultures de rente, les migrants agricoles sont impliqués dans la création et l'entretien d'exploitation agricole à l'intérieur des bas-fonds (*figure 5*).

Figure 5 : L'implication des migrants agricoles dans la production vivrière dans les bas-fonds dans la région du Guémon



Source : Notre enquête de terrain, 2019

A l'observation de cette figure, on constate qu'avec 81%, les migrants agricoles sont plus impliqués dans la création et l'entretien d'exploitation agricole dans les bas-fonds contre 19 % de non migrants. Ces migrants agricoles sont à 11,4% des propriétaires fonciers, à 27,3% locataires et à 61,3% des manœuvres agricoles. En plus lorsque 64,7% des paysans autochtones affirment être propriétaires de superficies agricoles dans les bas-fonds, c'est qu'ils utilisent les migrants agricoles comme « métayers », c'est-à-dire manœuvres qui reçoivent la moitié ou le tiers de la récolte pour s'occuper d'une parcelle agricole toute l'année (J.L., Chaleard, 1988, p. 39).

3. Discussion

Pour amorcer le développement des cultures de rente dans la région du Guémon, les paysans ont dû opérer des innovations au niveau de leur système de production agricole dès le début de la décennie 2000. On attend par innovation, le phénomène perçu comme nouveau (E Daude, 2002, p.7). B. Zoundi. A ET A Nyankawindemera (2005, p.18), affirment à ce propos que l'innovation agricole est essentielle en Afrique de l'Ouest pour répondre aux besoins de ces populations dont la croissance est plus rapide que dans d'autres régions du monde. Elle constitue la base d'une amélioration de l'efficacité, de la productivité et de la création de la valeur ajoutée dans l'agriculture. Ces innovations se sont réalisées dans le Guémon grâce à l'apport des migrants agricoles. Les avantages relatifs (les bénéfiques) de ces innovations permettront à ces populations d'améliorer leur condition de vie. Ce qui explique la forte représentativité de la nationalité burkinabé parmi les ressortissants de la CEDEAO et des populations originaires de la zone savanicole de la Côte d'Ivoire dans le Guémon. Pour B. Kadet (2015, p. 441), ces zones sont écologiquement défavorables au développement des cultures du cacao et de l'hévéa.

En migration continue à travers les différentes zones de production agricoles de la Côte d'Ivoire, ils ont accumulé plusieurs expériences qui leur ont permis d'innover la culture des produits de rente dans le Guémon. Ainsi, pendant que les non migrants en majorité des autochtones Wê, jugeaient impropre le sol à la production de cacao dans le Guémon et produisaient intensivement le café, les migrants agricoles en s'appuyant sur leurs expériences passées, ont remis en cause cette thèse en y intensifiant la production cacaoyère. L'arrivée de paysans migrants agricoles a également été un facteur déterminant pour l'introduction et l'expansion de l'hévéa dans les exploitations familiales de cette région qui était pratiquement inexistante au début de la décennie 2000. En témoigne les propos des paysans « *sans eux (migrants agricoles), l'hévéa n'allait pas connaître un si grand succès dans le Guémon* ». Avec ces résultats, on comprend aisément les affirmations de DEFIS-SUD (2016, p.21) pour qui les migrants agricoles se montrent plus innovants que ceux qui sont restés sur place. La raison étant que les voyages forment la jeunesse.

Ils demeurent également incontournables dans la production de vivriers dans les bas-fonds. Espace agricole dont l'exploitation est de nos jours nécessaire à la production de vivrier dans un système agricole où les hautes terres (talus, versants, interfluves) sont plus utilisées pour la production de cultures de rente. Pour les paysans Wê, il est quasiment impossible de produire des vivriers dans les bas-fonds sans avoir à faire appel à leur expertise. En plus, il leur est difficile de compter sur une main d'œuvre familiale qui est aujourd'hui marchandisée. (DEFIS-SUD, 2016, P.21) partage ce point de vue lorsqu'elle affirme qu'il est difficile de recruter une main d'œuvre familiale dont la force de travail est de plus en plus marchandisée. Remettant en cause les conditions qui prévalaient il y a cinquante ans, où on mobilisait la famille contre un bon repas. Les jeunes ne voulant plus aller aux champs aux conditions qu'acceptaient leurs parents. Face à l'obligation d'utiliser une main -d'œuvre salariée, les paysans Wê préfèrent les migrants agricoles qu'ils trouvent plus fiables. Les migrants agricoles ont également initié les non migrants à la production du vivrier dans les bas-fonds. A ce sujet, les paysans Wê sont tous unanimes « *On a tous appris à exploiter les bas-fonds auprès des migrants agricoles* ».

Conclusion

Les migrants agricoles sont composés en majorité de burkinabé (48%), suivi de 24% de Baoulé et de 7% de populations originaires du Nord savanicole de la Côte d'Ivoire. Ils jouent un rôle déterminant dans les innovations qu'ont connues les systèmes de production agricole en étant porteurs d'innovation et en facilitant leur expansion dans les exploitations agricoles. Ils occupent dans ces exploitations les rôles de propriétaires, de métayers et manœuvres agricoles. Ces derniers ont facilité ainsi le développement des cultures de rente et la mise en valeur des bas-fonds pour accorder une place de choix aux vivriers. L'objectif final étant d'assurer l'auto approvisionnement de leur ménage en zone rurale de même que celui des marchés ruraux et urbains.

Références bibliographiques

ATTA Koffi Lazare, GOGBE Téré et KAKOU Golly Mathieu, 2013,

Dynamique agricole et les mutations spatiales dans la commune de M'batto, European scientific journal, p.217- 230, paperity.org, consulté le 10/09/2016

CHALEARD Jean Louis, 2003, Cultures vivrières et cultures commerciales en Afrique occidentale : la fin d'un dualisme ? In L'Afrique. Vulnérabilité et défis, Collection Questions de géographie, Nantes (France), Éditions du Temps, pp. 267-292

COULIBALY Sidiki Yssouf, 2015, la contribution des migrants au développement de l'hévéaculture dans le sud-Comoé : une étude de cas du village d'Anga dans le département d'Adiaké, Revue de géographie du laboratoire Leïdi, N°13, 19P

DAUDE Éric, 2002, Modélisation de la diffusion de l'innovation par la simulation multi-agents. L'exemple d'une innovation en milieu rural, Thèse de Doctorat, Spécialité : Géographie, Ecole Doctorale : Espace, temps et pouvoir, pratiques culturelles, UMR 6012 ESPACE, Université d'Avignon et des pays du Vaucluse, 328 p

Défi-Sud, 2016, Demain, l'agriculture familiale, numéro double 133-134, Bimestriel, nov. Déc. 2016, p 307- 409

FOFANA Mémon et TRAORE Kassoum, 2016, Analyse de la durabilité de la cohésion sociale dans l'ouest de la Côte d'Ivoire : une mise en œuvre empirique à partir du fonctionnement des relations autochtones et allogènes, European Journal of Business and Social Sciences, Vol. 4, No. 09, December 2015, /www.ejbss.com/recent.aspx-, P.P. 01 - 13

KADET Bertin, 2015, « L'ouest forestier ivoirien : enjeux et problèmes d'une zone grise », Bordeaux, Les Cahiers d'Outre-mer, n° 271, p. 437-457.

KOFFI Lath Franck Éric, GUEHI Hermann Emmanuel Kiéder et SERHAN Nasser, 2020, Impacts du développement des cultures de rente sur la production vivrière dans la région du Guémon (Côte d'Ivoire), La revue des Sciences Sociales « Kafoudal », N°1 Mars 2020, pp 77-92

MAGNANI Robert, 1997, Guide d'échantillonnage, Washington, 57 p.

ZANOU Benjamin et NYANKAWINDEMERA Albert, 2001, Migration et répartition spatiale de la population en Côte D'ivoire, XXIV Congrès général de la population (18-24 Août 2 001), SEANCE 69 : Les données du recensement au 21ème siècle, 13 p.

LA PROMOTION ET LA PROTECTION DES DROITS HUMAINS AU BURKINA FASO : REGARD HISTORIQUE

THE PROMOTION AND PROTECTION OF HUMAN RIGHTS IN BURKINA FASO: A HISTORICAL VIEW

KIENDREBEOGO Salif

Université Norbert ZONGO / Koudougou/Burkina Faso

salif.kiendrebeogo@yahoo.com

Résumé

Cet article interroge le parcours des droits humains au Burkina Faso depuis l'indépendance. Dans une mise en perspective historique, il démontre qu'il existe un lien étroit entre le respect des droits humains et la vie politique. L'évolution de la situation des droits humains se fut en fonction des régimes. Ainsi de l'indépendance jusqu'en 1983, la situation des droits oscillait entre crimes en deçà du seuil critique et quelques incidents. La période allant de la révolution d'août 1983 à la rectification est caractérisée par l'extinction des droits. La période après la rectification marquée par l'adoption de la Constitution de la quatrième République se caractérise par ou du moins pendant un moment par une relative amélioration de la situation des droits de la personne humaine. À travers une analyse qualitative du contenu des sources composées de sources orales, d'ouvrages, d'articles scientifiques, de documents d'institutions et internet, l'étude a permis de montrer l'évolution de la situation des droits durant la période de 1960 à 2014. Après l'insurrection populaire de 2014, toutes les activités de promotion et de protection des droits humains se sont poursuivies normalement. Mieux, les autorités transitoires annoncèrent la réouverture des dossiers Thomas Sankara et Norbert Zongo. Le tableau de bord statistique 2015 des droits humains et du civisme souligne même une baisse du nombre d'affaires nouvelles relatives au droit à la vie avec une évolution au niveau de certains droits spécifiques. Toutefois, la tentative de coup d'État du 16 septembre 2015 donna lieu à des atteintes aux droits de toute nature des citoyens ; bastonnades, tortures, homicides. Amnesty International s'insurge contre ces violations et exige que

justice soit rendue. Une situation à l'origine de la dissolution le 25 septembre 2015 du RSP et la création d'une commission d'enquête par le gouvernement de transition.

Mots-clés : Protection– Promotion –droits humains-Burkina Faso-Regard historique

Abstract

This article examines the course of human rights in Burkina Faso since independence. Putting it into historical perspective, it demonstrates that there is a close link between respect for human rights and political life. The evolution of the human rights situation was dependent on the regimes. Thus, from independence until 1983, the rights situation oscillated between crimes below the critical threshold and a few incidents. The period from the August 1983 revolution to the rectification is characterized by the extinction of rights. The period after the rectification marked by the adoption of the Constitution of the Fourth Republic is characterized by or at least for a while by a relative improvement in the situation of human rights. Through a qualitative analysis of the content of sources composed of oral sources, books, scientific articles, documents from institutions and the Internet, the study has made it possible to show the evolution of the situation of rights during the period of 1960 to 2014. After the popular uprising of 2014, all human rights promotion and protection activities continued as normal. Better still, the transitional authorities announced the reopening of the Thomas Sankara and Norbert Zongo files. The 2015 statistical dashboard of human rights and citizenship even highlights a drop in the number of new cases relating to the right to life with an evolution in certain specific rights. However, the coup attempt of September 16, 2015 gave rise to violations of all kinds of rights of citizens; beatings, torture, homicides. Amnesty International opposes these violations and demands that justice be done. A situation at the origin of the dissolution on September 25, 2015 of the RSP and the creation of a commission of inquiry by the transitional government.

**Keywords: Protection-Promotion -human rights-Burkina Faso-
Historical perspective**

Introduction

Le Burkina Faso (ex Haute-Volta) accède à l'indépendance le 05 août 1960. Depuis cette date jusqu'à 2015, le pays a connu IV Républiques, (9) gouvernements civil-militaires et des périodes de transition. La vie politique et l'état des droits humains dans un État sont intimement liés. Suivant l'évolution de la vie politique jalonnée de régimes militaires, de vie constitutionnelle normale et de transitions, la situation des droits humains n'a pas évolué d'une manière aussi linéaire et rien ne permet de dire que leur protection se soit révélée plus efficace en période de vie constitutionnelle normale qu'en période d'État de non-droit ou de transition (S. Yonaba, 1997, p.38).

À l'instar des autres pays, le Burkina Faso a ratifié la quasi-totalité des instruments juridiques internationaux et régionaux relatifs aux droits humains. Il s'engage ainsi à prendre les mesures nécessaires à l'effectivité des droits consacrés par ces textes qui s'insèrent dans son arsenal juridique. (J. P. Nigna/Somda et J. R.Ouedraogo 2021, p.38). Il a surtout déployé des efforts pour conformer sa législation aux normes internationales et a créé des institutions pour l'élaboration des politiques publiques en matière de droits humains. C'est dans ce contexte qu'intervient la création du Secrétariat d'État chargé des droits de l'Homme en 2000 qui facilitera la production de nombreux documents de politiques et plans d'actions pour renforcer la protection des droits humains au pays des "Hommes intègres". Malgré cette volonté apparente de respect des droits de la personne, des atteintes sont souvent dénoncées par les organisations nationales et internationales de défense des droits humains.

La thématique de la promotion et la protection des droits humains au Burkina Faso a fait l'objet de recherches surtout dans le domaine du droit (J. P. Nigna/Somda et J. R.Ouedraogo 2021, S.Yonaba,1997), des sciences politiques et dans le cadre des relations internationales (P. J. Adjivessode,2018). À cet effet, la dimension historique est très peu prise en compte. L'objet de cette contribution est de combler ce vide historiographique en étudiant la question de la promotion et la protection des droits humains des indépendances jusqu'en 2015 pour montrer la particularité en termes d'avancée ou de régression de la

promotion et de la protection des droits humains. Autrement dit comment la situation des droits humains a évolué au Burkina Faso de 1960 à 2015 ?

L'étude s'appuie essentiellement sur les archives, la presse écrite, les articles scientifiques avec un recours à l'historiographie existante et quelques sources orales et électroniques. Dans cette optique, l'article propose d'abord une mise en perspective historique des rapports entre la vie politique et l'état des droits humains depuis l'indépendance jusqu'en 1991. Ensuite il fait le lien entre le processus démocratique et la situation des droits humains et enfin il met en évidence les droits humains pendant la transition politique au Burkina Faso.

1.Brève histoire de la situation des droits humains au Burkina Faso de 1960 à 1991

Pour comprendre le parcours des droits humains au Burkina Faso, il est judicieux de recourir à une analyse historique de la promotion et du respect des droits humains au Burkina Faso depuis les indépendances jusqu'à la fin de la révolution. En effet, l'évolution de la vie politique marquée par de régimes militaires et de vie constitutionnelle normale laisse apparaître une relation entre les types de « régimes politiques » avec le respect ou non des droits humains et la démocratie. Suivant la périodisation de l'évolution politique du pays, trois (03) grandes étapes peuvent être retenues dans l'évolution des droits humains : la période de l'indépendance à la fin de la révolution (1960 -1991) ; la période du renouveau démocratique jusqu'à l'insurrection (1991 à 2014) et la transition (2014-2015).

1.1. Les droits humains au Burkina Faso de 1960 à 1983

Durant cette période, la situation des droits se limitait à quelques incidents et n'atteignait que rarement le niveau d'ôter la vie humaine. En effet, la période précédant l'avènement du CNR voit se succéder trois régimes constitutionnels entrecoupés de régimes non constitutionnels. S.Yonaba (1997, p.38) souligne néanmoins une relative libéralisation de la vie politique et sociale avec un mouvement des syndicats. Toutefois, des exactions étaient observables avec des

méthodes variées : arrestations et incarcérations, tortures, détentions arbitraires, exil des opposants politiques, déportation à des endroits fort reculés de la capitale et réputés pour leur cadre hostile, entraves aux libertés syndicales (interdiction de tenue de réunions syndicales), exclusion d'élèves ou d'étudiants pour fait de grève assortie parfois d'interdiction de réinscription, mutations et affectations arbitraires de fonctionnaires, limogeages pour raisons politiques, internements administratifs et assignations à résidence (Salif Yonaba, 1997, p.38). Malgré la répression, tous adhéraient à l'idée que la vie humaine est et demeure sacrée et qu'il ne faut pas l'ôter pour quelque raison que ce soit même politique. Toutefois, une pratique des exécutions et répressions extrajudiciaires a été signalée. Pour S. A. Balima, (1996, p.335), les violations ont varié en fonction des dirigeants du moment. Il conclut sur les années Lamizana en ces termes :

Tout au long de sa présidence, de 1966 à 1980, Lamizana n'a jamais tué ou emprisonné un adversaire, réel, potentiel ou imaginaire, comme c'est hélas le cas, si souvent en Afrique. Cependant le 25 novembre 1980, le colonel Saye Zerbo avec l'appui d'une forte cohorte de ses jeunes camarades, balayèrent tout, dépassant, comme à saute-mouton, des généraux dont Jean Bila Zagré, chef de l'état-major et mirent un terme à la Troisième République voltaïque. Tous les dignitaires furent arrêtés et détenus avec sévérité et sans beaucoup d'égard.

Toutefois, la plupart des régimes d'exception furent autoritaires. A ce sujet V. Ouattara, (2014, p.17) retraçant l'histoire politique du pays montre que les premières victimes des crimes commis au pays des hommes intègres remontent à la période juste avant la révolution avec son lot d'arrestations, d'enfermements, de suppression du droit de grève, de dissolution de syndicats, de tueries¹, de tortures, etc.

¹ Le coup d'État du 7 novembre 1982 qui porta le Commandant Jean Baptiste Ouedraogo au pouvoir a fait un mort et c'était la première fois qu'il y a eu effusion de sang lors d'un coup d'État au Burkina Faso. Vincent Ouattara constate que l'assassinat de Nezien marque le début de la série des crimes politiques qui vont déferler sur le Burkina Faso, comme une tornade sur la ville, durant plusieurs années.

1.2 De la situation des droits humains au Burkina Faso de 1983 à 1991

La période allant de la révolution d'août 1983 à la rectification :1983 à 1991 constitue une page noire pour les droits à travers de nombreuses atteintes aux droits et libertés des citoyens. Des liquidations physiques et de nombreux attentats étaient signalés un peu partout, créant les conditions d'une insécurité généralisée pour les populations. La Confédération Générale du Travail du Burkina (CGT-B)² donne la teneur de la répression syndicale sous la révolution. En effet, les syndicats s'étaient divisés en deux (02) catégories : pro révolution et anti révolution. La déclaration commune des 11 syndicats du second groupe, rendue publique le 28 janvier 1985 a soulevé la vague de répression de type « fasciste » sans précédent dans l'histoire de notre pays de la part du CNR³.

Le pouvoir du CNR allait déployer toute une batterie de mesures répressives à l'égard des travailleurs salariés de la fonction publique comme du secteur privé en s'attaquant aux libertés et droits syndicaux ; parce que les syndicats se refusaient à disparaître pour laisser leur place aux fameux "Comités de défense de la révolution" (C D R). Selon Charles Kabeya-Muase⁴les organisations syndicales dénoncent des tentatives de substitution des CDR aux organisations syndicales, des attaques contre les directions élues de ces dernières et des remises en cause des libertés démocratiques. La répression concerne des dégagements, arrestations de leaders syndicaux, campagnes de presse contre l'anarcho-syndicalisme. Pour le pouvoir révolutionnaire, les syndicats apparaissaient comme une force de résistance qu'il fallait coûte que coûte abattre.

La répression des travailleurs syndiqués et de leurs responsables prend l'allure des sanctions diverses : nombreuses arrestations et détentions arbitraires, actes de torture, licenciements arbitraires, suspensions arbitraires d'agents

² Confédération Générale du Travail du Burkina (CGT-B) *Archives de la CGT-B*, Ouagadougou, Éditions Céprodif, sd, Tome 1, p.18

³ Confédération Générale du Travail du Burkina (CGT-B) *Archives de la CGT-B*, Ouagadougou, Éditions Céprodif, sd, Tome 1, p.104.

⁴ Kabeya-Muase Charles, Un pouvoir des travailleurs peut-il être contre les syndicats ? dans *Pouvoir et syndicats*, sd p.55-56.

publics, attentats sur la voie publique ou à domicile⁵, etc. Les formes et méthodes de tortures sont variées : « *Elles vont des passages à tabac aux chocs électriques sur les parties sensibles du corps, en passant par les manœuvres diverses, l'introduction de poignards-baïonnettes dans le sexe et dans l'anus, les brûlures avec des cigarettes allumées, les simulacres d'exécution⁶, etc.* ».

La répression s'est intensifiée avec l'institution de tests politico-idéologiques, l'expropriation de nombreux citoyens de leurs biens, la coupure des bourses d'élèves et d'étudiants (S. Yonaba, 1997, p.41) ; etc.). Vincent Ouattara, (2014, p.19) renchérit en ces termes « *Les assassinats vont se poursuivre pour réduire au silence les comploteurs contre la révolution, la bande à Yoryan, pour employer les termes de cette époque* ».

Le traumatisme atteint son paroxysme avec la création des 'tribunaux populaires de la révolution' (IPR) dès le 19 octobre 1983 qui semblaient s'inscrire dans une logique de disqualification politique et idéologique des tenants des régimes déchus. Bien que le pouvoir du CNR traîne un lourd bilan en termes de défense des droits de la personne, la disparition tragique de son président et de ses douze compagnons avait provoqué une vague d'indignation aux plans national et international que Valère Somé (1990, pp.48-54) qualifie de choc et de consternation.

Le Front populaire qui succède à la révolution dans un élan de rectification venait avec pour objectif de sauver le pays des dérives de la Révolution. Pendant la période de rectification, bien que la volonté fût sans doute réelle de réconcilier les citoyens avec la nation, la situation des droits humains ne s'est guère améliorée. (S. Yonaba, 1997, p.42) précise même que les violations des droits de l'homme n'allaient pas connaître un coup d'arrêt par la seule vertu de l'arrêt du processus révolutionnaire, car la soif de revanche ou de vengeance sur l'autre aile du régime défunt restait encore vivace. C'est précisément dans ce contexte que de nombreuses atteintes aux droits à la vie des citoyens ont pu être enregistrées. À titre illustratif, on a l'exécution des deux

⁵ Le Travail, organe de liaison, d'information et de formation des syndicats dans son numéro Spécial N°2 de Mars 1988, pp.1-2

⁶ Idem

compagnons⁷ le 19 septembre 1989.

J.P. Nigna/Somda et J.R.Ouedraogo,(2021, p.32) analysant les droits de l'homme à l'épreuve des différents régimes politiques du Burkina Faso retiennent que de la période de l'indépendance jusqu'à l'avènement de la démocratie « *si le respect des droits et libertés des citoyens est lié à l'exigence d'un État de droit, l'on peut conclure que ces droits ont été plus ou moins méconnus jusqu'en 1991, année qui marque la fin des régimes d'exception ou régimes militaires* ». C'est dire à la lumière de ces propos que le domaine a longtemps été au Burkina Faso, l'apanage des organisations de la société civile, l'implication de l'État étant relativement limitée.

2.Processus démocratique et droits humains depuis 1991

La période après la rectification marquée par l'adoption de la Constitution de la quatrième République se caractérise du moins pendant un moment par une relative amélioration de la situation des droits de la personne humaine. La situation semblait reluisante en matière de protection des droits humains, au point que le Burkina Faso est parfois cité en exemple dans la sous-région. Ces efforts de respects des droits humains sont imputables aux directives du discours de la Baule qui contraint les pays à faire des efforts dans l'effectivité des droits humains. C'est ainsi qu'aux côtés des organisations syndicales classiques devrait se former une société civile attentive à la question du respect des droits humains. (S.Yonaba,1997, p.44).

2.1. La situation des droits humains de 1991 à l'insurrection d'octobre 2014

Depuis l'avènement de la démocratie, la constitution de 1991 a consacré les droits de l'homme en intégrant dans son préambule, les principaux instruments juridiques internationaux et régionaux en la matière. Tous les droits (civils, politiques, économiques, sociaux et culturels) y sont consacrés. Mais le véritable leitmotiv de la prise en compte des droits de l'homme par les pouvoirs

⁷ Il s'agit de Boukary Lingani et de Henri Zongo, deux des 4 chefs historiques de la Révolution accusé de complot contre l'État et jugés par une cour martiale. Des quatre, il n'en reste qu'un : Blaise Compaoré.

politiques découle du discours de la Baule de 1990 qui subordonne l'aide aux États africains dont le Burkina Faso, au respect des droits de l'homme. Pour se conformer aux nouvelles exigences, un nouveau vent démocratique allait souffler sur le pays avec la naissance et le dynamisme des mouvements de défense des droits des citoyens parmi lesquels le Mouvement burkinabè des droits de l'homme et des peuples (MBDHP). Ce mouvement crée à partir de 1989 va marquer la scène politique à travers les constatations des violations des droits des populations et les interpellations des autorités pour y mettre fin et accorder réparations aux victimes. Malgré les garanties constitutionnelles de respect des droits de l'homme, des atteintes multiples ont pu être relevées par les syndicats des travailleurs et les différentes associations de défense des droits des citoyens regroupées sous la bannière de la Coalition contre la vie chère (CCVC). (J.P. Nigna/Somda et J.R.Ouedraogo, (2021, p.35). A titre illustratif, on a l'assassinat du journaliste d'investigation de l'hebdomadaire L'Indépendant, Norbert Zongo le 13 décembre 1998 avec trois de ses compagnons d'infortune, dont son frère Ernest et deux de ses collaborateurs, Blaise Ilboudo et Ablassé Abdoulaye Nikiema (son chauffeur), à sept kilomètres de la localité de Sapouy dans la province du Ziro. Ce quadruple assassinat devenu, plus tard, « l'affaire Norbert Zongo » va polariser les luttes syndicales et celles des acteurs de la société civiles.

Les actions de protestation contre ce qui est qualifié de dérives dans la gestion des biens publics (entraînant la vie chère pour les populations) et contre la modification projetée de la Constitution (une révision qui permettait au Président en fin de mandat de se représenter) ont entraîné l'insurrection populaire d'octobre 2014. Des destructions de biens personnels (incendies de domiciles et véhicules) ont été perpétrées au cours de cette insurrection. Aussi des pertes en vies humaines et des blessés ont été malheureusement déplorés. À l'issue de ce mouvement, des autorités étaient désignées pour conduire le pays vers de nouvelles élections. (J.P. Nigna/Somda et J.R.Ouedraogo/Ouedraogo, (2021, p.32).

Durant cette période, le Burkina Faso s'est soumis aux exigences des structures de contrôle et de vérification du respect des droits humains au niveau international et régional. En effet, pour interpellier les États sur la situation des droits de l'homme, le système des Nations unies a mis en place des instances

devant lesquelles, les États sont redevables de la promotion et de la protection des droits humains sur leur territoire. Il s'agit du Conseil des droits de l'homme (CDH) et des organes de traités (OT). Les États sont invités à rendre compte de la situation des droits humains de manière générale devant le (CDH), à travers un de ses mécanismes qu'est l'Examen Périodique Universel (EPU) et plus particulièrement, sur la mise en œuvre de ses engagements contractés par ratification de certaines conventions spécifiques. Le Burkina Faso n'échappe pas à cette obligation. Il s'est résolument lancé dans cette démarche pour marquer son engagement pour la promotion et la protection, mais également pour la consolidation de son état de droit (J.P. Nigna/Somda et J.R.Ouedraogo/Ouedraogo,2021, p.17-18).Le premier rapport du Burkina Faso concernait l'état de mise en œuvre de la charte africaine des droits de l'homme pour la période allant de 1998 à 2002 a été soumis à la commission en 2004.Depuis cette date, le pays est à sa troisième et quatrième rapports cumulés, soumis en 2015 et qui se rapportent à la période de 2011 à 2013⁸.Pour l'Examen périodique universel, le Burkina Faso s'est prêté pour la première fois à l'exercice de l'EPU en 2008. Après cette étape, c'est en 2013 que le pays a présenté au CDH son rapport sur la situation des droits humains.

Cette rétrospective offre une vue d'ensemble de la situation des droits de l'homme en lien avec la vie politique. Si la période allant des indépendances jusqu'à l'insurrection populaire de 2014 s'est caractérisée par des violations répétées des droits de l'homme, qu'en est-il de la période de transition ?

2.2. Les droits humains en contexte transitionnel au Burkina Faso

Après le mouvement insurrectionnel des 30 et 31 octobre 2014 ayant conduit à l'exil en Côte d'Ivoire de l'ancien Président Blaise Compaoré, des autorités ont été désignées pour conduire le pays jusqu'aux élections. Dans ces conditions, on peut s'interroger sur la situation des droits humains durant la période allant de l'insurrection à la fin de la transition le 29 décembre 2015 marquée par l'investiture du Président Rock Marc Christian Kaboré.

⁸ Le suivi de la mise en œuvre de la CASHP et de son protocole : la commission africaine des droits de l'homme et des peuples

D'abord, la Charte de la transition, complément de la Constitution, plante le décor de la promotion et de la protection des droits de l'homme en réaffirmant les différents droits. En rappel, un des griefs majeurs de la population contre le régime déchu concerne les obstacles à l'élucidation de plusieurs crimes politiques, dont les plus emblématiques sont celui de Thomas Sankara le 15 octobre 1987 et du journaliste Norbert Zongo le 13 décembre 1998. Pour restaurer la confiance, le premier engagement de la ministre en charge de la justice est de permettre un traitement juste et rapide de ces dossiers. (I.Saliou, 2018, pp.65-66). C'est ainsi qu'en décembre 2014, la garde des Sceaux annonce que le procureur général a été saisi pour la réouverture du dossier concernant Norbert Zongo⁹. Le processus a conduit à la reprise au début de l'année 2015 de l'instruction du dossier Norbert Zongo sur réquisitions du procureur. Concernant le dossier Thomas Sankara. France 24 relayait le 28/11/2014 les propos du Premier ministre « Le dossier Sankara » sera entièrement rouvert et la justice sera rendue » :

Le Premier ministre intérimaire Isaac Zida a promis jeudi 27 novembre que le Burkina Faso allait demander au Maroc l'extradition du président déchu Blaise Compaoré, dans le cadre d'une enquête sur la mort de l'ancien chef d'État, Thomas Sankara, et du journaliste d'investigation Norbert Zongo, qui enquêtait sur le décès d'un chauffeur employé par le frère de Blaise Compaoré ».

Finalement le dossier connut une évolution après la transition. La réouverture de ces deux dossiers emblématiques vient détendre l'atmosphère en matière de promotion des droits de l'homme et constitue une preuve que les autorités de la transition étaient favorables à la lutte contre l'impunité.

⁹ Norbert Zongo a été assassiné alors qu'il enquêtait sur l'homicide inexpliqué de David Ouédraogo, chauffeur de François Compaoré, frère cadet du Président. En août 2006, un juge d'instruction avait prononcé un non-lieu dans le dossier. Le 28 mars 2014, la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples avait constaté la violation par le Burkina Faso de la Charte africaine des droits de l'homme « en ce qu'il n'avait pas fait preuve de la diligence suffisante en vue de rechercher, poursuivre et juger les assassins de Norbert Zongo et de ses trois compagnons voir (I.Saliou, 2018/3 N° 5, pp.65-66).

2.2.1. De la poursuite des actions de protection et de promotion des droits humains

Pendant la transition, la question des droits humains étant transversale, toutes les activités de promotion et de protection des droits humains se sont poursuivies normalement à savoir : la relecture du code électoral, l'élaboration et la présentation des rapports périodiques issues de la ratification des conventions, l'élaboration de textes, etc. De l'avis d'un responsable du ministère en charge des droits humains qui a requis l'anonymat, « Il n'y a pas eu de remise en cause des droits acquis durant la transition, donc pas de perturbation »¹⁰. En matière de droits de l'homme, la transition a connu la participation des organisations de la société civile très regardante sur ces droits humains, ce qui n'est pas sans incidence sur la situation des droits humains.

Cette volonté politique s'est traduite dans les activités des structures de promotion et de protection des droits humains et du civisme. En effet, elles ont organisé 44 formations sur les droits humains au profit de 1 785 personnes en 2015 en majorité des Forces de défense et de sécurité (FDS), des hommes de médias¹¹, etc. En retraçant la situation des droits civils et politiques, le Tableau de bord de 2015 sur les droits humains relève qu'au cours de l'année 2015, le nombre d'affaires nouvelles relatives au droit à la vie enregistré dans les parquets des tribunaux de grande instance est de 637 contre 807 en 2014, soit une baisse de 21,1%. En 2015, la proportion des affaires nouvelles d'homicides et blessures involontaires est de 54% et celle des homicides volontaires de 46%. Le nombre d'affaires nouvelles relatives à l'atteinte au droit à la vie était de 921 en 2006. Les affaires nouvelles d'homicides et blessures involontaires sont en régression continue depuis 2010. (Tableau de bord 2015, p.35).

¹⁰ Anonyme, Conseiller en droits humains et directeur en charge des droits humains, entretien du 23/08/2022 à au Ministère en charge des droits humains.

¹¹ Ministère de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion Civique, Tableau de bord statistique 2015 des droits humains et du civisme, Direction Générale Des Études et des Statistiques Sectorielles, Edition 2017, p.31

Pour le Droit d'accès à la justice on constate une stagnation du rayon moyen d'accès à un tribunal de grande instance depuis 2010 avec une quasi-totalité des cabinets d'auxiliaires de justice implantés à Ouaga et Bobo-Dioulasso moins d'un avocat pour 100 000 habitants en 2015. (Tableau de bord 2015, p.37). Par rapport à la liberté matrimoniale, la liberté d'expression et le droit à l'information, on note une évolution positive. Par contre, on note un faible accès aux droits économiques, sociaux et culturels, à l'éducation et à la santé.

2.2.2. La tentative de coup d'État du 16 septembre 2015 et l'extinction des droits humains

Une tentative de coup d'État au régime transitoire, à laquelle les populations opposèrent une résistance donna lieu à des atteintes aux droits des citoyens ; bastonnades, tortures, homicides, etc (J.P.Nigna/Somda et J.R.Ouedraogo/Ouedraogo,(2021,p.32).Le rapport 2015-2016 d'Amnesty International sur la situation des droits humains dans le monde souligne, l'usage excessif de la force par les membres ou de l'ex-régiment de sécurité présidentielle (RSP), des cas d'atteinte à la liberté d'expression et de la presse, de droits de journalistes bafoués, de radios incendiées ou saccagées. Amnesty International relève que 14 personnes, dont deux enfants, ont été tuées ; six se sont fait tirer dans le dos des centaines de personnes blessées; par des coups et des balles, dont un nourrisson né avec une blessure par balle. A ce sujet, l'ONG exigea la mise en place d'une commission d'enquête sur les violations des droits humains, récentes et passées, car selon elle l'ancienne garde présidentielle du Burkina Faso a fait preuve d'un mépris flagrant pour la vie humaine, tuant des manifestants et passants non armés et blessant des centaines d'autres avec des armes automatiques¹². Cette situation a conduit Amnesty International a mené une enquête détaillée sur la mort des personnes dans les jours qui ont suivi le coup d'État du 16 septembre. L'organisation a conclu : sur 14 manifestants et passants avaient été tués par des tirs d'arme automatique imputable à des membres du RSP et qu'aucune des victimes, dont deux enfants, n'était armée ni ne représentait une menace pour les forces de sécurité.

¹² <https://www.amnesty.org/fr/latest/press-release/2015/10/burkinafasonoamnestyforsoldiers/> consulté le 23 septembre 2022 à 16h

En dehors du général Gilbert Diendéré, à la tête du coup d'État, et le général Djibril Bassolé, ancien ministre des Affaires étrangères, qui ont été arrêtés et inculpés pour atteinte à la sûreté de l'État et de meurtre, les membres du Régiment de sécurité présidentielle (RSP) sont réintégrés dans l'armée nationale. Alioune Tine, directeur pour l'Afrique de l'Ouest à Amnesty International, s'insurge contre cette violation des droits en ces termes « *Que des soldats ouvrent le feu sur une foule de manifestants non armés, dont des enfants, avec des armes automatiques, est un flagrant usage excessif de la force qui constitue un crime de droit international*¹³ ». Il exige des enquêtes indépendantes sur les auteurs de graves violations des droits humains en vue de traduire en justice les personnes soupçonnées d'avoir une responsabilité pénale et de les juger dans le cadre d'un procès équitable où la peine de mort ne sera pas requise.

En ce qui concerne les victimes, les chiffres officiels font état de 271 personnes blessées durant les violences consécutives au coup d'État. D'après les documents médicaux consultés par Amnesty International, un grand nombre d'entre elles ont été blessées par des tirs à balles réelles, tandis que des vidéos et des témoins confirment que d'autres ont été fouettées et frappées par le RSP. Aussi, Amnesty International a également recensé des restrictions de la liberté d'expression après le coup d'État, notamment des attaques menées par le RSP contre des journalistes, des personnalités politiques et des défenseurs des droits humains. Le saccage du studio de Smockey, musicien et dirigeant du mouvement de la société civile Balai Citoyen en est une illustration. Des chaînes de radio et de télévision ainsi que des journaux ont également été ciblés : des équipements ont été confisqués ou détruits et des employés frappés et menacés. Des réseaux de radio et de télévision nationaux et privés ont été contraints de suspendre leurs programmes¹⁴. Rappelons qu'au début de la tentative du coup, des membres du gouvernement de transition pris en otage ont été maltraités, privés de nourriture pendant deux jours et certains se sont vus refuser les soins médicaux dont ils avaient besoin¹⁵. Pour Alioune Tine, « *les autorités de transition du Burkina Faso*

¹³ Idem

¹⁴ <https://www.amnesty.org/fr/latest/press-release/2015/10/burkinafasonoamnestyforsoldiers/> consulté le 23 septembre 2022 à 16h

¹⁵ <https://www.amnesty.org/fr/latest/press-release/2015/10/burkinafasonoamnestyforsoldiers/> consulté le 23 septembre 2022 à 16h

doivent veiller à ce que toutes les violations des droits humains commises par les forces de sécurité, notamment les crimes relevant du droit international, fassent l'objet d'enquêtes indépendantes et impartiales menées par une commission élargie ». La seule condition pour que le pays engage clairement la rupture avec son passé et énonce sans détour pour que de telles violences ne soient pas tolérées à l'avenir. Le 25 septembre 2015, le gouvernement de transition a annoncé la dissolution du RSP et la création d'une commission le 28 septembre afin d'identifier les responsables du coup d'État et une Commission chargée d'enquêter sur les personnes soupçonnées d'être les instigatrices du coup d'État.

Conclusion

La présente réflexion avait comme objectif l'analyse de la situation des droits humains de l'indépendance à la transition politique de 2015 au Burkina Faso. Dans une approche historique, elle parcourt la situation des droits humains depuis les indépendances et révèle la liaison de la situation des droits humains à celle de la vie politique. Le Burkina Faso (ex-Haute-Volta) a vacillé entre des régimes militaires, de vie constitutionnelle normale et de transitions et l'évolution de la situation des droits humains ne s'est pas faite de façon linéaire. Ainsi de l'indépendance jusqu'en 1983, la situation des droits n'atteignait jamais le seuil critique des crimes. La période allant de la révolution d'août 1983 à la rectification (1983- 1991) est caractérisée par des atteintes graves aux droits humains. La période après la rectification marquée par la démocratisation du pays se caractérise par une relative amélioration de la situation des droits de l'homme en dépit de quelques écueils. Durant cette période, le pays s'est prêté à l'exercice de contrôle et de vérification de l'état des droits organisé par les instances internationales et africaines (EPU, CDH, etc).

Ce regard historique a permis de démontrer le caractère singulier des droits humains durant la transition politique de 2015 au Burkina Faso. Après l'insurrection, toutes les activités de promotion et de protection des droits humains se sont poursuivies normalement à savoir : la relecture du code électoral, l'élaboration et la présentation des rapports périodiques exigés par les conventions, l'élaboration de textes, etc. Les autorités transitoires pour étancher la soif de justice du peuple insurgé, annoncèrent la réouverture des dossiers

Thomas Sankara et Norbert Zongo. Le tableau de bord statistique 2015 des droits humains et du civisme souligne, au cours de l'année 2015, une baisse du nombre d'affaires nouvelles relatives au droit à la vie avec une évolution au niveau de certains droits spécifiques. Toutefois, la tentative de coup d'État au régime transitoire le 16 septembre 2015, à laquelle les populations opposèrent une résistance donna lieu à une remise en cause des droits des citoyens marquée par des bastonnades, tortures, homicides au point qu'Amnesty International s'insurge contre ces violations et exige que justice soit rendue. Une situation à l'origine de la dissolution le 25 septembre 2015 du RSP et la création d'une commission d'enquête par le gouvernement de transition.

Il convient toutefois de souligner que les efforts du gouvernement de la transition en matière de défense des droits ne doivent être mesurés à l'aune d'un an correspondant à la durée de la transition. Il est important de tenir compte de leurs implications postérieures. Dans cette perspective, le jugement des dossiers Norbert Zongo et Thomas Sankara et bien d'autres s'inscrivent dans ce cadre. Au demeurant des actions ont été parachevées par les gouvernements Kaboré puis Damiba.

Sources et références bibliographiques

GOUMBANE Abdoulaye, Direction Générales des Études et de la planification Droits Humains au Ministère de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion Civique, entretien du 23-11- 2021 à Ouagadougou France 24 du 28/11/2014 consulté le 22 /08/2022 à 10h45mn

BADO Christophe, Droits humains et lutte contre le terrorisme au Burkina Faso, Conférence publique animée le 30 juillet 2022 à l'ENSP par la section du Centre ouest (Koudougou) du Mouvement Burkinabé des Droits Humains (MBDHP),

<https://www.amnesty.org/fr/latest/press-release/2015/10/burkinafasoamnestyforsoldiers/> consulté le 23 septembre 2022 à 16h

ADJIVESSODE Patrick Joël, 2018, L'ONU et les droits de l'homme : quel bilan (1948-2006) ? in Rogatien M. Tossou et al.dir. *Sociétés, Nations*, p.155-170.

Economie et Gouvernance en Afrique, Mélanges en hommage aux Professeurs Abiola F. IROKO, Michel D.K. VIDEGLA, Sylvain C. ANIGNIKIN, Jérôme C. ALLADAYE, Sébastien D. SOTINDJO et Adrien DJIVO, Tome 1, 505p.

Amnesty International, Rapport 2015-2016 sur la situation des droits humains dans le monde

Balima Salfo-Albert, *Légende et histoire des peuples du Burkina*, Château-Gontier, Presses de l'imprimerie de l'indépendant, 1996, 403p + annexes

Confédération Générale du Travail du Burkina (CGT-B) *Archives de la CGT-B*, Éditions Céprodif, sd, Tome 1, P.18

Ministère de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion Civique, Tableau de bord statistique 2015 des droits humains et du civisme, Direction Générale Des Études et des Statistiques Sectorielles, Edition 2017, Ouagadougou, 75p

NIGNA/SOMDA Julie Prudence et OUEDRAOGO/OUEDRAOGO Julie Rose, *Le contrôle international des droits humains. L'expérience du Burkina Faso*, Ouagadougou, édition Téminiyis, 2021, 150p

Ouattara Vincent, *L'Ere Compaoré Politique, crimes et gestion du pouvoir*, Paris, Éd. Publibook, 2014, 284P

Politique sectorielle « Justice et Droits humains » (PSJDH) 2018-2027, 2017, p.27

Saliou Isabelle, La justice dans la transition politique au Burkina Faso, La Découverte, 2018/3 N° 5, pp.64-69

Somé D.Valère, *Thomas Sankara, L'espoir assassiné*, Paris, L'Harmattan, 1990, 230

P

Yonaba Salif, *Indépendance de la justice et droits de l'homme : Le cas du Burkina Faso*, Centre for the Independence of Judges and Lawyers, 1997, 150p

LES ACTIVITÉS FÉMININES EN OCCIDENT AU MOYEN ÂGE

WOMEN'S ACTIVITIES IN THE WEST IN THE MIDDLE AGES

ETIEN Comoé Fulbert

Université Jean Lorougnon Guédé

fulettien@yahoo.fr

Résumé :

Le sujet "*Les activités féminines en Occident au Moyen Âge*" explore les rôles, les occupations et les responsabilités des femmes pendant cette période historique. Au Moyen Âge en Occident, les femmes étaient généralement soumises à des normes strictes et à des rôles sociaux définis, principalement centrés autour de la famille, de la religion et de l'économie domestique. Elles étaient souvent mariées jeunes et avaient des responsabilités en tant qu'épouses et mères. Cependant, malgré ces contraintes, certaines femmes ont réussi à jouer des rôles importants dans la société médiévale en tant que religieuses, intellectuelles ou travailleuses dans des métiers artisanaux. Ce sujet met en lumière à la fois les contraintes et les opportunités qui ont caractérisé la vie des femmes occidentales au Moyen Âge.

Mots- clés : Métiers – Activités – Femmes – Occident – Moyen Âge.

Abstract:

The topic "*Women's Activities in the Western Middle Ages*" explores the roles, occupations, and responsibilities of women during this historical period. In the Middle Ages in the West, women were generally subject to strict norms and defined social roles, primarily centered around family, religion, and domestic economy. They were often married at a young age and had responsibilities as wives and mothers. However, despite these constraints, some women managed to play significant roles in medieval society as nuns, intellectuals, or workers in artisanal trades. This topic highlights both the constraints and opportunities that characterized the lives of Western women in the Middle Ages.

Keywords: Professions – Activities – Women – West-Middle Ages.

Introduction

L'époque médiévale en Occident, souvent appelée le Moyen Âge, a été marquée par des structures sociales et des normes culturelles profondément enracinées ? Au cœur de cette société complexe se découvrent les femmes, dont les rôles et activités ont été à la fois déterminés par des conventions de l'époque et des influences découlant de leur propre ingéniosité et résilience. L'étude des activités féminines au Moyen Âge offre un aperçu fascinant des défis, des opportunités et des contributions que les femmes ont apportées à cette époque.

Pendant le Moyen Âge, les femmes étaient souvent circonscrites par des rôles traditionnels, avec des attentes sociales qui les plaçaient principalement dans l'économie domestique. Le mariage était un pivot central de leur vie, souvent arrangé pour des raisons économiques et politiques, ce qui façonnait leur destinée. En tant qu'épouses et mères, elles avaient la charge de maintenir la stabilité des foyers et d'élever la prochaine génération, une responsabilité qui allait bien au-delà des simples tâches ménagères.

Cependant, derrière ces rôles traditionnels, les femmes ont également réussi à se frayer un chemin dans des domaines moins attendus. Certaines ont trouvé leur place au sein de la religion, devenant des moniales dévouées ou des femmes pieuses qui ont influencé la spiritualité de leur époque. D'autres ont participé activement aux métiers artisanaux et agricoles, contribuant ainsi à l'économie locale et à la subsistance de leur communauté.

Pourtant, les activités féminines étaient souvent limitées par des normes sociales strictes et des lois discriminatoires. Naviguant dans ce contexte, certaines femmes ont bravé ces contraintes pour laisser une marque durable dans l'histoire médiévale, témoignant de leur détermination à dépasser les barrières imposées par la société.

Cette exploration des activités féminines au Moyen Âge nous permet de découvrir les multiples facettes de la vie des femmes à cette époque, entre contraintes et aspirations. En plongeant dans les rôles domestiques, religieux, économiques et culturels qu'elles ont occupés, nous pouvons mieux comprendre l'impact souvent méconnu, mais indéniable qu'elles ont eu sur le tissu même de la société médiévale occidentale.

1. Des activités domestiques à celles de production et d'alimentation

1.1. L'entretien de la maison : une activité à forte dominance féminine

La femme est plus proche de l'âtre¹ que de l'atelier. Prendre soin de la maison et de ses occupants est l'une des activités fortement dominées par la femme. Dans une famille, c'est à la femme généralement qui fait la cuisine pour subvenir aux besoins alimentaires de celle-ci ? Dans sa cuisine, la femme s'affaire à la préparation des repas, au nettoyage de la maison, à la lessive, à la couture et à la réparation des vêtements et du linge de maison. Ces tâches étaient laborieuses et nécessitaient des compétences importantes. Loin de s'en plaindre, la femme épouse et mère de famille les conçoit comme sa participation à la vie de son foyer. C'est pourquoi le frère franciscain toscan (italien) Bernardin de Sienne loue les mérites de la femme au foyer en ses différentes tâches domestiques. Il démontre l'importance du travail de la femme au sein de la maison. Elle est spécialiste du filage à la quenouille. En effet, D. Lett (2011, p. 152-153) soutient cette idée en notant que « dans de nombreuses images, la quenouille est l'attribut par excellence de la femme par opposition à une maison sans femme ».

Dans ses différentes tâches ménagères, la femme déploie toute une force de traction qui a du mal à être reconnue par la société. La femme s'illustre majoritairement dans le travail domestique et celui du textile. Selon Didier Lett, (2013, p.162) « dans les villes du Nord de l'Angleterre, à partir des listes de la Poll-Tax² de 1377-1381, on estime que 20 à 30% de la population féminine âgée de plus de quatorze ans travaille comme domestique (8 à 10% seulement dans la campagne) ».

La faible représentativité de la femme amène des auteurs comme Robert Fossier à soutenir qu'« [...], enfermée dans sa demeure, la femme ne travaille pas ». C'est dire que la femme est perçue dans la mentalité des hommes en Occident au moyen-âge comme un être humain mineur sans force de traction.

En somme, les femmes étaient responsables de la gestion des tâches ménagères quotidiennes, y compris la préparation des repas, la couture, le tissage, le lavage du linge et le nettoyage de la maison. Ces activités étaient essentielles

¹ Partie de la cheminée où l'on fait le feu ; la cheminée même ou bien c'est la partie du foyer qui entoure immédiatement le combustible dans les fours, les fourneaux et les cheminées.

² C'est un impôt par tête d'habitant

pour maintenir la vie domestique et assurer le bien-être de la famille.

1.2. La femme dans les métiers de productions et de l'alimentation

La perception de la femme oisive n'est plus d'actualité dès le XIII^e siècle. La femme se signale un peu partout dans différents métiers, mais également dans différents espaces. Les femmes étaient également impliquées dans une variété de métiers artisanaux. Elles travaillaient dans des domaines tels que la filature, le tissage, la broderie, la fabrication de textiles, la poterie et la fabrication de produits de beauté. Leurs compétences étaient essentielles pour la production d'articles nécessaires à la vie quotidienne.

Au champ, la femme est fortement impliquée dans le travail au sein du monde paysan. Dans la société rurale, la vie domestique n'est pas isolée de la sphère de production. La femme participe à la vie productive et a dû maîtriser pour cela des savoir-faire parfois très élaborés. La femme est mise en exergue dans de nombreux travaux agricoles notamment la tonte des moutons au printemps ou au début de l'été, à la fenaison en juin, à la moisson fin juillet, à la vendange en septembre puis à la surveillance des animaux. La femme constitue aux côtés de son homme, selon Monique Bourin et Robert Durant (2000, p. 45) « [...] dans les champs une main-d'œuvre d'appoint au moins saisonnière. Dans le Languedoc elle est occupée à cercler les blés, à en couper les tiges à la faucille, à faner l'herbe ».

Loin de se dérouler exclusivement dans le lieu clos de l'habitation, une part importante de l'activité de la femme se déroule sur le marché urbain. Elle participe activement au petit commerce. Elle y exerce le métier de marchand. Elle propose des vivres et des comestibles comme le pain, le sel, le poisson de mer, les œufs et les fromages, les volailles et le gibier. Des cuisinières vendent aux gens du peuple des viandes de bas prix, bouillies ou rôties.

Dans le domaine de la santé, on cite également des femmes qui sont sage-femmes. Selon Robert Fossier (2011, p.253), « elles servent d'experts devant les tribunaux examinant les filles qui se plaignent d'avoir été déflorées ».

Les femmes avaient souvent la responsabilité des soins de santé au sein de leur foyer. Elles utilisaient des connaissances traditionnelles pour préparer des remèdes à base de plantes, soigner les blessures et gérer les maladies mineures. Au Moyen Âge, la médecine était souvent basée sur des traditions héritées de

l'Antiquité, notamment des écrits d'Hippocrate et de Galien. Les femmes, en tant que gardiennes du foyer, étaient souvent les principales praticiennes des remèdes à base de plantes et des traitements médicaux. Elles utilisaient des herbes et des plantes pour traiter diverses affections, et ces connaissances étaient transmises de génération en génération. À ces travaux féminins, s'ajoutent ceux de nombreuses servantes qui sont au service des seigneurs, dans les hôtels. Leurs activités se retrouvent dans les fonctions de chambrières.

Les activités économiques de la femme en Occident au Moyen Âge sont répertoriées dans plusieurs registres relatifs à la thématique du travail. L'iconographie nous la montre selon Robert Fossier (2013, p. 251) « des boutiques de mercerie, de cordonnerie, mais aussi de boucherie ou d'épicerie. Les statuts des métiers l'englobent parmi les maîtres d'atelier, les ouvrières, les servantes ». C'est dire que la femme tient une place importante dans les activités de production et l'alimentation artisanales. Qu'en est-il de ses activités politiques et religieuses ?

2. La femme dans les activités politiques et religieuses

Les arcanes du pouvoir politique et religieux n'ont pas échappé à la femme en Occident au Moyen Âge. La femme s'est vue confier des fonctions politiques et religieuses nonobstant quelques difficultés inhérentes à son statut de sexe faible. Comment assure-t-elle ses fonctions ?

2.1. La femme dans l'arène politique et militaire

L'arène politique en Occident au Moyen Âge enregistre par endroit la présence de la femme même si cette arène est beaucoup sous l'influence des hommes. Cette présence l'intègre au cœur du pouvoir central. Même si son éducation ne s'y prête pas, elle est conviée dans certaines circonstances factuelles à la gestion du pouvoir politique. Souvent, elle cohabite et co-gère le pouvoir.

C'est l'exemple en Espagne d'Isabelle la Catholique au côté de Ferdinand d'Aragon. En d'autres espaces, notamment comme le souligne M. Gaude-Ferragu (2014, p. 106) « Angleterre, royaume de Navarre, royaume de Naples, Hongrie, Pologne, pays scandinaves », cette co-gestion du pouvoir existe. En

outre, l'auteur fait savoir que la femme peut hériter et exercer la plénitude du pouvoir royal.

La percée féminine au cœur du pouvoir royal espagnol et dans d'autres espaces européens n'est pas légion en France. Dans ce royaume, l'apparition de la loi salique en 1316, éloigne de plus en plus la femme des arcanes du pouvoir central ; toutefois, dans cet espace, avant 1316, la figure féminine intervient au cœur du pouvoir royal : les chartes royales les révèlent. Elles présentent selon les propos de Jean Dufour rapportés par M. Gaude-Ferragu (2014, p. 108) : [...] la participation des reines capétiennes aux affaires publiques : elles souscrivent à de multiples actes de leur conjoint ou de leur fils : du milieu du X^e au début du XII^e siècle, quarante chartes, royales ou seigneuriales, portent leurs souscriptions.

Durant cette époque (X^e - fin XII^e siècle), la présence féminine est accentuée au sein de l'appareil politique à partir de la gestion du royaume. Cette présence est observée à l'occasion de grandes cérémonies royales comme les assemblées, le couronnement du dauphin voire lors de la réception de personnalités étrangères à la cour royale. Ce renforcement de la présence féminine au cœur du pouvoir français est révélé par la mention sur des diplômes royaux de l'année de règne de la femme du roi de France Louis VI : Adelaïde de Maurienne. « Au total son nom apparaît quarante-cinq fois dans les chartes royales, témoignant de sa participation aux affaires du royaume » (M. Gaude-Ferragu, 2014, p. 108). Sur ces diplômes royaux, malgré la présence de son nom, celui de son mari la précède. Elle fut la première souveraine à délivrer un nombre important d'actes en son nom, qu'elle scelle d'un grand sceau diplomatique. Il en est de même d'Adèle de Champagne, troisième femme du roi de France Louis VII (1137-1180), qui, à la mort de son époux Louis VII, produit « cent dix actes passés en son propre nom » (M. Gaude-Ferragu, 2014, p. 108).

À partir du règne de Philippe Auguste (1180-1223), cette présence féminine s'amenuise. Cet amenuisement se constate avec la disparition progressive de traces féminines au sein des chartes et des diplômes royaux. Elle est due selon M. Gaude-Ferragu, (2014, p. 109) à « [...] l'influence conjointe d'une consolidation et d'une centralisation du pouvoir royal et du développement de la misogynie cléricale, confortée par la redécouverte des thèses d'Aristote qui stigmatisaient la faiblesse du sexe féminin »

Dans leur intervention, la femme ne détient pas exclusivement la totalité du pouvoir royal. Le départ des rois de France pour la croisade nous donne quelques exemples. Adèle de Champagne, la mère du roi de France Philippe Auguste cogère le pouvoir avec Guillaume, archevêque de Reims, l'oncle du roi lorsqu'il s'est en est allé pour la croisade en Terre sainte. Cette co-gestion du pouvoir est révélée par le chroniqueur des Grandes Chroniques de France en ces termes :

[...], nous [Philippe Auguste] [...] commandons que nostre chiere mère et Guillaumes, arcevesques de Rains, nostre oncles, establissent chascuns IIII mois un jor à Paris et que il oient les clamors et les complaints des homes de nostre roiaume et les face fenir à l'onor de Nostre Seigneur et au profit de la corone de France (*Grandes Chroniques de France*, éd. Jules Viard, tome 6, 1930, p.189)

Et le chroniqueur Rigord (2006, p. 279) traduisant les propos du roi Philippe Auguste, d'ajouter que : « et nous prescrivons de plus que viennent ce jour-là de chacune de nos localités nos baillis qui tiendront des assises, afin d'exposer devant eux les affaires de notre terre ».

Cette prescription royale sous-entendue leur donne une mission d'écoute, de réception et d'enregistrement des plaintes mais aussi, des disfonctionnements dans la mise en pratique de la politique royale. Même si elle ne leur donne pas une bonne marge de manœuvre, car elle demeure restreinte dans la mesure où le pouvoir de décision revient en dernier ressort, en principe au roi.

Cette féminisation du pouvoir est d'actualité le plus souvent en l'absence ou à la mort sans progéniture mâle ou encore à la minorité du roi. Ce vide à la tête du royaume fait surgir la femme dans la sphère politique. L'exemple de Blanche de Castille, épouse du roi de France Louis VIII, est édifiant. Selon Ralph E. Giesey (2007, p. 21) « son autorité [...] devint légendaire dans l'historiographie française ». Non seulement le pouvoir lui est rétrocédé à la mort de son époux Louis VIII, mais elle exerce la réalité du pouvoir au-delà de la majorité de son fils Louis, le futur Louis IX. Cette gestion de la reine est mise en relief par Olivier Martin (1931, p. 86) lorsqu'il affirme que « [...] la reine [...] exerce l'ensemble des pouvoirs régaliens, diplomatiques militaires, financiers et judiciaires ». Dans cette perspective, la reine, selon Ferragu (2014, p. 147-148)

[...] lutte contre les barons révoltés, conduits par le duc de Bretagne, Pierre Mauclerc en 1227 ; elle parvient à détacher Thibaud de Champagne [comte de Champagne (1201-1253)] de la coalition [...] ; elle négocia aussi des traités, tel le traité de Paris en 1229, et prit plusieurs mesures phares comme les ordonnances sur la répression de l'hérésie et le rétablissement de la paix en Languedoc (1229) ou celle concernant les juifs et l'usure (1230).

La reine met ses qualités de diplomate et de négociatrice avérée au service non seulement du pouvoir royal, mais également de tout le royaume dans la mesure où certaines de ses actions permettent d'obtenir la paix. Cette qualité est également constatée chez « Jeanne de Valois, à la fois sœur du roi de France Philippe VI et mère de la reine d'Angleterre Philippa [de Hainaut] (1328-1369) [qui] mena ainsi toute une série de négociations en 1337 et 1340 afin de rétablir la concorde entre les deux royaumes en guerre » (Ferragu, 2014, p. 125).

Cette apparition n'est pas sans conséquence au sein du pouvoir princier. Il perçoit son arrivée au pouvoir comme une menace pour ses prérogatives. Dans cette perspective, le pouvoir princier met tout en œuvre pour l'éloigner du siège royal. C'est dans ce contexte que resurgit en France vers le milieu du XIV^e siècle grâce aux investigations du moine historiographe de Saint Denis « Richard Lescot » (Ralph E. Giesey, 2007, p. 8) la loi salique, une loi faite pour écarter la femme de la succession royale.

Aussi, dans la cellule familiale la femme exerce-t-elle toujours le pouvoir par défaut. En l'absence de son époux la femme est propulsée au-devant de la scène. C'est l'exemple d'époux qui partent pour la croisade ou qui exercent une activité économique nécessitant une absence prolongée : l'exemple d'époux marchands. À ce propos, D. Lett (2013, p.140), soutient que « l'éloignement répété d'un mari chevalier, marchand ou parti en croisades, octroie aux épouses un pouvoir accru sur l'ensemble des propriétés régies par le couple ».

Cette situation transforme les femmes en de véritables gestionnaires de seigneuries familiales. Ce sont elles qui prennent soin de la seigneurie domaniale en l'absence de leurs époux. Du second rôle qu'elles détiennent auparavant, elles se retrouvent au premier rang dans la gestion de l'appareil politique du royaume. Elles deviennent des actrices directes de la construction et de la gestion du patrimoine familial ou royal.

Aussi, la femme intervient-elle dans la vie politique des royaumes en Occident pour décrier l'atmosphère politique assez délétère. Par exemple, l'intervention d'Isabeau de Bavière dans la guerre entre deux rivaux princiers : Armagnacs et Bourguignons. Elle est à l'origine de diplomatie souterraine entre les deux belligérants dans le but de régler leur différend. Ce rôle pacificateur est mis en exergue, en 1402 par le roi de France Charles VI :

« le roy [Charles VI] venu en santé [...], la royne [Isabeau de Bavière] eust l'auctorité et gouvernement de ses enffans et du royaume, et de tous débats qui entre les princes pourroient naistre congneust, et, appelez ceulx du conseil, les peust meetre en bon accord. Si entra pour ceste envie la royne ou gouvernement, qui plus ot de confiance ou duc d'Orléans, son frère, que ou duc de Bourgogne » (*La Geste des Nobles François*, 1859, p. 109).

Abordant la question du rôle de la femme en politique, Françoise Autrand, soutient que la femme détient une grande part de responsabilité dans la gestion des affaires aussi bien familiales que commerciales et politiques. Elle le souligne en ces termes :

« dans la société des années 1400, les femmes gèrent les biens familiaux, dirigent des affaires commerciales de leur propre initiative ou remplacent un époux absent appelé au service d'un Prince. Même si l'autorité du mari reste prégnante, Christine de Pizan souhaite rappeler aux femmes, dont l'esprit reste encore prisonnier d'un discours les cantonnant à l'enfantement, l'importance de leur rôle actif dans la société » (F. Autrand 2009, p. 411).

En somme, la figure féminine a été par moments au cœur du pouvoir de décision au sein des royaumes en Occident. Qu'en est-il de son rôle dans les pratiques guerrières ?

Nonobstant cette conception populaire, en Occident au Moyen Âge, des femmes se sont illustrées par moments dans des pratiques guerrières. En témoignent les exemples des croisades et de la guerre de cent ans où leurs actions sont citées dans les récits des chroniqueurs.

À propos des croisades, des figures féminines ont fait montre de faits de guerre. Régine Pernoud (1990, p.26) fait savoir que

« nombre de femmes y participent (...) certaines n'hésitent pas à revêtir la cotte de mailles et à coiffer le casque et à manier l'épée comme les épouses des Normands de Sicile ou la margravine, Ida d'Autriche, qui prendra en 1101 les armes elle-même et partira pour la Palestine, en même temps que le duc Wolfe de Bavière ».

Cette présence féminine est attestée également par des chroniqueurs de l'évènement et débute dès la première croisade. Des chevaliers croisés se déplacent en compagnie de leurs épouses. Ce fut l'exemple en France avec le roi Louis VII qui s'adjoint sa femme Aliénor d'Aquitaine, lors de sa croisade ; le roi de France Philippe III le Hardi se fit accompagner de son épouse durant la croisade contre l'Aragon. L'exemple du roi fait tache d'huile autour de lui. Dans cette perspective, de nombreux barons lui emboitent le pas au cours de cette expédition. G. Bordonove (2013, p. 35) nous le signifie quand il note qu' : « il [Philippe le Hardi] se mit en route avec la reine Marie de Brabant et la chevalerie de l'île de France. Les grands seigneurs emmenaient leurs épouses à l'exemple du roi.[...] La reine, sa suite , les dames de la cour établirent leurs quartiers à Carcassonne».

Aliénor ou Eléonore, la femme du roi Louis VII, est la première personnalité féminine de la cour royale à prendre la croix juste après son époux. Cette action est mise en exergue par le chroniqueur des Grandes Chroniques de France. Il le traduit par : « lors se croisa li rois Loois toz premiers, et après li la roine Alienors sa fame » (Grandes chroniques de France, 1930, p.6). Sa femme Aliénor ne se contente pas seulement de la cérémonie de prise de la croix avec son époux. Elle s'implique activement pour la réalisation de son vœu. Son implication la conduit à poser des actions aussi bien au sein du royaume qu'en dehors de cet espace. Ses actions ont pour objectif principal de rechercher des alliées surtout des adeptes du genre féminin favorables à l'idéologie de la croisade. Elles portent leurs fruits puisqu'Aliénor parvient à convaincre de nombreuses femmes au sein de la cour royale à entreprendre ce voyage avec elle. Cette information est donnée par Régine Pernoud (1990, p. 96) lorsqu'elle affirme que : « elle [Aliénor] prend la croix et avec elle nombre d'autres dames s'y [sont] décidées ». En outre, Aliénor se montre généreuse à l'endroit d'établissements religieux. Elle leur fait

des dons. Cette idée est exprimée quand Pernoud (1990, p. 97) affirme que : « on la voit aussi faire des dons importants, comme il est d'usage en de pareils départs, aux abbayes de son domaine, à Montierneuf, à Saint- Maixent et surtout à Fontevraud ». Par son action, Aliénor met en exergue un pan de sa culture religieuse à travers l'une des vertus théologiques : la charité.

D'autres femmes sont connues durant la guerre de Cent Ans principalement lors de l'épisode d'Orléans. À cet épisode apparut une dame de condition sociale modeste qui se dit envoyée par les anges du ciel dans le but de délivrer le royaume de France du siège des Anglais. Elle se nomme Jeanne d'Arc (1412-1431). Selon C. Beaune (2008, p.187) « Jeanne était solide et elle maniait les chevaux avec aisance ». Deux textes contemporains révèlent ses qualités : l'art de la chevalerie de Christine de Pisan et le Jouvencel de Jean de Bueil. Ces textes reconnaissent trois valeurs de Jeanne : « le courage, la loyauté et la recherche de l'honneur » (C. Beaune 2008, p.187-188). Elle s'implique activement dans la recherche de solutions contre les envahisseurs Anglais. Avec la complicité du roi régnant, Charles VII (1422-1461), Jeanne d'Arc est incorporée ou associée à l'armée française. Cette formation militaire est dirigée par des hommes, mais sous une forte influence de Jeanne d'Arc, une femme intrépide. Selon Hermann Korner, « [...] son intrépidité était contagieuse. À Orléans, elle se tint au premier rang [...] (Colette Beaune, 2008, p.188.). Sa bravoure permet au roi de France, Charles VII de sauver sa face devant l'armée anglaise.

Après avoir expliqué le rôle des femmes dans les pratiques de gestion du pouvoir politique et leur participation aux épisodes militaires, que peut-on retenir de leur rôle en matière religieuse ?

2.2. La femme dans les fonctions religieuses

Au Moyen Âge, le christianisme imprègne fortement l'éducation des femmes du XIe au XVe siècle. Cette imprégnation débute dans sa plus tendre enfance avec l'orientation éducationnelle choisie par ses parents. Elle est fondée sur les préceptes du christianisme. Ce qui contribue à faire germer en elle des pratiques dévotes dont l'expression participe à l'éclosion de l'idéologie religieuse féminine Occident au Moyen Âge. Cette perception de la femme émane du fait qu'elle détient un rôle déterminant dans l'éducation au sens large du terme. En effet, c'est la femme qui donne les premiers mots de prières à sa progéniture. Sur

ce point, l'historienne et philosophe française M. Laigle (1912, p.124-125), dans son traité d'éducation sur la femme et son savoir-vivre, révèle que c'est la femme dans son rôle de « [...] mère qui placera les premières prières sur les lèvres de son enfant : le pater, l'Ave Maria, le Credo [...] ». Cette fonction de mère éducatrice est soutenue également par Jeanne d'Arc lorsqu'elle affirme que (G. et A. Duby, 1995, p. 26-27) « sa mère lui apprend, le Pater Noster, Ave Maria et le Credo ; et que personne d'autre que sa dite mère ne lui apprend sa croyance ». C'est dire que la mère constitue le pilier central de son éducation religieuse. Cette transmission de savoir contribue à la formation et à la consolidation de la vie religieuse de sa progéniture. C'est l'exemple des oblates qui ont animé la vie des édifices religieux notamment les monastères, les couvents etc....

L'amour de Dieu constitue l'un des socles de l'éducation de base singulièrement celle des femmes. À cet effet, « la femme doit être perpétuellement [...] disponible pour les choses de la religion » (C. Beaune, 1999, p. 341). Elle doit être encline à recevoir des enseignements sur la connaissance de la religion afin de fortifier non seulement sa foi, mais également sa relation avec Dieu. Ce renforcement de sa foi passe par la possession de livres de prières notamment les livres d'heures. « Beaucoup de femmes ont donc un ou plusieurs livres d'heures. Il est offert par la famille vers 7 ans, ou par le fiancé en cadeau de mariage » (C. Beaune, p. 343).

On retrouve la plupart de ces livres dans les bibliothèques féminines. C'est pourquoi Colette Beaune (1999, p. 342) soutient que « 85% des bibliothèques féminines n'ont qu'un livre et c'est le livre des heures. De 20 à 40% de ces livres sont des livres de dévotion, psautiers, livres d'heures, littérature ascétique ou vie des saints ». En fréquentant régulièrement ces bibliothèques, la femme renforce et entretient sa connaissance des choses de la religion. Toutefois, il est bon de souligner que les livres d'heures ne sont pas à la portée de toutes femmes. Ils sont réservés à une catégorie sélecte de femmes : femmes d'État ou d'honneur. La reine Jeanne d'Évreux reçoit en 1325 un livre d'heures des mains de son époux, le roi de France Charles IV le Bel (1322-1328). Les autres femmes notamment les bourgeoises et les moins aisées se contentent d'approfondir leur connaissance des choses de la religion à travers la lecture des « [...] psautiers en français sur papier » (Colette Beaune, 1999, p. 342)

Même si les hommes sont le plus souvent à la tête des institutions religieuses chrétiennes, il n'en demeure pas moins que c'est la femme qui est plus

encline et active dans les pratiques religieuses notamment les dévotions chrétiennes. Qui évoque les dévotions chrétiennes parle d'une disposition d'esprit à s'abandonner totalement à l'invocation de la divinité dont on désire bénéficier des faveurs. Cette forte propension de la figure féminine au sein de la religion chrétienne dépend du rôle que les autorités politiques masculines lui assignent au sein de la société en Occident. Pour eux, la femme a pour fonction essentielle d'apprendre les « bonnes manières ». Qu'est-ce à dire ? La femme doit devenir (D. Lett, 2013, p. 82) « une bonne chrétienne, une bonne épouse et une bonne mère ». Telles sont les qualités que doit développer la femme au sein de la société en Occident au Moyen Âge. De tels propos découlent un mot essentiel qui est l'une des caractéristiques majeures de la femme : amour. Ce mot doit être au cœur des différentes activités entreprises par la femme : Amour de Dieu, amour de son époux et amour de sa progéniture.

Cet amour maternel donne à la femme d'être une figure de proue des pratiques dévotionnelles notamment les prières, les pèlerinages, les cultes à la Vierge et aux saints etc...

Par moments, ces vertus ne sont pas toujours décelées en elle.

Contrairement à sa culture politique, la culture religieuse de la femme découle de différents apprentissages reçus auprès des pédagogues. Vincent de Beauvais soutient qu'on doit permettre aux femmes de connaître (D. Lett, 2013, p. 81) « [...] les lettres, afin qu'appliquées à cette honnête occupation, elles évitent les mauvaises pensées et repoussent les voluptés de la chair et la vanité ». La femme doit détenir les "armes religieuses" nécessaires pour mieux être cultivée afin de transmettre son savoir-faire et son savoir-être à sa progéniture. Dans cette éducation religieuse, la femme se distingue de l'homme.

La femme est plus active en religion. On la rencontre dans le ministère prophétique. Elle en a « le don selon Christine de Pisan » (Duparc, 1983, p.145). Cette maxime de Christine de Pisan est corroborée par C. Beaune (2008, p.90) qui révèle que « tous les grands corpus de prophétie de la fin de Moyen Âge sont l'œuvre de femmes ». Leur contenu influence plus tard l'attitude des détenteurs du pouvoir politique notamment les rois de France. Restée longtemps marginale en France, la prophétie se développe à partir des règnes de Philippe III (1270-1285) et de Philippe IV le Bel (1285-1314). C'est à partir de leur règne que « [...] les rois de France se mirent à consulter, par ambassade interposée, ou directement, des visionnaires qui sont des béguines du Nord et de l'Est de la

France douées du don de prophétie » (C. Beaune, 2008, p.91). En effet, Philippe le Bel dans sa guerre contre les Flamands entre 1302 et 1304 fait recours à la consultation d'une prophétesse béguine nommée « Pauvreté », provenant de Metz, qui lui prodigua des conseils.

La femme dans les pratiques religieuses est victime de stigmatisation. Au XIIe siècle, au sein de l'église, dans leur mise en place pour écouter la parole de Dieu, la femme est séparée des hommes. Elle doit également être voilée. Selon Honorius Augustodunensis (vers 1080-vers 1157) repris par L'Hermine-Leclercq (1997, p.166) : « en vertu des préceptes des bienheureux Pierre et Paul, dans les églises, que les femmes soient voilées ». Plus loin, ce même auteur affirme que :

« dans l'église les hommes se tiennent dans la partie sud, signifiant par-là que plus forts dans la foi, ils doivent être distingués, réchauffés qu'ils sont par le feu de l'Esprit-Saint et doivent supporter la chaleur des tentations du monde. Au contraire les femmes se tiennent au nord, parce que les êtres plus fragiles doivent se placer après ». (L'Hermine-Leclercq, 1997, p.166)

À l'intérieur de l'église, la misogynie est aussi prononcée. Selon C. Beaune (1999, p. 345-346)

« Alors qu'il y a plusieurs demeures dans la maison du Père pour les religieux, il n'y en a qu'une pour les femmes : la vie contemplative avec clôture et les trois vœux perpétuels de pauvreté, chasteté et obéissance prêtés vers 18 ans par celles qui ont la vocation ou qui n'ont pas eu d'autre choix ».

Ces disparités desservent son image au sein de la communauté chrétienne. La femme travaille également à la construction d'édifices religieux. Les hommes ne sont pas les seuls à avoir entrepris la création d'édifices religieux chrétiens. La femme s'y signale. C'est l'exemple de la religieuse bénédictine Hildegarde de Bingen, recluse à 8 ans et nonne à 15 ans. Elle est à l'origine de la création du monastère de Rupertsberg. En effet,

« en 1150, elle fonda le monastère de Rupertsberg, près de Bingen, où elle s'installa. Devenue un personnage en vue dans la chrétienté, elle correspondit avec papes, empereurs et évêques, dont elle n'hésitait pas à critiquer la conduite, éclaira de ses conseils de nombreux religieux ou de laïcs. Malgré une santé précaire, elle

entreprit des tournées de prédication et lutte contre les débuts du catharisme en Germanie. (Laurence Moulinier, 2010, p. 264)

L'historien J. Le Goff, (1996, p.317) signale aussi la fondation en 1259 du « couvent des Clarisses de Longchamp [...] » par la princesse Isabelle (1242-1271), fille du roi de France, Louis IX. Cette construction de couvent ne fait pas d'elle une religieuse. J. Le Goff (1996, p.837) nous le signifie par :

Elle s'y retire en 1263, mais sans prendre l'habit religieux. Elle appartenait à ce groupe de femmes pieuses, si caractéristique de la dévotion féminine du XIII^e siècle, souvent dans l'ombre des ordres Mendiants, qui restent laïques, mais mènent une vie proche de celle des religieuses, dans le siècle et hors en même temps.

L'entrée en religion de la femme dépend plus des parents que de sa volonté. J. Verdon (2015, p. 232) nous le fait savoir lorsqu'il soutient que « trop souvent ce sont les parents qui décident de la « vocation » de leurs filles ». Ce qui est contraire au sens étymologique de l'idée de vocation. Du latin « vocare » c'est-à-dire appeler, la vocation désigne en matière religieuse, un appel de Dieu à s'engager pour une vie religieuse. C'est également un mouvement intérieur par lequel on se sent appelé par Dieu. C'est donc un appel divin que seul le concerné est capable de s'en apercevoir. Il est personnel et privé, mais qui par moment s'extériorise par la prononciation de vœux perpétuels ou solennels. Est-ce à dire que ces filles ne sont pas suffisamment conscientes ou matures pour décider d'elles-mêmes ? Cette contrainte parentale n'est-elle pas à l'origine de certaines déviations constatées chez les religieuses ?

Toutefois, n'entre pas au couvent qui veut, mais qui peut. L'admission dans les couvents est sélective. Elle est source de discriminations. Seules les filles issues de famille de sang royal ou de bonne famille peuvent y accéder. J. Verdon, (2015, p. 233) révèle que : « les couvents sont réservés aux jeunes filles de bonne famille et, en principe n'acceptent pas de paysanne. À Messines même, en Flandre, la charte de fondation indique que seules sont admises des jeunes filles de sang royal ou princier ». Cette sélection obéit à la pérennisation du fossé entre la femme de condition aisée (aristocrates) et celle de condition "servile". C'est une sorte de reproduction de la société médiévale dans ses caractéristiques globales.

À côté de celles qui ont la chance d'entrer au couvent, existent des

chanoinesses et des recluses. Les chanoinesses séculières selon J. Verdon, (2015, p.233) « sont à mi-chemin entre le monastère et le monde. Elles sont caractéristiques de l'Empire germanique ». Quant aux recluses, « elles vivent seules dans une cellule qu'elles n'ont pas le droit de quitter, mais qui ne les empêche pas d'avoir des relations avec le monde. Cette cellule est la plupart du temps contiguë à une église » (J. Verdon, 2015, p.233). Elles sont donc à cheval entre le monde des laïques et celui des religieuses ; leur position leur permet de mieux s'imprégner des réalités de vie des hommes et des femmes en dehors de la vie religieuse.

Le travail de la femme n'est pas facilité par certaines prescriptions de l'Église. En effet, l'Église a adopté une pratique exclusionniste à l'égard de la femme. Son exclusion est entretenue et accentuée par la Réforme Grégorienne. Cette réforme consolide selon D. Lett (2013, p. 95) « [...] l'impossibilité des femmes d'appartenir au clergé séculier et donc d'être prêtre, curé, évêque, archevêque, cardinal ou pape ». Elle les extirpe de la sphère du clergé séculier. En outre, vers le milieu du XIIe siècle, le décrétiste Gratien dont les propos sont repris par D. Lett (2013, p. 96), « [...] multiplie les interdictions faites aux femmes de prêcher, de conférer le baptême et d'entrer en contact avec les objets sacrés ». C'est dire ces métiers sont fermés à la femme. C'est ce qui constitue un handicap pour la femme dans la mesure où sa sphère de travail est limitée et circonscrite. Cette conception de l'Église fait que la femme au cours de ces périodes ne détient pas un statut assez reluisant au sein de la société médiévale en Occident.

Ainsi exclue, la femme trouve sa place dans l'Église à travers les pratiques dévotionnelles au nombre desquelles figurent les pèlerinages, le culte des saints, le culte à la Vierge, les confréries etc [...]N'ayant pas droit au sacrement de l'Ordre, la femme s'illustre dans l'Église à travers ces pratiques religieuses. Cette exclusion la contraint à ne pas prêcher publiquement. Comme le soutient Colette Beaune (2008, p.90)

[...] il fallut restreindre leur parole au privé (une abbesse pouvait prêcher à ses nonnes, une mère pouvait et devait prêcher à ses enfants la bonne parole), ou passer par l'intermédiaire prophétique. À condition de parler sous le contrôle de son confesseur, une femme pouvait dans cet étroit canal, prendre la parole.

À cette époque, la prise de parole en public de la femme ne peut se faire que

sous certaines conditions qui témoignent de son statut d'éternelle "mineure". Elles sont le corollaire de son éducation reçue dès sa tendre enfance. Cette éducation met beaucoup l'accent sur les vertus de la femme notamment la tendresse, la douceur, l'amour du prochain.

Conclusion

L'étude des activités féminines en Occident au Moyen Âge révèle un panorama complexe de rôles, de contraintes et de contributions. Les femmes de cette époque étaient principalement cantonnées à des sphères traditionnelles telles que la famille, la religion et le travail domestique. Elles assumaient des responsabilités vitales en tant qu'épouses, mères et gardiennes des foyers, jouant un rôle fondamental dans la stabilité sociale et économique.

Pourtant, en dépit de ces rôles prédominants, les femmes du Moyen Âge ont également trouvé des moyens de transcender les limites imposées par la société. Certaines ont embrassé la vie religieuse en tant que moniales, dirigeant des couvents et façonnant la spiritualité de leur temps. D'autres ont saisi des opportunités dans l'artisanat, l'agriculture et le commerce, contribuant ainsi à la vie économique de leurs communautés.

Néanmoins, les activités féminines étaient encadrées par des normes sociales strictes et des lois discriminatoires. Les femmes qui défiaient ces contraintes étaient souvent des exceptions notables, illustrant leur détermination à redéfinir leur rôle et leur statut. Les limites imposées aux femmes médiévales ont laissé des empreintes durables dans l'histoire, mais elles ont également montré leur résilience et leur ingéniosité dans leur lutte pour l'autonomie.

Au fil du temps, les activités féminines du Moyen Âge ont contribué à jeter les bases d'une évolution ultérieure des droits des femmes et de leur statut dans la société occidentale. L'héritage de ces femmes, qu'elles aient été des religieuses dévouées, des artisanes habiles ou des figures emblématiques de résistance, continue d'inspirer les discussions sur l'égalité des sexes et le rôle des femmes dans la société moderne. L'étude de leurs activités nous rappelle que, même dans des contextes historiquement contraignants, les femmes ont toujours trouvé des moyens de laisser leur empreinte et de contribuer de manière significative à l'évolution de la civilisation.

Sources et références bibliographiques

Source

Grandes Chronique de France édition de Jules Viard, 1920-1930

RIGORD, 2006, *Histoire de Philippe Auguste*, Paris, CNRS, 493p.

Références bibliographiques

AUTRAND Françoise, 2009, *Christine de Pizan : une femme en politique*, Paris, Fayard.

BEAUNE Colette, 1999, *Éducation et cultures du début du XII^e au milieu du XV^e siècle*, Paris, SEDES, 366p.

BEAUNE Colette, 2008, *Jeanne d'Arc*, Paris, Perrin.

BOISSONNADE Prosper, 1921, *Le Travail dans l'Europe chrétienne au Moyen Âge (Ve-XIV^e s.)*, bibliothèque de l'école des chartes, vol 83.

BORDONOVE Georges, 2013, *Philippe le Bel : Roi de fer*, Paris, Pygmalion.

BOURIN Monique et DURAND Robert, 2000, *Vivre au village au Moyen âge*, Rennes.

FOSSIER Robert, 2011, *Ces gens du Moyen Âge*, Paris, Fayard.

GAUDE-FERRAGU Murielle, (2014), *La Reine au Moyen Âge. Le pouvoir au féminin, XIV^e-XV^e siècle*, Paris Tallandier.

LAURIOUX Bruno, 2013, *Manger au Moyen Âge*, Paris, Pluriel.

LE GOFF Jacques, 1996, *Saint Louis*, Paris, Gallimard.

LETT Didier, 2013, *Hommes et femmes au moyen Âge XII^e-XV^e siècle*, Paris, A. Colin.

PERNOUD Régine, 1990, *La femme au temps des croisades*, Stock.

VERDON Jean, 2015, *La vie quotidienne au Moyen Âge*, Paris, Perrin.

**LE MYSTICISME ISLAMIQUE AU SOUDAN
OCCIDENTAL MEDIEVAL : ENTRE LEGITIMATION
POLITIQUE ET REVOLUTION RELIGIEUSE
(XIV^{ème} — XVI^{ème} SIECLE)**

**ISLAMIC MYSTICISM IN MEDIEVAL WESTERN
SUDAN: BETWEEN POLITICAL LEGITIMATION AND
RELIGIOUS REVOLUTION (14th — 16th CENTURY)**

BENE BI Djézié Guénolé Charlot
Université Félix Houphouët-Boigny
Département d'Histoire
Email : charlben2ebi@gmail.com

NOGBOU M'domou Eric
Université Félix Houphouët-Boigny Cocody
Département d'Histoire
Email : uzielnogbou2010@gmail.com

Résumé

Cet article analyse l'essor du mysticisme islamique au Soudan occidental aux XIV^{ème} et XVI^{ème} siècles. Il s'agit dans cette étude d'explorer pourquoi et comment le mysticisme islamique a triomphé dans un contexte du renouveau du malékisme au Maghreb et au Soudan occidental. L'utilisation des sources arabo-musulmanes et soudanaises éclaire le contexte historique et socio-politique des processus de revalorisation de la mystique musulmane. L'analyse de ces matériaux a montré comment cette renaissance islamique a été une force majeure qui a façonné la légitimation des souverains du Mali et du Songhay aux XIV^{ème} et XV^{ème} siècles. L'essor du Malékisme et le triomphe du Soufisme au XVI^{ème} siècle a contribué, en outre, dans une large mesure à l'institutionnalisation des premières grandes figures mystiques dans les villes de Tombouctou et de Djenné.

Mots-clés : Mysticisme islamique – Soudan occidental – Légitimation politique – Révolution religieuse – *Ulema*.

Abstract

This article analyzes the rise of Islamic mysticism in Western Sudan in the 14th and 16th centuries. This study explores why and how Islamic mysticism triumphed in the context of the revival of Malikism in the Maghreb and Western Sudan. The use of Arab-Muslim and Sudanese sources sheds light on the historical and socio-political context of the processes of revalorization of Muslim mysticism. The analysis of these materials has shown how this Islamic renaissance was a major force that shaped the legitimization of the rulers of Mali and Songhay in the 14th and 15th centuries. The rise of Malekism and the triumph of Sufism in the 16th century also contributed to a large extent to the institutionalization of the first great mystical figures in the cities of Timbuktu and Djenné.

Keywords: Islamic mysticism – Western Sudan – political legitimation – religious revolution – Ulema.

Introduction

Longtemps méprisés, parce qu'incroyants, et achetés comme esclaves tant par les Arabes que par les Européens, les populations soudanaises sont demeurées, en entrant dans l'Islam, l'objet de la condescendance des Arabes, qui les ont tout simplement invitées à se considérer comme des musulmans de seconde zone. Cependant, le mysticisme religieux avec ses activités centrées sur les saints locaux a apporté une fin de non-recevoir à cette invite. Ce renouveau islamique fournit, dès lors, aux États soudanais leur propre leadership religieux. On sait l'importance passée et présente des ordres mystiques en Afrique de l'Ouest, surtout au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle, qui a vu la prolifération débridée de nouveaux ordres au nom d'une exigence de purification. La mystique islamique apparaît comme un aspect de la sagesse éternelle, universelle, qui s'est incarnée dans le corps de la religion musulmane. Elle se définit comme la dimension intérieure, spirituelle de l'Islam, (de l'Islam sunnite pour l'essentiel). C'est le stéréotype d'un Islam pluriel, ouvert et pacifique opposé à celui du purisme potentiellement violent de l'Islam politique. (E.

Geoffroy, 2018, p. 78-84).

Toutefois, bon nombre d'études consacrées à l'Islam en Afrique de l'Ouest (J. Schmitz et *al*, 2022 ; N. Tall, 2010 ; A. Piga, 2006) présentent le plus souvent le mysticisme religieux comme une force de résistance aux prétentions coloniales européennes. L'historiographie et la propagande coloniale ont déformé la signification politique du djihad du XIX^e siècle en Afrique occidentale. Elles ont fait de leurs leaders des précurseurs des nationalistes du siècle suivant. Dans tout cela il y'a une volonté manifeste de manipuler l'histoire. En effet, les préoccupations premières de ces saints-guerriers n'étaient pas de lutter contre la pénétration coloniale, mais plutôt d'enjoindre, au besoin par la force, à leurs opposants locaux d'observer l'Islam purifié qu'ils prêchaient, en même temps qu'ils cherchaient à étendre leur contrôle économique, politique et religieux.

Afin de comprendre cette tendance au mysticisme islamique en Afrique de l'Ouest, il faut remonter à sa genèse. Les premiers contacts avec l'Islam inaugurent un long processus de conversion à une foi universelle. Cet Islam soudanais est avant tout un Islam des élites politiques et économiques étroitement à une petite élite religieuse. Il permit aux États soudanais d'écarter de leur horizon toute reconnaissance de l'hégémonie arabe. La mystique islamique autorisait dès lors les États soudanais à avoir leurs propres saints. Ces saints n'essayaient pas de dénier aux Arabes leur place particulière dans le monde musulman, mais ils servaient à protéger leurs disciples de ce qui aurait été perçu par eux comme une domination arabe.

Cet article rappelle les évolutions et les caractéristiques de la mystique islamique au Soudan occidental entre le XIV^e et le XVI^e siècle. Son objectif est de mettre en lumière les enjeux liés à la pratique du mysticisme religieux au Soudan occidental en dehors du champ strictement religieux. L'étude se propose donc d'explorer pourquoi et comment le mysticisme islamique a triomphé dans un contexte du renouveau de l'Islam malékite au Maghreb et au Soudan occidental.

Comment se manifestent donc ces nouvelles tendances religieuses et comment celles-ci entraînent-elles des transformations socio-culturelles et politiques au sein des élites religieuses et politiques ? Qui sont les acteurs qui

s'emploient à promouvoir le mysticisme religieux au Soudan occidental ?

En s'appuyant sur des sources narratives musulmanes, cet article s'emploie par ailleurs à déterminer si l'essor de la mystique musulmane a valeur d'efficacité concernant l'expansion de l'Islam au Soudan occidental ou ne représente au contraire qu'un discours politique à l'intention du monde arabo-musulman. Dans une perspective comparatiste, l'objectif est de réunir des matériaux qui non seulement éclairent le contexte historique et socio-politique des processus de revalorisation de la mystique musulmane, mais aussi de mettre en lumière des acteurs, qui n'appartenaient pas forcément au champ religieux.

Le tiraillement que l'on observe au sein de l'Islam soudanais entre, d'un côté, la volonté d'ancrer les formes locales de l'Islam pour les utiliser en tant que patrimoine local et, de l'autre, celle d'universaliser les idéologies musulmanes est également une des grandes questions qui sont au cœur de cet article.

L'étude s'articule autour de deux axes majeurs. Dans une première approche, il est question d'analyser la mystique religieuse comme un outil de légitimation du pouvoir dans la sphère politique au sein des empires du Mali et du Songhay. Dans une seconde approche, nous évoquerons la mystique religieuse dans la révolution culturelle au Soudan occidental au XVI^e siècle.

I. La mystique musulmane, outil de légitimation du pouvoir politique

L'utilisation du mysticisme dans la légitimation du pouvoir s'inscrit dans la longue durée. Elle apparaît dans le sultanat du Mali au XIV^e siècle. Mais c'est au XVI^e, sous le règne de l'Askya El-Hadj Mohammed que la mystique musulmane connaît sa plus grande expansion.

1.1. Le mysticisme islamique du sultan Kankou Moussa

Le XIV^e siècle voit apparaître donc un nouveau champ de légitimation politique : celui du mysticisme et du charisme personnel. La domination charismatique vient concurrencer la domination traditionnelle fondée sur des généalogies prestigieuses. Le terrain n'est plus celui du droit politique, mais du charisme et de la proximité avec Dieu dans le cadre de la montée de l'Orthodoxie dans tout l'Islam occidental.

L'utilisation du vocabulaire mystique pour évoquer la figure du pouvoir

est tout à faire remarquable pour le sultan¹ Kankou Moussa. Les chroniqueurs arabes relatent des faits qui montrent que la légitimité de ce sultan puise dans un registre nouveau :

Que Dieu rende victorieuse son Altesse, le sultan, le glorieux, le grand, le docte, le juste, le combattant de la foi, l'assisté (de Dieu), l'incomparable, la puissance de l'Islam, l'honneur des rois de la terre, le victorieux dans les conquêtes et au djihad, le chef des armées almohades, la splendeur des rois et des sultans, l'épée des califes, l'éclat des imams, le bras du Prince des croyants. (Al-Umari, 1975, p. 286).

Ces louanges à l'endroit de Kankou Moussa posent la question des *karamat*, les "miracles" ou "merveilles" produits par les *awliya* (saints), accordés par Dieu comme témoignage de leur *baraka* (bénédiction). (L. Gardet, p. 615-616). Les *karamat* sont un élément central de la légitimité des saints, dont le pouvoir charismatique repose sur la proximité avec Dieu et la *baraka* qu'ils transmettent à leurs fidèles. Il est donc probable que Kankou Moussa se soit appuyé sur son charisme et sur son aura mystique pour asseoir sa légitimité.

Dans un contexte religieux marqué par l'essor des confréries religieuses, il est possible que les pouvoirs politiques aient cherché à s'adapter à un nouvel ordre religieux islamique. L'apparition de *marham* attribués à des *awliya* laisse à penser que le pouvoir politique s'est adapté à cette évolution. (H. Bobboyi, 1993, p. 175-204). La légitimité de Kankou Moussa est alors fondée sur l'essor du mysticisme islamique dans la *Umma* occidentale. Le rite malékite² pratiqué dans l'Islam occidental paraît plus intransigeant dans la mesure où l'interprétation

¹ On peut distinguer trois acceptions de ce mot. D'abord, dans le Coran Sourate XV, verset 42, il désigne le pouvoir, l'autorité : « Tu ne disposes d'aucun pouvoir sur mes serviteurs. » Ensuite, le détenteur d'un pouvoir, d'une autorité, acception attestée dès le premier siècle de l'ère musulmane. Enfin, une fonction, c'est un surnom honorifique décerné par le Calife à partir du XI^e siècle. Avec l'arrivée des Seldjoukides en 1055, le sultan devient le titre le plus élevé porté par un chef musulman remplaçant le titre *damir al-Umara* porté par les Buyides. Ce titre conféré par le calife implique une véritable délégation du pouvoir.

² Le Malékisme est l'une des principales écoles (*madhab-s*) du droit musulman (*fiqh*) sunnite. Cette école a été fondée par le juriste médinois Malik ibn Anas en 795. Elle accorde une large place au Coran, à la Sunna, à la coutume, mais peu de place en revanche à la raison, ce qui conduit à une interprétation littérale des sources. Elle diffère essentiellement des trois autres écoles par les sources qu'elle utilise pour déterminer la jurisprudence. Si les quatre écoles utilisent le Coran, la sunna, ainsi que *lijma* (le consensus des experts) et les analogies (*qiyas*), le malékisme utilise également les pratiques des habitants de Médine (*Amal abl al-medina*) comme sources de la jurisprudence.

intellectuelle en est totalement extirpée³. C'est dans ce contexte de renouveau spirituel marqué par le triomphe de l'idéologie sunnite que le Mali atteint son apogée au XIV^e siècle. (P.C.A. N'cho, 2021, p. 119).

La dialectique du pouvoir autour du mysticisme se fait à la fois dans le contexte d'un mouvement de fond de l'évolution des pratiques de l'Islam dans le Soudan occidental, mais également dans le cadre d'une concurrence des pouvoirs dynastiques dans l'Islam occidental. Mansa Moussa n'est pas qu'un homme politique entreprenant. Il est décrit comme un malékite intransigeant :

Quand il arriva en présence du sultan nous lui dîmes : « baise le sol ». Alors il s'arrêta et refusant ouvertement il dit : « Comment cela se pourrait-il ? (...) Alors le sultan Musa s'écria : « Je me prosterne devant Dieu qui m'a créé et donné la vie ! Puis il se prosterna et se présenta au sultan, qui se leva un instant pour l'accueillir et le faire asseoir à son côté ». (Al-Umari, 1975, p. 276).

Fervent musulman, il compose et fait composer sur les règles de conduite à son égard un mémoire qu'il présente à al-Nasir, sultan d'Égypte. Fidèle observateur de la Loi coranique, il n'hésite pas à renoncer au privilège royal du concubinage, que lui permet la tradition, mais que condamne la Loi islamique :

Une coutume de ce royaume veut que celui d'entre eux qui a une jolie fille l'offre au sultan comme concubine. Celui-ci en devient le maître, mais sans mariage, comme on devient maître d'une captive de guerre, et cela (est fait) en dépit de leur profession d'Islam et de leur appartenance à la doctrine malikite (...) Il était ainsi, bien que le sultan Musa fût un homme pieux et fidèle observateur de la prière, de la récitation du Coran et du *dhikr*. Je lui dis donc : un tel comportement est illicite. Il n'est permis à un musulman ni par la Loi ni par son interprétation. Il me répondit : pas même au roi — pas même aux rois, lui répliquai-je. Interroge les savants. Il dit alors : par Dieu, je ne le savais pas ; alors je renonce à cela ; je m'en détourne complètement. (Al-Umari, 1975, p. 273-274).

Pour la communauté musulmane, le souverain doit exercer ses fonctions que dans les limites de la rectitude et de la justice et à l'abri de tout excès et de toute arrogance. Il doit, sans faiblesse ni nonchalance, être à la hauteur de ses

³ L'étude du Coran et des hadiths impliquant un apport nouveau par l'effort intellectuel est délaissée au profit des traités d'applications juridiques, les "*furū*", principaux manuels constituant la pratique du droit. Cette importance accordée aux "*furū*" dans le rite malékite témoigne de la place prépondérante accordée aux *Fuqaha* et aux *Ulema*.

fonctions, sinon il perd toute crédibilité et n'est plus digne de la tâche qui lui est confiée. Qualités que remplit Mansa Moussa pour que lui soit attribué le titre suprême de sultan au XIV^e siècle :

Ce Malli-koï était un roi vertueux, pieux et dévot. Son pouvoir s'étendait depuis les frontières extrêmes du Malli jusqu'au Sibiridougou, et toutes les populations qui habitaient ce territoire reconnaissaient son autorité, celles du Songhaï comme les autres. L'une des manifestations de sa vertu était que, chaque jour, il affranchissait un esclave. Il fit le pèlerinage au temple sacré de Dieu et, au cours de son pèlerinage, il bâtit la grande mosquée de Tombouctou, ainsi que celles de Doukoureï, de Goundam, de Dîreï, de Ouanko et de Bako ». (M. Kati, 1981, p. 55-56).

Gouverner ne sous-entend pas un pouvoir absolu et incontestable, mais plutôt un exercice équitable qui vise à instaurer le droit et à assurer l'équilibre. Pour qu'il ait gouvernement, il faut des souverains sages, capables de gérer judicieusement les affaires de l'État. (A. Boutaleb, 1989, p. 138-151). Amorcé au XIV^e siècle sous le sultanat de Kankou Moussa, l'essor de l'Islam confrérique se confirme sous le califat de l'Askya El-Hadj Mohammed. L'apogée de la dynastie des Askya consacre la montée en force de l'Islam soufi au Soudan occidental.

1.2. Le dessein messianique de l'Askya El-Hadj Mohammed

En pointillé au XIV^e siècle sous les Mansa, l'influence de l'Islam confrérique se confirme au XVI^e siècle sous la dynastie des Askya⁴ de Gao. Ces derniers usent d'un nouveau schéma normatif, celui du souverain-*Wali* (le souverain-saint). L'utilisation du vocabulaire mystique pour évoquer la figure du pouvoir est remarquable pour Askya El-Hadj Mohammed. De son pèlerinage à la Mecque, l'Askia El-Hadj Mohammed reçoit le titre de Calife du Soudan et œuvre pour l'implantation de l'Islam au Soudan. Il a le devoir impérieux de protéger la religion et les hommes de religion. Contrairement à la plupart de ses successeurs, il est pieux et son ami, l'Alfa Mahmoud Kati lui attribue même quelques miracles :

Parmi les miracles attribués à l'Askia Mohammed, on cite le suivant. Lorsqu'il arriva dans la capitale du Môssi-koï après avoir décimé son armée et l'avoir mise en

⁴ Dynastie d'origine songhay ayant régné sur le Soudan occidental de 1493 à 1591. Mohammed Touré en est le fondateur.

déroute, il s'arrêta auprès d'un arbre qui se trouvait en cet endroit et au pied duquel était l'idole des gens du pays ; il fit un geste en direction de l'idole et, aussitôt, grâce à l'intervention divine, l'arbre se souleva hors de terre et tomba sur le sol. (M. Kati, 1981, p. 134).

L'utilisation de la mystique musulmane dans la légitimation du pouvoir de l'Askia Mohammed à l'instar de Kankou Moussa, tourne autour de son charisme personnel. Il n'est pas lettré et ne connaît de la religion que le dogme, les pratiques obligatoires et ce que lui apprennent les *Ulemas* (R. Mbaye, 1972, p. 143). Cependant, une fois le titre de calife reconnu, la légitimité des Askya évolue pour faire face aux transformations des pratiques de l'Islam et à l'essor de nouveaux courants politiques. Aussi, voit-on apparaître un autre champ de légitimation du pouvoir des Askya : celui du charisme personnel :

« On ne saurait énumérer ses vertus ni ses qualités, telles que son excellente politique, sa bienveillance à l'égard de ses sujets et sa solitude envers les pauvres. On ne saurait trouver son pareil ni parmi ceux qui l'ont précédé ni parmi ceux qui sont venus après lui (...) Il faisait de nombreuses aumônes et accomplissait, outre les devoirs prescrits, des actes de dévotion surérogatoires. C'était un homme des plus intelligents et des plus avisés ». (M. Kati, 1981, p. 114-115).

La domination charismatique vient concurrencer la domination traditionnelle fondée sur des généalogies prestigieuses. (M. Weber, J. Freund, 1971, p. 353). Le terrain de la légitimité n'est plus celui du droit politique, mais du charisme et de la proximité avec Dieu dans le cadre de la montée du mysticisme islamique dans le *Bilad al-Sudan*. (N. Alkali, 2013, p. 256). La sainteté des Askya devient un instrument d'autorité supplémentaire.

Le mysticisme religieux est un terrain de choix pour la propagande islamique où l'Askya est d'abord un personnage doué de pouvoirs magiques. Mais, c'est un terrain dangereux, car l'animisme a l'avantage et l'Islam est rapidement influencé par les pratiques magiques. Chassé du pouvoir, l'animisme

⁵ Le *uléma* est un savant effectuant ses recherches dans le domaine de la tradition musulmane, la sunna, mais son savoir peut aller bien au-delà de la connaissance théologique. Généralement indépendant du pouvoir séculier, il est le gardien de la tradition musulmane et un homme de référence. C'est donc un docteur de la loi, ayant pour fonction d'expliquer le Coran, de présider aux exercices de la religion, de rendre la justice au peuple. Le corps des ulémas comprend les imams, les muftis et les cadis.

regagne ainsi le terrain perdu. Mahmoud Kati, l'un des auteurs du *Tarikh el-Fettach*, témoigne ainsi de l'attachement de l'Askya El-Hadj Mohammed à des formes de pensée superstitieuses :

Ce prince [...] avait appris qu'un habitant de La Mecque possédait quelques cheveux de la tête de l'Envoyé de Dieu [...] et que des négociants venaient trouver cet homme avec des monceaux d'or, lui demandant de tremper ces cheveux nobles et bénis dans de l'eau, afin de boire ensuite de cette eau et de s'en servir pour leurs ablutions. Il se rendit lui-même auprès de cet homme et lui demanda de lui montrer ces cheveux ; comme l'homme les lui exhibait, il se saisit de l'un d'eux, le mit dans sa bouche et l'avalait [...] quelle faveur céleste et combien abondante ». (M. Kati, 1982, p. 132).

Tant que le "parti musulman" incarné par l'élite religieuse, s'assure solidement la direction de l'État, l'Islam soufi connaît un essor remarquable dans le Soudan du XVI^e siècle. Ce développement de la mystique islamique est à l'origine d'un nouvel ordre religieux et culturel : le culte de saints.

2. Le mysticisme islamique dans le renouveau religieux soudanais au XVI^e siècle

L'Islam soudanais est marqué au XVI^e siècle par un groupe social que les sources arabo-musulmanes présentent comme soufis, des adeptes d'une approche mystique de l'Islam et de pratiques de dévotion particulières, dont la combinaison est désignée sous le terme de *tasannuf*. Ce sont les saints vénérés de Tombouctou et de Djenné.

2.1. Les saints vénérés de Tombouctou

Les XV^e et XVI^e siècles sont souvent considérés comme une période charnière de la mystique musulmane au Soudan occidental. C'est celle d'une première institutionnalisation portant en germe l'apparition postérieure des premières confréries et de ses grandes figures mystiques. Grâce au développement et à l'épanouissement de l'Islam, Tombouctou, ville cosmopolite par excellence, devient le porte-drapeau de la culture et de la civilisation islamique dans le *Bilad al-Sudan*. Les plus grands érudits de l'Islam soudanais semblent être les *Ulema* de Tombouctou dont le renom est grand dans tout le

Soudan occidental :

[...] il suffira de reproduire ce qui a été rapporté par des personnes dignes de foi d'après le maître, le docte, l'éminent, le saint personnage, auteur de prodiges et de miracles, le juriconsulte, le cadî Mohammed-El-Kabar ...) Voici, en effet, ce qu'il a dit : "J'ai connu des saints de Sankoré dont les vertus n'ont jamais été dépassées par personne, sinon par les Compagnons de l'Envoyé de Dieu". (Es-Sadi, 1981, p. 45).

Tombouctou, ville sainte du Soudan occidental dont la culture est née du brassage harmonieux des valeurs arabo-berbères et soudanaises, enregistre au cours de son histoire l'émergence d'une classe puissante d'intellectuels. Les saints sont nombreux à Tombouctou et se trouvent enterrés dans les mosquées et même à l'intérieur de maisons privées (Es-Sadi, 1981, pp. 45-100). Ils constituent un véritable rempart psychologique solide autour de la ville qui la protège de tout malheur selon les croyances populaires. Les plus connus et identifiables des 333 saints sont au nombre de 16. Chaque saint est enterré individuellement ou avec son groupe. Dans certains cas, plusieurs saints sont enterrés autour d'un saint principal qui porte le nom du cimetière du même nom⁶. Ces saints sont vénérés par la population de Tombouctou.

Les mausolées sont les cimetières des saints savants de Tombouctou. Six érudits de générations différentes nous donnent une image de la piété de ses savants : Abdallah al-Balbali, Sidi Yahia al-Tedelissy et Ahmed Ben Omar Ben Mohamed Aqit, Sidi Mahmoud Ben Omar Mohamed Aqit, El Aqib Ben Mahmoud Ben Omar Mohamed Aqit Ben Omar Ben Ali Ben Yahia, Abou Abbas Ahmed Baba Ben Ahmed Ben Elhadji Ahmed Ben Mohamed Aqit. (P.C.A. N'cho, 2021, p. 273).

Le juriconsulte⁷ Abdallah al-Balbali arrive à Tombouctou au début du règne de Sonni Ali Ber. Il succède au cadî *Katib*⁸ Moussa comme imam de

⁶ Les sept cimetières de Tombouctou sont Sidi Mahmoud, Cheikh Sidi ElMoctar, Alpha Moya, Sidi Elwafi, Cheikh Sidi Ahmed ben Amar, Diamane Hanane et Idjé Tchina Saray.

⁷ Un juriconsulte est un savant ayant une grande maîtrise du droit et de la jurisprudence. Il donne habituellement des consultations sur des questions de droit.

⁸ Le *khatib* est un prédicateur. C'est le personnage chargé de prononcer le sermon accompagnant la prière collective du vendredi (*katba*), officiant du haut d'un minbar dans une mosquée.

Djinguereber et est l'auteur de prodiges et d'une série de miracles : une nuit un voleur pénétra chez lui et grimpa un palmier qui se trouvait dans le jardin de sa maison, pour en voler des fruits. Il demeura collé à ce palmier jusqu'au lendemain matin. Il est l'auteur d'un autre fait rapporté par Es Sadi qui montre sa sainteté. Un jour le Cheikh étant allé collecter du bois, le rapporta sur sa tête et le vendit. Tous ceux qui se servirent de ce bois et s'en chauffèrent furent rétablis et guéris sur le champ. C'est ainsi que Dieu, grâce à sa bienveillance pour le Cheikh, délivra la population du fléau. (Es-Sadi, 1981, p. 92). Le second personnage est le saint patron de Tombouctou, Sidi Yahya El-Tadelissy. Concernant ce saint, Es Sadi (1981, p. 82) donne les informations suivantes :

Yahya atteignit au plus haut degré de la science, de la vertu et de la sainteté ; sa renommée se répandit par tous pays et dans tout l'univers. Ses bénédictions se firent sentir à tous grands et petits. Il fit plusieurs miracles et eut souvent la double vue.

Sidi Yahya est l'auteur de plusieurs miracles rapportés par Es Sadi. Une pluie imminente se préparait. Le tonnerre grondait et les étudiants se préparaient à rentrer dans la mosquée pour ne pas être mouillés. Sidi Yahia leur dit que cette pluie n'était pas locale, car l'ange lui a ordonné d'aller tomber ailleurs. Les nuages en effet passèrent et disparurent. Un autre jour, les servantes du Cheikh⁹ préparaient un poisson frais. Du matin au soir, le feu ne produisit aucun effet sur le poisson. Sidi Yahya leur dit alors : « (...) *en passant ce matin au vestibule pour aller à la prière, mon pied a touché quelque chose d'humide, c'est peut-être ce poisson, or le feu ne peut rien brûler de ce corps a touché* ». (Es-Sadi, 1981, p. 83).

Mohammed Naddi, le chef de la ville de Tombouctou, fit un rêve. Il vit le soleil se coucher et la lune disparaître immédiatement après. Son ami Sidi Yahya à qui il fait part du rêve lui donna l'interprétation suivante : « *je vais mourir et tu mourras peu après moi.* ». (Es-Sadi, 1981, p. 83).

⁹ Le titre de cheikh, dont le sens générique est vieillard, vénérable, ancien, docteur, maître, directeur, guide dans la vie spirituelle. Il a été porté par les chefs des tribus arabes préislamiques avec celui de seigneur, et on le donnait à Abou Bakr en même temps que le titre de calife (le plus ancien ou le premier des califes). C'est le qualificatif pompeux, respectable et vénéré dont tous ceux qui dirigent, administrent, détiennent une parcelle de la puissance publique sont heureux de se parer. Aussi bien dans le spirituel que dans le temporel, dans la vie mystique ou monacale que dans l'existence sociale, c'est un titre auquel les Arabes attachent un grand prix, de précieuses vertus, et qu'ils portent avec une ostentation non dissimulée.

Le plus illustre est Sidi Mahmoud Ben Omar Mohamed Aqit (1498-1548). Sidi Mahmoud Ben Omar Mohamed Aqit est un San Hadji, né à Tombouctou en 1478. Il est le premier saint vénéré de la ville. Il meurt en 1548 et est enterré au nord de la ville. À côté de lui sont enterrés 167 autres saints. Saint de grande réputation, il est un grand savant, un professeur et un jurisconsulte:

(...) cadi de Tombouctou, ce père de l'éloge et des belles actions fut par excellence et sans conteste le savant, le saint, le professeur, le jurisconsulte et l'imam du pays du Tekrour. Il fut une des meilleures créatures de Dieu parmi les saints et les savants en Dieu. Il avait une fermeté énergique en toutes choses, une orthodoxie parfaite, du calme de la dignité et de la majesté. (Es-Sadi, 1981, p. 62).

Es Sadi relate aussi un des plus célèbres miracles du savant Ahmed Ben Omar Ben Mohamed Ben Aqit, grand-père d'Ahmed Baba al-Sudani. Lorsqu'il visita le noble tombeau du Prophète, Mohamed Ben Aqit demanda à pénétrer à l'intérieur du monument. Le gardien l'en empêcha. Il s'assit alors au-dehors et se mit à évoquer les louanges du Prophète. Aussitôt, la porte s'ouvrit d'elle-même sans cause apparente. On s'empressa pour lui baiser la main. La tradition rapporte que sa main droite fut illuminée de sorte qu'il fut contraint de la couvrir d'une bande jusqu'à sa mort. (Es-Sadi, 1981, p. 61).

La tradition raconte que Sidi Mahmoud lors de l'enterrement de son fils El Hadj Ahmed, serait demeuré coi au moment de la présentation des condoléances. Quand il reprend possession de ses facultés, il s'excuse de son mutisme et explique qu'il était en train de suivre jusqu'à la délivrance de l'âme de son cousin aux prises avec les anges. Le cimetière de son nom reçoit les descendants du Cheikh. (A.O. Sidi, 2018, p. 73).

Quant à El Aqib Ben Mahmoud Ben Omar Mohamed Aqit Ben Omar Ben Ali Ben Yahia, il est selon Es Sadi :

D'une famille de savants et de membres de clergé, il rendait des jugements justement motivés. Ferme dans la voie du droit, il ne redoutait aucune critique quand il s'agissait des prescriptions de Dieu [...] Doué d'une grande clairvoyance en affaires, sa perspicacité n'était jamais mise en défaut ; on eût dit qu'il voyait dans l'avenir. Très à son aise comme fortune, heureux dans toutes ses entreprises, il était considéré, craint et très respecté. (Es-Sadi, 1981, p. 66).

El Aqib Ben Mahmoud Ben Omar Mohamed Aqit Ben Omar Ben Ali Ben Yahia est aussi un San Hadji né en 1507. Il a été cadî de Tombouctou et a agrandi les trois principales mosquées de la cité. Il meurt en 1583. À côté de lui sont enterrés quarante et un saints.

Abou Abbas Ahmed Baba Ben Ahmed Ben Elhadji Ahmed Ben Mohamed Aqit est né en 1556 à Tombouctou. Il est jurisconsulte et un homme remarquable dans toutes les branches de la science. Il meurt en 1627 à l'âge de 71 ans et est enterré entre son père et son oncle Sidi Mahmoud.

Les mosquées et lieux saints de Tombouctou ont joué un rôle essentiel dans la diffusion de l'Islam au Soudan occidental ; les trois grandes mosquées de Tombouctou, restaurées par le cadî El Aqib au XVI^e siècle, témoignent de l'âge d'or de cette capitale intellectuelle et spirituelle à la fin de la dynastie des Askya, mais aussi les mausolées qui sont des témoignages exceptionnels de l'établissement urbain de Tombouctou, de son rôle d'important centre commercial, spirituel et culturel aux confins méridionaux de la route commerciale transsaharienne, et de ses techniques de construction traditionnelle. (A.O. Sidi, p. 18).

Outre la ville de Tombouctou, Djenné apparait comme la deuxième ville sainte de l'Islam soudanais. À l'instar de sa jumelle saharienne, Djenné est une ville sacrée pour les Soufis soudanais.

2.2. Les saints de Djenné

Djenné constitue un microcosme qui n'est pas sans évoquer la cité musulmane idéale. Vivre à Djenné suffit ainsi en soi pour avoir la connaissance et bénéficier de tous les délices et de toutes les protections d'une ville sacrée. De fait, Djenné est qualifié de ville de science ou de ville d'opulence où on peut trouver toute sorte de chose grâce à la *baraka*, de patrie de savants et de saints dont nous ne connaissons pas le nombre.

Es Sadi qui, dans les années 1650, rédige l'histoire de la ville de Djenné sous forme de chroniques, en compilant à la fois traditions orales et écrites, présente la cité comme une ville bénie : « Cette ville est grande, florissante et prospère ; elle est riche, bénie du Ciel et favorisée par lui. Dieu a accordé à ce pays toutes ces faveurs comme une chose naturelle et innée ». (Es-Sadi, 1980, p. 22).

C'est par ce récit, qui n'est pas sans évoquer l'idée du jardin du Paradis, qu'Es Sadi débute ce qu'il appelle la description de Djenné, une ville qu'il ne qualifie pas de sainte, mais de bénie, car pour ce docte et pieux musulman, Djenné n'est ni La Mecque, ni Médine, ni Jérusalem. Assurément elle ne relève pas des villes saintes de l'Islam.

Pour autant, il n'est pas impossible que, dès cette époque, l'idée de ville sainte ait été d'actualité. Ainsi, Es Sadi, reprenant les propos d'un saint personnage, Mohammed Oriân-er-râs, rapporte ceci :

Sonni-Ali assiégea durant quatre ans la ville de Dienné sans obtenir le moindre avantage sur ses habitants. La raison de cet insuccès était uniquement due à ce que les quatre califes, Abou-Bekr, Omar, Otsmân et Ali veillaient sur la ville, chacun deux en gardant un des quatre coins. (Es-Sadi, 1981, p. 28).

Cette tradition est très intéressante parce qu'elle lie Djenné aux quatre premiers califes de l'Islam à savoir Abou Bakr as-Siddiq, Umar ibn al-Khattab, Uthman ibn Affan et Ali ibn Abi Talib. Or, si ces quatre califes sont connus pour avoir été les propagateurs de l'Islam, ils sont aussi les protecteurs des trois villes saintes de l'Islam sunnite que sont La Mecque et Jérusalem, et surtout Médine, la cité-État des premiers temps de l'Islam, la ville où repose le Prophète et à laquelle Djenné est volontiers identifiée par les *Ulema* locaux en la qualifiant de Al-Madina (la ville), au sens à la fois urbanistique, politique et religieux.

Es Sadi poursuit sa description de Djenné par ce qui est censé constituer la preuve manifeste de sa sainteté, les saints qui y reposent : « Dieu, le Très-Haut, a attiré dans cette ville bénie un certain nombre de docteurs et gens pieux, étrangers au pays, qui y sont venus demeurer ; ces personnages étaient originaires de tribus différentes et de contrées diverses ». (Es-Sadi, 1980, pp. 28-29).

Il fournit la biographie de six d'entre eux en précisant leurs miracles et le lieu où se situe leur tombeau. En réalité, l'on n'infère pas ces qualités à la piété des habitants, mais à la ville elle-même. Et c'est cette dernière qui est censée conduire ses habitants vers la sainteté. Ainsi, Djenné n'est-elle pas seulement une ville bénie par la médiation de ses innombrables saints, elle est bénie depuis son origine, dans sa genèse constitutive, et ce par le Prophète lui-même qui y agit en permanence grâce à la présence tutélaire de son compagnon Chamharouh. C'est à ce titre que Djenné fait figure *dal-Madîna*.

Par ailleurs, Djenné est le lieu où s'est en quelque sorte réalisée une société d'égaux vertueux et pieux, une ville où les prétentieux et orgueilleux y perdent leur prestige (ils sont destitués quand ils sont chefs, ils deviennent pauvres s'ils étaient riches), préfigurant l'arrangement des hommes qui auront passé sans encombre le jour du jugement ; « En vérité, les premiers et les derniers seront réunis pour le rendez-vous d'un jour connu ». (Coran, Sourate 56, Versets 49-50). Là, avertit la Sourate Saba : « [...] ni vos biens ni vos enfants ne vous rapprocheront à proximité de nous. Sauf celui qui croit et œuvre dans le bien. Ceux-là auront une double récompense pour ce qu'ils œuvraient, tandis qu'ils seront en sécurité, aux étages supérieurs (du paradis). » (Coran, Sourate 34, Verset 37).

Si le Coran et les Hadith sacrés (*qudsi*), c'est-à-dire ceux qui sont considérés comme des paroles qu'*Allah* aurait directement livrées à Mohammed, sont convoqués pour parfaire cette construction de Djenné en tant que "ville sainte", par le fait que de nombreux saints hommes s'y sont fixés au cours du XVI^e siècle : « Quant aux savants de race blanche, il y eut un grand nombre qui se fixa à Dienné et qui venait de Tombouctou » (Es-Sadi, 1980, p. 35). L'innovation la plus décisive en la matière est sans doute celle des "313 saints" mentionnés par El-Hadj Mamadou Traoré (1984, pp. 48-67). Il n'existe cependant aucune tradition islamique qui fasse directement référence à ces 313 saints. En revanche, un *hadith* tiré du *Sahîb* de Ibn Hibbân rapporte que le compagnon Abou Dharr demanda au Prophète Mohammed le nombre des inspirés et des prophètes. Celui-ci aurait répondu : « *Ils sont au nombre de 120 000, dont 313 prophètes messagers* ». (G. Holder, 2012, p. 71).

Il ne s'agit pas d'affirmer ici que la transformation des 313 prophètes en 313 saints de Djenné. On peut toutefois relever la coïncidence entre le moment de l'apparition de ces 313 saints et celui où s'affirme l'entreprise de patrimonialisation religieuse de la ville.

Djenné demeure à jamais la patrie des savants et des saints dont nul ne connaît le nombre exact. Le label "Djenné la ville aux 313 saints" porte en soi les vertus de la perfection du chiffre 7 et que certaines traditions ésotériques attribuent tantôt à la *fatîha*¹⁰, tantôt aux sept sourates longues, tantôt au Coran

¹⁰ La *fatîha* est la première sourate du Coran que tout musulman, même le moins cultivé connaît et récite souvent. Elle a 7 versets. Elle met l'accent sur la souveraineté et la miséricorde d'Allah.

lui-même. Incidemment, l'autre intérêt de ce label est sans doute de pouvoir répondre à la compétition religieuse avec Tombouctou, forte de ses 333 saints. Le chiffre 3, dit-on en effet, est celui de la *baraka* elle-même et Tombouctou l'aurait écrit trois fois, construisant ainsi une sorte de ceinture spirituelle qui délimite et protège à la fois la ville. (E.H.M. Traoré, 1984, p. 48-67).

L'urbanité de Djenné, sa permanence historique, ses effets de mémoire et ses chroniques, sa *baraka* et ses listes de saints, ses personnages tutélaires tous proches du Prophète, son postulat paradisiaque et enfin la sanctification des prophètes qu'elle fait siens constituent autant de signes d'une vigueur intellectuelle et créative que les habitants de Djenné puisent dans les savoirs islamiques.

Et même s'il est peut-être illusoire de trouver un strict équivalent à la notion très chrétienne de "ville sainte", le croisement qu'opèrent avec beaucoup de maîtrise les *Ulema* de Djenné entre la bénédiction divine et le caractère sacré de leur ville permet alors de proposer au monde l'appellation de "ville sainte".

Tombouctou et Djenné constituent les deux villes culturelles de l'Islam dans le Songhay des Askya. Aussi, la présence de nombreux saints et savants en font les principaux foyers du Soufisme dans le Soudan occidental. Cette renommée intellectuelle et culturelle est avant tout l'œuvre des savants malékites ayant joué un rôle prépondérant dans la transmission du savoir dans le *Bilad al-Sudan*.

Conclusion

En somme, le mysticisme islamique au Soudan occidental médiéval, durant les XIV^e et XVI^e siècles, a été une force majeure qui a façonné à la fois la légitimation politique et la révolution religieuse dans la région. Les mouvements mystiques ont offert un espace d'expression spirituelle et de résistance contre les pouvoirs en place, tout en fournissant un cadre intellectuel pour la légitimation des gouvernements existants. Ce double rôle des mystiques islamiques a contribué à maintenir l'équilibre entre la stabilité politique et la transformation religieuse dans le Soudan occidental médiéval. Cette période a laissé un héritage spirituel riche et complexe qui continue d'influencer la région jusqu'à nos jours, soulignant ainsi l'importance durable du mysticisme islamique dans l'histoire et

la culture de cette région.

Sources et références bibliographiques

Sources

Al-Umari in J. Cuoq, 1975, *Recueil des sources arabes concernant l'Afrique Occidentale du VIII^e-XVI^e siècle (Bilad al-Sudan)*, Paris, CNRS.

ES-SADI Amir, 1981, *Tarikh es-Sudan*, Traduit de l'arabe par O. Houdas, Librairie d'Amérique et d'Orient, Paris.

KATI Mahmoud, 1981, *Tarikh el-Fettach*, Traduction française par O. Houdas et M. Delafosse, Librairie d'Amérique et d'Orient, Paris.

LE CORAN, traduit et annoté par A. Penot, Alif Editions, Lyon, 2007, 661 p.

Références bibliographiques

ALKALI Muhammad Nur, 2013, *Kanem-Borno under the Sayfawa. A study of the origin, Growth and Collapse of a dynasty (891-1846)*, Maiduguri, BSSS.

BOBBOYI Hamid, 1993, « Relations of the Bornou lama with the Sayfawa rulers: the role of the mahrems », *Sudanic Africa*, 4, p. 175-204.

Boutaleb Abdelhadid, 1989, « Le pouvoir, l'autorité et l'État dans l'Islam », *Horizons Maghrébins. Le droit à la mémoire*, N^o. 14-15, p. 138-151.

GARDET Louis, 1969, *La cité musulmane : Vie sociale et politique*, Paris, Librairie philosophique, 1969, (Études musulmanes).

GEOFFROY Eric, 2018, « Qu'est-ce que le soufisme » in *La Grande Histoire de l'islam*, sous la direction de Laurent Testot, Editions Sciences Humaines, Collection Petite bibliothèque, p. 78-84.

HOLDER Georges, 2012, « Djenné, « la ville aux 313 saints » », *Cahiers d'études africaines*, n^o. 208, p. 741-765.

MBAYE Ravane, 1972, « Un aperçu de l'Islam songhay ou réponses d'Al Magili aux questions posées par Askia Mohammed, empereur de Gao », *BIFAN*, n^o 2,

N'CHO Patricia Claire, 2021, *Islam et construction identitaire dans le Bilad al-Sudan occidentale (XIème-XVIème siècle)*, Thèse de doctorat Unique, Université Félix Houphouët-Boigny.

PIGA Adriana 2006, *Les voies du Soufisme au sud du Sahara*, Paris, Khartala

SCHMITZ Jean et alli, 2022, *Le Sabel musulman entre soufisme et salafisme*, Paris, Khartala.

SIDI Ould, 2018, *L'Université de Sankoré-Tombouctou. Un joyau universel culturel et une lanterne éternelle*, Bamako, Innov, Édition.

TALL Nafissatou, 2010, *Soufisme en Afrique au sud du Sahara : enseignements de la voie tijaniyya dans le Rimab dal-Hajj Umar Tall et le Kashif al-Ibas de Cheikh Ibrahim Nyass*, Thèse de doctorat en Sciences religieuses, Paris, École Pratique des Hautes Études.

TRAORE El-Hadj Mamadou 1984, Communication de Mr El Hadj Mamadou Traoré dit Bia-Bia. Histoire et peuplement de Djenné », *Actes du premier séminaire culturel de Djenné du 17 décembre 1980*, Bamako, Division du Patrimoine culturel Ministre des sports, des Arts et de la culture-DNAC, Mali), p. 48-67.

TRIAUD Jean-Louis, 1973, *Islam et sociétés soudanaises au Moyen Age*, Paris-Ouagadougou, coll. Recherches Voltaïques.

WEBER Marx, Freund Julien, 1971, *Économie et société. Tome 1 : les catégories de la sociologie*, Paris, Plon.

LES MARCHÉS HEBDOMADAIRES PÉRIODIQUES DE LA SOUS-PRÉFECTURE DE DALOA ET L'APPROVISIONNEMENT DES MARCHÉS QUOTIDIENS DE LA VILLE DE DALOA (CENTRE-OUEST, COTE D'IVOIRE)

THE PERIODIC WEEKLY MARKETS OF THE SUB-PREFECTURE OF DALOA AND THE SUPPLY OF THE DAILY MARKETS OF THE CITY OF DALOA (CENTER-WEST, COTE D'IVOIRE)

TRAORÉ Fousseni

Université Jean Lorougnon Guédé
Courriel : traorefousseni735@gmail.com

OUATTARA Sahoti

Maître-Assistant
Université Jean Lorougnon Guédé
Groupe de Recherche Interdisciplinaire pour le Développement du Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire (GRIDCOCI)
Courriel : ouattara_sahoti@hotmail.fr

YAO Kouassi Ernest

Maître de Conférences - CAMES
Université Jean Lorougnon Guédé Guédé / LaboVST (Côte d'Ivoire)
Groupe de Recherche Interdisciplinaire pour le Développement du Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire (GRIDCOCI)
Courriel : ernestkoissy@gmail.com

Résumé

Situés dans un rayon de 3 à 30 kilomètres de Daloa, les marchés hebdomadaires de la Sous-Préfecture de Daloa ravitaillent les marchés quotidiens de la ville de Daloa et permettent l'essor des activités commerciales au sein de leurs localités d'implantation. L'étude vise une meilleure connaissance de la contribution des marchés hebdomadaires périodiques de la Sous-Préfecture de Daloa à l'approvisionnement des marchés urbains de la ville de Daloa en produits vivriers. La méthode de collecte des données repose sur la recherche documentaire, les

entretiens avec les gestionnaires des marchés ruraux de la Sous-Préfecture et des marchés urbains de Daloa, l'observation directe et l'enquête par questionnaire. L'étude révèle que les marchés hebdomadaires périodiques de la Sous-Préfecture de Daloa tiennent un rôle indéniable dans l'approvisionnement des marchés urbains de Daloa en produits vivriers ; l'approvisionnement est favorisé par de multiples moyens de transport et par le dynamisme des marchés hebdomadaires périodiques.

Mots- clés : Côte d'Ivoire – Daloa – Stratégie commerciale– Dynamism – Mode de vente.

Abstract

Located within a radius of 3 to 30 kilometers from Daloa, the weekly markets of the Sub-Prefecture of Daloa supply the daily markets of the city of Daloa and allow the development of commercial activities within their localities. The study aims to better understand the contribution of the periodic weekly markets of the Sub-Prefecture of Daloa to the supply from the urban markets of the city of Daloa in food products. The data collection method is based on documentary research, interviews with managers of rural markets in the Sub-Prefecture and urban markets in Daloa, direct observation and questionnaire survey. The study reveals that the periodic weekly markets of the Sub-Prefecture of Daloa play an undeniable role in supplying the urban markets of Daloa with food products; supply is favored by multiple means of transport and by the dynamism of periodic weekly markets.

Keywords : Côte d'Ivoire – Daloa – Commercial strategy– Dynamism– Sales method

Introduction

La fourniture de denrées alimentaires provenant de l'agriculture constitue le lien entre les villes et les campagnes avec l'émergence et la croissance continue dans les villes. Ainsi l'expansion des villes et leurs besoins croissants en nourriture auxquels s'ajoutent les défis d'amélioration des moyens de subsistance en milieu rural (E. mattheisen, 2015, p. 2) créent des échanges entre la ville et la campagne. En l'absence d'un circuit d'approvisionnement organisé, le seul lieu de rencontre entre paysans-producteurs et leur clientèle venant de la ville est le marché. Il devient l'élément essentiel de la vie sociale et économique en milieu rural (K. Kabamba et K. Ntumba, 1999, p.2) mais généralement des lieux d'approvisionnement des marchés urbains. Ils essaient toutes les régions de la Côte d'Ivoire. Dans la Sous-Préfecture de Daloa, 10 localités disposent de marché hebdomadaire périodique. Ils sont, régulièrement, fréquentés par les marchands urbains de Daloa pour approvisionner les 06 marchés urbains de la ville de Daloa. Ainsi face à la forte demande de produits vivriers pour nourrir sa population sans cesse croissante, les marchés, lieux d'accueil et de distribution de ces produits, suscitent un intérêt particulier. La ville de Daloa, quatrième grande ville de la Côte d'Ivoire connaît un taux d'urbanisation croissant. De 43% en 1998, le taux d'urbanisation de Daloa a atteint 50,3 % en 2014 (RGPH, 2014). En 2021, sa population est de 421 879 habitants (INS, 2021, p. 23). Malgré le dynamisme des flux hebdomadaires de véhicules motorisés assurant le transport des produits vivriers entre Daloa et son espace rural environnant, les marchés urbains sont insuffisamment approvisionnés en produits vivriers. Dès lors, quelle est la contribution des marchés hebdomadaires périodiques de la Sous-Préfecture de Daloa à l'approvisionnement des marchés urbains de Daloa en produits vivriers ? La présente étude vise une meilleure connaissance de la contribution des marchés hebdomadaires périodiques de la Sous-Préfecture de Daloa à l'approvisionnement des marchés urbains de Daloa en produits vivriers.

1. Méthodologie

1.1. Matériel

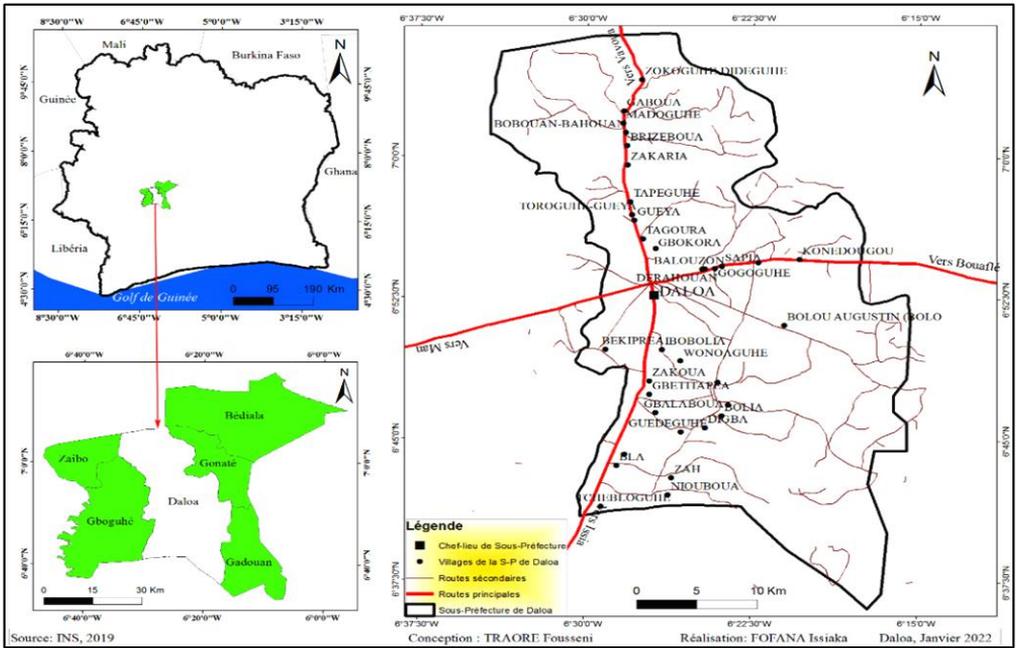
Les logiciels R, ArcGis 10.2, Excel, Word et le GPS Garmin 64s ont été mobilisés pour conduire cette étude. Le traitement statistique a été réalisé avec le logiciel R. Aussi a-t-il permis de réaliser les tests de corrélation. Quant au tableur Excel, il a permis d'effectuer des calculs de pourcentage, des totaux des marchands dans les différents marchés et d'estimer les proportions. Le GPS Garmin 64s a été utilisé pour géolocaliser les marchands des marchés urbains et les marchés périodiques hebdomadaires de la sous-préfecture de Daloa. Enfin, le logiciel ArcGis 10.2 a servi à la réalisation de la carte de localisation desdits marchés. Dans le logiciel (ArcGis 10.2), les données relatives à l'emplacement des marchés extraites du GPS au format KML ont été converties au format shapefile (fichier de forme) puis superposées sur la couche correspondante à la limite administrative de la sous-préfecture de Daloa. L'outil de géotraitement incorporé au logiciel a permis de circonscrire la voirie dans les limites de la sous-préfecture. Au final, l'outil de mise en page a conduit l'habillage définitif de la carte puis à l'exporter au format jpeg.

1.2. Méthodes

1.2.1. Cadre spatial de l'étude

Le champ géographique de l'étude est la Sous-Préfecture de Daloa. Elle est située dans le Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire, dans la région du Haut-Sassandra entre 7°00' de latitude Nord et à 6°37' de longitude Ouest. Elle est limitée au Nord par les Sous-Préfectures de Vavoua et Bediala, au Sud par la Sous-Préfecture de Boguedia, à l'Ouest la Sous-Préfecture de Zaïbo et Gboguhe et à l'Est celle de Gonaté et Gadouan. Selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2021 (INS 2021, p. 23), la Sous-Préfecture de Daloa compte 421 879 habitants et comprend en plus de la ville de Daloa, 33 villages dont 7 font partie du secteur communal de Daloa à savoir, Balouzon, Dérahouan, Gbokora, Gogoguhé, Sapia, Tagoura, Zaguiguia et 26 du secteur non communal (figure 1).

Figure 1 : Localisation de la zone d'étude



1.2.2. Collecte des données

Quatre techniques ont été utilisées pour la collecte de données sur le terrain : la recherche documentaire, l’observation directe des faits, l’enquête par questionnaire et les entretiens. La recherche documentaire (textuels, statistiques, cartographiques) a permis d’obtenir des informations sur le rôle des marchés périodiques hebdomadaires dans l’approvisionnement des marchés urbains, des moyens de transport et des marchés urbains dans la distribution des produits vivriers. Les documents consultés ont permis d’apprécier le rôle des marchés hebdomadaires périodiques de la Sous-Préfecture de Daloa dans l’approvisionnement des marchés urbains de Daloa.

Le questionnaire a été adressé aux commerçants, dont les vendeurs des marchés périodiques hebdomadaires et les acheteurs de produits vivriers en provenance des marchés urbains de Daloa afin de déterminer les quantités et les variétés de produits vivriers convoyés sur les marchés urbains de Daloa depuis les marchés ruraux. En l’absence de données sur le nombre de commerçants sur les marchés périodiques hebdomadaires, le choix raisonné a permis de dénombrer

285 commerçants sur les dix marchés hebdomadaires périodiques enquêtés dont 150 vendeurs sur les marchés hebdomadaires et 135 acheteurs venus des marchés urbains de Daloa (tableau 1).

Tableau 1 : Répartition des commerçants enquêtés sur les marchés hebdomadaires

| Nom du marché hebdomadaire | Nombre d'acheteuses | Nombre de vendeuses | Total des commerçantes |
|----------------------------|---------------------|---------------------|------------------------|
| Derahouan | 15 | 15 | 30 |
| Tapeguhé | 15 | 15 | 30 |
| Tébloguhé | 15 | 15 | 30 |
| Niouboua | 15 | 15 | 30 |
| Zokoguhé | 15 | 15 | 30 |
| Séria | 15 | 15 | 30 |
| Dabagoua | 15 | 15 | 30 |
| Gbokora | 0 | 15 | 15 |
| Bobouan-bahouan | 15 | 15 | 30 |
| Zokoguhé | 15 | 15 | 30 |
| Total | 135 | 150 | 285 |

Source : Enquête de terrain, Décembre 2021

Le dénombrement des commerçants sur les marchés urbains de Daloa a permis d'obtenir 2072. Ils sont repartis par marché dans le tableau 2. Ainsi le choix raisonné a été opté dès lors 210 commerçants sont retenus pour les enquêtes. Pour chaque marché, la méthode de quotas a été utilisée pour déterminer le nombre de commerçants à enquêter.

Proportion de commerçants = nombre de commerçants à enquêter / nombre total de commerçants.

Proportion de commerçants = $210 / 2072 = 0,10\%$ soit 10%

Le nombre de commerçants à enquêter est égal à la proportion de commerçants multipliée par le nombre de commerçants sur ce marché.

Par exemple, au grand marché de Daloa, le nombre de commerçants à enquêter = $1025 \times 0,10 = 102,5$ soit 102 commerçants.

Tableau 2 : Proportion des commerçants enquêtés par marché urbain

| Nom du marché | Nombre de commerçants | Nombre de commerçants enquêtés |
|-------------------|-----------------------|--------------------------------|
| Grand marché | 1025 | 102 |
| Marché Orly | 510 | 51 |
| Marché Abattoir 2 | 175 | 17 |
| Marché Nifat | 152 | 15 |
| Marché Lobia | 108 | 10 |
| Marché Manioc | 102 | 10 |
| Total | 2072 | 210 |

Source : *Enquête de terrain, décembre 2021*

2. Résultats

2.1. Présentation des marchés hebdomadaires périodiques de la Sous-Préfecture de Daloa et les marchés quotidiens de la ville de Daloa

L'essor des marchés hebdomadaires prend de plus en plus de l'ampleur dans l'arrière-pays des villes ivoiriennes. Ces marchés ruraux sont incontournables dans l'approvisionnement des marchés urbains. Leur nombre et leur importance diffèrent d'une zone à une autre. La Sous-Préfecture de Daloa, zone à vocation agricole, compte plusieurs villages et campements au sein desquels se trouve un total de 10 marchés hebdomadaires, susceptibles de l'approvisionner en produits vivriers. Il s'agit notamment de Derahouan, Niouboua, Dabagoua, Tcheblogué, Bobouan-Bahouan, Tapeguhé, Zokoguhé, Gbokora, Séria, et un campement sous l'autorité du village de Brizeboua dénommé Sikaboutou. Par ailleurs, l'accessibilité de ces marchés périodiques par les commerçants de la ville de Daloa est l'une de leurs caractéristiques majeures. En effet, dans la Sous-Préfecture de Daloa, les marchés les plus accessibles sont au nombre de 07, implantés en bordure de la voie principale A5 ou A6.

Le tableau 3 met en exergue la répartition des marchés ruraux en fonction de leur localisation par rapport à la voie principale A 5 ou A 6, du nombre de commerçants, des jours de marché et des types de gestion.

Tableau 3 : Caractéristiques générales des marchés hebdomadaires

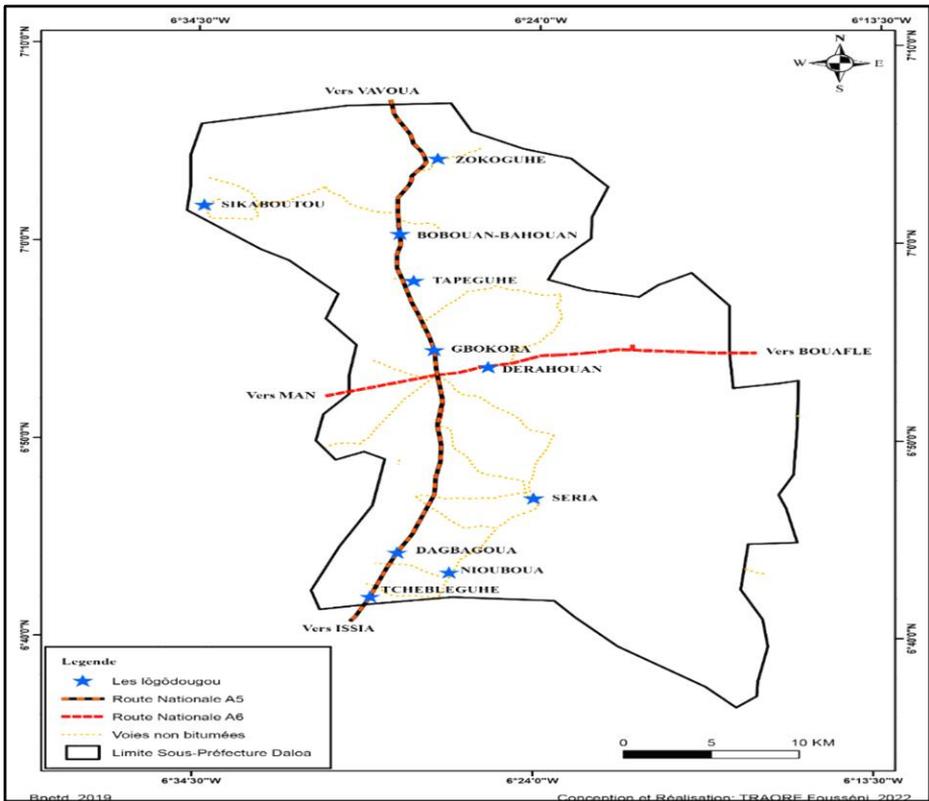
| Nom de la localité | Type | Localisation sur la route | Existence de flux automobile | Nombre moyen de vendeurs | Jour du marché | Gestion du marché | Coordonnées géographiques |
|--------------------|------------|---------------------------|------------------------------|--------------------------|----------------|-------------------|--------------------------------|
| Dabagoua | Village | A5 | Oui | 175 | Mardi | Conseil Régional | N 6°44'27.95" W 6°28'12.43" |
| Niouboua | Village | Locale non bitumée | Oui | 160 | Mercredi | Conseil Régional | N 6°41'59.31" W 6°26'14.90" |
| Derahouan | Village | A6 | Oui | 416 | Mardi | Mairie de Daloa | N6°53'58.96" W6°24'38.94" |
| Sikaboutou | Campe ment | Locale non bitumée | Oui | 210 | Mardi | Conseil Régional | N 7°12.02" W 6°33'41.56" |
| Tapeguhé | Village | A5 | Oui | 123 | Samedi | Conseil Régional | N 6°57 '30.06" W 6°28'4.92" |
| Bobouan-Bahouan | Village | A5 | Oui | 157 | Dimanche | Conseil Régional | N 7°0'33.41" W6 °28'12.38" |
| Séria | Village | Piste | Oui | 148 | Dimanche | Conseil Régional | N 6°51'3.80" W 6°20'59.99" |
| Gbokora | Village | A5 | Oui | 85 | Vendredi | Villageoise | N 6°54'33.89" W6°27'14.12" |
| Zokoguhe-Didieguhe | Village | A5 | Oui | 70 | Vendredi | Villageoise | N 7°4'4.47 " W 6°27'34.75" |
| Tchebloguhe | Village | A5 | Oui | 155 | Samedi | Conseil Régional | N 6°41'26.55" W 6°29'11.97" |

Source : *Enquête de terrain, décembre 2021*

L'analyse du tableau 3 révèle que sur les 10 marchés hebdomadaires visités, 07 sont sous la gestion du conseil régional qui a pour rôle d'organiser, de gérer, et d'entretenir les marchés hebdomadaires des localités environnantes de Daloa, à la demande des autorités villageoises. Il s'agit entre autres des marchés hebdomadaires de Dabagoua, Tchebloguhé, situés sur la voie A5, sur l'axe Daloa-Issia, celui de Niouboua situé à 15 kilomètres de Dabagoua dont la voie d'accès n'est pas bitumée. Sur l'axe Daloa-Vavoua, on note le marché de Tapeguhé, de Bobouan-Bahouan, de Zokoguhé-Didieguhé et le marché de Sikaboutou qui a comme voie d'accès une route locale non bitumée. Concernant les marchés hebdomadaires qui ne relèvent ni de la gestion ni de l'organisation du conseil régional, il s'agit du marché de Derahouan situé à proximité de la voie A6, sur l'axe Daloa-Bouaflé, géré par la Mairie de Daloa et les marchés hebdomadaires de Gbokora et de Zokoguhé-Didieguhé qui sont organisés et gérés par les autorités villageoises.

Les jours de marché dépendent de chaque localité. K. Kabamba et *al.* (1999, p. 96) expliquent que « le jour du marché est souvent un jour de repos, ou selon la tradition locale il y a interdiction d'effectuer les travaux dans les champs ». Toutefois, la prospérité et l'importance de chaque marché dépendent de leur accessibilité et leur localisation par rapport aux voies nationales A5 et A6. Au total, 7 marchés hebdomadaires dans les localités environnantes de Daloa sur 10 répondent à ces deux critères. Ce sont les marchés ruraux de Dabagoua, Derahouan, Bobouan-Bahouan, Gbokora, Tapeguhé, Tchebloguhé, Zokoguhé-Didieguhé. Les 3 marchés que sont Sikaboutou, Niouboua et Séria, à cause du difficile accès lié à l'état dégradé des routes, ne sont plus attrayants, perdant du coup de l'importance. La figure 2 présente la répartition géographique des marchés ruraux de la Sous-préfecture de Daloa.

Figure 2 : Répartition des marchés hebdomadaires de la Sous-Préfecture de Daloa

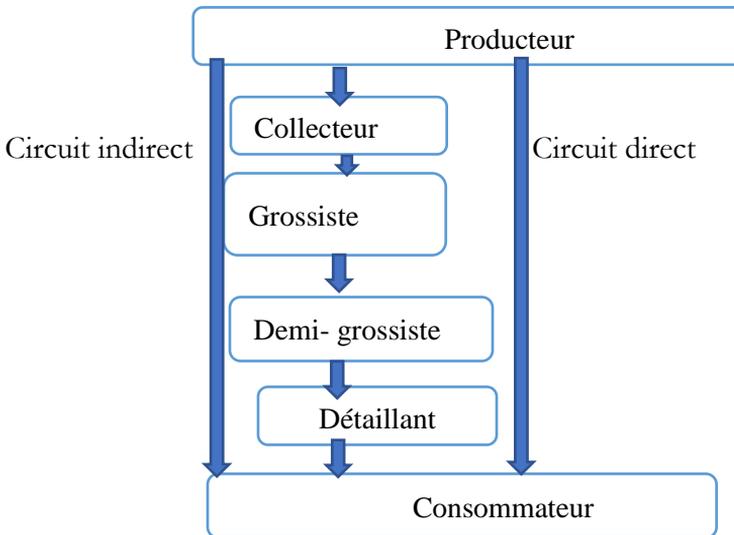


La répartition des marchés hebdomadaires de la Sous-Préfecture de Daloa permet de comparer la ville de Daloa à une ville-carrefour entourée de marchés ruraux situés à proximité des différents axes routiers. Traversée par deux principales voies nationales (A5 et A6), la ville de Daloa représente un marché potentiel où est déversé le surplus des produits vivriers en provenance des zones rurales.

2.1.1. Stratégies commerciales des acteurs de produits vivriers sur les marchés hebdomadaires

Les produits vivriers sont fournis par les marchés ruraux de la Sous-Préfecture de Daloa. Sur les différents marchés hebdomadaires de la Sous-Préfecture de Daloa, nous avons identifié deux types de circuits de commercialisation de produits vivriers. Il s'agit des circuits directs et indirects. Dans le premier circuit de commercialisation, le producteur vend directement au consommateur. Dans le second, on assiste à l'intervention des intermédiaires, dont les collecteurs, les grossistes, les demi-grossistes et les détaillants.

Figure 3 : Circuit de commercialisation des produits vivriers sur les marchés hebdomadaires



Les vendeuses interrogées sur les marchés hebdomadaires ont recours à plusieurs stratégies pour un écoulement rapide et rentable de leurs produits. On peut citer entre autres la vente des produits par boîte, par kilogramme, par sac et surtout la vente par tas qui est la stratégie la plus répandue sur l'ensemble des marchés ruraux visités.

Le tableau 4 met en relief la part des différents modes de commercialisation des produits vivriers sur les marchés hebdomadaires de l'arrière-pays de Daloa.

Tableau 4 : Mode de commercialisation des produits vivriers sur les marchés hebdomadaires

| Marchés hebdomadaires | Boite | Cuvette | Kg | Panier | Sac | Tas | Total |
|------------------------|-------|---------|----|--------|-----|-----|-------|
| Bobouan | 0 | 0 | 4 | 0 | 1 | 10 | 15 |
| Dabagoua | 5 | 0 | 0 | 0 | 1 | 9 | 15 |
| Derahouan | 2 | 0 | 0 | 3 | 2 | 8 | 15 |
| Gbokora | 3 | 0 | 0 | 1 | 0 | 11 | 15 |
| Niouboua | 2 | 0 | 2 | 1 | 1 | 9 | 15 |
| Séria | 2 | 0 | 2 | 0 | 0 | 11 | 15 |
| Sikaboutou | 1 | 0 | 0 | 1 | 5 | 8 | 15 |
| Tapeguhé | 0 | 1 | 2 | 2 | 3 | 7 | 15 |
| Tchebloguhe | 0 | 1 | 1 | 3 | 0 | 10 | 15 |
| Zokoguhé- Didieguhé | 3 | 0 | 0 | 4 | 0 | 8 | 15 |
| Total | 18 | 2 | 11 | 15 | 13 | 91 | 150 |
| Taux | 12% | 1% | 7% | 10% | 9% | 61% | 100% |

Source : *Enquête de terrain, décembre 2021*

L'analyse du tableau 4 révèle que 61 % des vendeurs sur les marchés hebdomadaires disposent leurs articles en tas, 12 % dans des boîtes, 10 % dans des paniers, 9 % dans des sacs, 7 % font la vente par pesage en kilogramme.

La forte commercialisation des produits par tas s'explique par le fait que la majorité des vendeuses sur les marchés ruraux sont des détaillantes. Cette méthode de vente est considérée par beaucoup de vendeuses comme plus rentable que celle de la

vente en sac, en panier, en cuvette, ou par kilogramme. Les résultats des enquêtes montrent que 73 % des produits vivriers sont vendus par tas sur le marché de Gbokora, 66% sur les marchés ruraux de Bobouan-Bahouan et Tcheblogué, contre 60 % sur ceux de Dabagoua et Niouboua.

Les variétés de produits présents (féculents, tubercules, fruits, céréales et légumes) sur les marchés périodiques diffèrent selon les stratégies adoptées par les commerçants. G Fans. (1997, p. 30) révèle qu'au marché de détail, les ventes s'effectuent à l'aide d'unités de mesure diverses et variées et de toutes dimensions. La planche 1 présente les modes de vente sur quelques marchés ruraux.

Planche 1 : Mode de vente des produits sur les marchés hebdomadaires de la Sous-Préfecture de Daloa



Photo 1 : Vente des produits vivriers (banane, tomate, piment, manioc, etc.) tas sur le marché rural de Gbokora



Photo 2 : Vente des produits vivriers par tas, cuvette, boîte sur le marché rural de Derahouan



Photo 3 : Vente de bananes par sacs sur le marché rural de Sikaboutou

2.1.2. Les marchés urbains de Daloa, espaces de regroupement et de distribution des produits vivriers des marchés hebdomadaires périodiques

La ville de Daloa dispose de 09 marchés qui ravitaillent sa population estimée à 421 879 habitants (RGPH, 2021). Ces marchés sont de deux types, à savoir des marchés de gros et des marchés de détails (enquête de terrain, 2021).

2.1.2.1. Les marchés de gros dans la ville de Daloa

Selon la FAO (1997), les marchés de gros sont des emplacements et infrastructures physiques qui ont les règles de fonctionnement du système de commercialisation de gros. Ce sont des lieux de coordination dans la chaîne de commercialisation des produits vivriers ou manufacturés. À Daloa, il existe 3 marchés à caractère de gros à savoir le marché central ou grand marché, le petit marché d'Orly et le marché sud B d'Abattoir. Ces marchés sont équipés d'infrastructures économiques (hangars construits en dur couvert de tôle, d'électricité, d'eau, de bâtiment en étage). Ils approvisionnent la quasi-totalité des marchés de détails de la ville de Daloa avec d'importantes quantités de produits vivriers à la fois en gros et en détail.

A. Poyau (2005, p. 17) indique que les marchés de gros disposent de quelques équipements et infrastructures (eau, électricité, bitumes, bâtiments en étage), avec

des services de nettoyage. Ils offrent une grande variété de produits, prix avantageux possibilité d'achat en gros.

2.1.2.2. Les marchés urbains de détails de Daloa

Selon I. Diarra et *al.*, (2017, p. 27) les marchés de détails sont des marchés quotidiens et permanents avec un jour de grand rassemblement hebdomadaire. Ils sont caractérisés par une multitude de produits manufacturés et agricoles. Dans la ville de Daloa, 06 marchés de quartier répondent à ces caractéristiques. Ce sont les marchés de Kennedy, Lobia, Manioc (Sud D), Nifat et Tazibouo. Sur ces marchés des quartiers, les vendeurs sont des commerçants de profession. On y rencontre également des paysans des villages périphériques qui viennent directement vendre leurs produits aux consommateurs ou aux revendeurs. Les acheteurs et/ou clients sont les ménages situés à proximité de ces marchés ou venus des autres quartiers. Les équipements en bois caractérisent les marchés de détails à Daloa confirmant Fans Goosens (1997, p.30) qui fait remarquer que l'infrastructure des marchés de détails est souvent pauvre : les tables sont en bois, le sol n'est pas goudronné, la voirie et les installations sanitaires sont inexistantes. Or, des taxes y sont prélevées dans le but d'entretenir l'infrastructure et d'y assurer l'hygiène.

2.3. Flux des produits vivriers en provenance des marchés périodiques hebdomadaires de la Sous-Préfecture de Daloa à destination des marchés urbains de Daloa

De par sa position géographique au centre d'une zone de production agricole importante et son accessibilité par les voies nationales A5 et A6 bitumées et plusieurs voies secondaires non bitumées, la ville de Daloa apparaît comme une plaque centrale où sont déversées de façon régulière d'importantes quantités de produits vivriers en provenance de son arrière-pays. La satisfaction de la forte demande en vivres impose aux commerçants le recours à tous les moyens de transport pour se rendre dans les zones de production de l'arrière-pays immédiat ou lointain.

2.3.1. Une multitude de moyens de transport utilisés

Le transport des produits vivriers des marchés périodiques de la Sous-Préfecture de Daloa en direction de la ville de Daloa fait intervenir plusieurs moyens de transport, dont les minicars communément appelés "*Massa*", "*Badjan*"

et des engins à trois et deux roues. Le choix du moyen de transport par les commerçants dépend de la distance qui sépare Daloa des marchés fréquentés, de l'état des routes et surtout des quantités de produits à acheminer sur Daloa. Le tableau 5 met en exergue les moyens de transport utilisés pour acheminer les marchandises à Daloa, selon les voies d'accès aux marchés ruraux (tableau 5).

Tableau 5 : Moyens de transport utilisés selon les voies empruntées

| Voies | <i>Badjan</i> | <i>Massa</i> | Taxi brousse | Taxi ville | Tricycle | TOTAL |
|----------------------|---------------|--------------|--------------|------------|-----------|------------|
| Pistes | 0 | 0 | 11 | 0 | 4 | 15 |
| Routes non bitumées | 9 | 21 | 0 | 0 | 0 | 30 |
| Routes bitumées | 2 | 85 | 3 | 9 | 6 | 105 |
| Total général | 11 | 106 | 14 | 9 | 10 | 150 |
| Pourcentage | 7% | 71% | 9% | 6% | 7% | 100% |

Source : *Enquête de terrain, décembre 2021*

L'analyse du tableau 5 révèle que sur les voies bitumées reliant les marchés hebdomadaires à la ville de Daloa, les véhicules à usage commun de type "*Massa*" (photo 4) dominent. Sur les 150 commerçantes interrogées sur les marchés périodiques visités, 105 fréquentent les marchés ruraux qui ont comme voies d'accès des routes bitumées. À leur nombre, 85 commerçantes représentant 80,9 % du total utilisent les véhicules appelés "*Massa*" pour acheminer leurs marchandises sur la ville contre 09 (08,6 %) qui utilisent les taxis-villes, pour les marchés hebdomadaires situés entre 0 et 15 kilomètres de la ville. En ce qui concerne les voies non bitumées, on note également l'utilisation prioritaire des "*Massa*". Parmi les 30 commerçantes qui ont recours à ces voies, 21 (70 %) utilisent les "*Massa*". Les véhicules appelés "*Badjan*" viennent en deuxième position avec 30 %. Sur les marchés ruraux qui ont pour voies d'accès des pistes, seuls les taxis brousse et les tricycles sont sollicités avec respectivement 73,33% et 26,67 %.

Planche 2 : Les moyens de transport utilisés pour l'acheminement des produits vivriers à Daloa



Photo 4 : Un massa chargé de produits vivriers sur le marché rural de Zokoguhé

Photo 5 : Chargement d'un taxi-ville sur le marché rural de Derahouan

Auteur : TRAORÉ F., *Décembre 2021*

L'utilisation des véhicules communément appelés "Massa" (photo 4) relève de l'état des voies d'accès aux marchés ruraux. Ces véhicules peuvent transporter des quantités importantes de produits vivriers avec des commerçantes à bord. Les taxis-villes (photo 5) sont beaucoup utilisés sur les marchés hebdomadaires situés entre 0 et 15 kilomètres de la ville de Daloa. Ainsi, on peut observer les flux massifs de taxis venus de Daloa sur les marchés ruraux de Derahouan situé à 5 kilomètres de Daloa et Tapeguhé à 13 kilomètres. Le recours aux tricycles est relatif à l'inaccessibilité des marchés par les véhicules « massa ». C'est l'exemple du marché de Séria dont la voie d'accès est une piste. Certaines commerçantes utilisent les tricycles pour acheminer directement leurs marchandises sur leurs points de vente situés sur les marchés urbains ou à leurs domiciles respectifs. H. Dagou (2009, p. 14) fait remarquer que « le transport par camion (10 ou 20 tonnes) est inaccessible à ces différentes catégories d'utilisateurs en raison de son coût élevé. Aussi, les commerçants ne possèdent pas la souplesse nécessaire ».

2.3.2. D'importantes quantités des produits vivriers acheminés sur Daloa

Les quantités des produits vivriers acheminés sur Daloa varient d'un marché à un autre et dépendent des types de produits vivriers disponibles sur les marchés ruraux. Les quantités de produits achetés sur les marchés périodiques hebdomadaires sont consignées dans le tableau 6.

Tableau 6: Répartition des quantités de produits achetés sur les marchés ruraux et acheminés sur Daloa

| PRODUITS | LES LÔGODOUGOU DE LA SOUS-PREFECTURE DE DALOA | | | | | | | | | | TOTAL GENERAL |
|-------------------------|---|------------|-------------|-------------|------------|-------------|------------|-------------|------------|------------|---------------|
| | BOBOUAN | DABAGOUA | DERAHOUAN | LOGOGUGUIA | NIUBOÛA | SERIA | SIKABOUTOU | TAPEGUHE | TCHIBLO | ZOKOGUHE | |
| BANANE | 250 | 260 | 755 | 705 | 670 | 700 | 295 | 500 | 395 | 170 | 4700 |
| IGNAME | 100 | | 690 | 160 | 100 | 300 | 270 | 400 | 117 | | 2137 |
| PATATE | | 391 | 100 | 250 | 150 | 150 | 100 | 250 | 59 | 370 | 1820 |
| MANIOC | | | 1710 | | | | | | | | 1710 |
| TOTAL FÉCULENTS | 350 | 651 | 3255 | 1115 | 920 | 1150 | 665 | 1150 | 571 | 540 | 8657 |
| AUBERGINE | | | | 60 | 120 | 50 | 155 | 79 | 60 | | 524 |
| GOMBO | 70 | 200 | | 60 | 100 | 130 | 100 | | 110 | 130 | 900 |
| TOMATE | 125 | 562 | 270 | 50 | 210 | 85 | 130 | 220 | 70 | 150 | 1872 |
| HARICOT | | | | 25 | | | | | | | 25 |
| PIMENT | 50 | | | 112 | | | | | 41 | | 203 |
| TOTAL LÉGUMES | 245 | 762 | 270 | 307 | 430 | 265 | 385 | 299 | 281 | 280 | 3524 |
| MAÏS | | | | | | 25 | | | | | 25 |
| RIZ | 800 | | | | | | 350 | | | | 1150 |
| TOTAL CÉREALES | 800 | | | | | 25 | 350 | | | | 1175 |
| GRAINE | 50 | 330 | 169 | 380 | 150 | 350 | 420 | 400 | 365 | 605 | 3219 |
| TOTAL OLÉAGINEUX | 50 | 330 | 169 | 380 | 150 | 350 | 420 | 400 | 365 | 605 | 3219 |
| ORANGE | 200 | 50 | 420 | 50 | 50 | | 200 | 100 | 254 | 60 | 1384 |
| AVOCAT | 320 | | 160 | | | 250 | 100 | 50 | | | 880 |
| TOTAL FRUITS | 520 | 50 | 580 | 50 | 50 | 250 | 300 | 150 | 254 | 60 | 2264 |

Source : Enquête de terrain, décembre 2021

Le tableau 6 présente les quantités de produits vivriers (féculents, légumes, fruits et oléagineux) acheminées sur la ville de Daloa. L'analyse du tableau révèle la prédominance des produits de type féculents, suivis des légumes, des oléagineux et des fruits. Au total, 08,65 tonnes de féculents sont achetées et convoyées à Daloa par les commerçantes installées sur les marchés urbains des quartiers Orly, "Commerce", Abattoir et de Lobia. Parmi ces féculents (banane, igname, patate et manioc), la commercialisation de la banane plantain domine dans presque tous les marchés périodiques hebdomadaires visités. Sur un total de 08,65 tonnes de

féculeux commercialisés, la banane plantain représente 4,7 tonnes, soit 54% des féculeux. Le plus important de ces marchés hebdomadaires en termes de commercialisation des féculeux est celui de Derahouan, qui approvisionne les marchés urbains de Daloa à hauteur de 37,59%, soit 3,255 tonnes en raison de sa proximité de la «ville-marché» qu'est Daloa et surtout de la multitude de campagnes et de villages satellites. Le marché de Loboguiguia vient en deuxième position, avec 1,1 tonne quand Sikaboutou occupe la troisième place avec 1 tonne de féculeux.

En ce qui concerne les légumes, 3,524 tonnes sont convoyées à Daloa. Le marché de Dabagoua est le plus grand fournisseur de légumineux, avec 762 kilogrammes soit 21%, suivi de Niouboua avec 430 (12%). Les principaux fruits achetés par les commerçantes sont l'orange et l'avocat. Ces deux types de fruits prédominaient au moment de notre passage sur les 11 marchés périodiques hebdomadaires visités. Le marché de Derahouan offre 420 kilogrammes d'oranges représentant 31% du total fourni par l'ensemble des marchés. Quant à l'avocat, le marché périodique de Bobouan offre 320 kilogrammes sur un total de 880 kg, soit 36%.

Pour les produits oléagineux qui sont essentiellement marqués par les graines de palme, 3,21 tonnes sont convoyées à Daloa, avec 605 kilogrammes fournis par le marché de Zokoguhé, suivi du marché de Sikaboutou avec 420 kg.

2.3.3. Flux de commercialisation des produits de type féculent

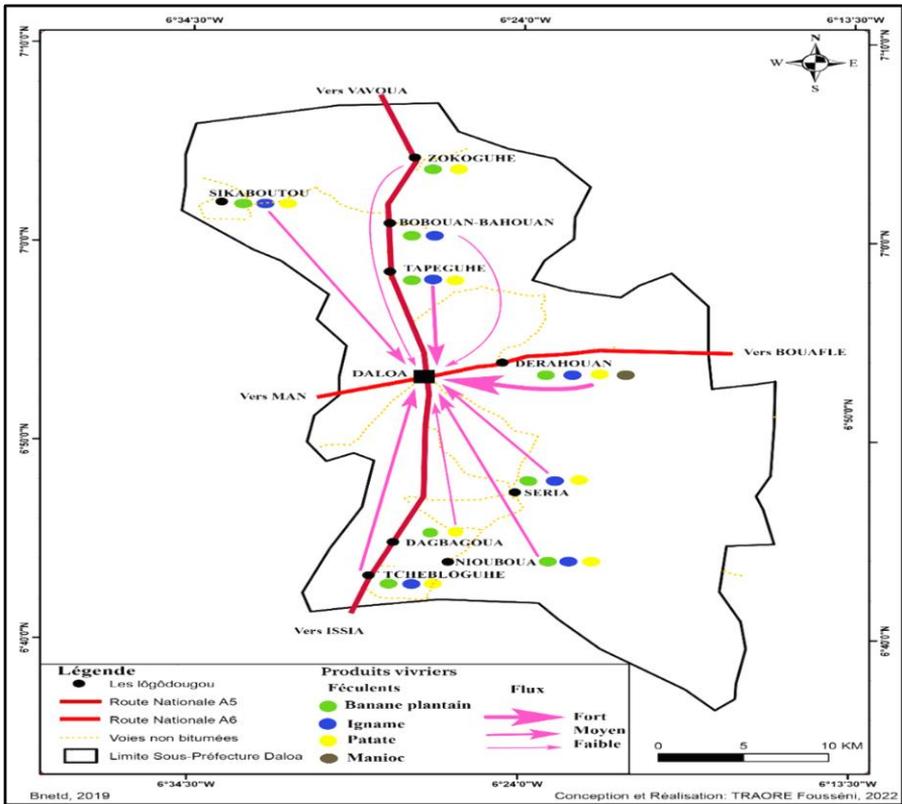
La répartition des flux de commercialisation des produits vivriers de type féculent permet d'identifier les principaux marchés hebdomadaires sur lesquels s'approvisionnent les commerçantes venues de Daloa pour le ravitaillement des marchés urbains. Par ailleurs, cette répartition permet d'identifier les marchés ruraux les plus importants en termes de commercialisation des produits de type féculent destinés à la ville de Daloa.

Les principaux produits fournis par marché sont représentés également sur la figure 5 qui révèle l'importance des flux de commercialisation entre Daloa et les marchés hebdomadaires. Ces échanges de produits ont été rendus possibles par le biais des commerçantes des marchés urbains de Daloa et surtout des moyens de transport adaptés aux voies d'accès à ces marchés hebdomadaires. Cependant, on

peut observer que seul le marché hebdomadaire de Derahouan approvisionne la ville de Daloa en quatre types de produits à savoir la banane, l'igname, la patate et le manioc en quantité très importante. Cela s'explique par la proximité de Derahouan à Daloa (5 km). Ce qui réduit le coût du transport des produits commercialisés sur ce marché rural. Par contre, du fait de leur enclavement, les marchés hebdomadaires tels ceux de Niouboua et Sikaboutou où les voies sont impraticables en saison pluvieuse, et où on trouve presque trois types de produits (banane, igname, patate) éprouvent des difficultés pour approvisionner la ville de Daloa. En saison de pluies, ces marchés ne sont accessibles que par tricycles qui ne peuvent pas transporter d'importantes quantités de marchandises.

La figure 5 présente la localisation des flux de commercialisation des vivriers de type féculent sur les marchés périodiques hebdomadaires de la Sous-Préfecture de Daloa.

Figure 5 : Les flux de commercialisation des féculents sur les marchés périodiques hebdomadaires de la Sous-Préfecture de Daloa



2.4. Dynamisme d’approvisionnement des marchés urbains de Daloa

2.4.1. Des marchés urbains moyennement approvisionnés

Le niveau d’approvisionnement des marchés urbains de Daloa n’est pas constant. Il comprend des périodes de disponibilité faible, moyenne et forte. Les périodes de faible disponibilité correspondent à la pénurie des produits sur les marchés urbains. Les périodes de forte disponibilité correspondent, aux mois où les récoltes des produits vivriers atteignent leurs pics. Quant aux périodes de disponibilité moyenne, elles correspondent à la phase de transition entre les périodes de pénurie et le début des récoltes. Le tableau 7 met en exergue les niveaux d’approvisionnement des marchés urbains de Daloa au cours de l’année 2021

Tableau 7 : Récapitulatif du niveau d'approvisionnement des marchés de Daloa en produits vivriers en 2021

| Produits | Janv. | Févr. | M | Av | M | Juin | Juillet | Août | Sept. | Oct. | Nov. | Déc. |
|-------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|---------|-------|-------|--------|--------|--------|
| Céréales | | | | | | | | | | | | |
| Haricot | Moyen | Moyen | Moyen | Moyen | Moyen | Moyen | Bien | Bien | Bien | Bien | Bien | Moyen |
| Maïs grain | Faible | Faible | Faible | Faible | Faible | Faible | Bien | Bien | Bien | Faible | Faible | Faible |
| Riz local | Moyen | Moyen | Moyen | Moyen | Moyen | Moyen |
| Féculents | | | | | | | | | | | | |
| Banane plant | Moyen | Moyen | Moyen | Moyen | Bien | Bien | Moyen | Moyen | Moyen | Bien | Bien | Bien |
| Igname | Bien | Bien | Bien | Moyen | Faible | Faible | Bien | Bien | Bien | Faible | Faible | Moyen |
| Manioc | Faible | Faible | Faible | Faible | Faible | Faible | Moyen | Moyen | Moyen | Moyen | Moyen | Faible |
| Patate | Faible | Faible | Faible | Faible | Moyen | Moyen | Moyen | Moyen | Moyen | Bien | Bien | Faible |
| Fruits | | | | | | | | | | | | |
| Orange | Moyen | Moyen | Moyen | Moyen | Bien | Bien | Moyen | Moyen | Moyen | Bien | Bien | Bien |
| Avocat | Faible | Faible | Faible | Faible | Faible | Faible | Bien | Bien | Bien | Moyen | Moyen | Bien |
| Légumes | | | | | | | | | | | | |
| Piment | Moyen | Moyen | Moyen | Moyen | Moyen | Moyen | Bien | Bien | Bien | Bien | Bien | Moyen |
| Gombo | Moyen | Moyen | Bien | Bien | Moyen | Moyen | Bien | Bien | Bien | Bien | Bien | Faible |
| Chou | Moyen | Moyen | Moyen | Moyen | Faible | Faible | Moyen | Moyen | Moyen | Moyen | Moyen | Faible |
| Aubergine | Moyen | Moyen | Moyen | Moyen | Bien | Bien | Moyen | Moyen | Moyen | Bien | Bien | Moyen |
| Tomate | Bien | Bien | Bien | Bien | Bien | Bien | Moyen | Moyen | Moyen | Bien | Bien | Bien |
| Oléagineux | | | | | | | | | | | | |
| Graine palme | Faible | Faible | Faible | Faible | Moyen | Moyen | Bien | Bien | Bien | Bien | Bien | Moyen |
| Arachide | Moyen | Moyen | Moyen | Moyen | Moyen | Moyen |

Source : Ocpv, 2021

L'analyse du tableau 7 révèle que niveau des féculents, les marchés de la commune de Daloa ont été moyennement fournis en 2021. L'offre du manioc est restée faible par rapport à la demande. Quant aux céréales, l'offre du riz local a été moyenne dans l'ensemble alors que celle du maïs grain a été faible.

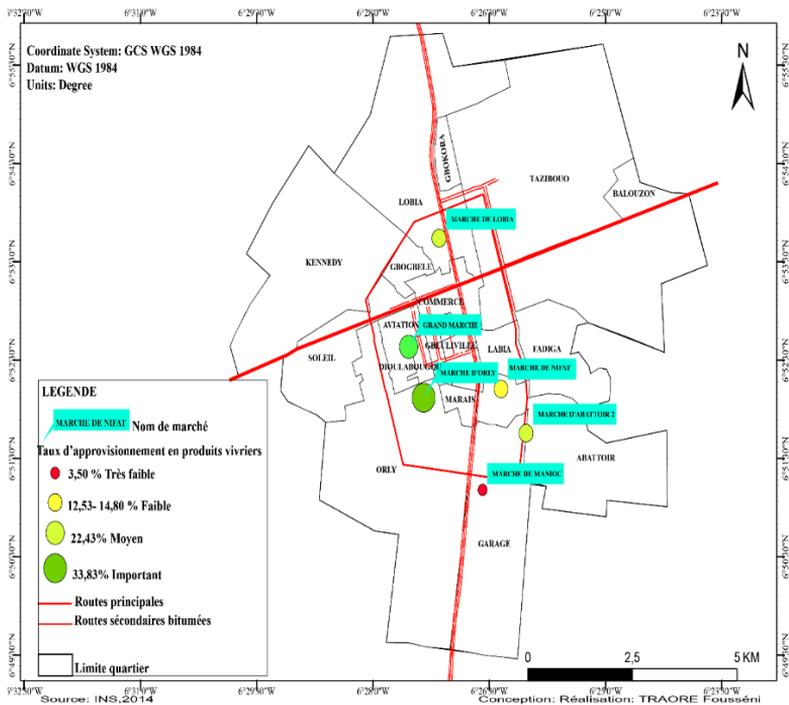
Les fruits produits localement sont plus présents sur les marchés de Daloa. C'est le cas de l'avocat qui se retrouve en abondance chaque année pendant les mois de juillet, août et septembre. Il en est de même pour les légumes. Le niveau d'approvisionnement de l'ensemble des légumes au cours de l'année 2021 est moyen. L'on note cependant une bonne présence de ces légumes pendant leurs périodes de récolte. Pour ce qui est des oléagineux, la ville a été moyennement fournie. Cependant, s'agissant de l'arachide en coque fraîche et de la graine de

palme, l'on note une faible présence de ces produits sur la période allant de janvier à mai 2021 et une bonne présence de juillet à novembre 2021. Tous ces produits proviennent de l'arrière-pays. Les périodes de disponibilité de ces produits ne sont pas uniformes confirmant Lothore et Delmas (2009, p.19) « les productions agricoles, sur le continent africain comme ailleurs, ont pour spécificité d'être irrégulières du fait de la saisonnalité des processus biologiques annuels ». D'où la variation des prix entre les périodes de contre-saison et de disponibilité des produits vivriers. Le prix des produits sur les marchés de consommation urbaine est donc un facteur indispensable à la dynamique de ces marchés.

2.4.2. Hiérarchisation des marchés urbains de Daloa

Les quantités totales de produits vivriers envoyées sur les marchés urbains de Daloa visités permettent de faire une hiérarchisation de ces marchés. Ainsi, parmi les marchés urbains visités, celui du quartier Orly s'impose comme étant le plus important en termes de produits vivriers disponibles comme l'illustre la figure 6.

Figure 6 : Hiérarchisation des marchés urbains de Daloa selon le taux d'approvisionnement en produits vivriers



La figure 6 met en relief la hiérarchie des marchés urbains de Daloa en fonction des produits vivriers envoyés sur ces marchés. À l'analyse, on observe une concentration de ces marchés dans le noyau urbain. Ainsi, chaque marché reçoit des quantités importantes de produits destinés à la consommation urbaine. Le plus important de ces marchés en termes de commercialisation des produits vivriers est le marché urbain d'Orly qui est suivi du grand marché, puis du marché d'Abattoir et de Lobia. Ces marchés reçoivent respectivement 33,83%, 22,43%, 14,80 et 12,53 du total de produits acheminés sur Daloa. Les résultats de nos enquêtes révèlent également que le marché d'Orly traite d'importantes quantités de produits vivriers estimées à 6849 kilogrammes, 4373 pour le grand marché, et 2677 pour celui d'Abattoir 2. Ces trois marchés présentent des caractéristiques de marché du gros, car la majorité des grossistes des marchés urbains y opèrent. Ces trois marchés disposent également des magasins de stockage des produits et d'infrastructures économiques favorisant l'essor de la commercialisation du vivrier sur ces marchés et l'extension de leurs aires d'influence.

3. Discussion

3.1. Les marchés hebdomadaires, espaces privilégiés d'approvisionnement des marchés urbains

Sur les marchés ruraux, le circuit indirect est beaucoup utilisé pour la commercialisation des produits vivriers. Les grossistes venus des marchés urbains de Daloa sont en contact direct avec les collecteurs et les producteurs. Les grossistes achètent les produits pour ensuite les revendre aux demi-grossistes ou aux détaillantes. Ce circuit est beaucoup observé sur le marché rural de Dérahouan situé à 5 kilomètres de Daloa, au sein duquel producteurs, commerçants grossistes, détaillants et consommateurs se donnent rendez-vous à 06 heures du matin. Sur ce marché, les produits peuvent transiter chez plusieurs acteurs avant d'atteindre le consommateur final.

La commercialisation des produits vivriers mobilise plusieurs acteurs confirmant Charléard, (1996, p.587) « un pisteuse parcourt la brousse à la recherche des produits. Il loue des camions (10 ou 20 tonnes) pour aller chercher et les concentrer à Méagui ou dans un des nombreux villages situés sur la route bitumée. Un commerçant grossiste d'Abidjan vient chercher la production ».

Selon G. D. Dakouri et *al.*, (2014, p.70), plusieurs types de produits vivriers sont

convoyés sur les marchés d'Abobo centre. Ce sont pour les féculents : la banane plantain, l'igname, le manioc, le taro, etc. Pour les céréales, ce sont le riz, le mil, le sorgho, le maïs. Concernant les oléagineux, nous avons la graine de palme, l'arachide, le pistache, etc. On rencontre comme légumes : la tomate, le piment, la salade, les aubergines, chou, concombre, courgette, gingembre. Les produits vivriers issus du secteur agricole ivoirien rencontrés sur ces marchés obéissent à un circuit classique de distribution qui est en réalité est le chemin parcouru par ces produits depuis les zones de production jusqu'au consommateur en passant par les marchés. Le marché rural est une place où agriculteurs et acheteurs se regroupent chaque semaine. Ce marché est beaucoup fréquenté par les grossistes de la ville la plus proche, les collecteurs et les collectrices-détaillantes (D. Matty, 1997, p. 21).

3.2. Flux de commercialisation des produits vivriers depuis les marchés ruraux

Les flux des produits vivriers ne sont pas équitablement répartis sur les marchés ruraux de la Sous-Préfecture de Daloa. A. Adaye. et *al.* (2016, p.6-8) affirment que « ces produits viennent de tous les départements, avec des volumes de flux inégaux d'un département à un autre ». Le fait que le marché rural de Derahouan est le plus important en termes d'approvisionnement de la ville de Daloa en produits vivriers s'explique par sa proximité à la ville associée à son caractère accessible à la fois aux commerçants et aux consommateurs. Ainsi, la ville de Daloa devient un potentiel marché de consommation des produits vivriers en provenance de son milieu rural environnant. L'OCDE (2002, p.13) indique que « l'agglomération de Daloa exerce une influence importante sur le milieu rural environnant et au-delà, sur une grande partie de la moitié ouest du pays. À l'échelle départementale, on observe un rayonnement des pistes convergeant vers le centre de consommation de Daloa qui devient un marché où sont déversés les surplus de production vivrière ». Le même constat est fait par B Kouna. et *al.* (2018, p.81) qui expliquent que l'Arrondissement de Sa'a, par sa position stratégique, reçoit un flux important de produits vivriers et accueille régulièrement des personnes d'origines diverses qui s'y rendent pour se ravitailler en produits vivriers. En effet, le marché central de Sa'a est un lieu de transit des produits vivriers vers les grandes métropoles comme Douala, Yaoundé, et les villes frontalières de la Région du Sud (Ambam, Kye-ossi).

Les zones de production les plus proches des villes sont celles qui alimentent le plus à la fois les marchés et ménages urbains confirmant M. Philippe (2010, p.23) « les zones situées à proximité des marchés de la ville fournissent des produits pour lesquels la demande auprès des ménages est élevée ». I Diarra et *al.* (2017, p. 57) expliquent que les échanges des produits vivriers entre ces localités sont favorisés par un excellent réseau routier. L'inexistence de collecteurs et de grossistes dans certaines zones s'explique par l'inaccessibilité de ces zones du fait de l'état de dégradation avancé des routes.

Conclusion

La situation de Daloa au centre d'une zone de forte production agricole permet à la ville de bénéficier de la production agricole vivrière locale destinée à alimenter les ménages urbains. La ville dispose de plusieurs marchés urbains animés par une multitude d'acteurs à savoir les commerçants (détaillants, grossistes), transporteurs, ainsi qu'un nombre important de consommateurs urbains (421 879 habitants). La dynamique des échanges dans les marchés urbains de Daloa est essentiellement soutenue par les offres en produits vivriers des marchés hebdomadaires ruraux composés de tubercules, féculents, fruits, légumes, de céréales et d'oléagineux. Il s'agit pour l'essentiel des marchés satellitaires et des lieux de collecte des produits agricoles pour alimenter les marchés urbains de Daloa. La dynamique des échanges entre les marchés implique de facto le développement du transport. Ce qui facilite la mobilité des biens et des personnes entre Daloa et les marchés hebdomadaires périodiques.

Références bibliographiques

ADAYE Akoua Assunta, et KOFFI Koffi Marc, 2016, « Le marché de gros de Bouaké dans l'approvisionnement en produits vivriers du centre nord de la Côte d'Ivoire », Regard Suds, p.6-8

ANNE Lise Lamoure et Antoine Laporte, 2017, Introduction à la géographie urbaine, Coursus, p.27

AURELIE Poyau, 2005 "Les récentes mutations des marchés économiques dans la capitale économique ivoirienne", Espace populations sociétés, p. 111-126

CHARLEARD Jean-Louis, 1996, Temps des villes, temps des vivres. L'essor du vivrier marchand en Côte d'Ivoire. Paris, Karthala, p.661

DAGOU Hermann, 2009, Meagui, une zone de production et de commercialisation des produits vivriers, Mémoire, Université Félix Houphouët-Boigny, p. 17.

DAKOURI Guissa Desmos Francis, KOULAÏ Armand, 2015, *Commercialisation des produits vivriers et la dégradation de l'environnement dans les marchés d'Abobo-centre* (Abidjan Côte d'Ivoire), Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement, n° 2, 2015, p.70

DELMAS et LOTHORE, 2009, Accès au marché et commercialisation de produits agricoles, FAO, p.19.

DIARRA Ibrahim, DIZOE Dally Fabrice, COULYBALY Sarka N., N'DA Leon, PRO-PLANTEURS, 2017, Opportunité de marché des cultures vivrières, CIRES, p. 27.

FABRICE M., 2021, Le marché des produits vivriers et développement socio-économique dans l'Arrondissement de Sa'a (Région du Centre, Cameroun). *European Scientific Journal*, ESJ, 17(16), 72. <https://doi.org/10.19044/esj.2021.v17n16>, 72 p. Consulté le 12 mars 2022

FANS Goossens, 1997, Approvisionnement et distribution alimentaires des villes, FAO, p 30

HANJOUL Pierre et BEGUIN Hubert, 1987, Les aires théoriques de marché des villes, *Espace Géographique* p.168

INS, 2014, Recensement Général de la Population et de l'Habitat, 2014, Répertoire des localités

INS, 2021, Recensement Général de la Population et de l'Habitat, 2021, p.23.

KABAMBA Kabata et NTUMBA Kabale, 1999, « *Marchés ruraux et relation ville-campagne* », Liège, p. 98

KOUNA Binélé Marlise Sandrine, AWONO Mbassi Tatiana, MENYENGUE Eric François, JAKPOU Njipnang Doris Nadine, MOPI Touoyem Fabrice, 2021, Le marché des produits vivriers et développement socio-économique dans

l'Arrondissement de Sa'a (Région du Centre, Cameroun), ESJ Humanities, Vol 17, n°17, p. 187

<https://eujournal.org/index.php/esj/article/view/14319>, consulté le 25 mars 2022

MATTHEISEN Emily, **2015**, *Relations villes et campagne : Vers des systèmes alimentaires intégrés*, AGRIDAPE, IED, Dakar, Vol 31, n° 2, 32 p ;

https://www.iedafrique.org/IMG/pdf/AGRIDAPE_31-2_Juin_2015.pdf,

Consulté le 21 mars 2022

MATTY Demont, 1997, Système de commercialisation des produits vivriers en Côte d'Ivoire, IDDESSA, p.21.

MUNGABEU Philippe, 2010, Production et ravitaillement en produits vivriers du district d'Abidjan, Mémoire, Université Félix Houphouët-Boigny, p.23.

OCDE (Organisation et de Développement Économique), 2002, L'économie du département de Daloa, p.59-75.

OCPV (Office d'aide à la commercialisation des Produits Vivriers), 2021, “, *présentation*, p.2.